BnF Gallica

Correspondance

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Stendhal (1783-1842). Correspondance. 1934.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

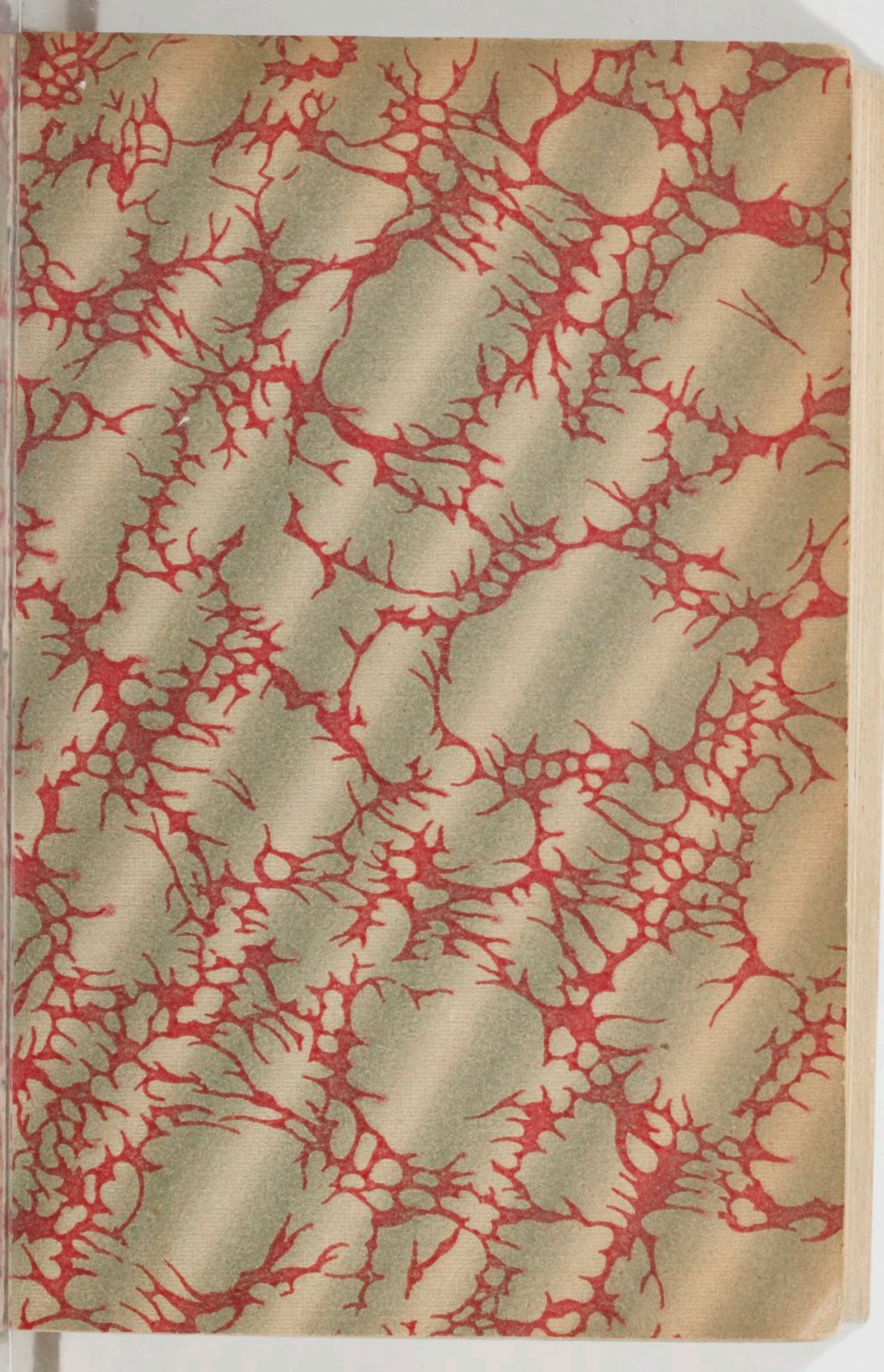

3 Vols au lieu 3 1/2 chez

LE LIVRE DU DIVAN

STENDHAL

1952

CORRESPONDANCE

(1812-1816)

IV

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET PRÉFACE PAR

HENRI MARTINEAU

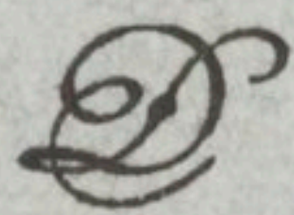

PARIS
LE DIVAN
37, Rue Bonaparte, 37

MCMXXXIV

8° Z
26557
(4)

D. L.
05090 26-5-74

CORRESPONDANCE

IV

STENDHAL

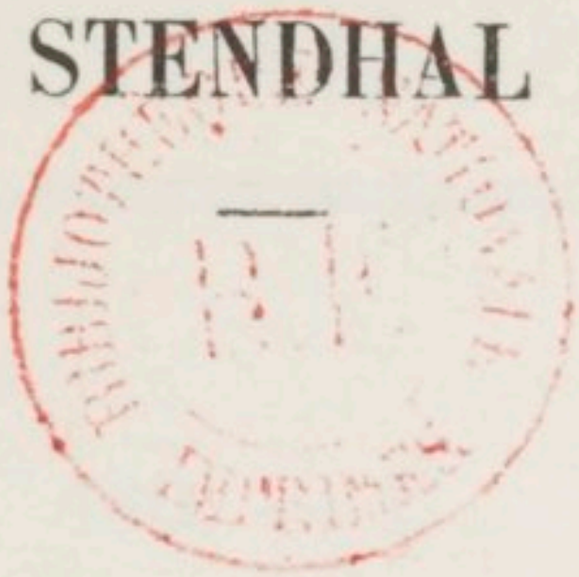

CORRESPONDANCE

(1812-1816)

IV

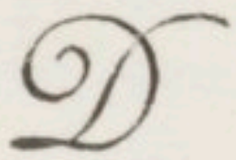

PARIS
LE DIVAN
37, Rue Bonaparte, 37

MCMXXXIV

CORRESPONDANCE

430. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

9 janvier 1812.

M. le duc de C[adore] ne m'a pas encore fixé le jour de mon départ pour Amsterdam. Je pense que j'y resterai un mois. Je n'ai pas écrit cela à Gre[noble] de crainte que si, par hasard, tu devais venir ici, ton voyage n'en fût retardé. Je suis enrhumé et n'ai nulle idée. Je t'écris pour ne pas laisser venir d'herbe sur le chemin de l'amitié, au risque d'y faire naître des bâillements. Si tu veux les chasser, lis les *Lettres* de Mme du Deffand (4 vol. in-8o). C'est un des ouvrages les plus remarquables que j'aie vu paraître ici. Cela et la *Pologne* de Rhulière sont ce qu'il y a de mieux ; mais pour les goûter, il faut avoir fait l'expérience de toute la platitude des hommes.

Si tu n'as pas le 2e volume de Cabanis, le 1er t'ennuiera : c'est trop bavard. Il faut lire l'extrait du tout par Tracy. Cet extrait

1. Paris. — A Mme Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble.

est à la fin du second volume. F[aure] me fait ton éloge. Pour connaître tout son mérite, il faut qu'il ne soit plus timide. Ne va pas lui lire ma lettre ; mais invite-le à dîner souvent, et tâchez de me faire baron, ou du moins *the father*[1]. J'espère qu'ici on m'a pardonné mon voyage en Italie.

J'ai eu hier un plaisir pur aux *Cantatrice villane*[2]. Mme du Deffand me fait sentir encore mieux tout le bon de mon système : de ne rendre son bonheur dépendant de personne ; de se faire un but : alors toutes les lectures deviennent intéressantes. Pour goûter tous les fruits de ce système, il faut qu'il soit tourné en habitude. Mon esprit n'en a pas le mérite : j'y ai été conduit par les platitudes méchantes que j'ai éprouvées jusqu'ici. J'ai été bien aise de voir toutes mes idées confirmées par Mme du Deffand.

Je trouve que *the great-father*[3] m'écrit moins souvent. J'embrasse Périer ; fais qu'il ne me haïsse pas comme te faisant désirer un voyage à Paris. Secoue un peu l'influence de ces grandes saignées. Si tu ne viens pas ici, lis du moins des ouvrages qui aient du rapport ensemble. Cela te donnera un but.

Quand on est sûr de trouver une tran-

1. Le père.
2. Opéra de Fioravanti, joué à Paris en 1806.
3. Le grand-père.

quillité heureuse dans son cabinet, on a un grand empire sur la société dont on peut se passer. On se moque de la canaille humaine.

Ch. Dulau.

Si tu viens, apporte-moi des draps de lit. Je me suis aperçu que j'avais volé un mouchoir et des bas à M. Henri Girerd[1] auquel j'en fais bien des excuses. Présente-lui mes compliments. Si tu viens, demande des draps à mon père.

431. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

[1812.]

. . . . . .[3]

Charge Zénaide d'arranger et de soigner mes livres. Dis mille et mille choses à Paul. Je pense sans cesse à lui et ne lui ai pas écrit, ayant trop de choses à lui dire. Je l'ai bien regretté avant-hier aux *Cantatrici villane* exécutées *con brio*.

1. Henri Girerd, de Lyon, dont il sera fréquemment question dans les lettres de Beyle à sa sœur Pauline, semble avoir été un petit cousin ou neveu de Périer-Lagrange, garçon « bon et exact ».
2. A Mme Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.
3. Le début manque.

432. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

18 [*janvier* 1812].

Ma chère amie, *le Moniteur* d'aujourd'hui va redoubler l'amitié de toutes les connaissances de la famille à Grenoble. Mais je crains un peu pour le succès de toutes les espérances qu'il fera naître. Ce que je désire, c'est de n'être mêlé pour rien dans le succès que peuvent avoir les projets qu'on va former. J'ai déjà accroché le titre de charlatan ; que serait-ce à l'avenir ? Dis donc aux personnes qui, par hasard, te parleraient de moi, que j'ai promis de ne rien demander, de ne remettre aucune lettre, et que je suis résolu à m'en tenir strictement à ma promesse.

J'aime encore mieux passer pour égoïste que pour charlatan. Je ne suis point employé auprès de S. E. le ministre secrétaire d'Etat ; je reste à la liste civile ; ainsi je ne puis qu'aimer ceux qui m'aiment réellement et faire des vœux pour leur succès.

Henri.

1. Paris. — A Mme Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.

J'attends avec impatience des nouvelles de Madame Eulalie ; présente mes respects à nos cousins.

BEYLE.

433

A SON EXCELLENCE M. LE DUC DE CADORE[1]

Comptabilité du Musée Napoléon.

Paris, le 13 février 1812.

Monseigneur,

La comptabilité du Musée est tenue d'une manière fort claire, mais comme une vérification de compte doit être la comparaison des dépenses faites avec un budget ou les décisions qui les autorisent et que de pareilles décisions manquent pour certaines dépenses du Musée, je crois nécessaire de demander sur cet objet les ordres de Votre Excellence.

Le Musée Napoléon a deux espèces de recettes :

1. Jean-Baptiste Nompère de Champagny, duc de Cadore, sénateur, ministre d'État et Intendant général de la Couronne, en remplacement du comte Daru, depuis le 9 septembre 1811.

Ce rapport se trouve aux Arch. nat. 02841, et a été publié par M. Paul Marmottan, dans le *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, 1921.

1° Les sommes qu'il reçoit d'après les budgets et sur les ordonnances de M. l'Intendant général ;

2° Les recettes provenant de la vente des livrets et de celle des estampes, de la chalcographie et des plâtres moulés sur l'antique.

La dépense des premières recettes a été, pour les années 1809 et 1810, conforme aux budgets.

Quant aux dépenses prises sur les recettes de la deuxième espèce, elles me semblent avoir été ordonnées avec sagesse dans l'intention et avec économie dans l'exécution ; mais comme elles n'ont point été autorisées par des décisions, avant d'en arrêter le compte, je dois les faire connaître à votre Excellence.

Ces dépenses sont :

1° Une gratification de.... 2.238 fr. aux employés de l'établissement. Cette gratification était déjà accordée aux employés lorsque le Musée était sous la direction du Ministre de l'Intérieur. Depuis cette époque, elle a toujours été accordée ; et enfin, depuis l'an 1811, elle est sanctionnée par le budget. Cette gratification est distribuée entre vingt et un employés.

La portion la plus considérable est accordée à M. Lavallée, secrétaire général du Musée. Il reçoit 1.000 fr.

1° Comme trésorier-comptable des recettes intérieures ;

2° Comme rédacteur des notices des galeries de tableaux.

Le premier commis de l'administration et l'économe sont portés dans l'état, l'un pour une somme de 250 fr. et l'autre de 200 fr. Le reste est partagé en deux sommes de 100 fr., une de 48 et quinze de 36 fr. De ces détails, il résulte qu'il n'y a pas d'excès dans ces gratifications. Elles ne sont payées que dans l'année qui suit celle où les recettes ont eu lieu.

La seconde des dépenses non autorisées est le paiement d'un loyer de M. le Secrétaire général qui s'est élevée, en 1809, à 824 25
et du loyer du sieur Mariano, marbrier, qui est de..... 400 »

Total 1.224 25

M. le secrétaire général Lavallée était logé au Musée lorsque les travaux du Louvre l'ont mis dans la nécessité d'abandonner ce logement ; l'administration du Musée a loué, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre [1], un appartement pour le secrétaire général. Il est important que ce fonctionnaire soit logé assez près du Musée

1. Aujourd'hui place du Carrousel.

pour pouvoir exercer sur cet établissement une surveillance continuelle.

Il est actuellement logé dans l'intérieur du Louvre, et je pense que la dépense de son logement qui, en 1809, s'élevait à 824 fr. 25 et, en 1810, à pareille somme, doit être approuvée.

J'ai la même opinion sur le logement du sieur Mariano, marbrier, qui n'a été payé que pour 1809 et qui s'élève, ainsi que je l'ai déjà dit, à 400 fr.

La troisième nature de dépense non approuvée d'avance consiste en des travaux ordonnés aux artistes par M. le Directeur général, ou en des acquisitions de tableaux crus nécessaires pour compléter la collection du Musée.

Dans le compte de 1809, je trouve trois articles de ce genre, ainsi conçus :

Payé au sieur Caulers, pour le premier bronze de la statue de sa Majesté assise à son bureau, d'après le modèle du sieur Montoni	1.200 fr.
Item, au même pour le deuxième bronze, idem et sa dorure au mat	1.800 »
Item, au même, pour la même statue fondue, ciselée, etc., etc., en argent.....	1.641 72
Total	4.641 72

Quoique ces dépenses n'aient pas eu lieu en vertu de décisions, elles semblent devoir être approuvées.

Dans le compte 1810, on trouve les articles suivants :

Payé au sieur Lebrun pour l'acquisition d'un tableau de Claude Lefebvre.....	1.001 fr.
Payé au sieur Gauvin pour acquisition d'un tableau représentant le *Reniement de Saint Pierre*, par Tassel de Langres..	120 »
Remboursé à M. Denon[1] pour acquisition d'un tableau de Volguemuth, peint sur étain et représentant *Jésus devant Caïphe*.	400 »
Total	1.521 fr.

Ces dépenses paraissent du nombre de celles qu'il serait difficile de ne pas laisser à la disposition du directeur général du Musée.

Il en est de même d'une gratification de 123 fr. 45 par laquelle le directeur a cru

1. Dominique Vivant-Denon fut de 1802 à 1815 directeur général des Musées et de la Monnaie des Médailles. Il était donc le supérieur de Beyle. Les deux hommes devaient se connaître depuis au moins 1809, quand à Vienne ils assistèrent côte à côte au service funèbre de Haydn.

devoir reconnaître les soins que donne le sieur Serres pour la vérification des mémoires.

Enfin, le directeur a accordé à la veuve du sieur Mariano, marbrier-tassellateur, un secours de 200 fr., à raison de la perte de son mari. On a de plus payé deux termes du logement occupé par cet ouvrier. Ces termes sont chacun de la somme de 100 fr.

L'objet du présent rapport, Monseigneur, est d'obtenir de votre Excellence l'autorisation d'arrêter définitivement les comptes du Musée pour 1809 et 1810, quoiqu'ils présentent des dépenses qui ne sont pas portées sur aucun budget, ni autorisées par aucune décision antérieure. Je joins à ce rapport les deux comptes de recettes intérieures pour 1809 et 1810, desquels j'ai extrait les articles ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Beyle,
auditeur au Conseil d'État,
inspecteur de la comptabilité des bâtiments
et du mobilier de la Couronne.

434. — A

A SA SŒUR PAULINE

27 février 1812.

Ta lettre, datée de deux heures du matin, m'a fait beaucoup de plaisir, ma chère amie ; voilà une heure honnête et point provinciale du tout. Je suis enchanté du bon effet du portrait[1]. Tâche de faire *mousser* ma tendresse pour notre bon grand-père. Il ne m'écrivit presque plus depuis les grandes batailles de la B[aronn]ie, et il serait triste pour lui de croire que ma vénération a diminué. Fais donc tout au monde pour qu'il croie que je ne le confonds point avec les ennemis d'Israël. On a été trop indulgent pour les preuves de 6.000 francs de A... On se repent de cette indulgence, et la baronnie, qui n'exige que 5.000 francs, est vengée en ce sens qu'on suppose que ceux qui ne l'ont pas n'auraient pas les 6.000 francs.

Cette affaire est facile aujourd'hui. Ce sera une grande récompense dans

1. Il s'agit sans doute ici du portrait d'Henri Beyle par Boilly, exécuté en 1807, mais que le docteur Henri Gagnon ne devait voir que lorsque son petit-fils l'eut envoyé à sa sœur pour s'en défaire. (Cf. *Vie d'Henri Brulard*, édition du Divan, I, p. 39.)

vingt ans. Malheur, dans tous les genres, à ceux qui arrivent trop tard : à un bon dîner, ils ne trouvent plus que des croûtes de pâté ; auprès d'une jolie femme, des charmes usés et plus de gaieté. D'après ces considérations, j'aime mieux que le *father* se fasse baron que s'il ne fait rien. Car, pour me faire baron, il faut 5.000 fr. Je n'aurai cette fortune, si je l'ai, qu'après lui, et alors, la faveur de la baronnie sera bien plus difficile à obtenir. Tâche donc de lui faire pont d'or pour l'encourager à se faire baron lui-même. Pour épargner sa profonde vanité, fais-les avancer ; que ce projet ait l'air de venir de toi, de P...[1], non de moi, et que ce soit par un excès de tendresse paternelle qu'il se détermine à revêtir ce titre pompeux. Prends là-dessus les conseils de Félix, et, par-dessus tout, marchez. J'admire tous les jours votre bêtise provinciale. Par exemple, mon oncle, mon *great father* et Gaëtan sont parvenus, en parlant de conscription, à tellement gâter leur affaire qu'il paraît que Gaëtan obtiendra beaucoup moins que s'il n'était pas venu. Je soupçonne qu'on a deviné la force du susdit, qui, en dernière analyse, ne sait pas même écrire. Fais en sorte que le mauvais succès ne me soit pas

1. Périer, sans doute.

attribué. Dis à mon grand-père que cette idée de conscription, mal à propos mise en avant, a donné l'éveil à l'inflexible justice, etc., etc.

Maintenant, au diable toutes ces platitudes !

Je soutenais hier un grand principe qui a généralement scandalisé, je puis m'en vanter : c'est que, dès qu'on connaît quelqu'un pour ennuyeux, il faut se brouiller avec lui ; que, par ce moyen, au bout de dix ans, on se trouverait la société la plus agréable possible. Je le pense, mais je le disais pour faire l'aimable. Je suis jaloux de Mademoiselle Jenny[1], dont je t'ai parlé en venant de Voiron à Cularo.

Ma vie, depuis mon retour du 27 novembre[2], a été agitée, c'est-à-dire heureuse : d'abord, je travaille beaucoup à une besogne qui, probablement, me donnera les moyens de retour en Italie[3]. Voilà le canevas général de ma vie. Plus, mon capitaine me parle, toutes les fois qu'il me voit, de m'envoyer en Hollande ; plus, j'ai été disgracié par mon colonel ; plus, le 7 février, il m'a souri ; plus, actuellement, l'estime l'emporte. Mais qu'est-ce qu'une

1. Il a déjà été question de Jenny dans une lettre à Pauline du 13 avril 1810.
2. Beyle rentra de son tour d'Italie le 27 novembre 1811.
3. *L'Histoire de la Peinture en Italie.*

amitié fondée sur l'estime ? Ça ressemble à un amour fondé sur le mariage.

Félix t'a communiqué le récit de l'attaque de goutte que j'ai eue dans la nuit du 4 au 5 février. Depuis, je fais ce que je puis pour paraître modeste, mais je ne puis pas. Dès qu'il se présente quelque action trop plate à faire, je suis comme les chevaux ombrageux, j'agis suivant ma hauteur naturelle, et je ne m'aperçois de ma faute que quand l'obstacle qui me donnait dans l'œil est passé.

J'ai eu un avancement le 31 janvier. J'ai toujours Ang[elina][1] qui me fait de bonne musique ; mais l'amour est comme une fièvre qui vient en même temps à deux personnes ; celui qui est le premier guéri est diablement ennuyé par l'autre ; aussi ai-je une théorie superbe et géométrique sur l'art de couper la queue aux passions.

Je ne la mets pas en usage, parce que j'ai peur de devenir trop amoureux de Jenny. Tu sais que par la peur que nous fait sa mère et le beau-frère, nous n'avons que de rares occasions de nous *speak* [2]. Je ne m'en console qu'en pensant à la manière brillante dont j'ai enlevé Madame P[ietragrua] et aux batailles des

1. Angelina Bereyter.
2. Parler.

21 septembre, 24 et 26 octobre 1811[1]. Pour achever mon ridicule, je suis jaloux d'un jeune homme aimable dont le caractère a plus de rapport avec celui de Jenny. Par exemple, ce matin, je me sens le diable dans le ventre, je ne puis tenir en place. Voilà, belle Pauline, à quel point nous en sommes, puisque vous le demandez. Si, contre toute apparence, il y avait guerre, j'en serais ; ainsi, presse-toi de venir. Si je pars, c'est pour deux ou trois ans. Allons, un peu de courage ; campe tout là et arrive. Si tu tardes, le plus beau de Paris n'y sera plus.

Faure (Félix) est enchanté de toi, ne s'amuse que chez toi. Invite-le souvent à dîner et buvez du champagne : c'est le moyen de faire connaissance et de défaire l'ennui et le calme plat de Cularo.

1. Voir sur ces journées de Beyle à Milan et à Venise, le *Journal* de Stendhal aux dates précitées.

435

A M. DESMAZIS [1]

Paris, le 13 mars 1812.

J'ARRIVE de Fontainebleau, Monsieur ; j'y ai trouvé les fauteuils de la chapelle, les châssis de 15/16 verts du même lieu et plusieurs autres meubles en mauvais état de conservation. Le concierge m'a porté des plaintes contre le valet de chambre tapissier.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le mémoire du petit lit de fer du cabinet de S. M. l'Empereur. Ce mémoire est réglé à 1.450 fr. et je ne le trouve porté dans le devis approuvé le 31 juillet 1811 par S. Exc. M. le Comte Daru que pour 1.400 fr. (page 3).

J'ai arrêté l'inventaire de Fontainebleau qui m'a paru fort bien fait. Dans l'arrêté d'un des onze volumes, j'ai corrigé un double emploi de 102 fr. Le concierge, d'après mon invitation, fera la correction

1. M. Desmazis était administrateur du mobilier des Palais Impériaux.

Cette lettre se trouve aux Arch. nat. $0^2$555, et a été publiée par M. Paul Marmottan dans le *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, 1921.

au crayon sur le double qu'il renverra au garde-meuble.

Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de la considération très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être.

De Beyle.

436. — G

A SON EXCELLENCE
M. LE DUC DE CADORE

[1812.]

Monseigneur,

Votre Ex. à l'époque où elle fit la visite du Palais de Fontainebleau ayant trouvé quelques irrégularités dans les écritures du concierge, je la supplie de me permettre de lui rendre compte de l'inspection que je viens de faire dans ce Palais.

L'irrégularité était qu'après un arrêté mis par moi sur le registre d'entrée le 21 août 1811, on avait inscrit plusieurs articles avec la date de la feuille d'entrée expédiée du garde-meuble, date qui était le 31 décembre 1810. J'ai examiné ces feuilles d'entrée, j'y ai trouvé en effet la date du 31 décembre 1810, mais le

concierge m'a déclaré ne les avoir reçues qu'en septembre 1811, c'est-à-dire postérieurement à mon inspection. J'ai demandé au concierge s'il pouvait me donner des preuves de ce fait. Il n'a pu m'en présenter d'autres que son registre de correspondance et des réponses d'un employé du garde-meuble qui ne sont point datées.

Je crois cependant son assertion très probable.

Les écritures faites depuis le mois d'août sont régulières.

Un travail essentiel et considérable a été fait cette année pour la comptabilité du Palais de Fontainebleau. J'y ai trouvé l'inventaire de tous les meubles qui ont été reçus dans ce Palais jusqu'au 31 décembre 1810. Cet inventaire qui se compose de onze volumes in-folio, est en double expédition. Les meubles y sont portés par appartement. Je me suis assuré de l'exactitude de cet inventaire dont j'ai arrêté les 11 volumes. J'ai rectifié dans l'arrêté du dernier un double emploi de 102 fr. erreur facile à corriger et qui n'empêche pas que ce travail ne soit bien fait. Les meubles ont été portés à des valeurs modérées.

Je n'ai pas eu lieu d'être content de l'état dans lequel j'ai trouvé plusieurs meubles précieux dont voici la note.

Tribune de la Chapelle. — Les fauteuils de L. L. M. M. sont entièrement découverts au lieu d'être placés comme on l'a toujours fait avec les meubles du Salon du Trône qui sont recouverts d'une toile de lin.

La chapelle étant humide ce manque de soin peut détériorer rapidement ces fauteuils. Cela est prouvé par l'état dans lequel se trouvent des châssis en 15/16 verts qu'on avait placés au dernier voyage en dedans des deux fenêtres de la Chapelle qui sont voisines de la Tribune afin que LL. MM. ne fussent point aperçues du dehors. Pendant le voyage, ces châssis étaient placés le samedi et retirés le lundi de chaque semaine. Depuis on a négligé ce soin. L'humidité du lieu a gâté la couleur et ces châssis sont en fort mauvais état.

Garde-Meuble du pavillon Saint-Louis. — Des sièges dorés et couverts en velours de soie ne sont pas en état de conservation.

Appartement de Prince n° 10. — Les rideaux en étoffe de soie des croisées n'ont pas été pliés avec le soin nécessaire pour conserver leur fraîcheur. J'ai fait la même remarque dans un grand nombre de chambres. J'ai même trouvé dans l'une d'elles que les rideaux de vitrage d'une croisée n'avaient pas été retirés.

J'ai marqué au concierge mon étonnement de cet état de choses. Il m'a déclaré qu'il provenait du peu de soin des valets de chambre, tapissiers et ébénistes, que depuis trois mois ces valets de chambre n'étaient entrés qu'une fois dans les appartements du château et pour quelques instants, ce dont il avait acquis la certitude au moyen des passe-partout des appartements qu'il a dans son cabinet. Il m'a déclaré avoir fait plusieurs fois à ces employés des représentations qui ont été inutiles. Le concierge est même allé jusqu'à mettre à l'amende un de ces valets de chambre, mesure qui a été désapprouvée par M. l'Administrateur du mobilier.

Il résulte de ces faits qu'il y a mésintelligence entre le concierge et les employés et que le mobilier en souffre.

Je prendrai la liberté de solliciter auprès de votre Ex. une mesure dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de sentir la nécessité. Ce serait une instruction détaillée indiquant d'une manière positive les obligations qu'ont à remplir les valets de chambre, tapissiers et ébénistes pendant tout le cours de l'année et les travaux d'entretien du mobilier qu'ils sont tenus de faire en raison des gages qu'ils reçoivent.

Ce règlement, peu nécessaire pour Paris

où le service va fort bien, serait très utile dans les Palais éloignés.

J'ai demandé au concierge de Fontainebleau à quoi il attribuait les négligences dont j'ai mis l'exposé sous les yeux de V. Ex. Il m'a répondu qu'il avait lieu de croire que les valets de chambre cherchaient à obtenir l'entreprise à forfait de l'entretien du mobilier du Palais de Fontainebleau et que pour cet effet ils avaient été presque continuellement à Paris. Il a ajouté qu'il serait essentiel que lorsque ces employés obtiennent de l'Administration du mobilier la permission de s'absenter ils en prévinssent le concierge trois jours d'avance. Je partage cette opinion.

J'ai l'honneur d'être avec respect, M... de votre Ex., le très humble et très obéissant serviteur[1].

1. Les brouillons de ces lettres et rapports sur l'entretien du Palais de Fontainebleau sont à peu près les seuls témoins, avec les documents publiés par M. Marmottan, qui demeurent de l'activité d'Henri Beyle dans ses fonctions d'Inspecteur de la comptabilité du mobilier et des Bâtiments de la couronne, place à laquelle il avait été nommé le 22 août 1810.

C'est à ces rapports que le 19 mars 1812, le duc de Cadore répondait en écrivant à M. Desmazis, administrateur du Mobilier, en l'invitant à prendre diverses mesures afin de remédier aux fautes signalées par Henri Beyle. Lettre publiée par Paul Marmottan : *Bulletin de la Société d'histoire de l'art français*, 1921.

437. — G

A SON EXCELLENCE M. LE DUC DE CADORE

PALAIS IMPÉRIAL DE FONTAINEBLEAU

Observations sur le mode d'entretien annuel du mobilier du Palais

Si le mode d'entretien du mobilier par état aperçu n'est maintenu que pour les parties non susceptibles d'être entretenues à prix fixe par année, il y aurait avantage réel pour l'économie et la sûreté du service que ce soit le concierge qui soit également chargé de cet entretien fixe, et personne n'en présentera autant que lui à cet égard.

L'économie résultera de ce que le concierge ne fait point de cet entretien un objet de spéculation, et qu'entre ses mains il ne devra jamais être regardé comme une entreprise, mais uniquement comme un moyen sûr pour lui de pouvoir répondre de cette partie de service et en même temps d'éviter à l'Administration du Mobilier l'embarras des mémoires que fournissent les ouvriers employés aux réparations. Le concierge, pour convaincre

de cette vérité et de son désintéressement, offre, soit pour cette année, soit pour l'année prochaine, de prendre à des prix au-dessous de ceux demandés par les valets de chambre, tapissiers et ébénistes du Palais, les marchés proposés par eux cette année pour l'entretien des parties du mobilier qui sont de leur ressort.

Quant à la sûreté du service et à la certitude que les travaux d'entretien seront exactement faits, le concierge déjà honoré de la confiance de S. M. et de celle de S. E. le Grand Maréchal du Palais présente toute garantie à cet égard, de plus c'est à lui seul que s'adresse S. E. le Grand Maréchal du palais lorsque le service est dans le cas de souffrir, (S. E. ne reconnaissant point les entrepreneurs en pareille occurrence), et enfin le concierge déjà responsable de la totalité du mobilier du palais doit inspirer assez de confiance à l'Administration pour être seul chargé de l'exécution d'une mesure que l'unique intérêt de S. M. doit faire adopter.

Le moyen de surveillance que peut employer l'Administration du Mobilier vis-à-vis du concierge est l'envoi au palais chaque trimestre d'un inspecteur duquel les frais de voyage seraient prélevés sur les fonds accordés pour l'entretien annuel du mobilier du dit palais ; et le concierge

désire d'autant plus l'adoption de cette mesure d'inspection que ce sera pour lui une occasion de prouver à M. l'Intendant général, combien il est animé du désir que le service de S. M. soit fait avec exactitude, en même temps qu'il prouvera aussi qu'il contribue également à ce qu'il soit fait avec économie.

Le concierge chargé de l'entretien fixe est très intéressé à n'employer pour l'effectuer que des ouvriers desquels il peut répondre, tant pour la probité que pour la conduite, tandis qu'il ne pourrait répondre également de ceux qu'emploieraient des entrepreneurs ; il est seul comptable des objets renfermés dans le palais, et sa responsabilité dans le dernier cas ne se trouverait point à couvert d'une manière certaine. Cette considération paraîtra sans doute fort importante à M. l'Intendant général.

Son Excellence se convaincra facilement qu'il est essentiel pour l'unité, l'économie et la sûreté du service de S. M. que le concierge soit toujours seul chargé de l'entretien du mobilier, soit à prix fixe ou par état aperçu, et que dans aucun cas les valets de chambre tapissiers et ébénistes du palais n'y doivent figurer en aucune manière même indirecte, cette nécessité de les en éloigner pour l'intérêt du service

de S. M. avait déjà été reconnue par M. l'Intendant général puisque dans l'article 8 de l'instruction ou mode définitif d'entretien adressé aux concierges des palais, en vertu de ses ordres, par M. l'Administrateur du Mobilier, le 8 décembre 1806, M. l'Intendant général exprime sa volonté à cet égard d'une manière très précise en disant : « Les valets de chambre ne peuvent figurer en rien dans les mémoires, soit comme réclamant prix de fournitures puisque c'est au concierge à tout acheter, soit comme salaire de travaux puisqu'ils ont un traitement annuel. » Or l'exécution du mode d'entretien à prix fixe confié au concierge ne change donc rien au fond des dispositions contenues dans cette instruction, mais seulement le mode de paiement des travaux, en ce que le concierge pour acquitter le salaire des ouvriers qu'il aura employés, au lieu de certifier et produire leurs mémoires à l'Administration du Mobilier, présentera le certificat de M. l'Inspecteur, constatant que pendant le trimestre auquel il aura rapport le mobilier du palais a été bien entretenu, afin d'obtenir l'ordonnance de la somme approuvée par M. l'Intendant général pour cet objet.

M. l'Intendant général pensera sans

doute que si les valets de chambre étaient chargés de l'entretien fixe soit directement soit indirectement, il serait uniquement entre leurs mains un objet de pure spéculation et ne présenterait aucune sûreté pour le service et encore moins d'économie, puisqu'indépendamment du salaire qui leur serait accordé pour leurs travaux comme entrepreneurs, ils recevraient encore de l'Administration du mobilier leurs gages de 1.800 francs par an, l'habillement, le chauffage et l'éclairage comme valet de chambre, dont ils ne rempliraient les fonctions que pendant le court séjour de L. L. M. M. au palais, le reste de l'année serait employé tout entier à leur entreprise. L'Empereur paierait deux fois leur temps et il en résulterait encore beaucoup d'autres inconvénients nuisibles aux intérêts de S. M. comme au bien de son service.

Le concierge du palais ose espérer que son Excellence ne verra dans les observations ci-dessus que l'unique désir qu'il a de lui prouver son zèle pour le bien du service de S. M., et dans son désir d'être toujours seul chargé de l'entretien du mobilier du palais de quelque manière qu'il se fasse, celui de pouvoir en répondre d'une manière certaine, ce qu'il ne pourrait faire s'il en était autrement.

Dans le cas où son Excellence n'admettrait pas que le concierge puisse être chargé de l'entretien à prix fixe, il prie son Excellence de maintenir le mode d'entretien par état aperçu suivi jusqu'à ce jour, puisqu'il ne présente aucun inconvénient pour le bien du service et qu'il est susceptible de plus d'économie en ce que l'on ne paye que pour les objets auxquels il est fait des réparations ou nettoiements, etc., tandis que par le mode d'entretien à prix fixe on paierait aux entrepreneurs une somme pour chaque objet et pour la totalité des objets, et qu'il n'arrive jamais qu'ils soient tous à la fois dans le cas d'être réparés ou nettoyés [1].

1. Au verso de ce rapport de la main d'un copiste, nous lisons cette note de l'écriture de Beyle :

« Les marchés proposés par le tapissier pour 1812 (motifs : ne pas avoir 8 ou 10 mémoires) s'élèvent environ à 13.000 fr., l'ébéniste à 3.000 francs. Cela s'élève à plus de 16.000 francs.

Tous les meubles à recouvrir ne sont pas compris.

Pour 1811 ça s'est élevé à 16.000 francs, non compris le lustrier, l'horloger Lepaute, etc.

Prendre année moyenne. L'année la plus élevée a été 1811. »

438. — G

A SON EXCELLENCE LE DUC DE CADORE

PALAIS IMPÉRIAL DE FONTAINEBLEAU

Note relative aux devoirs à remplir par les valets de chambre

Il est absolument indispensable pour l'exactitude du service de S. M. que M. l'Administrateur du mobilier envoie au concierge une instruction très détaillée indiquant d'une manière positive les obligations qu'ont à remplir les valets de chambre tapissiers et ébénistes pendant tout le cours de l'année et les travaux d'entretien du mobilier qu'ils sont tenus de faire en raison des gages qu'ils reçoivent à cet effet.

Il est essentiel que cette instruction lui parvienne le plus tôt possible, car sans elle il ne peut exercer aucune surveillance vis-à-vis des valets de chambre puisqu'il ignore ce à quoi ils sont obligés.

Insérer cela :

Tribune de l'Empereur. — La draperie, les sièges et les châssis en 15/16 vert ne sont point en état de conservation. Ces

dernières étoffes sont tachées et la couleur passée par le défaut de soin.

Appartement de prince n° 10. — Les rideaux en étoffe de soie des croisées ne sont pas en état de conservation, et en général les rideaux de tous les baldaquins en soie ne sont pas arrangés de manière à conserver leur fraîcheur, étant mal pliés.

Cour du cuisinier n° 40. — Le rideau de vitrage d'un cabinet n'est point encore retiré.

Garde-meuble du pavillon Saint-Louis. — Les sièges dorés et couverts en velours de soie ne sont point en état de conservation.

Si les valets de chambre ont une entreprise, ils emploient leur temps à suivre cette entreprise et non à faire leur devoir dans le palais.

Les fauteuils de la Chapelle n'ont pas de housse. Ils devaient être comme les années précédentes réunis aux meubles du Salon du Trône et de la Salle du Conseil qui sont recouverts d'une toile de lin.

Les châssis gâtés par l'hiver sont retirés pendant les voyages tous les lundis. Ainsi ils sont fort gâtés.

Depuis l'annonce qu'il n'y aurait pas de voyage on n'est pas allé dans les appartements.

M. Mily le sait ayant les passe-partout.

Dans le règlement : Que les valets de chambre ne puissent s'absenter qu'en vertu d'une autorisation de M. Desmazis et en prévenant le concierge trois jours d'avance.

439

A M. VAN PRAET [1], CONSERVATEUR DES IMPRIMÉS A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, RUE DE RICHELIEU

Paris, le 4 mai 1812.

M. de Beyle a l'honneur de présenter tous ses remerciements à M. Van Praet. Il rend à la Bibliothèque deux tomes de Baldinucci qu'on a eu la bonté de lui prêter et le tome III de la *Felsina pittrice* de Crespi.

Il demanderait Belloni, si cet ouvrage n'est plus utile à M. David, ou Zanetti : *Della pittura veneziana*, 1771 ; et Comolli : *Vitta inedita di Raffaele*, imprimée à Rome, 1791.

M. de Beyle garde encore pour quelques

1. Toutes les lettres à Van Praet, écrites en 1812, ont été publiées par M. Louis Royer : *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, avril 1922. Elles ont trait à des ouvrages que Beyle empruntait à la Bibliothèque Impériale lorsqu'il commençait à écrire son *Histoire de la Peinture en Italie*.

jours Ridolfi, deux volumes, et le troisième d'Algarotti.

Il prie M. Van Praet d'agréer, avec l'assurance de sa reconnaissance, l'hommage de sa haute considération.

De Beyle,
Rue Neuve-du-Luxembourg, nº 3

440

A M. VAN PRAET,
CONSERVATEUR DES IMPRIMÉS
A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,
RUE DE RICHELIEU

Paris, le 6 mai 1812.

M. de Beyle a l'honneur de renvoyer le tome VII d'Algarotti. Il désirerait le tome septième de l'édition italienne, *Livorno e Cremona*, 1779.

De Beyle.

441

A M. VAN PRAET,
CONSERVATEUR DES IMPRIMÉS
A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,
RUE DE RICHELIEU

M. de Beyle a l'honneur de présenter tous ses remerciements à Monsieur Van Praet. M. de Beyle renvoie à la Bibliothèque impériale : *Bel'oni*, 1 vol. ; *Ridolfi*, 2 vol. ; *Baldinucci* ; *Algarotti*, 2 vol. les volumes 3 et 7.

M. de Beyle désirerait, si cela est possible, sans gêner personne : Passeri : *Vitte de' pittori, scultori e architetti che hannon lavorato in Roma e che son morti dal* 1641 *al* 1673, Roma, 1772 volume in-4°. Affo : *Vita di Francesco Mazzola ditto il Parmigianino*, Parma, 1784, in-4° ; un ouvrage en anglais et en deux tomes in-4°. Ce sont les œuvres d'un peintre anglais nommé Barry, qui ont été publiées à Londres en 1809. Il n'est peut-être pas impossible que la Bibliothèque ait cet ouvrage.

M. de Beyle renouvelle ses excuses à Monsieur Van Praet de toute la peine qu'il lui donne et le prie d'agréer l'hommage de sa considération très distinguée.

De Beyle.

442. — G

A SON EXCELLENCE M. LE DUC DE CADORE [1]

Paris, 3 juin 1812.

Monseigneur,

D'APRÈS les ordres de votre Excellence et après m'être entendu avec M. Denon [2], je me suis transporté au Musée à l'effet de m'assurer de l'état où en est le travail de l'inventaire général des objets d'art. Ces objets sont :

Les statues et bas-reliefs,
Les tableaux,
Les dessins,

1. Copie de ce même rapport fut également adressée au Secrétaire général du musée Napoléon, avec la note suivante :

« J'ai l'honneur d'envoyer à Monsieur de Lavallée, l'extrait suivant du rapport que j'ai fait à S. Ex. sur l'état où en était l'inventaire du Musée le 3 juin 1812. Je le prie, ainsi qu'il a eu la bonté de me le faire espérer hier, d'insérer après chacun des articles suivants :

Les statues et bas-reliefs.
Les tableaux.
Les dessins.
Les planches gravées.
Les vases et autres objets précieux.
Les parties de travaux exécutées jusqu'au 1er juillet 1812.

DE BEYLE.

Paris, 7 juillet 1812. »

2. Sur le baron Denon, membre de l'Institut, voir la note du rapport du 13 février 1812.

Les planches gravées,

Les vases et autres objets en pierres précieuses.

J'ai lieu de croire que cet inventaire formera 4 vol. grand in-folio de 1.000 pages chacun.

Le premier contiendra la description des statues antiques, bas-reliefs, bustes, bronzes, vases et objets divers de matières précieuses.

Le deuxième, les tableaux exposés dans la grande Galerie, dans les palais Impériaux, dans les maisons de plusieurs grands dignitaires et Ministres et enfin dans les Musées des départements et dans les Eglises.

Le troisième, les dessins. Le Musée en possède de 20 à 25.000.

Le quatrième, les planches gravées qui sont au nombre de 4.000.

Cet inventaire doit être fait en triple expédition, dont une pour être déposée au Sénat, la seconde pour l'Intendance, la troisième pour rester au Musée. Les minutes qui seront faites proprement formeront l'expédition du Musée, ainsi le travail se réduit à en mettre au net deux copies.

Le mis au net de l'inventaire n'est pas encore commencé. M. de Lavallée m'a déclaré avoir été obligé d'employer à

l'expédition de la correspondance et de la comptabilité M. Leroux, commis affecté à l'inventaire. M. Leroux m'a déclaré pouvoir faire chaque jour 20 pages de l'expédition de l'inventaire qui doit être déposée au Sénat. Comme cet inventaire aura probablement 4.000 pages, ce travail exigera 7 mois, ainsi au mois de décembre prochain on pourra déposer une expédition de l'inventaire au Sénat si le commis est employé constamment à ce travail.

Le travail des minutes est très avancé.

La minute de l'inventaire des statues et bas-reliefs est presque terminée, elle occupe 194 pages petit in-folio. Il n'y manque plus que l'estimation des objets.

La minute de l'inventaire de tous les tableaux exposés dans la grande galerie du Musée est très avancée ; il n'y manque que l'estimation des tableaux et des cadres et l'indication des lieux d'où les tableaux proviennent. Cette minute remplit 152 pages grand in-folio.

On a recueilli sur des feuilles volantes les descriptions :

1° Des tableaux existants dans les palais impériaux.

2° Des 1.200 tableaux environ envoyés dans les départements ou remis aux églises de Paris.

Il ne reste à décrire que 250 tableaux qui sont dans les magasins du Musée.

La minute de l'inventaire des dessins est très avancée ; elle remplit 1.150 pages grand in-folio. Ce travail a été fait par M. Morel, conservateur des dessins, qui y a employé un commis payé sur les produits intérieurs du Musée. On a terminé la minute de l'inventaire des dessins en feuilles, de ceux qui sont cartonnés ou placés sous verre. Il n'y manque que les dimensions des dessins exposés dans la Galerie d'Apollon.

Il reste à faire l'inventaire des dessins collés dans des livres, ou mis en rouleau sur toile. M. Morel demande 5 à 6 mois pour achever ce travail.

Il promet d'avoir fini à la même époque les descriptions des cuivres existants à la chalcographie, y compris les 2.490 planches que le Musée va recevoir de la Bibliothéque Impériale.

Enfin la minute de l'inventaire des objets en matières précieuses peut être regardée comme faite puisqu'on n'aura qu'à transcrire l'inventaire existant.

Il résulte, Monseigneur, de l'exposé que je viens de mettre sous les yeux de V. Ex. que le travail des Minutes est très avancé et que celui du mis au net n'est pas commencé.

Votre Ex. m'ayant donné l'ordre « de lui proposer les moyens que je croirais les plus propres pour terminer ce travail dans le plus court délai possible », il me semble qu'il faudrait que les deux commis qui doivent travailler à l'Inventaire n'en soient pas détournés pour des objets étrangers. Je suis bien éloigné de vouloir jeter aucun blâme sur l'emploi qui a été fait de ces commis. Il paraîtrait, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, que la direction du Musée est chargée d'une correspondance très considérable et qu'elle n'a pas pour cela un nombre de commis suffisant.

Pour s'assurer que les deux commis destinés à la confection de l'inventaire y travaillent constamment, V. Ex. pourrait faire vérifier à la fin de chaque mois si M. Leroux a fait 520 pages de l'inventaire destiné au Sénat.

Quant au commis qui est employé par M. Morel à écrire la minute de l'inventaire des dessins et des cuivres, il me semble qu'on ne peut exiger autre chose sinon que M. Morel qui a demandé 6 mois pour terminer ce travail donne à la fin de chaque mois la note de ce qui a été fait.

L'inventaire dont il s'agit m'a paru pouvoir donner lieu aux questions suivantes :

Doit-on porter dans l'inventaire les 1.200 tableaux donnés aux villes des départements et aux églises ?

Doit-on y porter ceux des tableaux exposés dans la Galerie du Sénat qui ont toujours appartenu à la Couronne et qui sont dans les anciens Inventaires ?

Doit-on porter dans l'inventaire que l'on fait les objets précieux remis à l'Administration du mobilier et évalués d'après l'estimation imprimée de l'ancien garde-meuble à environ 1.240.000 francs ?

Il me semble que ces trois questions doivent être résolues affirmativement. La première pourrait peut-être donner lieu à un rapport à S. M. Cela dépend des termes dans lesquels sont conçus les décrets qui disposent de ces tableaux, décrets que je n'ai pu me procurer.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

443. — G

A SON EXCELLENCE
M. LE DUC DE CADORE

1812 [1].

Monseigneur,

D'après les ordres que votre Ex. m'a fait l'honneur de me donner dans la dernière lettre qu'elle m'a écrite au sujet de l'inventaire du Musée, je me suis transporté dans cet établissement pour m'assurer de ce qui avait été fait depuis ma visite du 3 juin.

On s'est occupé avec activité de la confection de l'inventaire et voici l'état actuel des travaux.

Antiquités

M. Visconti a remis à l'Administration la minute de l'inventaire de 250 bustes antiques. Il en reste encore à décrire environ 80. Ces derniers présentent des difficultés parce que ce sont tous des portraits inconnus de Grecs et de Romains, lesquels, n'ayant point de nom, doivent

1. Cette lettre dans les brouillons de Grenoble semble datée du 8 septembre 1812. A cette date Beyle était en Russie. Elle a dû être écrite avant son départ.

être minutieusement décrits pour qu'on puisse les reconnaître. M. Visconti s'occupe de même de l'inventaire des sarcophages, vases, cinéraires, autels, candélabres et des statues et bustes antiques en bronze. La minute de cette partie sera probablement finie dans le courant de juillet.

Tableaux

M. de Lavallée a décrit, mesuré et indiqué les provenances de tous les tableaux qui restent dans les magasins de l'établissement. Cette minute présente 900 articles et se compose de tableaux précieux destinés à compléter le Musée, de tableaux mis en ordre pour la décoration des Palais impériaux, de tableaux des anciennes écoles flamande et allemande, et enfin d'une suite d'environ 200 portraits de souverains et personnages célèbres d'Allemagne. On a trouvé plusieurs tableaux de peintres inconnus dont on placera la description à la fin de l'Inventaire général des tableaux.

Dessins

M. Morel a fait la description de 54 volumes de dessins et de 4 grands rouleaux

sur lesquels d'autres dessins sont collés. Il va être attaché un commis transcripteur à cette partie.

M. Morel s'occupe maintenant des planches gravées et fait venir de la Bibliothèque Impériale celles qui y sont en dépôt.

Depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. Ex. M. Leroux commis a commencé l'expédition de l'inventaire destiné au Sénat. Il a transcrit en entier les statues et groupes antiques et la moitié des bas-reliefs. Il continue activement cette mise au net qui exige du soin et du temps, vu l'obligation où il est de changer quatre fois de caractères d'écriture pour chaque article. Il ne peut faire ainsi chaque jour qu'environ 10 pages.

Votre Ex. dans sa lettre du 23 mai dernier, m'a autorisé à lui proposer les moyens que je croirais les plus propres à avancer rapidement le travail de l'inventaire. Il paraît que M. Denon a été autorisé à dépenser en commis pour cet objet une somme de 2.200 francs. M. de Lavallée pensait qu'avec cette somme on pourrait prendre un commis, j'ai cru qu'il serait possible d'en avoir deux pendant les six derniers mois de 1812, ce qui avancerait de six mois la remise du travail que ces commis doivent exécuter.

M. Denon m'ayant fait l'honneur de

m'écrire le 18 juin dernier que malgré les secours donnés par votre Excellence pour hâter la confection de l'inventaire, je craignais de ne pouvoir le terminer pour le temps indiqué, je serais d'avis d'accorder à l'Administration un 4e commis pour la transcription de cet inventaire qui aura environ 4.000 pages in-folio.

Si l'on juge du produit de l'exposition de cette année par celui de la dernière exposition, il sera d'environ 28.000 fr. et il serait facile de faire payer le 4e commis proposé sur ce fonds.

J'ai l'honneur d'être avec un pr. respect M..., de V. Exc...

Le très humble et très obéissant serviteur.

444

A M. VAN PRAET, CONSERVATEUR DES IMPRIMÉS A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, RUE DE RICHELIEU

Paris, le 21 juin 1812.

MONSIEUR de Beyle renvoie à la Bibliothèque impériale : *Vie du Parmesan* par Affo, un vol. $\frac{\text{P. } 308}{8}$; *Vitte de'pittori*, etc., par Passeri, un vo-

lume in-4° $\frac{\text{P. 308}}{\text{7,A}}$; Baldinucci, tomes 19, 20 et 21 en un volume. Il désirerait l'ouvrage anglais du peintre Barry. Il prie Monsieur Van Praet d'agréer l'hommage de sa reconnaissance et de sa considération très distinguée.

De Beyle.

445

A M. VAN PRAET,
CONSERVATEUR DES IMPRIMÉS
A LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,
RUE DE RICHELIEU

Monsieur de Beyle est on ne peut plus sensible aux bontés qu'on a pour lui.

Pourrait-il avoir le tome VII des œuvres d'Algarotti qui doit contenir une collection de lettres sur la peinture ?

446. — G[1]

AUX JOURNAUX ET AUX LIBRAIRES

[1812.]

Messieurs,

J'ai composé en deux volumes l'*Histoire de la Peinture en Italie*, depuis la Renaissance de l'art vers la fin du XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Cet ouvrage est le fruit de trois années de voyages et de recherches. L'histoire de M. Lanzi m'a été fort utile.

J'envoie mon ouvrage à Paris pour le faire imprimer. On me conseille de vous prier de l'annoncer. Il paraîtra en deux volumes in-8°, à la fin de 1812...

1. Ce projet de lettre pour les journaux et les libraires doit être antérieur au départ d'Henri Beyle pour la Russie. Il a dû être écrit au temps où dans la fièvre du travail l'auteur menait rapidement son œuvre à bien, et où il ne pensait pas dissimuler ses emprunts à Lanzi.

447. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Paris, le 14 juillet 1812.

J'AI reçu ta jolie lettre, ma chère amie. Elle m'a fait un sensible plaisir en ce que tu m'y fais part de tes pensées. J'y répondrai à loisir.

Je voulais t'envoyer un joli éventail pour ta fête. Je me suis procuré un de ces monuments de Rome peints sur vélin que nos princesses emploient pour éventails. Je l'ai trouvé trop joli pour le faire gâter par un colleur. Cherche donc s'il y a quelque Grenoblois se rendant de Paris dans son pays. Je lui ferai remettre le petit morceau de vélin.

Je te ferai remettre aussi la correspondance de Grimm. En lisant cela en même temps que les mémoires de Collé, ceux de Marmontel, la correspondance de La Harpe et la plate histoire de Lacretelle, on a un tableau complet de l'esprit de nos pères. Rien n'est si différent de la gravité

1. Mme Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, départ de l'Isère.

ennuyeuse et pédante actuellement en usage, que la légèreté inouïe de nos Français de 1770.

Je partirai de Paris pour Wilna du jeudi prochain en 8, c'est-à-dire le 23 juillet, je crois. M. le Duc de C[adore] et S. A. S. ont daigné me montrer une bonté parfaite dans ces circonstances. Je désirerais que MM. les usuriers en fissent autant. A la veille d'un voyage aussi considérable, je me trouve avec 900 francs. Si tu es à Grenoble, tâche d'engager *our father*[1] à m'envoyer quelques francs. Outre le besoin d'argent pour acheter des chevaux sur les bords du Niémen, j'ai envers mon tailleur une dette criarde de 2.010 francs. J'en ai envoyé le compte à mon père.

Voilà, ma chère amie, le revers de ma médaille. Du reste, je suis content. Il n'y a jamais de position délicieuse. Rien de ce qui est excessif ne peut être permanent. L'ignorance de cette vérité m'a empêché longtemps de sentir ce que ma position avait d'agréable. Depuis 2 ans, je suis plus sage.

Il y avait depuis *six weeks* un vide *in my heart. A passion who lived in it, since two years* est morte tout-à-coup vers le 13

1. Notre père.

du mois passé, *by the sight of the mediocrity of the object*[1].

Ce qui est médiocre dans tous les genres me donne un dégoût invincible. J'étais un peu malheureux de ne plus aimer. Cette secousse va me remettre en selle. Si je puis, à [mon re]tour, *I will see again my dear* [*Italy*]. *It is my true country*[2]. Non pas que j'y aime excessivement tel ou tel objet ; mais ce pays est d'accord avec mon caractère.

Mille et mille remerciements à Périer, auquel je n'ai pas encore eu le temps d'écrire, mais auquel j'écrirai. J'ai des envieux, ou, pour mieux dire, des jaloux. Il faut donc adopter un système de grande modestie à Grenoble. Fais part de cette réflexion à mon père. Il est donc inutile de trop parler de mon départ. Il convient même de n'en pas parler du tout jusqu'à ce qu'il ait eu lieu.

Pardon de te parler de ces pauvretés, mais quand on est au milieu de médiocres, on est tenu à des médiocrités. C'est pourquoi je te félicite de t'être délivrée de tes deux paquets.

Odile WATIER.

1. Il y avait depuis six semaines un vide dans mon cœur. Une passion qui vivait en lui depuis deux ans est morte... par la vue de la médiocrité de l'objet.

2. Je reverrai ma chère Italie. C'est mon vrai pays.

448. — A

A SA SŒUR PAULINE

Saint-Cloud, 23 juillet 1812.

Le hasard, ma chère amie, me ménage une belle occasion d'écrire. Je pars ce soir, à sept heures, pour les bords de la Dvina ; je suis venu prendre les ordres de Sa Majesté l'Impératrice. Cette princesse vient de m'honorer d'une conversation de plusieurs minutes sur la route que je dois prendre, la durée du voyage, etc., etc., en sortant de chez Sa Majesté, je suis allé chez Sa Majesté le roi de Rome ; mais il dormait, et madame la comtesse de Montesquiou vient de me dire qu'il était impossible de le voir avant trois heures ; j'ai donc deux heures à attendre. Ça n'est pas commode, en grand uniforme et en dentelles. Heureusement je me suis souvenu que ma place d'inspecteur me donnerait peut-être quelque crédit dans le palais. Je me suis présenté, et l'on m'a ouvert une pièce qui, dans ce moment, n'est pas habitée.

Rien de plus vert et de plus tranquille que ce beau Saint-Cloud.

Voici mon itinéraire pour Wilna :

j'irai fort vite, ayant un courrier en avant jusqu'à Königsberg ; mais là, les doux effets du pillage commencent à se faire sentir ; cela redouble à Kovno ; on dit que, dans les environs, on peut faire cinquante lieues sans trouver un être vivant (je regarde tout cela comme très exagéré ; ce sont des bruits de Paris, c'est tout dire pour l'absurdité). Le prince archichancelier m'a dit hier de tâcher d'être plus heureux qu'un de mes collègues, qui a mis vingt-huit jours de Paris à Wilna. C'est dans ces déserts ravagés qu'il est difficile d'avancer, surtout avec une pauvre petite calèche viennoise, écrasée de mille paquets ; il n'est pas un personnage qui n'ait eu l'idée de m'en envoyer.

A propos de cela, Gaëtan voulait venir avec moi ; je lui ai répondu qu'il était physiquement impossible que ma calèche contînt plus que moi et mon domestique. Là-dessus, il m'a écrit une lettre impertinente, m'acccusant d'avoir offert de le mener. Je suis, dans cette circonstance, comme l'honnête homme dont parle la Bruyère : mon caractère jure pour moi ; on sait que je n'aime pas les ennuyeux, et encore vingt jours de suite ! C'est le pendant de la lettre où son père m'appelait charlatan ; on ne peut l'être moins,

car je leur ferai entendre à la première occasion qu'ils peuvent me regarder comme n'existant plus pour eux.

Je suis charmé que tu aies acheté Shakspeare ; c'est encore le peintre le plus vrai que je connaisse.

Adieu ; si tu ne viens pas à Paris, vas à Milan par le Simplon et les îles Borromées et reviens par le mont Cenis.

449. — B

A FRANÇOIS PÉRIER-LAGRANGE[1]

Saint-Cloud, le 23 juillet 1812.

Je ne veux pas quitter la France, mon cher ami, sans te remercier de l'amitié vraiment fraternelle que tu as montrée dans l'affaire de la maison. Quel dommage que tout cela n'ait pas eu lieu un an plus tôt. J'aurais dans ce moment 20.000 d'appointements. Aujourd'hui, le titre de baron est devenu une grâce importante. Il y a plus de 1.500 personnes qui ont fait leurs preuves, et S. M. ne fait point de travail sur cet objet. Tu as vu qu'Elle récompensait avec ce titre les

1. M. F. Périer, en sa terre de Thuélin, près La Tour-du-Pin (Isère).

députés de ses départements. C'est un malheur de presque tout ce qu'on désire dans ce monde, d'arriver trop tard. Je n'en dois pas moins beaucoup à mon père, à toi qui as eu la première idée et à Félix qui a suivi l'affaire. J'aurais mis de l'amour-propre à ce que la donation, qui ne peut contrarier que tes intérêts, fût acceptée en mon nom par toi, mais tes fréquentes courses à la campagne m'ont fait penser que l'affaire marcherait plus vite avec Faure. En effet, sans un jury, nous ne te tenions plus.

J'aurais un grand besoin de ta superbe santé. Je vais être 20 jours et 20 nuits sans m'arrêter. J'ai 2 énormes portefeuilles et 50 paquets particuliers, entre autres, une lettre que S. M. l'Impératrice vient de me remettre en me recommandant de la porter vite à l'Empereur.

Au milieu de tout cela, je n'ai pas le sou, et quand mes créanciers ne voudront plus me prêter, je retomberai à la sous-préfecture. Cela serait bien triste, mais si je n'avance pas d'ici à deux ans, cela est inévitable.

Adieu ; aime-moi quoique éloigné, et plante infiniment d'arbres sur ton joli coteau de Thuélin. Il n'y a de vraiment beau que les massifs d'arbres assez épais pour isoler entièrement le spectateur. Je

critiquerai cela à mon retour de Russie.

Mon père aura-t-il fourni à ma critique en plantant le clos ? Je ne sais pourquoi j'y prends intérêt, car grâces à mes dettes, je ne sais si j'aurai à moi un pouce de terrain. Mais alors, sur mes vieux jours, je me mettrai en pension à Thuélin. Fais-le donc bien joli et continue à rendre ma sœur heureuse. Elle te montrera la route que je vais suivre et comme quoi j'ai à me plaindre de M. Gaëtan, duquel je ne me mêlerai plus, pour ne pas mériter le titre de charlatan. Ne fatigue pas de ce détail odieux notre bon grand-père.

De B.

450. — A

A SA SŒUR PAULINE [1]

Eckartsberga, 27 juillet 1812.

Hier soir, ma chère amie, après soixante-douze heures de voyage, je me trouvais, deux lieues plus loin que la triste ville de Fulde, à cent-soixante-et-onze lieues deParis. La lenteur allemande m'a empêché d'aller aussi vite aujourd'hui.

1. A Mme Pauline Périer, rue de Sault, par Gotha, à Grenoble, département de l'Isère.

Je viens de m'arrêter, pour la première fois depuis Paris, dans un petit village que tu ne connaîtras pas davantage quand je t'aurai dit qu'il s'appelle Eckartsberg[1], ce qui veut dire, ce me semble, la montagne d'Hécate. Il est à côté de la bataille d'Iéna et à douze lieues en deçà de la pierre qui marque l'endroit où Gustave-Adolphe fut tué à la bataille de Lützen.

On sent à Weimar la présence d'un prince ami des arts, mais j'ai vu avec peine que là, comme à Gotha, la nature n'a rien fait ; elle est plate comme à Paris. Tandis que la route de Kösen à Eisenach est souvent belle par les beaux bois qui bordent la route. En passant à Weimar, j'ai cherché de tous mes yeux le château du Belvédère ; tu sens pourquoi j'y prends intérêt[2]. *Give me some news of miss* Vict[orine][3].

Vais-je en Russie pour quatre mois ou pour deux ans ? Je n'en sais rien. Ce que je sens bien, c'est que mon contentement est situé dans le beau pays

Che il mare circonda
E che patre l'Alpa e l'Alpenin[4].

1. Beyle écrit : Ekatesberg.
2. Victorine Mounier avait habité le Belvédère durant la Révolution, avec son père émigré.
3. Donne-moi des nouvelles de Mlle Victorine.
4. Que la mer entoure et que partage l'Alpe et l'Apennin.

Voilà deux vers italiens joliment arrangés. Adieu, ma soupe arrive et je passe mille amitiés à tout le monde. Donne de mes nouvelles à notre bon grand-père.

HENRI.

451. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE[1] ET A Mme PIERRE DARU

Smolensk, le 19 août 1812.

L'INCENDIE nous parut un si beau spectacle que, quoiqu'il fût sept heures, malgré la crainte de manquer le dîner (chose unique dans une telle ville), et celle des obus que les Russes lançaient, à travers les flammes, sur les Français qui pouvaient être sur le bord du Borysthène (le Dniéper), nous descendîmes par la porte qui se trouve près la jolie chapelle ; un obus venait d'y éclater, tout fumait encore. Nous fîmes en courant bravement une vingtaine de pas ; nous traversâmes le fleuve sur un pont que le

1. Cette lettre n'est guère qu'un de ces fragments du *Journal* que Beyle envoyait à Félix Faure, le priant de les lui conserver, mais la fin montre qu'elle était surtout destinée à Mme Pierre Daru.

général Kirgener faisait construire en toute hâte. Nous allâmes tout à fait au bord de l'incendie, où nous trouvâmes beaucoup de chiens et quelques chevaux chassés de la ville par l'embrasement général.

Nous étions à nous pénétrer d'un spectacle si rare quand Marigner[1] fut abordé par un chef de bataillon qu'il ne connaissait que pour lui avoir succédé dans un logement à Rostock. Ce brave homme nous raconta au long ses batailles du matin et de la veille, et ensuite loua à l'infini une douzaine de dames de Rostock qu'il nous nomma ; mais il en loua une beaucoup plus que les autres. La crainte d'interrompre un homme si pénétré de son sujet et l'envie de rire nous retinrent auprès de lui jusqu'à dix heures, au moment où les boulets recommencèrent de plus belle.

Nous déplorions la perte du dîner, et je convenais avec Marigner qu'il entrerait le premier pour essuyer la réprimande que nous méritions de la part de M. Daru, quand nous aperçûmes dans la haute ville une clarté extraordinaire.

1. Auguste-André Marigner de la Creuzatière avait été commissaire des guerres et avait déjà servi sous Petiet et Daru. Dans la campagne de 1812, il était inspecteur aux revues. Beyle avait déjà vécu avec lui en 1800-1801, et en 1809.

Nous approchons, nous trouvons toutes nos calèches au milieu de la rue, huit grandes maisons voisines de la nôtre jetant aussi des flammes à soixante pieds de hauteur et couvrant de charbons ardents, larges comme la main, la maison qui était à nous depuis quelques heures ; nous en fîmes percer le toit en cinq ou six endroits et nous y plaçâmes, comme dans des chaires à prêcher, une demi-douzaine de grenadiers de la garde armés de longues perches, pour battre les étincelles et les faire tomber ; ils firent très bien leur office. M. Daru prenait soin de tout. Activité, fatigue, tapage jusqu'à minuit.

Le feu avait pris trois fois à notre maison, et nous l'avions éteint. Notre quartier général était dans la cour, d'où, assis sur de la paille, nous regardions les toits de la maison et ses dépendances, indiquant par nos cris les points les plus chargés d'étincelles à nos grenadiers.

Nous étions là, MM. Daru, le comte Dumas, Besnard, Jacqueminot, le général Kirgener, tous tellement harassés que nous nous endormions en nous parlant ; le maître de la maison seul (M. Daru) résistait au sommeil.

Enfin parut ce dîner si désiré ; mais, quelque appétit que nous eussions, n'ayant rien pris depuis dix heures du matin,

il était très plaisant de voir chacun s'endormir sur sa chaise, la fourchette à la main. Je crains bien que mon énorme histoire ne produise le même effet. Daignez me le pardonner, madame, et brûler ma lettre, parce que nous sommes convenus que le bulletin seul doit parler de l'armée.

Mademoiselle de Camelin reconnaîtra mon goût pour les journaux, mais comme nous manquons tout à fait d'encre et qu'il faut la faire à chaque fois qu'on trempe la plume, c'est la première lettre que j'écris, et quelque longue qu'elle soit, j'aurais encore bien des choses à dire. Daignez y voir, du moins, Madame, l'hommage de mon respectueux dévouement et rappeler mon respect à madame Nardot[1], mademoiselle de Camelin et la grande mademoiselle Pauline[2].

L'armée a encore poussé les Russes de quatre lieues cette nuit nous voilà à quatre-vingt-six lieues de Moscou.

1. Mme Nardot était la mère de Mme Pierre Daru.
2. Fille aînée du comte Pierre Daru.

452. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Smolensk, à quatre-vingts lieues de Moscou,
24 août 1812.

J'ai reçu ta lettre en douze jours, quoiqu'elle ait fait huit cents lieues, comme tout ce qui nous arrive de Paris. Tu es bien heureux et j'en suis content. Je n'ai plus d'idée de ce mien conseil que tu trouves bon. Serait-ce celui de commencer de bonne heure à travailler à l'édition de Montesquieu et de marier l'idée de cet ouvrage à celle de ton bonheur ?

Le mien n'est pas grand d'être ici. Comme l'homme change ! Cette soif de voir que j'avais autrefois s'est tout à fait éteinte ; depuis que j'ai vu Milan et l'Italie, tout ce que je vois me rebute par la grossièreté. Croirais-tu que, sans rien qui me touche plus qu'un autre, sans rien de personnel, je suis quelquefois sur le point de verser des larmes ? Dans cet océan de barbarie, pas un son qui réponde à mon âme ! Tout est grossier, sale, puant au physique et au moral. Je n'ai eu un peu de plaisir qu'en me faisant faire de la

musique sur un petit piano discord, par un être qui sent la musique comme moi la messe. L'ambition ne fait plus rien sur moi ; le plus beau cordon ne me semblerait pas un dédommagement de la boue où je suis enfoncé. Je me figure les hauteurs que mon âme — (composant des ouvrages, entendant Cimarosa et aimant Angela[1], sous un beau climat) — que mon âme habite, comme des collines délicieuses ; loin de ces collines, dans la plaine, sont des marais fétides ; j'y suis plongé et rien au monde, que la vue d'une carte géographique, ne me rappelle mes collines.

Croirais-tu que j'ai un vif plaisir à faire des affaires officielles qui ont rapport à l'Italie ? J'en ai eu trois ou quatre, qui, même finies, ont occupé mon imagination comme un roman.

J'ai éprouvé une contrariété de détail dans le pays de Wilna, à Boyardowiscoma (près de Krasnoïé), où j'ai rejoint quand ce pays n'était pas encore organisé. J'ai eu des peines physiques extrêmes. Pour arriver, j'ai laissé ma calèche derrière, et cette calèche ne me rejoint point. Il est possible qu'elle ait été pillée. Pour moi, personnellement, ce ne serait qu'un demi-malheur, 4.000 fr. environ d'effets perdus

1. Angela Pietragrua.

et l'incommodité, mais je portais des effets à tout le monde. Quel sot compliment à faire aux gens !

Ceci, cependant, n'influe pas sur la manière d'être que je t'ai exposée. Je vieillis. Il dépend de moi d'être plus actif qu'aucune des personnes qui sont dans le bureau où j'écris, l'oreille assiégée par des platitudes, mais je n'y trouve nul plaisir. Où est le bureau de Brunswick ou celui de Vienne ? — Tout cela tend furieusement à me faire demander la sous-préfecture de Rome. Je n'hésiterais pas si j'étais sûr de mourir à quarante ans. Cela pèche contre le *beylisme*. C'est une suite de l'exécrable éducation morale que nous avons reçue. Nous sommes des orangers venus, par la force de leur germe, au milieu d'un étang de glace, en Islande.

Ecris-moi plus longuement ; j'ai trouvé ta lettre bien courte pour huit cents lieues. Engage Angela à m'écrire. — Je n'aime pas plus Paris qu'à Paris ; je suis blasé pour cette ville comme toi, je crois ; mais j'aime les sensations que *Painting and Opera-Buffa* m'y ont données pendant six mois.

Adieu, je crois qu'on part.

453. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Moscou, le 2 octobre 1812.

J'AI reçu avant-hier dans mon lit ta petite mais bonne lettre du 12 septembre, mon cher ami. Pour achever le contraste de l'automne de 1811 et celui de 1812, la fatigue physique extrême et la nourriture composée exclusivement de viande m'ont donné une bonne fièvre bilieuse qui s'annonçait très ferme ; nous l'avons menée de même, et je t'écris de chez le ministre ; c'est ma première sortie. Cette maladie m'a été agréable en me donnant huit jours de solitude. J'ai eu le temps de voir que, les circonstances étant extrêmement ennuyeuses, il fallait s'appliquer à quelque chose d'absorbant. J'ai donc repris *Letellier*[1]. Ce qui m'y a porté, c'est le souvenir des plaisirs purs et souvent ravissants que j'ai eus l'hiver dernier, pendant sept mois, à compter du 4 décembre. Cette occupation m'a intéressé hier et avant-hier. Le bonheur éclaircit le jugement, et j'ai vu encore plus

1. Comédie restée à l'état d'ébauche. Cf. *Théâtre*.

clairement aujourd'hui que c'est un très bon parti.

Tu dois sentir cette vérité, que le bonheur éclaircit le jugement. Sur les choses qui avaient rapport aux femmes, sur la manière de leur donner la sensation de l'amabilité, etc., tu avais beaucoup de jugements qui me semblaient viciés, parce que, sur des raisons baroques et nullement existantes dans la nature, telles qu'un grand nez, un grand front, etc., tu t'obstinais à te voir toujours dans un des bassins de la balance. Maintenant, le bonheur te place dans l'autre et doit te ramener naturellement aux principes du pur *beylisme*. — Je lisais les *Confessions* de Rousseau il y a huit jours. C'est uniquement faute de deux ou trois principes de *beylisme* qu'il a été si malheureux. Cette manie de voir des devoirs et des vertus partout a mis de la pédanterie dans son style et du malheur dans sa vie. Il se lie avec un homme pendant trois semaines : crac, les *devoirs* de l'amitié, etc. Cet homme ne songe plus à lui après deux ans ; il cherche à cela une explication noire. Le *beylisme* lui eût dit : « Deux corps se rapprochent ; il naît de la chaleur et une fermentation, mais tout état de cette nature est passager. C'est une fleur dont il faut jouir avec volupté, etc. »

Saisis-tu mon idée ? Les plus belles choses de Rousseau sentent l'empyreume pour moi, et n'ont point cette grâce *corrégienne* que la moindre ombre de pédanterie détruit.

Il paraît que je passerai l'hiver ici ; j'espère que nous aurons concert. Il y aura certainement spectacle à la cour, mais quels acteurs ? Au lieu que nous avons Tarquinin, un des meilleurs ténors.

Rien ne me purifie de la société des sots comme la musique ; elle me devient tous les jours plus chère. Mais d'où vient ce plaisir ? La musique peint la nature, Rousseau dit que souvent elle abandonne la peinture directe impossible, pour jeter notre âme, par des moyens à elle, dans une position semblable à celle que nous donnerait l'objet qu'elle veut peindre. Au lieu de peindre une nuit tranquille, chose impossible, elle donne à l'âme la même sensation en y faisant naître les mêmes sentiments qu'inspire une nuit tranquille.

Y comprends-tu quelque chose ? Je t'écris dans une petite chambre où deux jeunes sots, arrivés de Paris, donnent leur opinion sur ce qu'on devrait faire à Moscou, et ne me laissent pas la possibilité de lier deux idées ; j'en avais beaucoup à te communiquer, et me voilà à sec.

Quant à la musique, il me semble que mon goût particulier pour les bons opéras-bouffes vient de ce qu'ils me donnent la sensation de la perfection idéale de la comédie. La meilleure comédie pour moi serait celle qui me donnerait des sensations semblables à celles que je reçois du *Matrimonio Segreto*, du *Pazzo per la musica* ; cela me semble clair dans mon cœur.

Cachette la lettre pour mon excellent grand-père.

FAVIER,
capitaine.

454. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Moscou, 4 octobre 1812, essendo di servizio presso l'intendante generale. (*Journal du* 14 *au* 15 *septembre* 1812.)

J'AI laissé mon général [1] soupant au palais Apraxine. En sortant et prenant congé de M. Z... [2] dans la cour, nous aperçûmes qu'outre l'incendie de la ville chinoise, qui allait son train depuis plusieurs heures, nous en avions

1. Mathieu-Dumas. Cf. A. Chuquet : *Épisodes et portraits*, III, 270.
2 Le comte Pierre Daru.

auprès de nous ; nous y allâmes. Le foyer était très vif. Je pris mal aux dents à cette expédition. Nous eûmes la bonhomie d'arrêter un soldat qui venait de donner deux coups de baïonnette à un homme qui avait bu de la bière ; j'allai jusqu'à tirer l'épée ; je fus même sur le point d'en percer ce coquin. Bourgeois le conduisit chez le gouverneur, qui le fit élargir.

Nous nous retirâmes à une heure, après avoir lâché force lieux communs contre les incendies, ce qui ne produisit pas un grand effet, du moins pour nos yeux. De retour dans la case Apraxine, nous fîmes essayer une pompe. Je fus me coucher, tourmenté d'un mal de dents. Il paraît que plusieurs de ces messieurs eurent la bonté de se laisser alarmer et de courir vers les deux heures et vers les cinq heures. Quant à moi, je m'éveillai à sept heures, fis charger ma voiture et la fis mettre à la queue de celles de M. Daru.

Elles allèrent sur le boulevard, vis-à-vis le club. Là, je trouvai Madame B..., qui voulut se jeter à mes pieds ; cela fit une reconnaissance très ridicule. Je remarquai qu'il n'y avait pas l'ombre de naturel dans tout ce que me disait Madame B..., ce qui naturellement me rendit glacé. Je fis cependant beaucoup pour elle, en mettant sa grasse belle-sœur dans ma calèche et

l'invitant à mettre ses *droski* à la suite de ma voiture. Elle me dit que madame Saint-Albe lui avait beaucoup parlé de moi.

L'incendie s'approchait rapidement de la maison que nous avions quittée. Nos voitures restèrent cinq ou six heures sur le boulevard. Ennuyé de cette inaction, j'allai voir le feu et m'arrêtai une heure ou deux chez Joinville. J'admirai la volupté inspirée par l'ameublement de sa maison ; nous y bûmes, avec Gillet et Busche [1], trois bouteilles de vin qui nous rendirent la vie.

J'y lus quelques lignes d'une traduction anglaise de *Virginie* qui, au milieu de la grossièreté générale, me rendit un peu de vie morale.

J'allai avec Louis [2] voir l'incendie. Nous vîmes un nommé Savoye, canonnier à cheval, ivre, donner des coups de plat de sabre à un officier de la garde et l'accabler de sottises. Il avait tort, et fut obligé de finir par lui demander pardon. Un de ses camarades de pillage s'enfonça dans une rue en flammes, où probablement il

1. Joinville était commissaire ordonnateur des guerres ; Beyle l'avait connu, on s'en souvient, à Milan, en 1800, quand Joinville était l'amant de Mme Pietragrua. Voir la lettre du 17 septembre 1803, n° 51. — Busche était auditeur de 1re classe au Conseil d'État en service extraordinaire, et Gillet commissaire des guerres de première classe.

2. Louis Joinville.

rôtit. Je vis une nouvelle preuve du peu de caractère des Français en général. Louis s'amusait à calmer cet homme, au profit d'un officier de la garde qui l'aurait mis dans l'embarras à la première rivalité ; au lieu d'avoir pour tout ce désordre un mépris mérité, il s'exposait à accrocher des sottises pour son compte. Pour moi, j'admirais la patience de l'officier de la garde ; j'aurais donné un coup de sabre sur le nez de Savoye, ce qui aurait pu faire une affaire avec le colonel. L'officier agit plus prudemment.

Je retournai, à trois heures, vers la colonne de nos voitures et les tristes collègues. On venait de découvrir dans les maisons de bois voisines un magasin de farine et un magasin d'avoine ; je dis à mes domestiques d'en prendre. Ils se montrèrent très affairés, eurent l'air d'en prendre beaucoup, et cela se borna à très peu de chose. C'est ainsi qu'ils agissent en tout et partout à l'armée ; cela cause de l'irritation. On a beau vouloir s'en foutre, comme ils viennent toujours crier misère, on finit par s'impatienter, et je passe des jours malheureux. Je m'impatiente cependant bien moins qu'un autre, mais j'ai le malheur de me mettre en colère. J'envie certains de mes collègues auxquels on dirait, je crois, qu'ils sont des jeans-

foutres sans les mettre véritablement en colère ; ils haussent la voix et voilà tout. Ils secouent les oreilles, comme me disait la comtesse Palfy. « On serait bien malheureux si l'on ne faisait pas ainsi », ajoutait-elle. Elle a raison ; mais comment faire preuve de semblable résignation avec une âme sensible !

Vers les trois heures et demie, Gillet et moi allâmes visiter la maison du Comte Pierre Soltykoff ; elle nous parut pouvoir convenir à S. E. Nous allâmes au Kremlin pour l'en avertir ; nous nous arrêtâmes chez le général Dumas, qui domine le carrefour.

Le général Kirgener avait dit devant moi à Louis : « Si l'on veut me donner quatre mille hommes, je me fais fort, en six heures, de faire la part du feu, et il sera arrêté. » Ce propos me frappa. (Je doute du succès. Rostopchine faisait sans cesse mettre le feu de nouveau ; on l'aurait arrêté à droite, on l'aurait retrouvé à gauche, en vingt endroits.)

Nous vîmes arriver du Kremlin M. Daru et l'aimable Marigner ; nous les conduisons à l'hôtel Soltykoff, qui fut visité de fond en comble. M. Daru trouvant des inconvénients à la maison Soltykoff, on l'engagea à en aller voir d'autres vers le club. Nous vîmes le club, orné dans le genre

français, majestueux et enfumé. Dans ce genre, il n'y a rien à Paris de comparable. Après le club, nous vîmes la maison voisine, vaste et superbe ; enfin, une jolie maison blanche et carrée, qu'on résolut d'occuper.

Nous étions très fatigués, moi plus qu'un autre. Depuis Smolensk, je me sens entièrement privé de forces, et j'avais eu l'enfantillage de mettre de l'intérêt et du mouvement à ces recherches de maisons. De l'intérêt, c'est trop dire, mais beaucoup de mouvement.

Nous nous arrangeons enfin dans cette maison, qui avait l'air d'avoir été habitée par un homme riche aimant les arts. Elle était distribuée avec commodité, pleine de petites statues et de tableaux. Il y avait de beaux livres, notamment *Buffon*, *Voltaire*, qui, ici, est partout, et la *Galerie du Palais Royal*.

La violente diarrhée faisait craindre à tout le monde le manque de vin. On nous donna l'excellente nouvelle qu'on pouvait en prendre dans la cave du beau club dont j'ai parlé. Je déterminai le père Gillet à y aller. Nous y pénétrâmes par une superbe écurie et par un jardin qui aurait été beau si les arbres de ce pays n'avaient pas pour moi un caractère ineffaçable de pauvreté.

Nous lançâmes nos domestiques dans

cette cave ; ils nous envoyèrent beaucoup de mauvais vin blanc, des nappes damassées, des serviettes *idem*, mais très usées. Nous pillâmes cela pour en faire des draps.

Un petit M. J., de chez l'intendant général, venu pour *pilloter* comme nous, se mit à nous faire des présents de tout ce que nous prenions. Il disait qu'il s'emparait de la maison pour M. l'intendant général, et partait de là pour moraliser ; je le rappelai un peu à l'ordre.

Mon domestique était complètement ivre ; il entassa dans la voiture les nappes, du vin, un violon qu'il avait pillé pour lui, et mille autres choses. Nous fîmes un petit repas de vin avec deux ou trois collègues.

Les domestiques arrangeaient la maison, l'incendie était loin de nous et garnissait toute l'atmosphère, jusqu'à une grande hauteur, d'une fumée cuivreuse ; nous nous arrangions et nous allions enfin respirer, quand M. Daru, rentrant, nous annonce qu'il faut partir. Je pris la chose avec courage, mais cela me coupa bras et jambes.

Ma voiture était comble, j'y plaçai ce pauvre foireux et ennuyeux de B..., que j'avais pris par pitié et pour rendre à un autre la bonne action de Biliotti. C'est l'enfant gâté le plus bête et le plus ennuyeux que je connaisse.

Je pillai dans la maison, avant de la quitter, un volume de Voltaire, celui qui a pour titre *Facéties*.

Mes voitures de François se firent attendre. Nous ne nous mîmes guère en route que vers sept heures. Nous rencontrâmes M. Daru furieux. Nous marchions directement vers l'incendie, en longeant une partie du boulevard. Peu à peu, nous nous avançâmes dans la fumée, la respiration devenait difficile ; enfin nous pénétrâmes entre des maisons embrasées. Toutes nos entreprises ne sont jamais périlleuses que par le manque absolu d'ordre et de prudence. Ici une colonne très considérable de voitures s'enfonçait au milieu des flammes pour les fuir. Cette manœuvre n'aurait été sensée qu'autant qu'un noyau de ville aurait été entouré d'un cercle de feu. Ce n'était pas du tout l'état de la question ; le feu tenait un côté de la ville, il fallait en sortir ; mais il n'était pas nécessaire de traverser le feu ; il fallait le tourner.

L'impossibilité nous arrêta net ; on fit faire demi-tour. Comme je pensais au grand spectacle que je voyais, j'oubliai un instant que j'avais fait faire demi-tour à ma voiture avant les autres. J'étais harassé, je marchais à pied, parce que ma voiture était comblée des pillages de mes

domestiques et que le foireux y était juché. Je crus ma voiture perdue dans le feu. François fit là un temps de galop en tête. La voiture n'aurait couru aucun danger, mais mes gens, comme ceux de tout le monde, étaient ivres et capables de s'endormir au milieu d'une rue brûlante.

En revenant, nous trouvâmes sur le boulevard le général Kirgener, dont j'ai été très content ce jour-là. Il nous rappela à l'audace, c'est-à-dire au bon sens, et nous montra qu'il y avait trois ou quatre chemins pour sortir.

Nous en suivions un vers les onze heures, nous coupâmes une file, en nous disputant avec des charretiers du roi de Naples. Je me suis aperçu ensuite que nous suivions la *Tverskoï* ou rue de Tver. Nous sortîmes de la ville, éclairée par le plus bel incendie du monde, qui formait une pyramide immense qui avait, comme les prières des fidèles, sa base sur la terre et son sommet au ciel. La lune paraissait au-dessus de cette atmosphère de flamme et de fumée. C'était un spectacle imposant, mais il aurait fallu être seul ou entouré de gens d'esprit pour en jouir. Ce qui a gâté pour moi la campagne de Russie, c'est de l'avoir faite avec des gens qui auraient rapetissé le Colisée et la Mer de Naples.

Nous allions, par un superbe chemin,

vers un château nommé *Petrovski*, où S[a] M[ajesté] était allée prendre un logement. Paf ! au milieu de la route, je vois, de ma voiture, où j'avais trouvé une petite place par grâce, la calèche de M. Daru qui penche et qui, enfin, tombe dans un fossé. La route n'avait que quatre-vingts pieds de large. Jurements, fureur ; il fut fort difficile de relever la voiture.

Enfin, nous arrivons à un bivac ; il faisait face à la ville. Nous apercevions très bien l'immense pyramide formée par les pianos et les canapés de Moscou, qui nous auraient donné tant de jouissance sans la manie incendiaire. Ce Rostopchine sera un scélérat ou un Romain ; il faut voir comment cette action sera jugée. On a trouvé aujourd'hui un écriteau à un des châteaux de Rostopchine ; il dit qu'il y a un mobilier d'un million, je crois. etc., etc., mais qu'il l'incendie pour ne pas en laisser la jouissance à des brigands. Le fait est que son beau palais de Moscou n'est pas incendié.

Arrivés au bivac, nous soupâmes avec du poisson cru, des figues et du vin. Telle fut la fin de cette journée si pénible, où nous avions été agités depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'à ces onze heures,

en m'asseyant dans ma calèche pour y dormir à côté de cet ennuyeux de B....., et assis sur des bouteilles recouvertes d'effets et de couvertures, je me trouvai gris par le fait de ce mauvais vin blanc pillé au club. Conserve ce bavardage ; il faut au moins que je tire ce parti de ces plates souffrances, de m'en rappeler le comment. Je suis toujours bien ennuyé de mes compagnons de combat. Adieu, écris-moi et songe à t'amuser ; la vie est courte.

455. — S.

A M. LE CHEVALIER DE NOUE, AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT, INTENDANT DE KOVNO, A KOVNO

Moscou, le 15 octobre 1812.

Mon cher voisin,

Vous êtes bien heureux d'avoir une bonne petite intendance tranquille. La consommation de vache enragée que nous avons faite d'Orcha ici est incroyable et, malheureusement, cet approvisionnement n'est point épuisé. Notre patron [1] a voulu absolument m'en-

1. L'intendant général comte Mathieu-Dumas.

voyer à Smolensk pour former dans le gouvernement et dans celui de Mohilev et de Vitebsk un approvisionnement de réserve. J'ai résisté comme un diable, j'ai dit que c'était la besogne des intendants ; on m'a fait une réponse que ma plume se refuse d'écrire ; enfin, après avoir refusé huit jours et fait tout ce que le respect permettait, j'ai été affublé de ladite mission à Smolensk.

Cela ne m'a pas guéri d'un mal de dents de tous les diables avec fièvre que j'ai depuis huit jours, et je pars demain par le vent et la neige fondante. Quelle volupté !

J'ai une espèce d'autorité sur les intendants de Smolensk, Mohilev et Vitebsk. Je ne sais pas comment ça prendra. Il me semble que c'est une fausse mesure. J'aurais beaucoup mieux aimé être intendant d'un trou de 2.500 âmes, où je n'aurais eu maille à partir avec personne qu'avec mon général comme d'usage. Voilà mon état de situation. Envoyez-moi le vôtre par le premier collègue passant. Actuellement je vais à Smolensk ; je n'aurai de communication avec le monde que par les collègues. Les courriers me passeront sous le nez sans me laisser la moindre petite lettre. Les miennes viennent sous le couvert de M. Dumas. Je suis

donc enculé de toutes les manières. Tout le monde s'en apercevra bientôt si je ne trouve le moyen de faire un ou deux pantalons. A ces causes, ayant une confiance entière en votre obligeance, je vous prie, au premier collègue passant, de faire acheter à Kovno ou à Wilna quatre ou cinq aunes de drap bleu ou six à sept de casimir bleu aussi.

Si rien de cela n'existe dans votre gouvernement, engagez l'auditeur à l'acheter à Wilna. Je lui rembourserai l'avance en recevant le drap à Smolensk où je logerai chez Villeblanche [1] ou..... J'aimerais bien mieux que vous fassiez faire la chose ou écriviez à M. de Nicolaï [2] d'acheter d'avance le drap ou le casimir et de le remettre à l'auditeur. Je vous prierai ou de rembourser M. de Nicolaï ou mieux il faudrait que l'auditeur-voyageur le remboursât. Je lui rendrai directement la chose à son passage à Smolensk.

L'avancement dans l'armée a été immense. Si je savais les noms de vos amis, je vous donnerais de leurs nouvelles. M. de Nansouty [3] qui ira, je crois, jusqu'à Wilna, vous instruira. Huit capitaines

1. Auditeur au Conseil d'État, intendant du gouvernement de Smolensk.
2. Auditeur au Conseil d'État, intendant du gouvernement de Wilna.
3. Général de division qui fut blessé à la Moskowa.

de la Garde ont passé majors quoiqu'ils n'aient pas tiré un coup de fusil. C'est comme les auditeurs qui n'ont rien fait, mais n'en ont pas moins pâti.

Saint-Didier[1] vient d'avoir l'ordre de la Réunion. J'en ai été bien aise : 1° par plaisir ; 2° parce que ça ouvre le chemin.

Si les auditeurs arrivant veulent acheter ou échanger des pelisses à bon marché, dites-leur d'apporter du drap ou du casimir bleu.

Adieu, mon cher voisin, je suis tout à vous. Rappelez-moi au souvenir de M. de Nicolaï et celui de M. de Courtin[2].

Gardez-vous l'approvisionnement de Séguin, moi, je garde le mien.

Tout à vous.

M. SOUCHEVORT.

1. Secrétaire général de l'intendance de la Grande Armée.
2. Régisseur des hôpitaux de la Grande Armée.

456. — S

A M. FESQUET, INTENDANT DE MOHILEV

Moscou, le 15 octobre 1812.

MONSIEUR et cher collègue, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, j'ai à vous demander de vouloir bien m'aider dans la mission fort difficile que S. E. M. l'Intendant général vient de me donner dans les trois gouvernements de Smolensk, Molihev et Vitebsk.

Je suis chargé de la direction générale des approvisionnements de réserve qui se composent : 1° de ce que vous avez fait ou ferez rentrer sur la réquisition du 3 septembre ; 2° de ce que j'achèterai. Je compte beaucoup sur Mohilev pour les achats. La civilisation a été moins troublée chez vous qu'ailleurs. Je voudrais acheter cent mille quintaux de farine, de l'avoine et des bœufs. Je payerai à mesure des livraisons qui se feront dans les magasins de Smolensk. Je voudrais avoir réuni dans ces magasins et sous six semaines les cent mille quintaux de farine. Je désirerais, Monsieur et cher collègue, que vous eussiez la bonté de prendre des

renseignements à Mohilev et dans le reste de votre intendance pour savoir si j'y trouverai des fournisseurs pour les objets ci-dessus mentionnés.

Auriez-vous la bonté de m'écrire à Smolensk, le plus tôt possible, le résultat de vos recherches ? Le sublime serait que vous pussiez déterminer quelques riches juifs ou chefs de compagnies à venir à Smolensk traiter avec moi.

Cette affaire-ci est regardée comme d'une extrême importance. On voudrait que je fisse des miracles et je ne saurais parvenir même à faire des choses ordinaires qu'autant que vous aurez la bonté d'y concourir avec quelque activité.

Pour la partie de ma mission relative à la rentrée de la réquisition du 3 septembre, je vous serais très obligé si vous voulez bien m'envoyer tous les cinq jours un tableau dont je vais faire le modèle dans la page ci-contre.

J'ai ordre d'envoyer tous les cinq jours à S. E. M. l'Intendant général le relevé des trois tableaux que MM. les Intendants de Smolensk, Vitebsk et Mohilev auront eu la complaisance de me faire parvenir. Il serait désagréable que le relevé d'une des trois intendances manquât faute d'avoir reçu l'état que voici :

Exécution de la réquisition du 3 sept. 1812

État des approvisionnements formés par l'intendance de Mohilev au 25 octobre 1812

Désignation des denrées	Montant de la réquisition	Quantités rentrées	Reste à fournir	Quantité qui seront rentrées dans 10 jours
Quintaux de grains.....	1.000	150	850	50
Magasins où existent les quantités livrées :				
Mohilev.	100			
—	50			

Certifié.

Je vous serai bien obligé de m'envoyer cet état à Smolensk aussitôt la réception de mon épître, et de continuer ensuite les 20, 25, 30, 5, 10 de chaque mois.

Les six collègues que nous avons ici pourront vous dire, Monsieur, que j'ai fait tout ce qui pouvait s'allier avec le respect pour n'être pas chargé de cette mission difficile et où je ne puis avoir quelque succès qu'autant que vous, Monsieur, ainsi que MM. de Pastoret et de Villeblanche daigneront venir à mon secours pour me trouver des fournisseurs. Je paierai comptant. Si les fournisseurs de Mohilev ne veulent pas venir, engagez-les, du moins, Monsieur, à me faire des propositions par écrit.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Beyle.

Je serai à Smolensk vers le 25 octobre. Je crains bien que les courriers ne nous arrêtent, mais en profitant de toutes les occasions, j'espère que nous pourrons correspondre sans qu'au quartier général on ait à se plaindre d'aucun retard. Vous avez, Monsieur, tous les huit jours l'occasion du collègue qui porte le portefeuille.

457. — S

AU COMTE A. DE PASTORET [1]

Moscou, le 15 octobre [1812].

Je ne sais, mon cher Collègue, si M. Marigner vous aura remercié autant que je l'en avais prié des choses aimables que vous vouliez bien lui

1. Auditeur au Conseil d'État, intendant du gouvernement de Vitebsk. Beyle avait été déjà en rapport avec lui et était son collègue au Conseil d'État. Voir la lettre à Pauline du 10 décembre 1810. Plus tard, dans les derniers temps de la Restauration, Amédée de Pastoret, qui reçoit Henri Beyle chez lui et le voit dans les salons, particulièrement celui de Mme Ancelot, tentera d'obtenir quelque emploi à son ancien camarade.

dire pour moi. Nous allons avoir des rapports ensemble et c'est moi qui me mets bien réellement à vos genoux pour vous prier de m'aider dans une mission fort difficile dont on vient de me charger. Je vais former à Smolensk des approvisionnements de réserves immenses, composés de ce que j'achèterai qui sera réuni à Smolensk et de tout ce que vous ferez rentrer en vertu de la réquisition du 3 septembre qui restera dans les magasins désignés dans la réquisition.

J'ai fait tout ce que le respect m'a permis pour n'être pas chargé de cette mission. C'est l'affaire du moment, et vous qui connaissez les hommes, vous savez que rien n'est assez prompt pour l'affaire dont on parle toute la journée. On voudrait des miracles. Je crains qu'il n'en faille pour que des fournisseurs livrent de la farine ensachée dans les magasins de Smolensk à 6 ou 7 francs le quintal. Ma vieille expérience de commissaire des guerres semble me rappeler que le quintal de farine coûte en France et dans les départements éloignés de Paris, comme le Languedoc, de 18 à 19 francs.

Je pense que j'aurais plus de facilité pour mes marchés à Vitebsk et à Mohilev qu'à Smolensk. La civilisation doit être plus rétablie chez vous. Je crains que nous

ne soyons arrêtés par le manque de communications et par la lenteur des courriers. Ainsi, si cela vous convient, profitons de tous les moyens pour correspondre.

Voudriez-vous donc me dire le plus tôt possible si je pourrais faire dans votre intendance un ou plusieurs marchés pour de la farine ou des bœufs ou de l'avoine, le tout rendu à Smolensk, et à quel prix je pourrais obtenir les objets. Je vous demande aussi les renseignements sur les fournisseurs et enfin votre avis sur celui avec lequel vous aimeriez le mieux traiter, et sur les prix qu'on pourrait accorder.

J'ai fait faire une circulaire à M. l'Intendant général pour prier MM. les Intendants et les Ordonnateurs de me donner leur avis par écrit sur les prix, afin que si l'on se fâche ici on voie au moins que sept personnes qui sont en trois villes différentes ont trouvé les prix raisonnables.

M. l'Intendant général exige que tous les cinq jours je lui envoie l'état de situation de chacune de mes deux opérations : 1° les marchés (ça me regarde) ; 2° la rentrée des réquisitions.

Je suis donc obligé de vous prier, mon cher Collègue, de m'envoyer tous les cinq jours un état montrant où en est la rentrée. Il serait convenable que ces états fussent sur le même modèle, afin

que le résumé que j'en enverrai à l'Intendant général fût plus facile à faire, et que, pendant mes tournées, cela n'excédât pas le génie d'un commis.

Je vous serais obligé de faire tout au monde pour me faire parvenir ces chiffres à Smolensk tous les cinq jours ; s'il ne s'agissait que d'envoyer un homme à pied sur le passage de quelque courrier, je vous prierais de faire aller cet homme à mes frais.

En un mot, cette affaire est l'affaire du moment. Nos six ou sept collègues du quartier général peuvent vous dire combien j'ai fait de raisons pour la laisser à un autre. Mais nous ne sommes pas ici pour nos menus plaisirs. J'en aurai un fort grand de vous voir dans votre royaume où j'ai ordre de me rendre ainsi qu'à Mohilev. Si, sans que j'y vienne, vous pouvez me faire faire un marché de dix mille quintaux de farine livrables à Smolensk en trois ou quatre semaines, et payables au fur et à mesure des livraisons à six francs le quintal, vous m'aurez déchargé de la dixième partie de mes soucis. Croyez-moi, je vous prie, Monsieur mon Collègue, votre tout dévoué.

De Beyle.

Je vais à Smolensk vers le 25 octobre.

458. — S

A M. ROUSSE, PREMIER CLERC DE Me DELOCHE, NOTAIRE, RUE HELVÉTIUS, No 57, PARIS

Moscou, le 15 octobre 1812.

AURIEZ-VOUS, par hasard, Monsieur, des nouvelles de Madame de Barcoff[1] ? Le jour de notre entrée ici j'ai quitté mon poste comme de juste et suis allé à tous les incendies pour tâcher de trouver Mme de B. Je n'ai rien rencontré. Enfin depuis trois ou quatre jours j'ai trouvé un M. Auguste Fécel, harpiste, qui m'a appris que peu de jours avant notre entrée elle était partie pour Saint-Pétersbourg, que ce départ l'avait presque entièrement brouillée avec son mari, qu'elle était grosse, qu'elle portait presque toujours un garde-vue vert, que son mari était un petit laid bien jaloux et bien tendre à ce qu'il disait. M. Fécel a ajouté qu'il croyait que Mme de B[arcoff] avait tout juste de quoi faire le voyage de France, que le Barcoff n'était ni beau ni riche. Tous ces renseignements ne sont

1. Mélanie Guilbert, dite *Louason*, mariée à un général russe,

pas avantageux. Peut-être M. Fécel avait-il quelque sujet de plainte contre M. de Barcoff.

J'ai cru, Monsieur, devoir à notre amitié pour Mme de B[arcoff] ces tristes renseignements. Rien n'est plus séparé dans ce moment-ci que Pétersbourg et Moscou. Il me semble difficile qu'elle passe de Pétersbourg à Paris. Probablement elle restera à Pétersbourg. Mais comment fera-t-elle avec son mari, et qu'est devenu ce mari, au milieu de tous ces désordres ? C'est ce que vous saurez probablement avant moi, Monsieur. Auriez-vous l'extrême bonté, dans le cas où vous apprendriez quelque chose, de me le faire connaître. Si elle arrivait à Paris, elle pourrait prendre mon appartement : rue Neuve-du-Luxembourg, nº 3. J'en serai ravi. Auriez-vous la bonté de le lui dire et de l'installer. Pour les lettres, il faudrait avoir la bonté de les faire remettre à M. Maréchal, secrétaire intime de S. E. M. le comte Daru, hôtel d'Elbeuf, place du Carrousel.

Pardon, Monsieur, de mon griffonnage, je vous écris au milieu de la nuit, horriblement pressé, et en dictant à cinq ou six personnes. Agréez l'assurance de ma considération très distinguée.

H. Beyle.

Je prie Madame Maurice, portière de la maison rue Neuve-du-Luxembourg n° 3, d'ouvrir mon appartement à Madame de Barcoff qui l'habitera s'il lui convient.

Moscou, le 16 octobre 1812.

H. Beyle.

459. — S

A LA COMTESSE PIERRE DARU

Moscou, le 16 octobre 1812.

Je dois un compliment, Madame, à Aline et à Napoléon [1] sur les superbes cochons d'Inde qu'ils ont achetés et qui font la nouvelle de Moscou. J'aimerais bien mieux leur faire ce compliment de vive voix, d'abord parce que je serais un des habitants de l'aimable Bécheville [2], et puis parce qu'il est possible que lors de l'arrivée de ma tardive lettre, on pleure déjà la mort de ces animaux charmants. Ceux avec lesquels j'ai l'honneur de vivre sont d'une autre espèce. Excepté quelqu'un, nos conversations sont les plus ennuyeuses du monde, nous ne

1. Les enfants du comte Daru.
2. Le château de Bécheville, résidence d'été des Daru, se trouve dans la commune des Mureaux, par Meulan (S.-et-O.).

parlons jamais que de choses sérieuses, on mêle à ces choses sérieuses une dose énorme d'importance, et on emploie une heure éternelle à expliquer ce qu'on aurait pu dire en dix minutes. A cela près, tout va fort bien, nous n'avons pas vu de femmes depuis les maîtresses de poste de la Pologne, mais en revanche nous sommes grands connaisseurs en incendies. Nos déménagements précipités les premières nuits de notre séjour à Moscou étaient vraiment plaisants, mais pour vous, Madame, ces choses-là sont un lieu-commun, on vous les a si bien racontées que vous les savez mieux que nous. Vous savez que Moscou avait 400 ou 500 palais ornés avec une volupté charmante, inconnue à Paris, et qu'on ne voit que dans l'heureuse Italie. C'est tout simple. Le gouvernement était despotique, il y avait ici 800 ou mille personnes qui avaient de 5 à 1.500 mille livres de rente. Que faire de cet argent ? Aller à la Cour ? Un sergent des Gardes qui avait la faveur de l'empereur les humiliait et de plus les exilait en Sibérie pour avoir leurs beaux attelages. Ces malheureux n'avaient de ressources que le plaisir et il paraît, à en juger par leurs maisons dont nous avons joui pendant trente-six heures, qu'ils usaient bien de ce pis-aller. Ils devaient avoir

quelque reconnaissance à la volupté. Catherine elle seule a fait quatorze de ces grands seigneurs, et le comte Soltykoff, chez lequel loge le maréchal, est cousin réel de l'empereur Alexandre qui n'est qu'un Soltykoff. Nous avons remplacé ces gens aimables par la plus effroyable barbarie. Vous ne reconnaîtriez plus, Madame, vos gens si aimables. Vous souvenez-vous, par exemple, d'un bel Apollon à la suite duquel vous dansiez cet hiver ? Je viens d'être presque témoin de l'action la plus basse et la plus indigne, cet Apollon se promenait au milieu de deux femmes en pleurs et de trois enfants, dont l'aînée a sept ans. Quand serai-je à Vienne dans le salon de la duchesse Louise, loin de tous ces barbares et de tous ces ennuyeux. C'est pour arriver à cet état heureux que je pars demain pour Smolensk, où je suis directeur général des approvisionnements de réserve. Que Dieu m'entende bientôt et me ramène rue Neuve-du-Luxembourg où je ne suis qu'à 3 heures 1/2 de Bécheville. Y êtes-vous toujours, Madame, à cet aimable Bécheville ? Il me semble qu'il était dans vos projets de ne le quitter qu'à toute extrémité. Vous y avez mangé des raisins et nous aussi. Ce soir, le général Van Dedem, qui est fort aimable, a envoyé à M. Daru

un pauvre petit cep de vigne dans un petit vase. Il y avait bien trois petites grappes de raisin, deux feuilles et cinq ou six manches de feuilles. C'était l'emblème de la pauvreté. M. Daru, avec sa grâce ordinaire, a voulu que nous en mangeassions tous ; ces pauvres petits grains avaient le goût du vinaigre, rien n'était plus triste ; j'ai voyagé pour chercher des distractions, je n'en ai point trouvé, et je pense toujours à la France.

Auriez-vous la bonté, Madame, de présenter mes devoirs à M. le Prince [1] qui, je pense, est de retour de la Beauce. Il me semble que Mme N[ardot] est auprès de vous et je la prie d'agréer l'hommage de mes très humbles respects. Je ne puis pas trouver une troisième formule pour Mlle de Camelin et Mlle Pauline, je les prie tout simplement de daigner se souvenir quelquefois du pauvre exilé sur le dévouement duquel, j'espère, Madame, que vous comptez.

Rien de nouveau, Madame, si ce n'est que tout le monde a la croix, par exemple Sylvain que vous savez, et M. de Saint-Didier, la croix bleue que peut-être vous ignorez encore. Le général Dumas comble son monde.

1. Le prince archi-trésorier Lebrun de Plaisance, dont la propriété était près de Dourdan, à Ste-Mesme.

460. — A

A SA SŒUR PAULINE

16 octobre 1812.

Voici, ma chère amie, une lettre écrite à Madame Doligny[1], une de mes amies, à laquelle je ne puis pas parler tout à fait franchement, parce qu'elle ne me comprendrait pas. Comme le fond est vrai, joins-la au journal que Faure rassemblera. Ecris-moi à Smolensk.

461. — S

A FÉLIX FAURE[2]

Smolensk, le 7 novembre [1812].

Parti de Moscou, pour ma mission, le 16 octobre, je suis arrivé ici le 2 novembre, après le voyage le plus intéressant qui vaut seul d'être venu en Russie. Deux belles attaques de Cosaques, la ferme croyance pendant une

1. La comtesse Beugnot, à qui Beyle dédiera les *Vies de Haydn, Mozart et Métastase*.
2. M. Félix Faure, conseiller auditeur à la Cour impériale de Grenoble, rue de Bonne, Grenoble (Isère).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

nuit d'être tué aussi le lendemain, malheureusement pas le temps d'écrire. La présence de mes collègues ne neutralisait plus la partie romanesque de mon âme, sans laquelle je suis ennuyeux pour moi-même. Je me porte fort bien et vais probablement aller à Minsk pour acheter. Adieu, fais dire à ma famille que je suis frais et dispos. Je n'ai que le temps de t'embrasser. J'ai reçu les tablettes.

Heureux mortel ! Quelle différence de ton automne au mien ! Je t'assure que je ne suis pas pollué par le moindre grain de jalousie, au contraire plus tu seras heureux, moins tu trouveras étrange mon système, plus tu m'aimeras.

462. — S

A FÉLIX FAURE [1]

Smolensk, le 9 novembre [1812].

Me revoilà dans cette ville pittoresque et qui, sous ce rapport, me semble toujours unique. La neige augmente l'effet des ravins garnis d'arbres

1. M. Faure, conseiller auditeur à la Cour impériale à Grenoble.

au milieu desquels elle est bâtie. Il ne fait qu'un froid léger de deux ou trois degrés, mais comme on est en Russie, chacun se croit gelé. Nos idées sont tout à fait ramenées au physique : avoir ou n'avoir pas de bottes, une pelisse, c'est une grande chose. Depuis vingt jours il m'a été impossible de t'écrire. Il y a eu des moments où j'aurais bien voulu conserver le souvenir de ce que je voyais dans mon âme ou autour de moi, impossible d'écrire. Aujourd'hui tout le sublime de mon âme est de nouveau neutralisé par la société forcée, je ne dirais pas de tel ou tel, mais des hommes. Privé d'un bouclier, toutes les contrariétés tombant à plat sur mon âme, qui en devient plate, c'est l'état dans lequel j'ai l'honneur d'être après couché avec deux bons enfants sur le plancher d'un petit cabinet à côté d'une chambre où huit ou dix collègues dormaient de même. Tout cela non gaiement, mais avec des gens qui ne couvrent que d'un vernis transparent l'aigreur inspirée par le mal-être. J'ai remarqué que les militaires qui tirent orgueil du mal-être le prennent avec une gaieté continue. Cette gaieté probablement n'est d'abord qu'apparente, dans les jeunes gens et à tous les âges après un malheur véritablement piquant. Cette gaieté est

facilitée par un manque absolu de sensibilité sur les autres et sur eux-mêmes. Ils tombent malades d'une fièvre putride dans un village abandonné, ils y sont douze ou quinze jours dans une détresse extrême, le mois après ils en parlent avec un souvenir léger. Je sens bien que c'est d'abord parce qu'ils sont sûrs d'avoir pour auditeurs des gens qui s'en foutent, mais réellement ils ne s'en souviennent plus. J'ai bien vérifié cela sur un chef de bataillon du 46e avec lequel j'ai fait la route de Moscou ici. Mes collègues, au contraire, veulent tirer avancement de leurs contrariétés et ont une mine allongée et un cœur aigri.

C'est cette route dont je voudrais te parler. J'avais écrit quelques notes que j'ai perdues. Lorsqu'une fois j'ai eu une pensée, elle ne peut revenir, elle m'inspire du dégoût. Ce voyage seul me paie ma sortie de Paris en ce que j'y ai vu et senti des choses qu'un homme de lettres sédentaire ne devinerait pas en mille ans. Le plus intéressant a été les 25 et 26 octobre...

463. — S

A LA COMTESSE PIERRE DARU

Smolensk, le 9 novembre [1812].

Me voici de nouveau, Madame, dans ce joli Smolensk, qui, cette fois, est un peu gâté par la neige. Je viens de faire un voyage sentimental de Moscou ici ; je vous demande permission de vous en rendre compte. Je ne trouve rien de si plat que de faire un voyage, dont on prévoit d'avance toutes les circonstances. On va de Paris à Strasbourg, on connaît presque les noms de chaque poste, on grondera quelques postillons, on dira à quelques aubergistes qu'ils sont des fripons. Cela est très vrai, mais quoi de plus ennuyeux ? On est presque trop heureux qu'une roue casse pour donner quelque sensation.

Au lieu de cela, je viens de faire un voyage charmant ; trois ou quatre fois par jour, je passais de l'extrême ennui au plaisir extrême. Il faut avouer que ces plaisirs n'étaient pas délicats ; un des plus vifs, par exemple, a été de trouver un soir quelques pommes de terre à manger sans sel, avec du pain de munition moisi. Vous

voyez notre misère profonde. Cet état a duré dix-huit jours ; parti le 16 octobre de Moscou, je suis arrivé le 2 novembre. M. le comte Dumas m'avait donné l'ordre de partir avec un convoi de 1. 500 blessés, escorté par deux ou trois cents hommes. Vous voyez le nombre immense de petites voitures, les jurements, les disputes continuelles, toutes ces voitures, se coupant les unes les autres, tombant dans des abîmes de boue. Régulièrement, chaque jour nous passions deux ou trois heures dans un ruisseau boueux, et manquant de tout. C'était alors que je donnais au diable la sotte idée de venir en Russie. Arrivé le soir, après avoir marché toute la journée et fait trois ou quatre lieues, nous bivouaquions et dormions un peu en gelant.

Le 24 octobre, comme nous faisions nos feux, nous avons été environnés d'une nuée d'hommes qui se sont mis à nous fusiller. Désordre complet, jurements des blessés ; nous avions eu toutes les peines du monde à leur faire prendre leurs fusils. Nous repoussons l'ennemi, mais nous croyons être destinés aux grandes aventures. Nous avions un brave général blessé, nommé Mourier, qui nous explique notre cas. Attaqués le soir à cette heure par une grande horde d'infanterie, il était probable que nous avions devant

nous 4 ou 5.000 Russes, partie troupes de ligne, partie paysans révoltés. Nous étions enveloppés, il n'y avait pas plus de sûreté à reculer qu'à avancer. Nous décidons de passer la nuit sur pied, et, le lendemain, à la petite pointe du jour, de former un bataillon carré, de mettre nos blessés au milieu, et de tâcher de percer les Russes ; si nous étions poussés, d'abandonner nos voitures, de nous former encore en un petit bataillon carré, et de nous faire tuer jusqu'au dernier plutôt que de nous laisser prendre par des paysans qui nous tueraient lentement à coups de couteau ou de toute autre manière aimable.

Après cette belle résolution nous fîmes un arrangement. On voyait chacun faire un paquet des effets les moins nécessaires, qu'on voulait jeter à la première attaque, pour alléger la voiture. Je faisais chambre avec cinq ou six colonels blessés, que je ne connaissais pas huit jours auparavant et qui étaient devenus mes amis intimes depuis la route. Il en est même un que j'ai promis de recommander à Mme Micoud[1]. C'est bien de l'audace à moi, mais c'est que c'est un homme recommandable,

1. Mme Micoud d'Umons, femme du Préfet de Liége. C'était une amie particulière de Mme Pierre Daru, voir les lettres du 4 mars 1806 et du 16 novembre 1810.

M. de Collaert, colonel du IIe de hussards qui va habiter Liége.

Tous ces gens-là convenaient que nous étions flambés. On distribuait ses napoléons à ses domestiques, pour tâcher d'en sauvegarder quelques-uns. Nous étions tous devenus intimes amis. Nous bûmes le peu de vin qui nous restait. Le lendemain, qui devait être un si grand jour, nous nous embarquons tous à pied, à côté de nos calèches, garnis de pistolets de la tête aux pieds. Il faisait un brouillard à ne pas voir à quatre pas. Nous nous arrêtions sans cesse. J'avais un volume de Mme du Deffand, que je lus presque en entier. Les ennemis ne nous jugèrent pas dignes de leurs colères, nous ne fûmes attaqués que le soir par quelques cosaques qui donnèrent des coups de lances à quinze ou vingt blessés.

Voilà, Madame, le plus bel incident de notre voyage. Il était bien juste que je vous en rendisse compte. Quoique j'aie toujours conservé beaucoup d'espoir, pendant la nuit je faisais, je crois, comme tout le monde le bilan de ma vie, je me reprochais amèrement de ne pas avoir eu l'esprit de vous dire à quel point je vous étais dévoué.

Pendant ces alarmes ridicules, S. M. poussait les Russes sur la route de Kalouga

et donnait des combats superbes, la gloire éternelle de notre armée. Arrivé à Smolensk, j'y ai fait le logement de S. E.[1] Je l'attends avec impatience, de peur qu'un aide de camp de quelque général blessé ne vienne me l'enlever.

M. le comte Dumas a été horriblement malade d'une fluxion de poitrine. Il arrive ce soir, et M. Daru, dit-on, demain matin. Il se porte fort bien, ainsi que M. Clément de Ris.

Agréez, je vous prie, Madame, l'hommage de mon profond respect et daignez me rappeler au souvenir de Mme de N[ardot] et de M. le Prince. J'espère que vous avancez heureusement dans votre grossesse.

464. — S

A LA COMTESSE PIERRE DARU[2]

Smolensk, le 10 novembre [1812].

Ma chère cousine, je m'empresse de vous donner des nouvelles de M. D[aru] qui est trop occupé depuis son arrivée ici pour avoir pu vous

1. Le comte Daru.
2. Mme la comtesse Daru, rue de Lille, au coin de la rue Bellechasse, Paris.

écrire bien au long. Depuis trente-six heures, M. Daru fait les fonctions d'intendant général. En montant en voiture pour quitter Moscou, notre excellent général Dumas s'est plaint d'un point de côté, bientôt après il a craché le sang, enfin il a eu une fluxion de poitrine dans toutes les règles. Quelle maladie à cet âge, dans cette saison et par cette route. Il est hors d'affaire, mais si maigre, si pâle, si affaibli qu'il a demandé à S. M. un congé d'un mois, pendant lequel M. Daru fait l'intendance. Nous revoici à Smolensk, ma chère cousine, tous bien fatigués, mais fort bien portants.

Je n'ai pas suivi mon patron pendant la marche de Moscou ici. On est allé battre les Russes à Malojaroslavetz. Il est bien fâcheux que cette victoire ait un nom si baroque ; on dit que c'est une affaire superbe et que jamais les Russes n'ont été chassés de leur position d'une manière plus brillante et plus honorable pour l'armée. Je n'étais point à toutes ces belles choses, j'avais quitté Moscou le 16 octobre et j'arrivai à Smolensk avec un pauvre petit convoi qui a été houspillé par les cosaques, qui ont eu, entre autres choses, la malhonnêteté de me piller mon caisson de vivres, de manière que j'ai été 18 jours au pain de munition et à l'eau.

Tout cela parce que j'ai un long titre « *Directeur général des approvisionnements de réserves* », lequel titre ne m'a pas encore donné beaucoup d'occupation. Je crois cependant que je vais aller à Orcha.

Nos peines physiques de Moscou ont été diaboliques. Il n'y a pas de fort de la halle qui soit aussi harassé à la fin de la journée que nous l'étions chaque soir en construisant notre petite cabane de branches sèches et allumant notre feu. J'en gèle encore et vous vous en apercevez sans doute à mon griffonnage. Vous ne nous reconnaîtriez pas, ma chère cousine, à l'exception du maréchal dont les voitures ont résisté par la bonté de ses domestiques et de 15 chevaux. Nous sommes tous à faire peur. Nous avons l'air de nos laquais. C'est à la lettre, le premier d'entre nous qui est arrivé à Smolensk a été pris pour un laquais insolent, parce qu'il s'avançait pour toucher la main au maître de la maison. Nous sommes bien loin de l'élégance parisienne. Je passe pour le plus heureux parce qu'à force d'argent et de grandes colères contre les fourgons qui approchaient ma calèche, je l'ai sauvée. Si l'on peut appeler « sauvée » n'avoir plus que quatre chemises et une redingote. Le mal est que tout le monde ne prend pas cela si gaiement. Un peu de

gaîté nous sauverait l'aspect de notre misère, mais tout ce qui n'a pas l'âme un peu forte, est plein d'aigreur.

Au reste, tous ces désagréments sont pour les riches de l'armée. Le soldat vit bien, il a des tasses pleines de diamants et de perles. Ce sont les heureux de l'armée, et, comme ils sont la majorité, c'est ce qu'il faut.

Adieu, ma chère cousine, daignez présenter mes hommages respectueux à Mmes de Baure [1] et Lebrun [2] et à Mlle Lebrun [3] et me rappeler au souvenir de M. de Baure.

H. Beyle.

1. Marie-Sophie Daru, sœur du comte Daru et femme de M. Faget de Baure, l'un des présidents à la cour impériale de Paris et rapporteur au Conseil du Contentieux de la Maison de l'Empereur.

2. Adelaïde Daru, autre sœur du comte, veuve de M. Lebrun, conseiller à la Cour d'Appel de Paris.

3. La future Mme de Brossard.

465. — S

A SON PÈRE [1],

Smolensk, le 10 novembre [1812].

Il faut ici écrire quand on en trouve l'occasion, mon cher papa, j'ai reçu une lettre très empressée de M. de Jolu qui me mande t'avoir écrit. Presse cette affaire pour que je retienne quelque fruit de la fatigue extrême où je suis plongé depuis le 16 octobre, jour de mon départ de Moscou. J'ai perdu toutes mes provisions en partant et ai vécu 18 jours avec du pain de munition exécrable, qui me coûtait 3 ou 4 francs, et de l'eau. Pendant ce temps, le gros de l'armée était dans l'abondance. Mais si tu as reçu mes lettres, tu sais que je suis directeur général des approvisionnements de réserve. Comme tel je vais tout seul. Je vais probablement partir demain pour Orcha sur la route de Minsk : 80 lieues derrière l'armée. Je suis harassé et mort de fatigue, mais bien portant. Dans la route, j'ai été malade. En un mot, si S. M. me fait baron, je n'aurai pas volé

1. M. Beyle, rue de Bonne, à Grenoble.

ce titre. Gaétan[1], fatigué aussi, se porte bien. Mille choses à toute la famille.

CH. CHOMETTE.

466. — S

A MARTIAL DARU, INTENDANT DE LA COURONNE A ROME

Smolensk, le 10 novembre 1812.

Me voici de retour à Smolensk, mon cher cousin, et depuis trente-six heures que M. Daru fait les fonctions d'intendant général il est trop occupé pour avoir pu me donner de ses nouvelles. En montant en voiture pour quitter Moscou, M. le général Dumas s'est plaint d'un point de côté, bientôt après il a craché le sang, enfin il a eu une fluxion de poitrine complète. Il a fait ainsi 120 lieues. Il est hors d'affaire, mais tellement affaibli qu'il a dernièrement demandé à S. M. un congé d'un mois.

Je n'ai pas suivi le quartier général pendant cette marche sur Pétersbourg. On est allé battre les Russes à Malojaros-

1. Gaétan Gagnon était adjoint provisoire aux Commissaires des guerres.

lavetz. Leur armée est repoussée sur Kalouga, ce qui nous laisse libres d'aller à Pétersbourg par Vitebsk, Dunebourg et Riga. J'ai l'honneur d'être nommé *directeur général des approvisionnements de réserve.* J'ai fait sur le champ imprimer des têtes de lettres et ai quitté Moscou avec un convoi de malades.

Comme nous étions loin de l'armée, nous avons été attaqués deux fois par les Cosaques. Ces coquins-là nous ont mis au pain et à l'eau pendant 18 jours. M. Daru a eu la bonté d'être en peine de moi. Il est arrivé ici le 8 et depuis n'a pas eu le temps de respirer.

Nous avons presque tous perdu nos équipages et sommes réduits à ce que nous avons sur le corps. Tous ces petits désagréments sont pour les riches de l'armée, le soldat regorge de napoléons d'or, de diamants, de perles, etc ; on croit que nous irons à Vitebsk et à Minsk.

J'ai tellement froid aux doigts que je ne sais si vous pourrez me lire.

Je vous ai appris, mon cher cousin, le bonheur de M. Bonasse qui est chef de bataillon. M. Sylvain a eu la croix et va passer capitaine par ancienneté.

Adieu, mon cher cousin, souvenez-vous quelquefois du gelé.

467. — A
A SA SŒUR PAULINE
ET A LA COMTESSE BEUGNOT

Smolensk, 20 novembre 1812.

DÉCHIFFRE, si tu en as le courage, le brouillon ci-joint ; c'est une lettre à madame Z...[1] et, de plus, la vérité exacte. Je suis entouré de sots qui m'excèdent. Toute réflexion faite, c'est la dernière fois que je m'éloigne du but, *la mia cara Italia*. Nous n'avons pas d'encre ; je viens d'en fabriquer soixante-quinze gouttes, que ma grande lettre a épuisées. Ainsi, adieu ; ne montre l'autre lettre à personne. Je suis plus que jamais dégoûté des ennuyeux ; délivre-t'en le plus possible. Je serai, je crois, placé à vingt ou trente lieues de Moscou. On bat encore les Russes dans ce moment.

« Madame,

« Il faut absolument profiter de l'aimable permission que vous avez daigné m'accorder, et ne pas perdre tout à fait

1. La comtesse Beugnot.

l'habitude de parler à des personnes aimables ; celles avec lesquelles je suis depuis trois mois ne le sont guère. Ils parlent toujours de choses sérieuses ; il faudrait les abréger et marcher dessus comme sur des charbons ardents : pas du tout, ils y mèlent une dose exorbitante d'importance, et ce qui pouvait se dire en dix minutes exige ainsi une grosse heure.

» Voilà, madame, un grand inconvénient, et nous sommes réduits à cette espèce de gens à voir. Par exemple, je n'ai pas eu l'occasion d'adresser la parole à une femme depuis le village de Mariampol, en Prusse ; c'est notre sort à tous. C'est acheter bien cher le spectacle d'une ville brûlant au milieu de la nuit et élevant jusqu'au ciel une pyramide de feu d'une lieue et demie de large.

» En cinq jours, nous avons été chassés de cinq palais ; enfin, de guerre lasse, le cinquième nous sommes allés bivouaquer à une lieue hors la ville. Nous éprouvons, en y allant, les inconvénients de la grandeur. Nous nous engageons avec nos dix-sept voitures dans une rue qui n'était pas encore bien enflammée ; mais la flamme allait plus vite que nos chevaux, et, arrivés au milieu de la rue, les flammes des deux rangs de maisons effrayent nos chevaux ; les étincelles les piquent, la

fumée nous étouffe et nous avons fort grande peine à faire demi-tour et à nous en tirer.

» Je ne vous parle pas, Madame, d'horreurs beaucoup plus horribles. Une seule chose m'a attristé : c'est, le 20 septembre, je crois, lors de notre rentrée à Moscou ; le spectacle de cette ville charmante, un des plus beaux temples de la volupté, changée en ruines noires et puantes, au milieu desquelles erraient quelques malheureux chiens et quelques femmes cherchant quelque nourriture.

» Cette ville était inconnue en Europe : il y avait six à huit cents palais tels qu'il n'y en a pas un à Paris. Tout y était arrangé pour la volupté la plus pure. C'étaient les stucs et les couleurs les plus fraîches, les plus beaux meubles d'Angleterre, les psychés les plus élégantes, des lits charmants, des canapés de mille formes ingénieuses. Il n'y avait pas de chambre où on ne pût s'asseoir de quatre ou cinq manières différentes, toujours bien accoté, bien arrangé, et la commodité parfaite était réunie à la plus brillante élégance.

» C'est tout simple : il y avait ici mille personnes de cinq à quinze cent mille livres de rente. A Vienne, ces gens-là sont sérieux toute leur vie et songent à

avoir la croix de Saint-Etienne. A Paris, ils cherchent ce qu'ils appellent une existence agréable, c'est-à-dire donnant beaucoup de jouissance de vanité ; leurs cœurs se dessèchent, ils ne peuvent sentir les autres.

» A Londres, ils veulent avoir un parti dans la nation ; ici, dans un gouvernement despotique, ils n'auraient de ressources que la volupté.

» Je pense, madame, que l'heureux Bélisle[1] est auprès de vous : dites-lui qu'on ne peut rien faire de son habit d'auditeur tant que le ministre de la guerre n'aura pas écrit qu'il n'a plus besoin de ses talents.

» Auriez-vous la bonté, Madame, de présenter mes devoirs à monsieur le comte B[eugnot] et de daigner vous souvenir quelquefois de mon respectueux dévouement. »

1. Sur Pépin de Bélisle, camarade de Beyle au Conseil d'État, voir les lettres du 5 avril 1809 et du 9 octobre 1810.

468. — A

A SA SŒUR PAULINE

Wilna, 7 décembre 1812.

Je me porte bien, ma chère amie. J'ai bien souvent pensé à toi dans la longue route de Moscou ici, qui a duré cinquante jours. J'ai tout perdu et n'ai que les habits que je porte. Ce qui est bien plus beau, c'est que je sois maigre. J'ai eu beaucoup de peines physiques, nul plaisir moral ; mais tout est oublié et je suis prêt à recommencer pour le service de Sa Majesté.

469. — A

A SA SŒUR PAULINE

Kônisberg, 28 décembre 1812.

A Molodetchno, je crois, à trente lieues de Wilna, sur la route de Minsk, me sentant geler et défaillir, je pris la belle résolution de précéder l'armée. Je fis avec M. Busche quatre lieues en trois heures ; nous fûmes assez heureux pour trouver encore trois chevaux à la

poste. Nous partîmes et arrivâmes à Wilna, assez abattus. Nous en repartîmes le 7 ou le 8 et arrivâmes à Gumbinnen, où les forces physiques revinrent un peu ; de là, je suis arrivé ici, voyageant à quelques lieues en avant de M. Daru.

Une fois ici, nous avons vu arriver tout le monde, excepté Gaëtan. Il paraît qu'il était malade avant Wilna. Ici, M. Daru m'a raconté qu'il l'avait trouvé à Wilna entièrement sans courage, pleurant et regrettant sa mère. M. Daru lui prêta de l'argent, ensuite son dernier cheval et sa dernière paire de bottes, conduite réellement très belle dans ces temps de trouble où un cheval était la vie. J'ai cherché à éclaircir toutes ces malheureuses circonstances ; tout le monde déplore le sort de ce pauvre jeune homme, mais personne n'ajoute un fait à ce qui a été dit à M. Daru par ses domestiques qui, les derniers, ont vu Gaëtan à une lieue de Kovno. Quand tout ceci se passait, j'étais cinq ou six lieues en avant. Des généraux, des commissaires ordonnateurs ont péri dans cette marche ; il est bien difficile que Gaëtan, qui n'avait pas toute la résolution désirable, ait résisté ; il serait encore possible qu'il fût prisonnier.

Adieu, ma chère amie, voilà une bien triste nouvelle ; n'en dis absolument rien.

Je pense que M. Daru, qui s'est conduit d'une manière très belle, écrira au père. Moi, je me suis sauvé à force de résolution ; j'ai souvent vu de près le manque total de forces et la mort.

Mille amitiés à ton excellent mari. Donne-moi donc de tes nouvelles : depuis un mois, pas un mot de Cularo.

Adieu, etc., etc.

470. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Berlin, le 20 janvier 1813.

Je me porte fort bien, ma chère amie. Je crains que vous n'ayiez eu un peu d'inquiétude. Je suis entièrement remis. Je partirai vers le 24 pour Leipzig, où j'attendrai l'ordre de revenir rue Neuve-du-Luxembourg, si tant est que cet ordre aimable arrive jamais. Mille amitiés à Périer.

César Desa,
S[ous]-L[ieutenant].

1. N° 1. Grande-Armée. — Mme Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

P.-S. — M. Z. a-t-il écrit pour annoncer le malheur *of this poor G[aëtan]*[1]. Je n'ai pas écrit, parce que jusqu'à mon départ de Kônigsberg, j'avais un peu d'espoir et que je pense que M. D[aru] compte écrire. Ainsi, ne dis rien de ceci à personne.

471. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

Berlin, le 23 janvier [1813].

Ma chère amie, je pars de Berlin le jour où j'ai 30 ans. Je n'en ai pas moins une joie d'enfant. Ma première idée ce matin a été que Victorine avait aussi 30 ans. Hâtons-nous de jouir ; le temps fuit. N'as-tu pas 27 ans ? Ecris-moi rue Neuve-du-Luxembourg. Je n'ai pas reçu de lettre de la famille depuis mon départ de Paris le 23 juillet.

Adieu. Mille choses à François que j'aime de tout mon cœur.

1. Le malheur de ce pauvre Gaëtan. — Gaëtan Gagnon avait disparu pendant la retraite de Russie. Il était prisonnier. Voir la lettre précédente.

2. N° 1. Grande Armée. — A Mme Pauline Périer, en sa terre du Thuélin, près la Tour-du-Pin (département de l'Isère).

As-tu vu Mme Faure[1] ? ne lui trouves-tu pas beaucoup d'esprit naturel ? Qu'en penses-tu ? Comment a-t-elle pris à Grenoble ?

Mme Z. [Daru] est accouchée. M. Z. est à Paris. Ont-ils écrit au père du malheureux Gaëtan ? Celui-là eût été sauvé, s'il eût eu cette fermeté virile. En un mot, le Bulletin est exact.

CLAUDE.

472. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Mayence, [*fin janvier* 1813].

MON cher cousin, je t'écris enfin ! Figure-toi que, physiquement, mes frères et moi sommes horribles, d'une saleté repoussante, et à genoux devant des pommes de terre. Quand je supporte cela seul, le romanesque me pousse et je suis intéressé ; mais la présence de mes frères me coupe bras et jambes. En général, vie exécrable et pire que ce que j'ai souffert en Espagne[2].

1. Félix Faure, nommé magistrat à Grenoble en 1810, venait d'épouser une Parisienne, Amélie-Thérèse de Bézieux.
2. Beyle, en dépit de son affirmation, n'était jamais allé en Espagne.

Adieu, écris-moi ; une lettre de France m'enchante deux jours.

CHAPELAIN.

473. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

[*Paris*], 4 février [1813].

J'AI reçu ta lettre avec bien du plaisir. C'est la première depuis 6 mois 1/2. Tu sais que M. D[aru] a écrit à mon oncle. Cela m'a ôté un grand embarras. Je ne savais comment trouver la manière la moins affreuse d'annoncer une si triste nouvelle [2]. Quel est ce M. F. qui pourrait devenir notre beau-frère. Nomme-le-moi en toutes lettres.

Passes-tu l'hiver à Thuélin ? Je pense qu'à la sortie, une course à Lyon ou à Genève variera vos jouissances.

Je suis très fatigué, mais non malade. J'ai un froid interne. Je bois 2 ou 3 bouteilles d'excellent vin. Je prends du punch, du café ; rien ne fait ; j'ai toujours faim et froid.

1. Paris. — A Mme Pauline Périer, à Thuélin, près La Tour-du-Pin, Isère.

2. La disparition de leur cousin Gaëtan Gagnon que l'on croyait mort. Il n'était que prisonnier. Voir les lettres nos 469 et 470.

Adieu ; aime et écris. J'embrasse ton mari.

HENRI.

Parle-moi de Victorine et de Mme Félix [Faure]. Voilà les deux objets de ma curiosité.

474. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[*Paris*],... mars 1813.

HIER soir, nous avons parlé de toi avec Mélanie [2] jusqu'à minuit. Barral m'aurait presque donné quelque espérance de te voir, si je ne savais pas :

Que le chemin est long du projet à la chose.

Cette chose, cependant, me ferait bien plaisir. Donne-moi de tes nouvelles au moins une fois par mois. Dis-moi au juste l'état de notre grand-père. Colomb m'écrit qu'il n'a plus sa tête. M. Vessilié assure

1. Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près La Tour-du-Pin, département de l'Isère.
2. Mélanie Guilbert, la Louason du *Journal* de 1805-1806, qui avait épousé le général de Barcoff. Voir la lettre du 15 octobre 1812, n° 458.

le contraire. Plût à Dieu que cela fût. Mon oncle[1] a écrit des horreurs sur mon compte ici. Ces horreurs en ont inspiré pour son caractère et l'on m'en a fait confidence. Il faut nous méfier de ce pauvre homme. Prends tes précautions envers ton mari, auprès duquel ce bon oncle peut chercher à te jouer un mauvais tour en te représentant comme trop voyageuse. J'approuve infiniment ces voyages. Ecris-moi l'organisation de ta vie intérieure.

On nomme aujourd'hui 14 préfets. Je suis sur la liste. Si cela réussissait, je serais bien embarrassé. J'aime mieux rester à Paris et n'être pas cloué dans un Chambéry ou autre ville de même force. Adieu. Mille choses à notre ami François. Presse mon père d'envoyer la pièce nécessaire pour constater que *ma* maison rapporte les 5.500 fr. exigés pour être baron. Il ne répond pas à mon avocat depuis 3 grands mois.

1. Romain Gagnon.

475. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

13 avril [1813].

Ma chère Pauline, ton moyen est excellent. Je l'ai déjà préparé dans un mot que j'ai *written to the bastard* [2] en lui envoyant une lettre à notre cousine de Saint-Victor au sujet d'un grand nigaud nommé Vial, qui va être sous-lieutenant.

Viens donc. Je désire vivement t'embrasser, en homme ou en femme. Mets à la diligence un paquet d'habits de femme, car le ciel t'ayant favorisée d'une belle chute de rein, on te reconnaîtrait sur-le-champ pour une femme, et, depuis 2 ou 3 ans, la mode réprouve ce travestissement si commode. Mais viens vite ; j'ai mille choses à te dire, et peut-être de longtemps ne trouverons-nous une occasion comme celle-ci. Je suis à Paris et tu n'es pas grosse. Je te félicite bien du parti que tu as non seulement

1. Paris. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près La Tour-du-Pin, département de l'Isère.
2. J'ai écrit au bâtard.

pris, mais *soutenu* d'être peu à Cularo. Notre pauvre grand-père n'y est presque plus, l'oncle nous hait, le père ne nous aime pas ; je ne vois rien qui nous rappelle en ce pays. Grâce au ciel, je m'accoutume tous les jours davantage à être heureux, quelques niches que me fassent mes compagnons de voyage. Par exemple, je me suis beaucoup distingué en Russie ; tout le monde me prédisait un grand avancement ; on ne variait que sur la qualité de cet avancement. Quelques amis me disaient en secret : vous avez été nommé maître des requêtes ; d'autres préfet. Rien de tout cela. Je n'ai pas même eu de ces petites choses agréables. Je suis Gros-Jean comme devant. Cela ne diminue en rien mon zèle pour le service de S. M. et ma gaîté. Mon père arrête la baronnie, faute d'un chiffon de 8 lignes à faire signer par 8 amis que Faure me procure à bon compte. Je m'en fiche, et m'amuse à demander des filles en mariage pour les faire épouser à mes amis. Si tu viens bientôt, je te conterai cette scène.

Je suis plus résolu que jamais à garder la *cara libertà*. Adieu ; amuse-toi ; voyage ; aime-moi et songe qu'une femme de 27 ans passés n'est plus un enfant et peut courir sans donner à jaser. Tiens-moi au courant de tes actions. Tu es tendrement

aimée de Mélanie[1], mariée à un général russe et qui est venue en France pour guérir une maladie d'yeux.

Bien des tendres amitiés à François. J'ai vu Girerd qui m'a paru plein de bon sens.

476. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

Le 18 avril [1813].

Je pars, ma chère amie, bien contre mon gré. Pousse l'affaire de la b[aronnie].

J'ai fait usage de ton excellent conseil. Quand nous reverrons-nous ? Je suis bien sensible à ce procès de Périer, mais j'espère qu'il le gagnera ici.

Comment a-t-il accroché un caillou à la joue ? Ecris-moi (en affranchissant) sous le couvert de M. Maréchal, place du Carrousel à Paris.

L. Roux.

1. Mélanie Guilbert, devenue Mme de Barcoff.
2. Paris. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près La Tour-du-Pin, département de l'Isère.

477. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Saint-Avold, le 21 avril [1813], midi.

Je ne me suis jamais senti si triste, ma chère petite. Je vais revoir des hommes et des choses dont je suis plus que rassasié. Mon départ a paru assez extraordinaire à tout le monde. Tout le monde m'a plaint, mais oubliera cela dans 15 jours. Mon absence de Russie ayant duré 7 mois, j'étais déjà un peu oublié. Celle-ci, après un séjour de 2 mois 1/2 à Paris, augmentera encore l'étrangeté dont je suis pour mes connaissances. J'ai écrit à Z. que je désirais être employé à Rome ou à Florence. Je voyage avec le plus niais et le plus grossier des hommes. Je lis ; il m'interroge sans cesse d'une voix éclatante, pour me demander le nom de toutes les bicoques devant lesquelles nous passons. A Sainte-Menehould, il m'a demandé, par exemple : à qui appartient cette maison ? En me désignant un bâtiment du bourg. Voilà à quels animaux je suis livré pour 6 ou

1. 55. Saint-Avold. — A Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près La Tour-du-Pin, Isère.

8 mois. La route est couverte de troupes. Adieu ; j'embrasse Périer.

Si par hasard tu es à Grenoble, donne de mes nouvelles à Félix. Presse la baronnie par lettres ou de vive voix. Cela devient intéressant pour la fin de la campagne.

478

AU BARON DE STROMBECK [1]

Erfurt, le 26 avril [1813].

Me voici en Allemagne pour la quatrième fois, mon cher ami, mais aucune de ces campagnes n'a valu la première, je n'y ai plus gagné d'ami et vous êtes le seul que j'aie dans la langue d'*ya*. Comment avez-vous passé votre temps depuis deux mois ? Je crois que vous avez chez vous le quartier général du Prince d'Eckmühl. Donnez-moi de vos nouvelles en détail, au *Quartier Impérial*. Je pense que ce quartier-là sera bientôt à Berlin. L'ennemi se retire comme si le diable l'emportait. Je suis

1. Lettre publiée par Ad. Paupe dans le *Mercure de France* du 1er janvier 1911 et par Charles Simon : *Les Souvenirs du baron de Strombeck et de Louis Spach sur Stendhal*. Éditions du Stendhal-Club, n° 9. — 1925.

content comme patriote, mais bien triste comme homme. Il n'y a que sept jours que j'ai quitté Paris, et la campagne me perce déjà le cœur. Je n'avais pas encore eu le temps de me reposer de la course de Moscou. Ecrivez-moi, mon cher ami, pour me rendre supportable le séjour de l'Armée, et surtout dites bien à l'aimable φιλλιπιδιον[1] que toutes les armées du monde ne me feront jamais oublier le temps heureux que j'ai passé à Brunswick. Cet aimable caractère m'est tous les jours plus présent, ne lui dites pas ma petite phrase telle qu'elle est. Je craindrais que Mlle [φιλλιπιδιον] ne la trouvât trop vive, mais quand on est triste on ne sait pas voiler ses sentiments.

Mes respects à Mme de Str[ombeck] et à Mlle d'Oeynh[ausen]. Croyez-moi tout à vous, mon cher ami.

LUNENBOURG.

1. Philippine de Bülow. Voir la lettre au baron de Strombeck du 19 avril 1811.

479. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Erfurt, le 29 avril [1813].

Ma chère amie, je suis venu ici malgré moi, mais je m'y déplais moins que je ne croyais. Pour tirer quelque souvenir et quelque utilité dans l'art de connaître les hommes de mon année 1813, mon premier désir est toujours de me retirer en Italie, loin des sots et des âmes froides qui peuplent le monde. La France a été un pays charmant de 1715 à 1789. Depuis, il n'y a plus de société, et le naturel, vif mais froid, paraît dans sa platitude. Je compte (autant qu'on peut compter sur la faiblesse d'intérêt) que cette campagne me vaudra l'intendance de Florence, qui vaut 20.000 francs et que je préférerais pour l'agrément à une préfecture à laquelle, d'après toutes les convenances, j'ai droit.

Lis ma feuille de journal si elle t'amuse. Envoie-la ensuite à Faure qui veut bien

1. Ministère de la Secrétairerie d'État. — Madame Pauline Périer en sa terre de Thuélin, département de l'Isère.

se [charger] de faire la collection du journal de 1813 [1].

..... [2]

Bien des choses tendres à François. Achète la correspondance de Grimm qui peint bien la corruption de la monarchie en 1780.

480

A M. LE COMTE DUMAS INTENDANT GÉNÉRAL [3]

Dresde, le 11 mai 1813.

Monsieur le Comte,

M. L'ORDONNATEUR en chef Nourry me représente qu'il est nécessaire aux intérêts de l'armée d'avoir à Francfort un commissaire des guerres probe et vigilant. M. Rey, commissaire des guerres, à Francfort, est au service de S. A. S. le Grand Duc et se trouve par conséquent dans une fausse position quand il doit recevoir pour les intérêts de l'armée des

1. Les feuilles envoyées à Félix Faure ont été publiées en partie par R. Colomb dans la *Correspondance* due à ses soins. On les trouvera dans notre édition du *Journal*.
2. Ici un fragment déchiré.
3. Cette lettre, par ordre, est de la main d'Henri Beyle, sauf la signature, et se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds français n° 11.287.

denrées fournies par le Grand Duché ; quand il doit pour l'intérêt de l'armée faire exécuter des transports aux frais de l'administration du Grand Duché, il n'est pas raisonnable d'attendre de ce fonctionnaire étranger un zèle qui pourrait lui nuire aux yeux de ses chefs,

Je partage donc entièrement l'avis de M. l'ordonnateur Nourry qui pense que tant que nous n'aurons pas à Francfort un agent d'un caractère et d'une probité remarquables nous pouvons craindre à chaque instant des fausses interprétations des ordres donnés, et des obstacles de toute nature.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération.

Signé : MAURY.

481. — A

DÉCLARATION SUR L'AFFAIRE DU 24 MAI 1813

M. DE BEYLE, auditeur au Conseil d'Etat, fait la déclaration suivante :

Se trouvant le 24 mai 1813, au matin, au convoi des voitures du quartier

général, a entendu crier *aux Cosaques*, et, sur le champ, M..., capitaine, membre de la Légion d'honneur, employé à la direction du convoi, demanda avec sollicitude aux soldats si leurs armes étaient en état. M. de Beyle s'est approché du groupe de soldats, qui étaient environ à cinquante pas de la tête du convoi, pour voir si leurs armes étaient en état. Ces soldats avaient l'air troublé et mettaient peu d'activité à leurs mouvements. Le soussigné a été frappé de leur petit nombre. L'officier, membre de la Légion d'honneur, dont il a été question est venu prendre quelques soldats pour les mener à la queue du convoi. La fusillade a commencé. Le soussigné, s'informant de la direction que prenaient les Cosaques et de leur nombre, il lui a été généralement répondu qu'ils étaient au nombre de vingt-cinq ou trente. Le soussigné se trouvant près d'un petit chemin qui traverse le village à gauche de la route et pensant que les Cosaques pourraient pénétrer par cette route, y a fait une centaine de pas. Comme il revenait au grand chemin traversant le village et sur lequel le convoi stationnait, il a trouvé M..., chef de bataillon au service de S. M. le roi de Westphalie, qui entrait dans le petit chemin avec trois ou quatre soldats

qu'il allait placer en vedette. Le soussigné revenant à la tête du convoi, y a trouvé les gendarmes, qui ne paraissaient pas s'en être écartés. Il a appris alors que S. E. M. le duc de Frioul avait été gardé dans ce village par quelques compagnies. Il s'est tenu depuis ce moment, où il pensait qu'on ne courait plus aucun risque, sur le flanc des voitures, le long d'un ruisseau assez profond qui borde la route à gauche en venant à Gorlitz. Le soussigné a appris qu'un employé des bureaux de S. E. M. le Ministre Secrétaire d'Etat avait été grièvement blessé. Il résulte de l'exposé ci-dessus que le soussigné, se trouvant dans une voiture vers la tête du convoi lorsque l'attaque a eu lieu, n'a rien vu d'important [1].

Gorlitz, le 24 mai 1813.

De Beyle,
Auditeur.

1. Ce rapport authentifie l'anecdote si drôlement contée par Mérimée dans son H. B., et dont Beyle devait aimer faire un récit assez plaisant.

482. — A

A SA SŒUR PAULINE[1]

Glogau, le 9 juin 1813.

Ma chère amie, je suis en marche pour mon gouvernement de Sagan. Je ne me suis pas ennuyé depuis que j'ai quitté le quartier général et la cour. Chaque jour le billet de logement me donne entrée à une comédie différente. J'aime à tomber ainsi au milieu de sept à huit personnes. Le lendemain, quand je pars, je suis déjà aimé et haï et j'ai eu la vue de deux ou trois caractères différents.

Je suis outré de la conduite du bâtard. Je le lui ai écrit. Si j'avais eu la B[aronnie], je serais mieux. Il y a huit jours que j'ai eu une longue conversation avec S. M. Prends la B[aronn]ie et écris-moi toujours sous l'enveloppe de M. M[aréch]al[2]. J'ai grand tort de dire toujours. Tu ne t'en es jamais servi.

Vallier,
Caporal.

1. Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.
2. Voir lettre du 18 avril 1813. Maréchal était le secrétaire intime du comte P. Daru.

483. — A

A SA SŒUR PAULINE [1]

Sagan, le 15 juin 1813.

Je règne, ma chère Pauline, mais comme tous les rois, je bâille un peu ; écris-moi et presse la B[aron-n]ie. J'espère être tiré de mon trou vers le 26 juillet ; écris comme à l'ordinaire. Mille choses à Périer. Ne fais-tu pas de voyage cette année ? Mon appartement t'attendait.

Adieu, je tombe de fatigue.

Colonel Favier.

Donne-moi des nouvelles de notre bon grand-père. Fais-lui parvenir des miennes.

1. A Mme Pauline Périer en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin (Isère).

484. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Sagan (Silésie), le 16 juillet 1813.

J'ai cru avoir l'honneur d'être enterré à Sagan. Il règne ici des fièvres nerveuses, pernicieuses, singulières, qui ont emporté quatre cents personnes en quelques mois. J'ai une de ces fièvres depuis le 4. Elle s'annonçait comme une petite fièvre gastrique, qui est la moindre des choses. Il y avait un bon médecin français, qui m'ordonne un émétique et part. Au moment de prendre l'émétique, accès terrible avec délire des plus complets. Cela a continué ainsi avec d'extrêmes douleurs de tête. Je suis encore tout hébété du délire de cette nuit. — J'ai été étonné du peu d'effet du voisinage de la mort ; cela vient, je crois, de la croyance que la dernière douleur n'est pas plus forte que l'avant-dernière.

Ce qui augmentait mon inquiétude était l'absence du bon médecin ; je l'ai envoyé chercher deux fois, à huit lieues, mais d'autres devoirs le retenaient. — Je lis Tacite, ou plutôt je radote sur Tacite. — Tous ces militaires, nouvelles connais-

sances d'un mois, se sont parfaitement conduits avec moi : franchise, générosité, attentions ; un million de fois mieux que s'ils eussent été des gens de lettres ou telle autre classe de la société. — Je n'en attribue pas moins ma maladie au hasard d'abord, ou à la fermentation inaperçue des corps ; 2° à l'ennui. Je me débattais comme un diable pour m'en délivrer ; je travaillais énormément. Mais ce travail n'occupe pas toute ma force ; si je n'ai quelque douce pensée à chantonner entre mes dents, en faisant mes lettres officielles, je suis un animal flambé.

Ton problème est fort beau et j'y répondrai avec clarté dès que tu auras résolu celui-ci :

« Donner à un homme demi-grain d'opium toutes les heures, pendant une demi-journée, et empêcher qu'il ne dorme ».

Ceci est une nouvelle preuve qu'il n'y a pas d'avantages sans désavantages. Cette prétendue supériorité, si elle n'est que de quelques degrés, vous rendra aimable, vous fera rechercher et vous rendra les hommes nécessaires : voyez Fontenelle. Si elle est plus grande, elle rompt tout rapport entre les hommes et vous. Voilà la malheureuse position de l'homme soi-disant supérieur, ou, pour

mieux dire, *différent ;* c'est là le vrai terme. Ceux qui l'environnent ne peuvent rien pour son bonheur ; les louanges de tous ces gens-là me feraient mal au cœur au bout de vingt-quatre heures, après l'effet de *première sensation*, et leurs critiques me feraient de la peine. — Mon vrai malheur ici est l'absence totale des sensations qui me nourrissaient : les arts, l'amour ou son image, et l'amitié.

Du 17 juillet.

Tes raisonnements sur moi manquent entièrement de justesse. Tu n'as pas considéré que je suis accablé d'un travail énorme ; que, n'ayant que des secrétaires du pays qui ne savent pas l'orthographe française, je suis obligé d'écrire tout ce qui paraît moi-même. Pour que cette place allât bien, il faudrait trois bons commis. J'ai déjà usé huit pouces d'épaisseur de papier grand in-folio. — D'ailleurs, toutes les circonstances tendent à affaiblir la partie agissante. Sans solitude absolue, il n'y a point de véritable attention pour moi, et je reçois quarante visites par jour, chacune d'elles exigeant une décision : un oui ou un non. Quand je ne serais interrompu que par un domestique

qui m'apporte un journal, j'observe mille rapports dans ce domestique, je m'en occupe une demi-heure. J'ai l'expérience des sept mois de travail de l'année dernière. Solitude absolue jusqu'à six heures ; alors une société où l'on rie ou un bon opéra buffa. C'est parce que j'espère trouver cela que je ne suis pas jaloux des quarante multipliés par soixante de Jenny ; c'est énorme. Je crois que nous avons gagné tous deux à la décision du hasard. Je serais un fichu..., et probablement elle me serait bien à charge, ou par son amour si elle m'aimait, ou par sa dissipation si elle était femme à aimer le bruit. Ce sera probablement un élégant petit maître sans caractère. Je te remercie de m'avoir parlé d'elle. Je suivrai toujours son histoire avec plaisir.

Pour moi personnellement, un domestique me suffit, avec six mille francs. — Pour me forcer à voir le monde, il faut une place. J'envie le bonheur de Plana [1] de pouvoir vivre dans une solitude entière avec la musique, les poètes et les jardins.

1 Piémontais, qui avait été le camarade d'Henri Beyle à l'École centrale de Grenoble où il entra en 1798 et remporta de nombreux succès. Après son séjour à l'École polytechnique, il fut nommé en 1803 professeur de mathématiques à l'École d'artillerie de Turin. Il s'occupa aussi d'astronomie. Beyle lui reconnaissait du génie. Voir la lettre à Pauline du 29 janvier 1803.

Cette grande âme fait à cette heure un voyage en Italie qu'il voulait faire avec moi ; il part le 20 juillet de Milan pour Naples ! *Ohimé !*

J'ai encore passé la journée d'hier dans le délire. Tes lettres me consolent de vingt ou trente que je suis obligé d'écrire chaque jour *proprio pugno*, n'ayant pas de secrétaire à qui dicter. J'ai donné mes fonctions par *intérim.*

485. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Sagan, le 26 juillet 1813.

Ta lettre, ma chère amie, ne pouvait arriver plus à propos. Je t'écris pendant le dernier ressentiment, à ce que j'espère, d'une fièvre diabolique qui m'a saisi le 6 juillet, et qui a continué par des accès de huit heures accompagnés de délire. Quelle injure pour une si bonne tête. On m'assure que j'en suis quitte. Je ne t'écris pas plus au long par faiblesse. Je puis à peine aller du sopha à la fenêtre.

1. A Mme Pauline Périer, à sa terre de Thuélin, près a Tour du Pin, département de l'Isère.

Je suis ici comme intendant. Je te félicite de vivre depuis un mois avec une amie. C'est, sans contredit, le premier des biens. Adieu.

Io ti lascio (*bis*) perche uniti
nol soffre la febre[1]

H.

Donne de mes nouvelles à Grenoble. Bien des choses tendres à Périer.

Arcano[2]. Si je puis, en quittant ce pays, j'irai me remettre en passant 15 jours à Milan. N'en dis rien et tâchons de nous y trouver ensemble. Lis l'histoire des littératures du midi par Sismondi.....[3] médiocre, mais les 2, 3 et 4e vol. sont amusants et.....[3]

Ecris-moi franc de port sous le couvert de M. Maréchal à la Secrétairerie d'Etat, place d'Elbeuf.

Les lettres parviennent en 6 jours de Paris à Dresde.

1. Je te laisse parce que la fièvre ne souffre pas que nous soyons unis.
2. Secret.
3. Le papier est déchiré

486. — A

A FÉLIX FAURE, A GRENOBLE

Dresde, le 30 juillet 1813.

Je suis arrivé avant-hier tout juste pour voir représenter le *Matrimonio Segreto ;* mais, en sortant du spectacle, la fièvre dont j'étais débarrassé m'a repris de plus belle par un accès de quinze heures, avec des douleurs de tête insupportables. J'ai trop serré la mesure ; je suis parti de Sagan encore trop faible ; je pensais qu'à Dresde je trouverais les arts et la solitude. Je suis presque incapable de lire par l'extrême faiblesse, la plus grande que j'ai éprouvée de ma vie. Je trouve qu'elle m'égaye en ce que, ne pensant plus à rien, je m'occupe de tout, du combat de deux mouches par exemple. Je serais heureux de pouvoir passer deux mois de convalescence ici.

Quand je suis seul, je ris et pleure pour un rien ; mais les pleurs toujours pour les arts. Au moins, n'allez pas croire que je me pleure. Encore cinq accès et j'entrerai en convalescence, dit-on. Dresde me guérira.

Adieu, écris-moi au long.

487. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Paris, 25 août [1813].

M. D[ARU] qui a été excellent pour moi dans cette campagne, a vu ma pâleur et m'a permis de me retirer à Francfort. Dans la nuit, il s'est ravisé et m'a permis de venir à Paris. J'y suis avec des accès de 14 heures. On m'a conseillé de me mettre dans les mains du docteur Gall, à condition qu'il ne me tâterait point le crâne. Il a déjà produit un mieux. Je transpire trop ; ça augmente la faiblesse du soussigné.

Ecris à Zénaïde de m'envoyer, par les rouliers, 10 paires de draps et 50 serviettes, mais les draps fins, si l'avarice le souffre.

Adieu, je suis si faible que je finis. J'embrasse le bon François.

Draps et serviettes. J'en emprunte à tout le monde. Demandes-en à Zénaïde, mais les draps fins. Ceux qu'on m'a envoyés il y a 2 ans sont de Batalier.

1. Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

488. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Troyes, le 1er septembre 1813.

GRAND secret. S. E. le duc de C[adore], enchanté de ma mine, m'a permis d'aller me mettre en espalier dans le midi, pour avoir un peu chaud. Je vais donc à Milan. Pour le public, c'est Cularo et ma famille. C'est précisément ce que je faisais il y a 2 ans et 2 jours.

Sed haeret lateri letalis harundo,

ce qui veut dire que la flèche mortelle me suit partout, ce qui veut dire que j'ai toujours la fièvre. Le Dr Gall l'a réduite à des accès de 4 heures assez bénins. Ma voiture, ou plutôt, celle de mon compagnon de voyage ayant cassé pour la seconde fois, je profite de ce moment pour te dire de m'écrire à Milan, poste restante. Je t'embrasserai au retour, mais de manière à passer 24 heures avec toi et ton bon mari, et 2 heures à Grenoble, car je crois que vous m'aimez bien 12 fois plus qu'eux.

1. Mussy-sur-Seine. — Mme Pauline Périer en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

Jusque-là, silence pour mon voyage. Si on l'apprend, je m'en fiche cependant. J'ai 31 ans, des cheveux blancs en abondance et je ne reconnais d'autre maître que Dieu. Sur ce, je le prie qu'il vous ait en sa sainte garde.

HENRY.

Pousse toujours la baronnie. J'ai demandé des draps et des serviettes à Zénaïde ; étant malade à Paris, j'en empruntais à tous les voisins.

489. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Saint-Gingoux [2], vis-à-vis de Vevey-sur-le-Lac, le 4 septembre [1813].

JAMAIS je n'ai trouvé si belle cette route qui suit le lac de Genève à Martigny. J'ai vu ce lac charmant le 3 septembre, comme en 1811. J'ai eu chaud pour la première fois de l'année et il me semble déjà que je me porte

1. Thonon. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin.
2. Saint-Gingolph, d'où Stendhal datera en 1827 l'avant-propos d'*Armance*.

mieux. Rien de beau comme ces rochers. On va d'ici à Milan en 48 heures. Nous comptons aller aux Iles Borromées, que la route du Simplon à Milan borde. Mon compagnon est aimable. Adieu ; aime-moi comme je t'aime.

FAURIS-SAINT-BARD.

490. — A

A SA SŒUR PAULINE [1]

Venise, le 8 octobre 1813.

Ma chère amie,

LES premières années d'un homme distingué sont comme un affreux buisson. On ne voit de toutes parts qu'épines et branches désagréables et dangereuses. Rien d'aimable, rien de gracieux dans un âge où les gens médiocres le sont pour ainsi dire malgré eux et par la seule force de la nature. Avec le temps, l'affreux buisson tombe à terre, l'on distingue un arbre majestueux qui, par la suite, porte des fleurs délicieuses.

J'étais un affreux buisson en 1801,

1. A Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

lorsque je fus accueilli avec une extrême bonté par Madame Borone, milanaise, femme d'un marchand. Ses deux filles faisaient le charme de sa maison. Ces deux filles aujourd'hui sont mariées, mais la bonne mère existe toujours ; on trouve dans cette société un naturel parfait et un esprit supérieur de bien loin à tout ce que j'ai rencontré dans mes voyages.

D'ailleurs, on m'y aime depuis douze ans. J'ai pensé que c'était là que je devais venir achever de vivre, ou me guérir si, suivant toutes les apparences, la force et la jeunesse l'emportaient sur la désorganisation produite par des fatigues extrêmes.

Je me suis placé à Milan dans une bonne auberge dont j'ai bien payé tous les garçons, j'ai demandé le meilleur médecin de la ville et je me suis apprêté à faire ferme contre la mort. Le bonheur de revoir des amis tendrement chéris a eu plus de pouvoir que les remèdes. Je suis à l'abri de tout danger. Je me joue de la fièvre maintenant. Elle ne me quittera qu'après les chaleurs de l'été prochain, elle me laissera les nerfs extrêmement irrités. Mais, enfin, je dois la santé à cette manœuvre. Quand j'ai la fièvre, je vais me tapir dans un coin du salon, et l'on fait de la musique. On ne me parle pas et

bientôt le plaisir l'emporte sur la maladie, et je viens me mêler au cercle.

Il est possible que M. Antonio Pietragrua[1], jeune homme de quinze ans et sergent de son métier, passe en France. C'est le fils d'une des deux sœurs. Si jamais il t'écrivait, fais tout au monde pour lui procurer quelque agrément en France. J'y serais mille fois plus sensible qu'à ce que tu ferais pour moi. Tes bons services consisteraient à lui faire parvenir une somme de deux à trois cents francs et à le faire recevoir dans une ou deux sociétés de Lyon.

S'il va à Grenoble, je le recommande à Félix ; partout ailleurs je le dirigerai de Paris. Garde ma lettre, et, le cas échéant, souviens-toi de traiter M. Antoine Pietragrua comme mon fils.

Je suis très content de Venise, mais ma faiblesse me fait désirer de me retrouver chez moi, c'est-à-dire à Milan. Il faudra bien rentrer en France vers la fin du mois de novembre ; si cela ne te dérange pas trop, viens à ma rencontre jusqu'à Chambéry ou Genève.

C. SIMONETTA [2].

1. Antoine Pietragrua, fils d'Angela, la maîtresse d'Henri Beyle à Milan.

2. Simonetta, c'est le nom par lequel Beyle désigne souvent sa maîtresse, Mme Pietragrua.

Mille amitiés à François. Quels sont tes projets pour le voyage de Paris ? Tu logeras chez moi, n° 3[1].

Recacheté par moi avec de la cire ; ne dis pas *to the father* où je suis.

491. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

M[*ilan*], le 15 octobre [1813].

Je reçois ta petite lettre, ma chère amie. Tu dois avoir celle que je t'ai écrite de Venise pour te recommander Antoine. J'ai eu l'âme attristée tous ces jours-ci par la perte que nous avons faite[3]. Il avait formé mon caractère, à la vérité, en croyant faire un savant ; mais enfin, il m'avait donné tous ses soins ; je ne lui en devais pas moins de reconnaissance. Ses moindres paroles sont gravées dans ma mémoire.

Tu me fais bien plaisir de me dire que

1. Au n° 3 de la rue Neuve-du-Luxembourg où Beyle habitait depuis 1810.

2. Milano, Royaume d'Italie, par Chambéry. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

3. Le Dr Henri Gagnon venait de mourir le 20 septembre 1813.

tu viendras à Paris. Je t'y croyais presque. A mon retour, je serai fort pressé. Prends tes arrangements, si tu peux, pour être prête en 24 heures. Je ne m'arrêterai que ce temps-là à Cularo. Depuis la mort de ce pauvre grand-père, il n'y a plus que toi qui m'aime dans la famille. A moins d'ordres nouveaux, je profiterai de tout mon congé et ne passerai à Cularo que vers le 20 ou le 30 novembre. Dans tous les cas, débarque rue Neuve-du-Luxembourg, n° 3, à côté des Tuileries, au coin de la rue du Mont-Thabor.

Voilà ce qu'il faut dire au postillon qui te conduira de Villejuif à Paris. As-tu une calèche ou une chaise ? La calèche vaut infiniment mieux. Je suis venu ici en chaise de poste ; elle a brisé, le cheval du milieu s'abattant, et nous avons été sur le point de nous casser le cou.

Je n'ai donc pas de voiture. J'irai jusqu'à La Tour ou jusqu'à Gr[enoble] avec le courrier. Tu sauras mon passage 48 heures à l'avance.

J'embrasse tendrement ton mari. Es-tu toujours sans enfants ? Ecris-moi à Milan sur la perte que nous avons faite et la conduite *of the bastard and of the uncle*[1].

1. Du bâtard et de l'oncle.

A-t-on des nouvelles de Gaëtan ? Dans quel corps Oronce est-il sous-lieutenant ? [1]

Ch. Fr. Ravet l'aîné.

492. — B

A SA SŒUR PAULINE

Como, le 24 octobre [1813].

Je reçois de Paris certaines insinuations qui pourraient me faire prendre mon parti plus tôt que je ne comptais. Ce n'est pas que je ne sois heureux d'être ici. Mais je compte demander à être employé dans ce pays. Le succès de ma demande dépendra de M. le duc de Cadore. Il faut donc faire en sorte d'augmenter la bienveillance qu'il daigne m'accorder.

Je désire ne m'arrêter que 24 heures tout au plus à Gr[enoble]. Si tu veux venir à P[aris] et me faire faire un voyage charmant, au lieu d'une course maussade, procure-toi une calèche, soit en l'empruntant ou en la louant. Une chaise de poste est réellement trop dangereuse. Ecris-moi *sur-le-champ*, si tu es sûre de venir

1. Deux des fils de Romain Gagnon. Gaëtan avait disparu durant la retraite de Russie. — Oronce (1796-1883) devait parvenir jusqu'au grade de général de division.

à P[aris] avec moi. Dans le cas contraire, je chercherais ici un compagnon de voyage jusqu'à Paris, avec la condition qu'il me laisserait suivre ma fortune à Chambéry et qu'il m'attendrait 36 heures à Lyon.

Réfléchis sur ce plan de campagne. Je ne veux pas passer plus d'un jour à Cularo. Quittant une société aimable, où je suis chéri, je ne veux pas risquer de me geler au milieu des mauvais procédés recouverts de belles paroles.

Ecris-moi donc sur-le-champ ton dernier mot. Je compte m'arrêter chez Félix à Saint-Ismier, ensuite Cularo, puis, sur-le-champ, la rue Neuve-du-Luxembourg. Adieu. Mille choses tendres à Périer.

ALEX. DEVYL.

493. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, 28 octobre [1813].

JE reçois une lettre de Paris qui me dit de rester où je la trouverai. Probablement, mon séjour dans la belle Italie est prolongé d'un mois. Ne

1. Milano. Royaume d'Italie, par Chambéry. — Mme Pauline Périer, à Thuélin, par la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

m'attends plus à Thuélin qu'*après une nouvelle lettre*, que je t'écrirai après ma dépêche officielle.

Que n'es-tu avec moi, chère Pauline ! Ton cœur est digne de ce pays, et les jouissances du mien seraient centuplées. Mille choses à mon bon, beau et aimable frère.

494. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Le 7 novembre [1813].

Mes affaires me rappellent à Paris, ma chère amie. Il est possible que je parte le 12 novembre, mais c'est le 15 au plus tard que je me mettrai en route.

Je suppose que tu attendras un moment plus brillant pour faire le voyage de Paris. Cependant, si tu as la possibilité de le faire, je suis d'avis de partir, vu que *l'occasion est chauve*, comme dit don Japhet d'Arménie [2].

Si tu n'as rien de mieux à faire, rends-

1. Milan. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin (Isère).
2. Comédie de Scarron.

toi à Cularo le 15 novembre. Tu ne m'y attendras pas : 3 jours au plus.

Sinon, viens à Bourgoin le 16 ou le 17.

J'embrasse tendrement ton mari.

Je ne resterai que 20 à 24 heures au plus à Cularo ; depuis la mort de notre pauvre grand-père, je n'ai plus de cœur dans cette ville.

CHAPUIS.

495. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, le 9 novembre [1813].

J'AI bien du plaisir à recevoir ta lettre ; je craignais qu'en véritable provinciale tu n'eusses encore remis le voyage de Paris.

Je reconnais la chaleur de ton amitié à ce que tu me dis sur Antoine [2], mais je me suis mal expliqué. Il n'est point encore à Lyon. Il y sera peut-être dans quelque temps.

1. Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, Isère. — A la Tour-du-Pin ou à Lyon, maison Dumortier et Cie, si Mme Périer ne se trouve pas à la Tour-du-Pin.

2. Antoine Pietragrua, voir plus haut lettres nos 490 et 491

Je partirai dans 2 ou 3 jours, pas plus tard que le 15 novembre.

Je crains de te faire attendre ; c'est le sort commun des rendez-vous ; je suis très pressé par le courrier.

Je passerai probablement par le Mont-Cenis. Adieu ; je suis enchanté de faire le voyage avec toi et ton excellent mari.

DUPIN.

496. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

M[*ilan*], le 11 novembre 1813.

Je pars de ce principe, ma bonne amie, que rien n'est plus difficile à arranger qu'un rendez-vous, surtout quand une des deux moitiés dépend des événements. Par exemple, je ne me rappelle pas t'avoir parlé de Genève [2]. C'est un excès d'amitié ; c'est un défaut trop rare pour que je m'en plaigne. Voici l'ordre et la marche de la grande cérémonie. Je partirai le 14, le 15 ou, au

1. Milan. — A Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour-du-Pin, département de l'Isère.

2. C'est dans la lettre de Venise du 8 octobre précédent que Beyle a dit à sa sœur qu'elle pourrait aller à sa rencontre jusqu'à Chambéry ou Genève.

plus tard, le 16 (car mes affaires m'appellent à Paris). Je passerai probablement par Turin, parce que les nigauds ne sont pas encore accoutumés à la route du Simplon et ont peur de s'y engouffrer tout vifs. Donc, de M[ilan] à Cularo, par Turin, 4 jours ; à Montmélian, je lâcherai le compagnon et me mettrai en marche le 20 ou le 21 au travers de cette fameuse vallée de Montieux. Si Cularo n'a pas de raison particulière pour t'ennuyer plus que de coutume, habite ce lieu charmant, du 18 au 25. De là, nous partirons pour Paris.

En attendant, je te ruinerai en port de lettres, et malgré le génie perçant que le ciel nous a départi, il n'est pas clair que nous nous rencontrions.

Si Cularo t'ennuie, tiens-toi à Voiron, à Bourgoin ou à Lyon. Ecris ta marche bien exactement à Félix. Quelqu'un pourrait s'emparer des lettres à mon adresse.

Mon Antoine ne sera à Lyon ou à Chambéry que dans 15 ou 20 jours. J'ai mené la vie la plus active ces jours-ci et je suis content de ma santé. Les petites réflexions que j'ai eu l'occasion de faire depuis 5 mois, sur le voisinage *of the death*[1], m'ont confirmé de plus en plus dans l'idée

1. De la mort.

qu'il faut mener une vie active ; qu'il faut, pour la santé morale encore plus que pour la physique, faire 100 lieues tous les 6 mois, et ne jamais remettre au lendemain la jouissance que l'on peut se procurer le jour même, fût-ce celle d'avaler une huître. Une femme de 28 ans commence à pouvoir jouir de sa liberté sans qu'on en cause. C'est ce qui fait :

Que c'est à toi, Brutus, que j'adresse ces mots.

L'argent seul peut nous arrêter ; c'est pourquoi il faut être très économe et ne le dépenser que pour ce qui fait réellement plaisir *à nous* et non pour ce que le vulgaire qui n'a que des idées basses, regarde comme faisant plaisir en général. Que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, etc...

Fin du Sermon.

Ce mot à M. Félix F[aure].

497. — G

AU DUC DE CADORE

Paris, le 17 décembre 1813.

Monseigneur,

Né en 1783, je suis de la conscription de l'an XI, à laquelle je n'ai pas concouru étant alors officier réformé.

J'ai à prier votre Excellence de soumettre à sa Majesté l'Empereur un projet de décret pour m'exempter du service militaire. Je viens de vérifier chez M. d'Hastrel à la direction générale de la conscription que S. M. daignait accorder des exemptions aux auditeurs à son Conseil d'Etat. J'ai vu un grand nombre de décrets, et on m'a assuré que S. M. n'avait encore refusé d'exemption à aucun auditeur.

J'éprouve un grand regret d'avoir à entretenir votre Excellence d'une affaire personnelle. J'ai cherché s'il n'y avait pas quelque moyen de lui épagner la peine de s'en occuper, mais étant sous les ordres immédiats de votre Excellence, ce n'est qu'auprès d'elle que je puis solliciter la

faveur d'être présenté à S. M. comme utile à exempter.

Je prends la liberté de joindre ici le brouillon du rapport et du projet de décret. Les bureaux de votre Excellence n'auront d'autre travail que celui de corriger ces pièces. Il serait important pour le succès que ce rapport pût être soumis à S. M. le plus tôt possible et dans un moment où elle ne refuse aucune exemption de ce genre.

Je suis avec respect, Monseigneur, de votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

De B.

498. — G

AU BARON D'HASTREL [1]

Paris, le 17 décembre [1813].

Monsieur le Baron,

Monsieur de Beyle, auditeur de première classe, attaché à la section de la guerre du conseil d'Etat, Inspecteur du mobilier et des bâtiments de la couronne, place à laquelle il a été

1. A M. le baron d'Hastrel, directeur général de la Conscription militaire.

nommé par décret du 22 août 1810, — est né à Grenoble le 23 janvier 1783, il se trouve en conséquence faire partie de la conscription de l'an XI, à laquelle il a satisfait dans le temps.

Il est allé à Moscou, il a fait cette année la campagne de Silésie où il a été intendant à Sagan. Il en est revenu avec la fièvre nerveuse. Son Excellence Mgr le duc de Cadore, Intendant général de la couronne sous les ordres duquel il se trouve, présente à S. M. un projet de décret par lequel M. de Beyle, auditeur de 1re classe, âgé de 31 ans, est exempté du service militaire.

Par ces motifs M. de Beyle a l'honneur de vous prier, M. le Baron, de lui accorder un sursis jusqu'à ce que S. M. ait prononcé. Ci-joint l'extrait de baptême du pétitionnaire, en original, une copie du décret qui le nomme Inspecteur du mobilier de la Couronne, et le certificat du maire de Grenoble.

Je suis avec une très haute considération, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur.

499. — G

A L'EMPEREUR NAPOLÉON

[*Décembre* 1813.]

Sire,

Deux auditeurs au Conseil d'Etat sont attachés à l'Intendance générale de la Couronne, comme inspecteurs du mobilier. Aucune dépense de ce genre n'est ordonnée qu'après que ces fonctionnaires ont vérifié qu'elle n'excède pas le budget et qu'elle a été faite avec toute l'économie possible.

Un de ces auditeurs, M. de Beyle, nommé aux fonctions d'Inspecteur par décret du 22 août 1810, est âgé de 31 ans et se trouve ainsi de la Conscription de l'an XI.

Il est allé à Moscou, il a fait la campagne de Silésie où il était intendant à Sagan. Il est revenu malade. J'ai lieu d'être content de ses services comme Inspecteur du mobilier. Je crois en conséquence utile au service de votre Majesté de lui proposer d'exempter un auditeur de 1re classe qui a satisfait dans le temps à la Conscription de l'an XI et qui depuis trois ans et demi est employé dans sa Maison,

à une comptabilité qui va bien et qui exige de l'intelligence et un esprit d'exactitude, et qui enfin vient de faire deux campagnes.

J'ai en conséquence l'honneur de soumettre à l'approbation de votre Majesté un projet de décret pour exempter de de la Conscription M. de Beyle, auditeur de 1re classe, âgé de 31 ans.

L'extrait de baptême et le décret qui le nomme sont ci-joints.

Je suis avec le plus profond respect, Sire, de votre Majesté Impériale et Royale, le très humble, très obéissant et très fidèle sujet.

Duc de C[adore][1].

Paris le décembre 1813.

500. — G

Au Palais impérial de le décembre 1813.

Napoléon

.....

.....Suisse

Sur le rapport de notre Intendant général, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

1. Ce brouillon de rapport est entièrement de la main de Beyle.

Article 1er

Nous accordons l'exemption du Service militaire au Sr Henry de Beyle, auditeur de 1re classe en notre Conseil d'Etat, Inspecteur du mobilier de notre Couronne, né le 23 janvier 1783.

Article 2

Notre Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

N. [1]

501. — A

A M. DE MONTALIVET,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 27 décembre 1813.

Monseigneur,

A la réception de la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire hier 26, je me suis rendu auprès de M. le comte de Saint-Vallier, que je dois accompagner dans sa mission, pour prendre ses ordres.

1. Ce brouillon de décret est de la main de Beyle qui a mis en surcharge : « (copier exactement la formule sur le décret du 22 août 1810. Écrire très bien. Ce papier devant être signé par S. M.) ».

J'ai été à Moscou ; j'ai fait la campagne dernière, pendant laquelle j'ai été intendant à Sagan. Je suis revenu de cette campagne avec la fièvre nerveuse, maladie de laquelle je ne suis pas entièrement remis. J'ai fait les campagnes de Vienne et de Berlin. Enfin je suis auditeur de première classe et inspecteur du mobilier de la Couronne depuis près de quatre ans. J'ai pris la liberté de mettre ces titres sous les yeux de V. E. afin que, si je m'acquitte à sa satisfaction de la mission qu'elle a bien voulu me confier, elle puisse me présenter à S. M. comme digne de quelque distinction.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de V. E. le très humble et très obéissant serviteur.

De Beyle,
Auditeur envoyé à Grenoble.

502. — C et I [1]

[6 janvier 1814.]

Le sénateur, comte de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre impérial de la Réunion, commissaire extraordinaire de Sa Majesté,

1. Henri Beyle avait quitté Paris le 31 décembre 1813, avec le comte de Saint-Vallier qu'il devait seconder pour

Aux propriétaires et habitants de toutes les classes de la 7e division militaire[1].

Je viens, braves habitants de la 7e division militaire, mes chers compatriotes, vous apporter des consolations et des espérances de paix qui ne tarderont pas à se réaliser, et dont le succès tient à votre conduite et à l'attitude que vous aurez dans la circonstance critique où se trouve une partie de cette division militaire.

La paix est le vœu général de la France, l'Empereur la désire aussi vivement que vous, et fera tous les sacrifices compatibles avec la dignité de la nation et celle de sa couronne. Vous vous rappelez que, dans son discours au corps législatif, il a dit : « Monarque et père, je sens ce que la paix ajoute à la sécurité du trône et à celle des familles. » Vous ne devez donc pas douter que les vœux du prince ne soient d'accord avec les nôtres. Ayons

aider à l'organisation militaire et activer la résistance en Dauphiné. C'est lui qui rédigea la plupart des proclamations et lettres que le plus souvent Saint-Vallier signa seul.

On voit en outre dans les archives de l'Isère la correspondance de Montalivet, ministre de l'Intérieur, et celle du ministre de la guerre avec le comte de Saint-Vallier et leurs lettres sont fréquemment annotées en marge de la main de Beyle qui y a indiqué les réponses faites.

1. Proclamation affichée sur les murs et publiée par le *Journal du département de l'Isère*, vendredi 7 janvier 1814.

de la confiance et rendons-nous dignes de ce bienfait.

Les bases des préliminaires de paix ont été proposées par nos ennemis ; ils ont donc jugé qu'elles ne leur étaient pas défavorables ; peut-être espéraient-ils que l'Empereur les refuserait, mais la France, au contraire, les a acceptées sans discussion, sans modification.

Réunissez donc tous vos efforts, mes chers compatriotes ; la patrie, l'honneur vous appellent. Vous ne souffrirez point que votre territoire devienne la proie de l'étranger. Ralliez-vous à la voix de vos fonctionnaires civils et militaires qui jouissent à juste titre de la confiance du gouvernement, de la vôtre et de la mienne. Empressez-vous d'offrir tous les sacrifices qu'exige la défense des frontières.

A Grenoble, le 6 janvier 1814.

Le Comte DE SAINT-VALLIER.
L'auditeur au conseil d'Etat : DE BEYLE.

503. — C et I

[7 *janvier* 1814.]

LE sénateur, etc.

Considérant qu'il est nécessaire de donner un chef aux gardes nationales, aux corps francs et aux levées

en masse qui s'organisent pour expulser l'ennemi du territoire de la 7e division militaire ; qu'il est important que ce chef réunisse la confiance des citoyens et des talents militaires éprouvés ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Article premier. — M. le général de division comte Marchand, grand-aigle de la Légion d'honneur, est nommé commandant en chef des gardes nationales, corps francs et levées en masse qui seront organisées dans les départements du Mont-Blanc et de l'Isère.

Art. 2. — M. le général Marchand est invité à se concerter avec M. le général Laroche, commandant la 7e division militaire.

Art. 3 .— Les autorités civiles et militaires obtempéreront aux demandes qui leur seront faites directement, dans les cas d'urgence, par M. le commandant en chef ; ces demandes devront ultérieurement être soumises à l'approbation du commissaire extraordinaire de Sa Majesté.

Art. 4. — MM. les préfets des départements du Mont-Blanc et de l'Isère sont chargés de l'exécution du présent

arrêté, qui sera adressé sur-le-champ à Son Excellence le ministre de la guerre.

A Grenoble, le 7 janvier 1814.

Le Comte DE SAINT-VALLIER.
L'auditeur au Conseil d'État,
DE BEYLE.

504. — I

A M. LE BARON DE LA ROCHE, COMMANDANT LA 7e DIVISION MILITAIRE

Grenoble, le 9 janvier 1814,
à 6 heures du matin.

MONSIEUR le baron, j'ai reçu à quatre heures du matin la lettre que vous m'avez écrite hier 8 du courant, et par laquelle vous me consultez sur les demandes que vous recevez :

1° du général Poncet, commandant la 19e division militaire à Lyon qui vous demande d'envoyer vos troupes à Bourg.

2° du général Musnier qui vous demande les bataillons sous vos ordres et vous engage à les envoyer à Lyon pour le motif qu'ils font partie du corps de

réserve de Genève dont on leur avait donné le commandement.

J'ai délibéré mûrement sur cette affaire, j'ai considéré :

1° Quant au général Poncet nous ne pouvons sous aucun rapport adhérer à sa demande dont vous ne me faites point connaître les motifs.

2° que les ordres en vertu desquels paraît agir M. le général Musnier sont antérieurs au 27 décembre jour auquel Son Excellence Monseigneur le ministre de la guerre m'a donné l'état suivant des troupes existantes à Grenoble, troupes destinées, dit le ministre, « à préserver s'il en était besoin et à l'aide des commandants des troupes dans la septième division, les départements qui la composent ou l'avoisinent, d'une invasion de la part de l'ennemi. »

L'état des troupes existant à Grenoble est ainsi qu'il suit :

Grenoble	5e de ligne	500
	11e —	500
	18e légère	492
	8e et 9e compagnie d'ouvriers d'artillerie	160
	Total	1.652

3° que vous n'avez sous vos ordres que 1.780 hommes, que par une dépêche du 4 janvier S. E. le ministre de la guerre a ordonné l'approvisionnement de Grenoble pour une garnison de 1.200 hommes, et du fort Barraux pour 600 hommes, ce qui fait un total de 1.800 hommes supérieur à ce que vous avez à Chambéry ; que par décret du 4 janvier Sa Majesté a mis en état de siège sept places de la 7e division, pour les garnisons desquelles, il faut un total de 7.400 hommes dont 1.200 pour Grenoble et 600 pour le fort Barraux.

Il est évident que les troupes que vous avez à Chambéry ne sont que les garnisons de Grenoble et de fort Barraux réunies dans une position que vous avez jugée favorable dans les circonstances actuelles pour observer l'ennemi.

4° que vous êtes en présence de l'ennemi, qu'on vous demande des troupes pour les porter en arrière et même hors de la 7e division que vous devez défendre avant tout.

5° que le corps de réserve qui paraît avoir dû être formé à Genève, sous les ordres de M. le général Musnier, était destiné à la défense de Genève et de la 7e division, que Genève n'est plus en notre pouvoir et que les troupes que vous avez des-

tinées à la défense de la 7e division rempliront mieux cet objet à Chambéry qu'à Bourg ou à Lyon où on vous les demande.

D'après ces considérations vous ne pouvez, Monsieur le baron, changer la destination des troupes qui sont sous vos ordres, et que vous m'annoncez être vis-à-vis les avant-postes de l'ennemi. J'annonce le parti que je prends à son Excellence le ministre de la guerre et à Monsieur le Comte Chaptal, commissaire extraordinaire de Sa Majesté dans la 19e division militaire, qui ne m'a point écrit sur cette demande de troupes, objet important dans les circonstances.

Je vous ferai observer toutefois, Monsieur le baron, que vous ne m'avez pas mis à même d'apprécier les motifs de MM. les généraux Musnier et Poncet. Je n'aurais pu juger ces motifs que par l'envoi des copies des lettres que vous avez reçues, en sorte qu'aucune des considérations majeures qui auraient pu influer sur ma détermination ne m'ont été connues.

Il n'y a donc aucun doute, M. le général, que vous ne devez changer en aucune manière la destination des troupes que vous commandez sans un ordre exprès de Son Excellence le ministre de la guerre, à moi communiqué.

Au total, Général, je dois vous observer que vous me laissez dans une ignorance parfaite sur ce qui se passe dans votre armée et dans le pays où vous êtes ; vous ne me dites rien sur le fort de l'Ecluse.

J'ai l'honneur etc.

Le comte DE SAINT-VALLIER [1].

505. — I

A M. LE BARON FOURIER, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Grenoble, le 9 janvier 1814.

Monsieur le Baron,

Je m'empresse de vous transmettre une copie d'une lettre que je reçois de M. le Comte de la Valette directeur général des Postes. C'est un service fort essentiel à l'action du gouvernement et en faveur duquel je vous prie de faire tout ce qui sera compatible avec les diver-

1. Beyle n'a, sur cette copie, écrit de sa main que la formule et la signature. Il ajoute au-dessous : « Pour copie, le Sénateur commissaire extraordinaire de Sa Majesté, dans la 7e division militaire. »

ses mesures que vous êtes chargé de mettre à exécution.

Recevez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

Ci-joint[1] une ampliation du décret de Sa Majesté qui organise l'armée de Lyon et copie d'une lettre que je reçois du commissaire aux poudres, à Lyon. Je vous prie de traiter cette administration avec tous les ménagements qui vous seront possibles.

506. — C

AU DUC DE FELTRE[2]

Grenoble, 12 janvier 1814.

OUTRE les embarras que nous donne le voisinage de l'ennemi, qui tous les jours fait le coup de fusil à nos avant-postes d'Annecy, j'en éprouve encore un fort grand par la difficulté de savoir ce qu'il est à propos de faire des 1.780 hommes formant les garnisons de Barraux et de Grenoble. Ces troupes sont réunies à Cham-

1. Ce P. S. est seul de la main de Beyle.
2. Ministre de la guerre.

béry pour couvrir l'entrée de la vallée de l'Isère et la route d'Italie par le Mont-Cenis. Cette route me semble d'autant plus importante que les pas du Simplon et du Saint-Bernard sont occupés.

Votre Excellence, par sa lettre du 8 janvier, prescrit au général de La Roche de mettre à l'abri d'un coup de main les places des Hautes-Alpes et surtout de ne pas laisser prendre Barraux et Grenoble. Ces deux places exigent une garnison de 1.800 hommes. C'est tout ce que nous avons.

M. le général Musnier, par sa lettre du 11 janvier, demande que nous envoyions nos 1.780 hommes au Pont-d'Ain. Ce général agit, dit-il en vertu d'ordres de Votre Excellence, en date des 3, 4 et 6 janvier.

L'esprit de l'ancienne Savoie n'est rien moins que sûr. Il est extrêmement probable que quarante-huit heures au plus après le départ de nos 1.780 hommes, Barraux sera pris *comme le fort l'Ecluse*. Or il y a à Barraux 48 pièces de canon ; à Grenoble il y a 150 pièces de canon et de grands magasins d'habillement.

Votre Excellence veut-elle que nous embarquions tout cela sur l'Isère et que nous abandonnions le Mont-Blanc et l'Isère ?

Les demandes de M. le comte Chaptal et de M. le général Musnier sont si réitérées et fondées sur des ordres qui paraissent si précis que j'allais mettre en délibération ce parti extrême lorsque j'ai vu la lettre que Votre Excellence a adressée le *huit* janvier au général La Roche ; nous restons donc par conséquent dans notre position jusqu'à de nouveaux ordres de Votre Excellence.

Le général La Roche me mande qu'il est toujours malade. Je vous prie, Monsieur le duc, de me mander ce que je dois faire, et vous engage à prendre en grande considération mes précédentes lettres à cet égard. Je vous observe que le général Marchand est sur les lieux, plein de zèle et me secondant de tous ses moyens. Il y aurait beaucoup plus d'ensemble s'il commandait aussi la troupe de ligne.

507. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 12 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, il paraît que l'ennemi reçoit des renforts à Genève. L'esprit de la Savoie est mauvais ; nous n'avons que 1.780 hommes pour défendre toutes les places des Hautes-Alpes et le Dauphiné ! J'ai donc accepté avec empressement les offres de M. Armand Dubois, inspecteur des douanes. Je l'ai autorisé à former un corps franc de ses douaniers. D'après l'avis de M. le général Marchand, je leur ai donné deux pièces de canon.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une ampliation de l'arrêté organique des corps francs de M. Armand Dubois. Ce chef, ancien capitaine de cavalerie, a la croix de la Légion d'honneur et paraît zélé, ainsi que M. Vinet, qui dirigera son artillerie.

Dans les circonstances actuelles, ce corps franc peut rendre les plus grands services soit contre l'ennemi, soit pour relever par sa présence l'esprit public de la Savoie.

J'adresse à Votre Excellence un second arrêté par lequel j'accorde les vivres de campagne à notre petite armée de 1.780 hommes. Ces jeunes soldats sont souvent au bivouac, et rien ne leur serait plus facile que de déserter. Les dispositions du pays, les montagnes et l'absence de la gendarmerie leur rendraient la désertion très facile. Il convient donc de les bien traiter et de leur payer exactement la solde.

Je mets enfin sous les yeux de Votre Excellence une lettre du préfet des Hautes-Alpes. Elle verra que l'artillerie des places de ce pays est en mauvais état, et l'argent nous manque. La situation des places des Hautes-Alpes deviendrait bien alarmante, si l'ennemi acquérait la possibilité de s'en approcher. Le général Clément de la Rouvière nous a envoyé deux compagnies d'artillerie. Elles doivent arriver aujourd'hui à Briançon et Montdauphin. C'est bien peu.

M. le comte Chaptal a retenu à Lyon 3.000 fusils destinés à Grenoble, où nous avons 150 pièces de canon, mais seulement 800 fusils. Nous sommes hors d'état d'armer les gardes nationales.

Le préfet des Basses-Alpes offre 1.000 hommes de gardes nationales qui défendraient avec plaisir les places qui les couvrent au nord, mais il n'a pas de fusils à donner à cette troupe.

508. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 13 janvier 1814.

Monsieur le duc, les avis que je reçois me confirment dans l'opinion que j'ai mise hier sous les yeux de Votre Excellence. C'est que si nous ne payons pas la solde aux 1.780 hommes formant les garnisons de Barraux et de Grenoble et actuellement devant l'ennemi, ces jeunes soldats se débanderont. L'esprit de l'ancienne Savoie est mauvais, et quoiqu'il y ait du patriotisme dans le département de l'Isère, notre conduite doit être bien différente de ce qu'elle serait, si l'ennemi n'était pas à la frontière. Je vous supplie donc, Monsieur le duc, de donner les ordres les plus précis pour que la solde de retraite et la solde ordinaire soient payées *de préférence* à tout autre objet tant que l'ennemi se trouvera sur le territoire du Léman ou du Mont-Blanc.

Nous avons ici des soldats du 11e régiment qui n'ont pas de solde depuis plusieurs jours, ont épuisé leurs masses, les fonds de première mise, et enfin ne savent comment vivre. J'ai fait appeler M. Ros-

taing, inspecteur aux revues, et probablement me déterminerai à faire donner un petit acompte au détachement du 11e. Mais l'arrêté que je pourrais prendre pour cet objet intervertira l'ordre des payements prescrits à M. le receveur général de l'Isère. Il serait bien à désirer que Votre Excellence pût obtenir un ordre précis pour assurer la solde.

509. — I

Grenoble, le 13 janvier 1814.

Le sénateur comte de l'empire, etc.

Vu la proposition de M. l'Inspecteur aux revues de la 7e division militaire ;

Vu l'avis approbatif de M. le Préfet de l'Isère et de M. l'ordonnateur de la 7e division ;

Considérant que la dissolution de la Légion portugaise a fait rentrer dans le magasin d'habillement de la place de Grenoble, une certaine quantité de matières et effets confectionnés propres à l'habillement des troupes et qu'il est naturel d'en disposer en faveur des dépôts des régiments stationnés à Grenoble et de la garde nationale ;

Vu l'urgence,

Arrête :

Article I. — Il sera distribué aux 18e d'Infanterie légère, 5e et 11e régiments d'infanterie de ligne cinq cents capotes et neuf cent-soixante dix-huit mètres de drap beige.

Article II. — Les habits en drap marron provenant de la légion portugaise seront mis en réserve pour les corps francs qui s'organisent dans la septième division.

Article III. — Cinq cent trente six gibernes, 398 porte-gibernes en buffle, 112 bretelles de fusils et 166 baudriers de sabre seront également distribués aux corps sus-nommés. On distribuera également si besoin est, quinze habits de tambour, ainsi que des caisses, s'il y en a.

Article IV. — M. l'inspecteur aux revues Rostaing, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé sans délai à LL. EE. MM. les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre.

Le Cte DE ST-VALLIER.

L'auditeur au Conseil d'Etat :
DE BEYLE.

510. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 15 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, Votre Excellence aura eu connaissance des alarmes qu'on a eues à Lyon et qui ne me semblent pas fondées. Il y a lieu de craindre cependant que si les fusils qui doivent nous arriver de Saint-Etienne passaient par Lyon dans de telles circonstances, il ne fussent retenus.

Notre position peut être bien déplorable. Nous avons 200 pièces de canon, nous aurons 10 ou 12.000 hommes de gardes nationales, et nous n'avons qu'un millier de fusils. Il serait bien triste que les braves Dauphinois fussent obligés de laisser l'ennemi pénétrer dans leurs vallées, faute de fusils. Votre Excellence sait que nous avons de la poudre et du plomb en abondance.

Je la supplie de donner des ordres précis pour qu'on nous expédie des fusils ou au moins des mousquetons. Il conviendrait que ces armes ne passassent pas par Lyon, où il est possible qu'on les retienne. Il serait affreux de perdre le Dauphiné

et un immense matériel en armes et habillement, faute de fusils. Les rues de la ville de Grenoble sont pleines d'hommes que nous ne savons comment armer.

Le receveur général n'a que 5,000 fr. dans sa caisse. Les contributions ne se payent point. Les particuliers même entre eux ne se payent pas ce qu'ils se doivent. Nous ne savons comment payer la solde.

P.-S. — Je prie Votre Excellence de prendre une décision prompte sur ce que je lui ai mandé relativement au remplacement du général La Roche, qui, vu son âge et ses infirmités, est hors d'état de commander activement. Le général Marchand est sur les lieux et paraît très propre à remplacer le général La Roche.

511. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, 15 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, je fais fabriquer des cartouches à force. On va en expédier un grand nombre par Lyon. On a déjà fait des moules de balles de tous calibres. Je remercie Votre Excellence

de la nomination de M. le baron Fiereck [1] ; c'est un excellent officier plein de zèle et d'activité.

Mais les fusils nous manquent absolument.

La nouvelle de l'arrivée à Lyon des têtes de colonnes de M. le maréchal duc de Castiglione fait ici le meilleur effet.

512. — C

A M. DE MONTALIVET

Grenoble, le 15 janvier 1814.

...Comme on répandait des bruits alarmants sur Lyon, je viens d'inviter M. le baron Renauldon [2], maire de Grenoble, à faire sur-le-champ une proclamation, à la suite de laquelle on imprimera deux ou trois lettres particulières reçues de Lyon et annonçant l'arrivée de M. le maréchal duc de Castiglione hier 14 à cinq heures du soir.

Tous les deux jours, le maire de Grenoble fera une semblable proclamation.

1. Colonel d'artillerie en retraite, que Saint-Vallier et Beyle avaient fait remettre en activité.

2. Charles Renauldon fut maire de Grenoble de 1800 à 1815. Depuis 1810 Chérubin Beyle était son adjoint.

Elle sera placardée dans tout le département. Comme on est assez méfiant dans ce pays-ci, j'engage le maire à prendre le ton le plus simple et le plus paternel.

J'ai lieu de craindre que les prêtres dans le confessionnal n'agissent pas dans le même sens que nous ; je vais tâcher d'engager Monsieur l'évêque de Grenoble à publier un mandement sur la nécessité de se réunir au prince pour la défense de la patrie.

Au total, on pourrait tout espérer du Dauphiné, si nous avions quelques milliers de fusils.

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence une ampliation d'un arrêté que j'ai été obligé de prendre pour la suppression de tous les bacs établis sur le Rhône.

Je reçois la lettre de Votre Excellence du 11 janvier.

513. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 16 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, M. le comte Chaptal m'écrit de Lyon du 15 janvier que cette ville est au moment d'être occupée par l'ennemi.

Je m'empresse de donner avis à Votre Excellence, par la voie de Valence, que j'ai cru indispensable pour les intérêts de Sa Majesté de donner à M. le comte Marchand le commandement en chef de la 7e division militaire. L'arrêté est ci-joint. Votre Excellence aura vu par mes lettres du 15 que le général baron de La Roche demandait à être remplacé dans le commandement des troupes actives.

Le général Marchand vient de donner des ordres pour faire sauter, en cas de nécessité, divers ponts dont la destruction couvrirait Chambéry. Cette mesure était proposée par M. le général de La Roche.

Votre Excellence sait que nous avons ici 150 pièces de canon et seulement 1.000 fusils. Je vais évacuer par l'Isère sur Valence la partie de l'artillerie qui me sera désignée comme inutile par M. le général Marchand et le directeur de l'artillerie Fiereck.

Malheureusement, nous n'avons pas d'argent. Je viens d'écrire aux receveurs et payeurs de Grenoble de consacrer tous les fonds à la solde des troupes et à l'artillerie, et de ne rien payer sans mon autorisation.

Je m'occupe à réunir tout ce qui est

possible de moyens de défense dans les places des Hautes-Alpes. Je suis bien secondé. Nous ferons tout pour l'Empereur et pour la patrie.

514. — C

[16 *janvier* 1814.]

Le sénateur, etc.

Vu l'urgence, l'état de maladie où se trouve M. le général baron La Roche, la demande qu'a faite ce général d'être remplacé, la nécessité de concentrer l'action des forces destinées à la défense de la division ;

En vertu des pleins pouvoirs à nous délégués par Sa Majesté,

Arrêtons ce qui suit :

Article premier. — M. le général comte Marchand, nommé par Sa Majesté commandant en chef des gardes nationales de l'Isère, est nommé commandant en chef de la 7e division militaire.

Art. 2. — MM. les officiers généraux et les troupes existant dans l'étendue de la 7e division sont placés immédiatement sous les ordres de M. le général comte Marchand. MM. les généraux resteront au poste où ils se trouvent jusqu'à ce qu'ils

reçoivent des ordres du général Marchand.

Art. 3. — Le présent arrêté sera adressé sans délai à S. E. le ministre de la guerre.

A Grenoble, le 16 *janvier* 1814.

Le Comte DE SAINT-VALLIER.

L'auditeur au Conseil d'Etat :
DE BEYLE.

515. — I

Grenoble, le 16 janvier 1814.

LE sénateur, comte de l'Empire, etc.

Considérant que dans le conseil de guerre réuni aujourd'hui, il a été décidé que pour l'évacuation de l'artillerie de Grenoble, il serait réuni :

100 attelages de 4 chevaux pour le transport des canons et caissons ;

50 charrettes du pays pour le transport de la poudre ;

20 gros bateaux pour transporter à Valence l'artillerie du siège ;

qu'il est indispensable de nourrir les hommes et les chevaux.

Vu l'avis de M. le général en chef, de

M. le Préfet de l'Isère et de M. l'ordonnateur de la 7e division,

Arrête :

Article premier. — M. l'ordonnateur de la 7e division fera distribuer la viande et les fourrages aux hommes et chevaux employés à l'évacuation dont il s'agit.

Article 2. — Comme le manque de fonds mets les agents des services hors d'état de pourvoir à la disposition précédente, la viande et les fourrages nécessaires pour effectuer l'évacuation seront fournis par réquisition et payés aux particuliers aussitôt la rentrée des fonds.

Article 3. — M. le Préfet de l'Isère et M. l'ordonnateur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé sans délai à S. E. le Ministre directeur de l'administration de la guerre.

Le Cte DE ST-VALLIER.

L'auditeur au Conseil d'Etat :

DE BEYLE.

516. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 17 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, mon collègue M. le comte Chaptal m'ayant écrit de Lyon le 15 qu'il était probable que l'ennemi allait occuper cette malheureuse ville et qu'il ne fallait plus y envoyer de troupes, j'ai donné à M. le comte Marchand le commandement des troupes de la 7e division militaire. Cette mesure dont j'avais eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans mes lettres du 12 et du 14 courant, m'a semblé nécessaire au service de Sa Majesté. J'ai ensuite rassemblé un conseil de guerre dont j'ai l'honneur d'adresser le procès-verbal à Votre Excellence. Les avis y ont été unanimes sur tous les objets, même sur la manière de défendre Grenoble. On a reconnu qu'il fallait défendre cette place aux positions du fort Barraux et du château Bayard au nord, et du côté de Lyon, à Voreppe, si l'on avait une quantité suffisante de troupes, et au pont de Piquepierre (près la Ruinerate), à un quart de lieue de la ville, si l'on

n'avait que peu de troupes ; mais qu'il était impossible que les murs de Grenoble arrêtassent l'ennemi une heure. Cependant, par respect pour les ordres de Votre Excellence, on va armer cette place.

Nous n'avons pas de fusils, et il convient de faire évacuer toute l'artillerie qui n'est pas nécessaire à l'armement. Nous espérons venir à bout de cette opération par le zèle que M. le baron Fourier, préfet, apporte à tout ce qui est du service de Sa Majesté. Cet excellent préfet a d'autant plus de mérite que le voisinage de l'ennemi rend très difficile le moyen des réquisitions et que les deux arrondissements les plus populeux de son département, ceux de Vienne et de la Tour-du-Pin, bordant le Rhône, craignent chaque jour de voir arriver les patrouilles ennemies. Les deux sous-préfets se conduisent très bien, et le maire de Pont-de-Beauvoisin (Isère), le sieur Flandin, se montre animé du zèle le plus vif.

Votre Excellence connaît l'état effrayant des places des Hautes-Alpes, où nous n'avons guère que les deux compagnies d'artillerie envoyées de Turin. Le général Marchand et moi nous sommes déterminés à envoyer un courrier au prince

vice-roi et au prince Camille pour leur demander des garnisons pour Briançon et Montlyon. Ce qui augmente mes inquiétudes pour ces places, c'est qu'il n'y a pas de fusils et qu'ainsi on ne pourrait profiter de la bonne volonté des habitants qui voudraient se jeter dans ces places. Le conseiller de préfecture faisant fonctions de préfet à Gap sert fort bien.

Telles sont, Monsieur le duc, les précautions que nous avons dû prendre. Cependant je ne crois pas que l'ennemi soit en force devant Lyon, et mon opinion particulière est qu'il ne viendra pas à Grenoble et ne s'engagera pas dans nos montagnes. Je dois vous dire cependant que l'opinion du public n'est pas semblable à la mienne.

Quoi qu'il arrive, je vous prie de mettre sous les yeux de Sa Majesté l'assurance que je tiendrai ici jusqu'au dernier moment, et que si quelqu'un est capable de défendre ce pays, c'est le général Marchand.

Il n'y a aujourd'hui dans les caisses que 6.700 fr. 54. J'ai ordonné que rien ne se payât sans mon visa.

517. — C

A M. DE MONTALIVET

Grenoble, le 18 janvier 1814, à midi.

Monsieur le Comte,

Je ne sais si la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à V. E. pourra passer par Lyon. Cependant, ayant à cœur de vous donner de nos nouvelles jusqu'au dernier moment, je répéterai à V. E. que le brave général Marchand, le préfet de l'Isère et moi, nous comptons tenir jusqu'à la dernière extrémité. Nos gardes nationales vont bien. Elles seront rassemblées avant le terme prescrit. Mais nous pourvoirons à la solde et à l'habillement des compagnies franches par le moyen de prestations en argent. Je donnerai plus de détails à V. E. par la voie de Valence. J'ai envoyé à Valence un courrier extraordinaire qui a porté plusieurs lettres pour Paris. M. le baron Descorches me mande qu'il est assez embarrassé pour les faire passer à Clermont. Il serait bien essentiel d'organiser le service des postes de Valence ou Avignon sur Paris.

Je prends toutes les précautions ; mais mon opinion particulière est que l'ennemi, qui n'est pas en force devant Lyon, n'osera pas se hasarder dans nos campagnes. Il s'en repentirait certainement.

Les préfets servent bien. Nous espérons tous que S. M. sera contente de nous.

Il serait essentiel pour le service qu'Elle confirmât le général Marchand dans le commandement en chef de la 7e division, troupes de ligne et gardes nationales, et employât ailleurs le général de division La Roche, qui ne convient pas ici.

518. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 19 janvier 1814, à midi.

Monsieur le duc, V. E. verra par nos autres dépêches que nous nous préparions à envoyer un millier d'hommes, six pièces de canon et notre brave général Marchand au secours de Lyon.

Mais à midi, arrive un rapport de M. le général La Roche qui annonce sa retraite par Barraux. Peut-être le général Des-

saix et M. le préfet Finot nous donneront d'autres nouvelles.

Nous n'envoyons plus rien à Lyon. Peut-être cette attaque de l'ennemi n'a-t-elle pour but que de nous empêcher de secourir Lyon. Dans tous les cas, nous ferons tout ce qui sera possible pour la défense de notre Dauphiné et pour le service de S. M.

Je viens de nommer M. le colonel Riverot, homme énergique, au commandement supérieur de Barraux.

519. — I

Grenoble, le 19 janvier 1814.

Le sénateur comte, etc...

vu le rapport de Monsieur le Colonel d'Hautpoul directeur des fortifications,

L'utilité de remettre en activité de service,

Vu l'urgence,

Arrête :

Article I. — Le Sr Hugues Mermet, capitaine adjudant major du 2e bataillon de sapeurs, en retraite à Barraux, est

remis en activité de service dans le grade de capitaine.

Article II. — M. le général Marchand est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à Son Excellence le ministre de la guerre.

Le Cte de St-Vallier.

520. — I

Grenoble, le 19 janvier 1814.

Le sénateur comte, etc...

Vu le rapport de M. le général baron de La Roche, la possibilité que le fort Barraux soit insulté,

Vu les avis de M. le général en chef Marchand et de M. le Préfet de l'Isère,

Vu l'urgence,

Arrête :

Article I. — Le colonel Riverot est nommé commandant supérieur du fort Barraux ; en cas de maladie, le major commandant particulier de l'artillerie, prendra le commandement supérieur.

Article II. — Le fort de Barraux étant bien approvisionné de tout, M. le colonel

Riverot se conformera exactement aux ordres de Sa Majesté relativement à la défense des places.

Article III. — Les autorités civiles et militaires sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Le Cte DE ST-VALLIER.

L'auditeur au Conseil d'Etat :
DE BEYLE.

521. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 20 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, nous n'avons rien envoyé à Lyon parce que l'ennemi nous pressait du côté d'Annecy. J'y ai envoyé sur le champ le général Marchand. Je crains pour Chambéry même. Par les soins du préfet de l'Isère on évacue l'artillerie inutile à la place de Grenoble, l'artillerie de siège sur Valence, celle de campagne sur les Hautes-Alpes. Le tout par réquisition. Hier nous n'avions dans les caisses publiques que 30.250 fr. J'ai fait payer 26.100 francs de solde. Les gardes nationales vont bien. Mais nous n'avons pas de fusils.

522. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 20 janvier, à midi et demi.

MONSIEUR le duc, j'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin par l'estafette d'Italie qu'on a cru prudent de diriger par Grenoble. Je n'ai encore aucune nouvelle de Chambéry.

J'adresse à V. E. une lettre que le préfet reçoit à l'instant du maire de Voiron, petite ville à 4 lieues de Grenoble. Elle y verra la preuve de l'excellent esprit qui anime le Dauphiné. Les maire[s] du Pont-de-Beauvoisin et de Vizille montrent le même zèle. Que n'aurait pas fait le Dauphiné si on avait pu distribuer aux habitants 50.000 fusils et avoir quelque argent pour les petites dépenses non susceptibles d'être requises ! Je prie V. E. de faire connaître à S. M. le bon esprit du Dauphiné.

523. — I

A M. LE BARON FOURIER, PRÉFET DE L'ISÈRE [1]

Grenoble, le 20 janvier 1814 à 2 h.

MONSIEUR le baron, je vous prie de mettre en réquisition les charrettes à plâtre de Champ près Vizille, et toutes les petites voitures du pays pour évacuer les farines et grains du magasin de Grenoble, sur Gap.

Nous paierons ce qui sera indispensable pour que cette évacuation n'éprouve aucun retard. Déterminez les stations. Il faudrait appeler les voitures ce soir, mettre les chevaux dans les écuries de la ville. Charger les voitures pendant la nuit et les mettre en mouvement demain à la pointe du jour. La première station pourrait être établie à Vizille.

M. le Maréchal duc de Castiglione m'engage à prescrire à MM. les Préfets de faire nourrir chez l'habitant toute troupe appar-

1. Toutes ces lettres sont sur du papier qui porte en tête imprimée la formule suivante : « Le Sénateur comte de l'Empire, commandant de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre impérial de la Réunion, commissaire extraordinaire de Sa Majesté. » Presque toutes sont de la main d'Henri Beyle.

tenant à l'armée. Les fourrages devront être fournis par les soins des communes.

Je vous prie, Monsieur le Baron, de donner cet ordre aux maires en les invitant à ménager la classe des journaliers pauvres.

Agréez, Monsieur le Préfet, les assurances de ma considération distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

524. — I

A M. LE COMTE MARCHAND, COMMANDANT EN CHEF

Grenoble, le 21 janvier 1814 à 8 heures du matin.

MONSIEUR le comte, j'ai reçu votre lettre à 3 h. ½ du matin. Le général Daumas a envoyé sur le champ quatre cents hommes à Domène, on va expédier deux pièces de canons sur Gières. Je crois que les 400 hommes n'ont que 10 cartouches chacun, dans la journée on fera dix mille cartouches. On hâte l'évacuation.

On fait revenir de Voreppe les deux cent cinquante hommes qui y étaient. On fait revenir aussi les deux cents hommes qui

marchaient aux Echelles, pour tâcher de couper la route de la grotte et au moins pour couvrir les routes qui des Echelles conduisent à Voiron, et à Voreppe. J'étais d'avis de laisser ces deux cents hommes qui ne sont pas un objet pour la défense des places des Hautes-Alpes. J'ai dû céder à l'avis des militaires qui, je l'avoue, est entièrement opposé à ma manière de voir.

J'écris au Préfet des Hautes-Alpes de faire rebrousser chemin à la garde nationale qu'il nous envoyait à Grenoble et de compléter la garnison de ses places fortes. Je lui envoie dix mille francs par le courrier de ce matin.

Je vous serais obligé, Monsieur le Comte, de nous donner de vos nouvelles toutes les deux heures. Ma lettre vous arrivera vers les onze heures. L'avenir aura probablement montré ses intentions pour la journée. Je n'ai pas besoin de vous prier de tenir le plus possible.

Nous avons encore sept cents quintaux de poudre à évacuer. On espère avoir terminé ce soir cet embarquement.

Si la nécessité nous y force, M. le baron Fourier évacuera, je crois, sur la partie du département entre le Rhône et l'Isère. J'irai me joindre au maréchal Augereau. M. Didier, sous-préfet de Grenoble, va à La Mure. M. Renaud va sur la route des

Hautes-Alpes. M. Giraud suivrait le mouvement du Préfet.

Agréez, Monsieur le général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

525. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 21 janvier 1814, à dix heures et demie du matin.

MONSIEUR le duc, je reçois deux lettres de V. E. en date du 17 janvier. Par la première vous me faites connaître, Monsieur le duc, que vous avez mis ma première dépêche sous les yeux de S. M. J'en remercie V. E. La seconde est relative aux vivres de campagne et à l'emploi des douaniers comme compagnies de corps francs. L'occupation de Chambéry rend malheureusement inutile ma réponse à cet égard.

Depuis ma lettre d'hier soir, notre situation est très empirée. L'ennemi est à Pontcharra et paraît disposé à pousser nos conscrits. Heureusement le général Marchand commande. J'attends de ses

nouvelles d'un moment à l'autre. On évacue à force. Je presse de tous mes moyens l'approvisionnement des Hautes-Alpes. Il serait urgent d'y envoyer de l'argent par Valence.

526. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 21 janvier 1814.

MONSIEUR le baron, dans le cas où l'approche de l'ennemi nous mettrait dans la nécessité d'évacuer Grenoble, je pense que la partie de notre département située entre le Rhône et l'Isère ne devant probablement pas être occupée par l'ennemi, c'est de ce côté que vous devrez vous retirer. Du côté des Hautes-Alpes votre département finissant à Corps, il suffira d'envoyer dans cette partie, M. Didier, sous-préfet de Grenoble. Il devra hâter par tous les moyens le transport de l'artillerie et des farines qui s'exécute de Grenoble sur Gap.

Agréez, Monsieur le Baron, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

527. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 22 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, je reçois la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 du courant, relativement aux moyens de mettre les places fortes de la 7e division militaire à l'abri des entreprises de l'ennemi en y faisant entrer des gardes nationales. J'ai pressé vivement à ce sujet M. le préfet des Hautes-Alpes, qui sert avec zèle. Ce préfet, d'après mes instructions réitérées, aura sans doute fait entrer ses gardes nationales dans les places fortes. Mais je dois répéter à V. E. que les hommes qui les composent manquent presque entièrement de fusils.

Dans les circonstances extrêmement critiques où nous nous trouvions hier, j'ai accepté l'offre pleine d'honneur et de franchise du général Jouan qui, quoique souffrant beaucoup de son bras amputé, s'est chargé de surveiller l'approvisionnement des places des Hautes-Alpes, et en cas d'attaque de défendre Briançon. Ce général, qui paraît très ferme et plein

de dévouement à S. M., paraît très propre à la défense d'une place importante. L'arrêté qui lui est relatif est ci-joint.

En réponse à la lettre de V. E. du 18 janvier, j'aurai l'honneur de lui faire connaître qu'on a armé autant que possible les gardes nationales avec des fusils de chasse. Dans ce moment où dans les montagnes du pays chacun songe à se défendre, un appel relativement aux armes serait sans effet. Le directeur de l'artillerie a fait faire des balles de tout calibre. Il a de même fait réparer les fusils ; mais les ouvriers armuriers qui ont été mis en réquisition, étant malgré cette mesure en très petit nombre, cette réparation avance lentement.

Il serait donc urgent d'envoyer des fusils au moins dans les places fortes des Alpes. Les contributions allant lentement à cause du voisinage de l'ennemi, il serait essentiel d'envoyer de l'argent dans les places des Hautes-Alpes. J'y ai envoyé hier, au milieu de nos plus grandes alarmes, 10.000 francs. L'argent manquant dans les caisses des receveurs généraux, les crédits ouverts deviennent inutiles.

528. — I

Grenoble, le 22 janvier 1814.

Le sénateur comte, etc.

Considérant que la route de Lyon à Turin par le Mont-Cenis, peut être momentanément interceptée.

Vu l'urgence,

Arrête :

Article 1er. — MM. les maires des communes où il existe des relais de poste sur la route de Grenoble à Gap, de Gap à Briançon, et jusques aux confins de la 7e division militaire du côté de l'Italie, suppléeront par voie de réquisition aux moyens qui pourraient manquer aux maîtres de poste pour assurer le service des malles et des estafettes, qui ne doit être ralenti sous aucun prétexte.

Article 2e. — Messieurs les préfets de l'Isère et des Htes Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à S. Ex. le Ministre de l'Intérieur.

Le Cte de St-Vallier.

L'auditeur au Conseil d'Etat :
De Beyle.

529. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 25 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, j'ai déjà eu l'honneur de vous adresser une copie du procès-verbal du conseil de guerre tenu le 16 janvier à Grenoble ; j'envoie ci-joint à V. E. un original de ce procès-verbal.

Grenoble n'est nullement une place susceptible de défense. C'est l'avis de tous les militaires que j'ai trouvés ici. Il serait important que V. E. voulût bien prendre un parti sur la place de Grenoble. Par respect pour ses ordres, on laisse dans cette ville des canons et un approvisionnement qui seraient fort utiles à l'ennemi en cas de malheur.

530. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 26 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, je reçois la lettre de V. E. en date du 20 du courant par laquelle elle m'annonce la confirmation de diverses décisions que j'avais prises le 10 janvier dernier. Je la prie d'en agréer mes remerciements. Par une seconde lettre du 22 du courant V. E. m'annonce qu'elle a donné des ordres pour faire exécuter à Grenoble des travaux de défense et d'armement. Sur cet article, je m'en réfère entièrement à ce que j'ai eu l'honneur de vous mander, Monsieur le duc, en vous adressant le procès-verbal du conseil de guerre que j'ai réuni ici le 16 janvier. Tous les militaires que j'ai trouvés ici pensent que Grenoble n'est pas même susceptible dans la saison présente d'être mis à l'abri d'un coup de main. Leurs raisons me semblent évidentes. Le 21 janvier, lorsque nous avons craint l'approche de l'ennemi, M. le comte Marchand a formé le projet de défendre la ville à Gières, qui en est à une demi-lieue. Mais tout le monde a

répété qu'il ne fallait pas même tenter de défendre Grenoble dans Grenoble sous peine de voir la garnison prisonnière de guerre au bout d'une attaque d'une demi-heure. Je rapporte à V. E. l'opinion des militaires, tous animés du meilleur esprit et décidés, s'ils y sont réduits, à défendre leur pays en organisant des *guérillas*.

531. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 26 janvier 1814.

MONSIEUR le duc, je reçois à l'instant la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 du courant pour m'annoncer que M. le général La Roche était admis à prendre sa retraite, et que M. le général Marchand le remplaçait dans le commandement de la 7e division militaire.

Je remercie sincèrement V. E. de cette double décision. Rien ne pouvait être davantage dans les intérêts de S. M. C'est actuellement que nous pouvons dire que si nous avions des fusils, nos braves Dauphinois iraient reprendre Genève.

532. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble le 28 janvier 1814.

Monsieur le duc, V. E. verra par les deux lettres ci-jointes de M. le général Marchand que notre position est toujours la même ici. Nous défendons le département de l'Isère avec 2.500 conscrits contre un ennemi fort de 3.000 hommes d'infanterie et de 500 bons cavaliers. Nous espérons en venir à bout. Aussitôt que les 10.000 fusils que V. E. fait venir d'Italie seront arrivés, nous aurons 10.000 soldats de plus. Partout où nos troupes paraissent dans nos vallées, les habitants leur offrent du vin, des aliments. L'esprit public est bon.

J'ai écrit plusieurs fois à S. A. I. le prince Camille[1]. Si 2.000 hommes partis de Turin passaient le Mont-Cenis et s'avançaient seulement jusqu'à Modane, avec ordre de ne dépasser Saint-Jean de Maurienne sous aucun prétexte, qu'ils pussent rester à Modane quatre ou cinq jours, et ensuite repasser le Mont-Cenis, le département serait sauvé, parce

1. Prince Camille Borghèse.

que dans l'intervalle nos 10.000 fusils arriveraient. Le grand malheur de notre position, c'est que l'ennemi, qui ne s'avance qu'avec une extrême prudence, n'a aucune crainte sur ses derrières du côté de l'Italie.

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. trois arrêtés par lesquels j'ai remis en activité trois officiers en retraite. Je vous renouvelle mes demandes précédentes relatives au général Jouan et au colonel Riverot.

533. — I

29 janvier 1814.

Le sénateur comte de l'Empire etc.

Vu le rapport de M. le maire de Grenoble duquel il résulte que l'hopital militaire est encombré de manière que 4 malades sont placés dans le même lit et que les médecins ont formellement déclaré que si cet encombrement ne cessait au plus tôt, il en pourrait résulter une contagion ;

Considérant que les bâtiments de Ste Claire, la caserne des carmélites ou l'église des pénitents ne peuvent convenir à une prompte évacuation des malades ; que nos jeunes soldats qui bivouaquent aux avant-postes et qui

font le coup de fusil chaque jour, méritent de notre part tous les soins commandés par l'humanité,

Vu l'urgence, arrête ce qui suit :

Article I. — Le bâtiment de la Providence et le mobilier qui s'y trouve sont mis à la disposition de M. le maire de Grenoble pour y placer les malades qui ne peuvent plus rester sans danger de contagion à l'hôpital militaire.

Article II. — Un état des lieux sera dressé dans la journée par un préposé de M. l'Evêque, M. le maire de Grenoble et M. le Commissaire ordonnateur ; cet état des lieux sera adressé à S. E. le ministre de l'administration de la guerre.

Article III. — Lorsque le danger de la contagion aura cessé, le local de la Providence sera remis à la disposition de M. l'Evêque et le mobilier rendu dans le même état où il se trouvait au moment de l'entrée des malades.

Article IV. — Le présent arrêté dont l'exécution aura lieu dans le jour, et est confié à M. le Maire de Grenoble et à M. l'ordonnateur de la division, sera adressé à LL. Exc. les Ministres de l'administration de la guerre et des cultes.

Le Cte DE ST-VALLIER.

534. — C

A M. DE MONTALIVET

Grenoble, le 30 janvier 1814.

MONSIEUR le comte, j'ai adressé à Votre Excellence la demande d'avoir avec moi un second auditeur. Je n'ai eu aucune nouvelle de M. Balbe-Berton-Crillon qu'elle avait eu la bonté de m'annoncer.

Je suis content de M. de Beyle ; il travaille beaucoup ; mais sa santé n'y peut suffire. Il a fait la campagne de Moscou et celle de Silésie. Il est revenu de ce pays avec une fièvre nerveuse dont il est atteint de nouveau. Malgré sa bonne volonté, il ne peut suffire aux affaires de toute nature pour lesquelles on a recours à moi. La plupart ne peuvent être traitées par des commis sur la discrétion desquels on ne peut compter que jusqu'à un certain point, de manière que toutes mes lettres sont écrites de ma main ou de celle de M. de Beyle.

Je prie donc Votre Excellence de m'envoyer le plus tôt qu'elle pourra un auditeur fort et en état de travailler. Je renonce à M. de Crillon qui, apparemment,

est malade. Je désirerais que Votre Excellence pût faire ce choix le plus tôt possible.

Je suis très content de M. de Beaujeu, qui fait fonctions de préfet à Gap. J'ai demandé la croix pour M. de Beyle et pour lui.

Je désirerais que Votre Excellence voulût bien faire mettre à l'estafette d'Italie qui, depuis la prise de Chambéry, passe par Grenoble, les lettres qu'elle m'écrit, et même les journaux qui me sont envoyés. Il est essentiel que l'autorité supérieure soit instruite quelque temps avant le public, des nouvelles qui peuvent influer sur la tranquillité d'une province. Cette précaution me mettrait à même de démentir par des publications officielles ou des communications les exagérations auxquelles les récits des voyageurs et les lettres particulières donnent lieu assez souvent.

Je viens d'annoncer le départ du pape que votre Excellence a bien voulu me faire connaître. Il est essentiel qu'une classe qui n'est pas pour nous, ne puisse pas se donner l'attitude intéressante de gens persécutés.

535. — I

A SON EXCELLENCE M. LE COMTE DARU, MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE

Grenoble, le 31 janvier 1814.

Monsieur le Comte [1],

Je ne puis me dispenser de mettre sous vos yeux la réquisition frappée sur les Hautes-Alpes par M. l'ordonnateur de l'armée de Lyon et la lettre que le Préfet de ce département m'écrit sur cet objet.

Je partage son opinion. Je ne puis m'empêcher de trouver bien singulier qu'on demande des denrées à un département extrêmement pauvre et qui s'est porté avec tant de zèle à approvisionner ses places fortes. Des mesures aussi peu raisonnables parviendraient à éteindre le zèle le plus ardent. Il est assez ridicule de demander une réserve de cent mille francs

1. Sauf cette suscription et une note à la fin, cette lettre a été recopiée par un copiste, mais quelques brouillons de phrases rencontrées sur d'autres pièces donnent à penser que sa rédaction est due à H. Beyle.

à un malheureux département qui n'a en caisse que six mille francs pour payer la solde de tous les services.

Le Préfet des Hautes-Alpes s'est distingué à l'approche du danger, en prenant les mesures les plus vigoureuses. Dans le manque total de fusils, d'argent, d'approvisionnements et d'hommes il a pourvu à la défense de ses places en vingt-quatre heures, il a pris tout ce qui était chez les particuliers, sans payer un sou, et cela sans exciter la moindre plainte, tant l'esprit de ce département est véritablement français.

La réquisition de M. Bouvelon est mauvaise jusque dans ses détails. Par exemple il demande mille litres d'eau-de-vie. Il est infiniment probable que, les magasins militaires à part, il n'en existe pas deux cents dans toutes les Hautes-Alpes. Aucune puissance ne pourrait y trouver les quantités de fourrages demandées.

Par toutes ces considérations je vous prie, Monsieur le comte, de désapprouver formellement la réquisition de M. Bouvelon sur les Hautes-Alpes. Il me semble de la dignité du gouvernement, qu'il est si important de conserver dans ce moment, de ne laisser jamais une réquisition sans effet : il faut ou la retirer ou si elle subsiste

la faire exécuter. Or, deux cents gendarmes ne suffiraient pas pour tirer des Hautes-Alpes l'approvisionnement qu'on lui demande, qui est peu considérable il est vrai, mais toutefois hors de proportion avec ses moyens. Ces moyens sont si faibles et ce département a un si bon esprit que quoique les routes fussent encombrées de six pieds de neige, le 23 janvier les habitants *ont porté sur leur dos* les objets requis pour les places fortes.

Quant aux demandes faites par l'ordonnateur de Lyon, dans les départements de la Drôme et de l'Isère, celle qui est relative à l'argent n'est pas sensée. Je mets sous les yeux de Votre Excellence les rapports généraux du receveur général de l'Isère et du payeur de la 7e division militaire.

Elle y verra que nous avons des rescriptions d'effets pour un million et en argent 62.950 fr. La solde d'activité et la solde de retraite exigent aujourd'hui 31 janvier une somme de 300.000 francs. Comment faire face à cette dépense et à toutes les autres, si par des demandes exorbitantes on anéantit le zèle de ces départements.

Il y a sept mille francs aujourd'hui à Gap et 23.000 à Valence.

J'écris lettres sur lettres aux directeurs

des contributions. MM. les Préfets me secondent bien, mais à l'approche de l'ennemi toutes les transactions monétaires ont cessé.

536. — I

A M. DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR [1]

[Fin janvier 1814.]

Le Dauphiné est plein de zèle, tous les habitants sont des soldats. Si l'on veut appeler dans nos montagnes la tiédeur qui se fait remarquer chez quelques-uns de nos voisins, il n'y a pas de moyens plus sûrs que de former des demandes exorbitantes et impossibles. Tâchons de faire payer l'impôt. Si nous y réussissons nous serons assez riches.

A l'approche de l'ennemi nos soldats vivront chez l'habitant. Le bruit du canon sanctifie toutes les mesures. Personne ne se plaint du côté des Echelles où nos soldats vivent chez les citoyens.

1. Copie d'une dépêche non datée, mais dont la suscription est de la main de Beyle ainsi que deux lignes, biffées, d'une lettre du 31 janvier au comte Daru, ce qui permet de dater cette dépêche de fin janvier 1814.

Dans la Vallée de l'Isère les habitants sortent de leur maison pour offrir du vin aux soldats de passage. Quand ils ont des fusils et entendent la fusillade quelque part, ils y vont sans que personne les requière.

Veut-on éteindre tout cela, il suffit de tourmenter ces gens dans leurs propriétés. Telle est, Monsieur le Comte, mon opinion qui est fondée sur plus de cent rapports particuliers que je reçois de tous les points du Dauphiné. Comment serais-je trompé en cherchant sans cesse à m'environner de toutes les lumières ?

Je prie Votre Excellence de mettre ces considérations sous les yeux de Sa Majesté. En Dauphiné les places fortes approvisionnées, il faut à cette époque de l'année faire vivre le soldat chez l'habitant.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'hommage de mon dévouement très respectueux et de ma très haute considération.

Le Cte DE ST-VALLIER [1].

1. La signature et la mention de copie conforme sont également de la main de Beyle.

537. — C

AU DUC DE FELTRE

Grenoble, le 1er février 1814.

MONSIEUR le duc, cette nuit à deux heures, j'ai reçu la nouvelle que l'ennemi avait tourné le passage de la Grotte et occupé les Echelles.

Nos troupes se sont retirées à Saint-Etienne de Crossey et au col de la Placette. Ces positions couvriraient Voiron et la route de Grenoble, si nos soldats inspiraient plus de confiance à leurs chefs. Mais malheureusement ceux-ci seulement se sont bien conduits. Le général de Barral, âgé de soixante-seize ans, a montré la bravoure et l'activité d'un jeune homme ; ses deux rapports sont ci-joints sous les nos 1 et 2.

Une troisième lettre que je reçois à l'instant m'annonce que le général Barral, qui était venu tout organiser à Voreppe, se reporte avec une partie de sa petite troupe aux gorges de Crossey, où il n'avait laissé que peu de monde. Le chef de bataillon Roberjeot s'est chargé de défendre la Placette, position près de Pommiers, au-dessus de Voreppe.

Le général Marchand et le préfet de l'Isère partent à l'instant pour Voreppe et Voiron. Nous ferons notre possible pour nous défendre.

538. — I

Grenoble, le 1er février 1814.

Le sénateur, comte, etc.

Considérant que le service des transports de vivres et autres objets destinés à l'armée se fait dans le département du Mont-Blanc par voie de réquisition ;

que pour obtenir le déplacement des individus requis, il est de toute nécessité d'assurer leur subsistance et celle de leurs chevaux et bœufs pour tout le temps où ils sont employés à ce service ;

que faute de cette mesure le service militaire se trouverait à chaque instant gravement compromis ;

Vu l'urgence, avons arrêté ce qui suit :

Article I. — Tout individu requis pour des transports ou pour tout autre service militaire recevra ainsi que les chevaux,

bœufs, etc., par lui employés, les vivres et fournitures de campagne.

Article II. — Monsieur le commissaire des guerres du département est spécialement chargé de désigner, de concert avec M. le Préfet, les individus qui se trouvent dans le cas de l'article précédent. Il rédigera en conséquence une instruction pour MM. les maires et pour MM. les sous-préfets, dans laquelle il indiquera les formalités à suivre et les précautions à prendre pour que les bons de ces fournitures soient délivrés régulièrement, et qu'aucun abus ne puisse s'y introduire.

Article III. — Copie du présent certifié conforme par M. le Préfet sera remise à M. le commissaire des guerres du département du Mont-Blanc.

539. — I

AU DIRECTEUR DES POSTES

Grenoble, le 3 février 1814.

Le sénateur comte, etc.

Prie Monsieur Bouet, directeur des Postes, de remettre à M. le Baron Finot, préfet du Mont-Blanc, toutes

les lettres[1] qui auraient pu lui être adressées dans le paquet de Chambéry.

Ainsi que celles qui sont destinées à des fonctionnaires publics, qui se trouvent actuellement à Saint-Jean de Maurienne.

Le paquet de Chambéry sera ensuite refermé.

540. — C

A M. DE MONTALIVET

Grenoble, le 4 février 1814.

MONSEIGNEUR, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 30 janvier. L'esprit qui anime nos autorités et nos généraux continue à être excellent, et je répondrais du Dauphiné si nous avions seulement mille soldats qui le fussent depuis deux ans. Mais dans l'affaire des Echelles, quatre-vingt-deux de nos conscrits ont jeté leurs armes. Croyez, Monseigneur, que nous ferons tout ce qui sera humainement possible pour le service de Sa Majesté.

J'ai eu l'honneur de vous demander un second auditeur. M. de Beyle a fait les

1. Beyle a écrit : paquets.

campagnes de Moscou et de Silésie ; la fièvre nerveuse dont il a été atteint dans son intendance en Silésie, revient de temps en temps et le met hors d'état de travailler ; ce qui ne m'empêche pas d'être très content de ses services.

L'ennemi ayant occupé en entier l'arrondissement de Chambéry, M. Sirot, auditeur, sous-préfet, se trouvait sans occupation et s'est offert à moi. J'ai accepté son offre avec plaisir. Je prie Votre Excellence, dans le cas où elle n'aurait pas déjà fait partir un auditeur, d'employer M. Sirot dans la commission extraordinaire de la 7e division militaire. Cet auditeur, qui connaît fort bien le pays, peut m'être très utile.

541. — I

Grenoble, le 4 février 1814.

Le sénateur comte, etc.

Vu le décret impérial du 15 novembre 1813 relatif à l'approvisionnement en bois des places qui doivent être mises en état de défense,

Considérant qu'il résulte des renseignements fournis par M. le conservateur du 17e arrondissement forestier qu'il n'existe dans les forêts impériales, com-

munales ou établissements publics, aucuns bois propres à être employés pour blindages, barrières, etc.

Que cette circonstance a mis M. le Préfet du département de l'Isère dans l'obligation d'ordonner que les bois d'essence et dimensions prescrites par le décret précité seraient requis dans les propriétés particulières.

Considérant qu'il est établi par les rapports des commissaires délégués pour l'exécution de cette mesure qu'il n'existe point dans la partie du département qui avoisine le fort Barraux toutes les ressources nécessaires pour l'approvisionnement du dit fort en bois de blindages, barrières, etc.

Arrête ce qui suit :

Article I. — Il sera martelé dans les communes de la Rochette, Arvillard et autres environnantes, situées dans le département du Mont-Blanc des bois ayant les dimensions déterminées par les articles 9 et 10 du décret impérial du 15 novembre 1813.

Article II. — Les maires des communes sur le territoire desquelles il aura été opéré des martelages, feront faire aussitôt par voie de réquisition l'abattage des pièces marquées et leur transport sur le fort

Barraux. A cet effet l'agent forestier qui procèdera au martelage, dressera procès-verbal de son opération qu'il fera signer au maire en lui donnant connaissance du présent.

MM. les Maires des communes de la Rochette, Arvillard et autres recevront pour faire opérer l'abattage et le transport des instructions spéciales de M. le préfet du département du Mont-Blanc.

Article III. — L'estimation des bois dont la réquisition aura été reconnue nécessaire sera faite contradictoirement par le propriétaire avec l'agent forestier chargé du martelage ; en cas d'absence du propriétaire le maire de la commune sur le territoire de laquelle la réquisition aura lieu sera appelé.

Article IV. — M. Guimbertaud, inspecteur des eaux et forêts dans le département du Mont-Blanc, est spécialement délégué pour assurer l'exécution de toutes les mesures indiquées au présent arrêté. Il fera marteler les arbres qui lui paraîtront propres au service auquel ils sont destinés. Il en surveillera l'abattage et le transport et requerra au besoin les maires des communes de mettre à sa disposition tous les moyens qui seraient nécessaires.

Article V. — M. Guimbertaud surveillera également dans le département de

l'Isère l'exécution de l'arrété du préfet de ce département en date du 8 janvier dernier. Il fera marteler tous les arbres existant encore soit dans la commune de Montalieu, soit sur d'autres communes qui lui paraîtraient propres à l'emploi auquel on les destine. Il pourra également lorsque le service l'exigera adresser aux maires des réquisitions auxquelles ils obtempéreront sans délai.

Article VI. — Notre commissaire délégué se fera rendre compte des quantités de bois qui ont déjà été fournies. Il déterminera d'après cette donnée et conformément au décret impérial les quantités qui restent encore à fournir. Il en fera la distribution entre les divers propriétaires, proportionnellement à leurs ressources.

Article VII. — M. Guimbertaud se concertera pour l'exécution du présent arrêté, et pour éviter toutes difficultés, avec MM. les officiers du génie employés au fort Barraux.

Article VIII. — Expédition du présent arrêté sera transmise à M. le préfet du département du Mont-Blanc, à M. le Colonel directeur du génie, à M. le préfet du département de l'Isère et à M. Guimbertaud.

Le Cte DE ST-VALLIER.

542. — I

Grenoble, le 7 février 1814.

Le sénateur comte, etc.

Sur la demande de M. le Préfet de la Drôme,

Vu l'urgence,

Arrête :

Article Ier. — L'emprunt de sept mille huit cent soixante quinze francs à fait la Caisse des Hospices de Valence, par M. le Préfet de la Drôme est approuvé, vu la nécessité absolue où ce fonctionnaire s'est trouvé.

Article II. — Le présent arrêté sera adressé sans délai à S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Le Cte de St-Vallier.

L'auditeur au Conseil d'Etat,

De Beyle.

543. — I

Grenoble, le 13 février 1814.

Le sénateur comte de l'Empire, etc.

Arrête :

Vu les instructions de LL. Exc. les ministres de la guerre et de l'administration de la guerre qui prescrivent diverses mesures urgentes et indispensables pour compléter l'approvisionnement des places fortes et assurer la subsistance des troupes,

Considérant qu'il n'existe point dans les magasins des négociants de cette ville et des autres villes de la division les quantités de riz ou de légumes secs suffisantes pour satisfaire aux diverses réquisitions qui ont été adressées par les autorités militaires,

Qu'il résulte des renseignements qui ont été recueillis que des quantités considérables de riz ont été déposées à Saint-Michel dans le département du Mont-Blanc chez les sieurs Thomas Plan, Henry Cadet et Bonnet.

Arrête ce qui suit :

Article I. — M. Combe-Ferrier, capitaine dans les gardes nationales du dépar-

tement de l'Isère, membre de la légion d'honneur, est chargé de se rendre sans délai dans la commune de Saint-Michel, il fera reconnaître et constater les quantités de riz existantes dans les magasins des personnes ci-dessus dénommées et les mettra en réquisition.

Article II. — Immédiatement après cette première opération il s'occupera de réunir tous les moyens de transport nécessaires pour amener à Barraux, à Pontcharra et à Grenoble les quantités de riz qu'il aura requises, il les fera enlever des magasins où elles avaient été mises en dépôt après en avoir donné un récépissé aux propriétaires.

Article III. — M. Combe-Ferrier recourra au besoin pour l'exécution du présent arrêté à toutes les autorités civiles et militaires, exerçant dans le département du Mont-Blanc, lesquelles sont invitées expressément à lui procurer toutes les facilités qui pourraient lui être nécessaires pour remplir promptement et sûrement la mission dont il est chargé.

Article IV. — M. le préfet du Mont-Blanc et M. le général de division comte Dessaix sont spécialement chargés de surveiller l'exécution du présent arrêté et d'assurer le prompt succès des dispositions ci-dessus par tous les moyens mis à leur

disposition et que les circonstances peuvent exiger.

Article V. — Il sera remis par M. le Préfet du département de l'Isère à la disposition de M. le capitaine Combe-Ferrier une ordonnance de la somme de deux cent cinquante francs pour pourvoir aux dépenses de son voyage.

Cte DE ST-VALLIER.

544. — I

Grenoble, le 18 février 1814.

Le sénateur comte de l'Empire, etc...

Considérant qu'il est indispensable d'assurer la subsistance pour les conducteurs chargés des transports des denrées requises dans les diverses parties du département de l'Isère pour le service des troupes,

Arrête :

Article I. — L'administration militaire fera fournir dans tous les lieux où le service des étapes est établi, la ration ordinaire à chaque conducteur, ainsi que les fourrages et avoines pour les chevaux affectés à ces transports. Ces fournitures se feront par des préposés de l'agence des

vivres et, dans les communes où ce service est interrompu, elles seront délivrées comme les étapes militaires à la diligence de l'administration civile.

Article II. — Les dits conducteurs sont assimilés en ce qui concerne les fournitures dont il s'agit aux militaires conducteurs des convois.

Article III. — Dans tous les cas où le service des étapes aurait cessé et dans tous les lieux où il ne serait pas établi, il y sera suppléé par les maires comme pour le service militaire et sous les mêmes formes. Ils en demeureront expressément chargés et responsables.

Le Cte de St-Vallier.

545. — I

Grenoble, le 21 février 1814.

Le sénateur, etc.

Arrête :

Article I. — Attendu l'accroissement des besoins de l'hôpital militaire de cette ville, il sera mis, sur-le-champ, à la disposition de cet hôpital en sus des quarante lits complets qui lui ont déjà été fournis par l'entreprise des lits mili-

taires, en suite de notre lettre à M. le maire de Grenoble du 15 de ce mois, — cinquante matelas, cinquante traversins et cinquante couvertures, pri...dans le magasin de la même entreprises

Article II. — La remise de ces effets sera faite conformément à l'article 50 du traite des lits militaires, en date du 20 novembre 1807, et aux règlements ministériels qui y sont relatifs. Elle sera effectuée par les soins de M. le Maire de Grenoble.

Article III. — Le commissaire ordonnateur de la 7e division militaire est chargé de l'exécution du présent arrêté

546. — A

A M. DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Grenoble, le 22 février 1814.

Monseigneur,

Je viens de faire de suite les deux campagnes de Moscou et de Silésie. J'ai pris dans mon intendance à Sagan une fièvre nerveuse dont je n'étais pas entièrement remis quand j'ai été

attaché à la commission extraordinaire de la 7e division militaire.

J'y ai travaillé jour et nuit pendant quarante jours. Au bout de ce temps, je suis tombé malade. J'ai la fièvre depuis vingt et un jours.

M. le comte de Saint-Vallier a eu la bonté d'être content de moi dans les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés. Il a bien voulu demander la croix pour moi, en même temps que pour M. de Beaujeu, conseiller de préfecture faisant fonctions de préfet à Gap.

Je suis inspecteur du mobilier de la Couronne. Rien ne passe dans cette partie sans mon visa ou celui de M. Lecoulteux, auditeur, mon collègue, qui dans ce moment est à Tours avec M. le comte Lecoulteux.

Malade comme je suis, je ne puis, Monseigneur, être utile à la Commission extraordinaire de la 7e division militaire. M. le comte de Saint-Vallier aura la bonté de vous écrire pour cet objet.

D'après ces diverses considérations, je supplierais Votre Excellence, Monseigneur, de permettre que je vienne me rétablir à Paris, où je puis être utile, quoique malade. M. Lamarre, auditeur attaché à la Commission, est arrivé. M. Sirot, auditeur, nous aide. L'ennemi s'éloigne et les affaires diminuent.

Enfin, si Votre Excellence daignait demander à M. le duc de Cadore, mon chef immédiat, ses ordres sur mon retour, j'ai lieu de croire que cet avis serait conforme à mon exposé. J'ai une fièvre intermittente très forte et très réglée, des symptômes nerveux s'aggravent. J'ai donné des preuves de zèle. J'ose donc espérer que Votre Excellence voudra bien me permettre de revenir me soigner chez moi, à Paris.

Je la prie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être son très humble et très obéissant serviteur.

L'auditeur inspecteur du mobilier et des bâtiments de la Couronne,

DE BEYLE.

547. — C

A M. DE MONTALIVET [1]

Grenoble, le 22 février 1814.

Monseigneur,

MONSIEUR Lamarre, auditeur, est arrivé ce matin. La maladie de M. de Beyle continue ; il travaille autant qu'il peut, mais, malgré sa bonne volonté, il n'est que peu utile à la commission extraordinaire. Comme j'ai lieu d'être content de lui, j'accède avec plaisir à la demande qu'il forme de retourner auprès de M. le duc de Cadore à Paris. M. de Beyle est inspecteur du mobilier de la Couronne ; rien ne se paye dans cette partie sans son visa ou celui de M. Lecoulteux, son collègue, qui dans ce moment est à Tours avec M. le comte Lecoulteux.

La présence de M. de Beyle peut être utile au mobilier de la Couronne. Il a fait de suite les campagnes de Moscou et de Silésie. Il a eu la fièvre nerveuse, et paraît digne d'être traité favorablement par le gouvernement.

1. Lettre jointe à la précédente. Celle-ci est également écrite de la main d'Henri Beyle. Aussi est-il croyable, comme le pensait Arthur Chuquet, qu'il en est lui-même l'auteur.

Je ne désapprouve donc point, Monseigneur, la demande qui vous est adressée par M. de Beyle. Je suis fâché de perdre un auditeur actif ; mais d'un autre côté, il est malade depuis plus d'un mois des suites de sa fièvre nerveuse. Il a payé sa dette et mérite le repos qui lui est nécessaire.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement et de ma très haute considération.

Le comte DE SAINT-VALLIER.

548. — I

Grenoble, le 24 février 1814.

Le sénateur comte, etc.

Vu la demande de M. le Maréchal duc de Castiglione tendant à ce qu'il soit organisé dans la 7e division militaire deux compagnies de train d'artillerie composée chacune de 140 hommes et 251 chevaux pour être de suite mise à sa disposition,

Arrête ce qui suit, vu l'urgence :

Le département du Mont Blanc faisant partie de la septième division militaire

est appelé à concourir à la formation des dites compagnies de train d'artillerie pour la fourniture de cent chevaux ou mulets de traits pourvus de harnais en bon état.

Cette fourniture est indépendante de celle de cinquante chevaux de cavalerie légère que le département du Mont-Blanc doit faire en exécution des ordres de S. E. le ministre de la guerre.

Les cent chevaux demandés par le présent seront fournis au besoin par voie de réquisition et payés aux propriétaires par les communes du département. Néanmoins ce paiement devant être fait par le ministère de la guerre les communes seront remboursées des avances qu'elles feront pour cet objet.

Avant l'envoi au chef-lieu du département des chevaux ou mulets requis, il sera procédé à la diligence de l'autorité locale à une vérification et estimation préalable des chevaux jugés propres au service de l'artillerie.

Les chevaux désignés propres à ce service seront seuls conduits à Chambéry pour être examinés et reçus définitivement, soit par M. le Commandant de place, soit par M. le commissaire des guerres assisté d'un expert estimateur qui en déterminera le prix en contradictoire des propriétaires.

Les vivres et fourrages seront délivrés pendant la route aux conducteurs des dits chevaux ou mulets.

Les chevaux qui auront été estimés et reçus par M. le Commandant de place ou par M. le commissaire des guerres seront dès le moment de l'acceptation considérés comme appartenant à l'administration de la guerre et M. le Commissaire des guerres en demeurera chargé.

Il sera transmis à M. le Préfet du Mont-Blanc expédition des procès-verbaux de réception et d'expertise pour valoir au paiement des chevaux ou mulets fournis.

Ampliation du présent sera adressée à M. le Préfet du Mont-Blanc, à M. le commandant de place et à M. le commissaire des guerres pour en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

549. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 27 février 1814.

MONSIEUR le Préfet, je vous adresse ci-joint une ampliation d'un arrêté que je viens de prendre relativement à l'approvisionnement des places

fortes des Hautes-Alpes, auquel vous deviez contribuer. M. l'ordonnateur de la 7e division militaire m'a représenté que l'objet qu'on se propose serait rempli plus rapidement par un seul marché passé par M. le Préfet des Hautes-Alpes. J'ai autorisé ce marché qui vous dispense, M. le Préfet, d'en passer un pour ce que votre département devait fournir. Vous n'auriez recours aux réquisitions que dans le cas où les fournisseurs des Hautes-Alpes ne pourraient pas livrer toutes les espèces de denrées nécessaires à l'approvisionnement de siège des places fortes du département.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Cte de St-Vallier.

550. — I

Grenoble, 27 février 1814.

Le sénateur comte, etc.

Vu la lettre de S. E. le ministre directeur de l'administration de la guerre en date du 21 février, par laquelle vu l'énormité des approvisionnements de siège des places des Hautes-Alpes,

dont le dit département se trouve chargé et la division faite par S. E. entre les départements des Basses-Alpes, de la Drôme et de l'Isère pour venir au secours de celui des Hautes-Alpes ;

Vu l'approbation que nous avons donnée le 23 février au marché passé par M. le Préfet de ce département pour faire approvisionner avec célérité les places fortes ; vu l'espérance que nous lui avons donnée de faire payer les fournisseurs avec lesquels il a traité ;

Considérant que cette voie est plus expéditive que celle d'une répartition entre ces départements ;

Arrête :

Art. I. — Les départements des Basses-Alpes, de la Drôme et de l'Isère seront dispensés de faire faire les fournitures en denrées pour l'approvisionnement des places fortes des Hautes-Alpes, à moins d'impossibilité absolue de la part des fournisseurs avec lesquels on a traité, ce qui serait constaté par M. le Préfet des H^tes^-Alpes, auquel cas, il devra être pourvu à cet objet du service à la diligence des préfets des quatre départements en exécution des ordres du ministre de l'administration de la guerre, en sorte que chacun des dits départements y concoure pour la partie qui lui a été assignée.

Art. II. — Messieurs les préfets des quatre départements ci-dessus désignés sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à S. E. le ministre directeur de l'administration de la guerre et à M. le commissaire extraordinaire de S. M. dans la huitième division militaire.

Le Cte de St-Vallier.

Les auditeurs attachés à la commission extraordinaire :

De Beyle, Delamarre.

551. — I

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Chambéry, le 2 mars 1814 à 7 heures du soir.

Le général Dessaix a engagé hier une affaire en avant de Frangy. M. le général Marchand a blâmé cet engagement. On se battait avec acharnement et on n'était pas sans craintes, quand 1.500 hommes de la colonne du général Bardet sont arrivés à Frangy, on ne peut plus à propos. Il y a lieu d'espérer le meilleur résultat de cette jonction. Le général Marchand demande 150.000 cartouches le plus vite possible.

Les lettres de Paris annoncent un armistice. Il y a à Barraux, assure-t-on, 700 quintaux de plomb venant de Pesay.

Envoyez une copie de ce qui précède à M. le Préfet de Gap.

552. — I

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Chambéry, le 2 mars 1814.

Je reçois de Lyon une lettre qui contient ce qui suit :

« Le 1er mars, le maréchal Augereau nous a quittés définitivement avec son état-major.

Hier nous avons occupé Lons-le-Saulnier. Le Prince Liechtenstein est venu demander de nouveau l'armistice, muni de pouvoirs des puissances alliées pour conclure.

L'Empereur y a consenti pourvu qu'on arrête en même temps que les bases proposées à Francfort seront généralement admises.

On croit qu'il aura été signé le 26. »

On pourrait communiquer ce qui précède à M. Marmand, préfet à Gap.

M. le baron Fourier aurait-il la bonté de faire communiquer cette feuille à M. Mallein, conseiller, rue de Bonne.

553. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE

Chambéry, le 3 mars 1814.

Monsieur le Baron,

Le 1er mars, à la suite d'un combat très vif près de Saint-Julien, nous avons fait 24 prisonniers à l'ennemi. Le général Bardet, après avoir pris de vive force le fort Lécluse, s'est établi à Farge, d'où il s'est mis en communication avec le général Marchand et a poussé des partis jusqu'à trois lieues de Genève. Le général Musnier a dû arriver ce soir à Nyon par le Jura, dont les neiges le retarderont peut-être un jour ou deux. Les Autrichiens, à la suite du combat de Saint-Julien, détruisent tous les ponts sur l'Arve. Ils n'ont plus que 50 hommes à Carouge.

Je vous prie de faire publier ces nouvelles.

Le général Marchand demande aussi

vite que possible des cartouches et des vivres. Le maréchal duc de Castiglione désire « que tout ce qui est disponible à Grenoble soit emmené en Savoie ». Je vous prie, Monsieur le baron, de faire tout ce qui dépendra de vous pour l'exécution des mesures désirées par le général Marchand et le maréchal Augereau.

Je vous dirai pour vous seul que si nos troupes qui sont devant Carouge ne prennent pas Genève, c'est faute de munitions. Prenez donc dans la vallée de l'Isère tous les moyens de transport pour nous envoyer *jour et nuit* des cartouches et des gargousses. C'est la dernière réquisition que votre département aura à fournir pour la guerre.

Je vous prie, Monsieur le baron, de vous concerter pour le prompt transport des cartouches, des gargousses et des pièces, avec M. le baron Fiereck, sur l'activité duquel je compte beaucoup. Je vais expédier en poste au général Marchand toutes les cartouches existant à Barraux. Nos troupes n'ont de cartouches que *pour une heure de combat.* Vous sentez l'extrême urgence des transports. Invoquez le zèle des maires de la vallée. [Envoyez-y un commissaire pour hâter les transports.] Cent cinquante mille cartouches seraient à peine suffisantes, me

dit le général Marchand, qui est réduit à s'applaudir de ce que l'ennemi, intimidé, coupe tous les ponts de l'Arve. L'ennemi, ayant à craindre d'être coupé par Ugines, Genève sera attaquée aussitôt l'arrivée de nos cartouches et gargousses. Il faudrait envoyer quelques caissons en poste jusqu'ici, d'où je les ferai filer de même sur Saint-Julien. Genève pris, nos troupes ont ordre de pénétrer en Suisse.

Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

P.-S. — Je préviens MM. les maires de Barraux, Lumbin et Chapareillan que probablement ils vont recevoir un commissaire par vous, pour mettre en réquisition les bœufs et chevaux, pour transporter les cartouches ; que, je pense, vous établirez des postes de bœufs et chevaux à Lumbin et Chapareillan relais de poste ; que les caissons marcheront jour et nuit.

Je pense, Monsieur le baron, que vous trouverez convenable de demander à M. Fiereck l'état : 1° de ce qu'il peut faire partir sur-le-champ ; 2° l'état de ce qu'il pourra faire partir tous les jours.

Vous en feriez prévenir vos relais et les

caissons marcheraient jour et nuit jusqu'à Chambéry. Je vais organiser une mesure semblable dans le Mont-Blanc.

Nous sommes sûrs de l'activité de M. Didier, sous-préfet ; vous pourriez peut-être l'envoyer comme commissaire dans la vallée. Il devra mettre une grande activité dans les transports, faire donner du vin aux conducteurs, de l'avoine aux chevaux, payer même ce qui sera indispensable. Il faut bien se souvenir qu'on transporte de la poudre et être très prudent. J'écris aux maires que c'est le dernier effort que leur demandera la guerre et que nous allons pénétrer en Suisse. Vous requerrez, s'il est nécessaire, sur la rive gauche de l'Isère.

S. V.

554. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE

Chambéry, le 4 mars 1814.

Monsieur le baron,

Je vous recommande de nouveau de tout employer pour nous faire arriver promptement des cartouches et des gargousses. Il faut prévoir

le cas d'un engagement sérieux sur le bord du lac de Genève.

Je vous recommande particulièrement les soldats du train pour les 4 pièces de 12 que j'ai demandées. Au combat de Saint-Julien, l'ennemi en a montré 15 ou 20 de ce calibre, qui ont rendu inutiles nos pièces de 4. Hier à onze heures du soir, j'ai fait partir en poste les munitions arrivant de Barraux.

Je prie le brave colonel Fiereck de faire confectionner jour et nuit, s'il est possible, des cartouches et des gargousses. Faites partir chaque jour ce qui aura été confectionné la veille. Il faut prévoir un engagement sérieux sur les bords du lac. Je n'ai pas de nouvelles de notre petite armée aujourd'hui.

Recevez, Monsieur le baron, l'assurance de ma considération très distinguée.

555. — I

Chambéry, le 4 mars [1814].

Le sénateur, etc.

Considérant :

1° Que la conduite des agents de l'administration qui ont opéré pendant l'occupation du département du

Mont-Blanc par l'ennemi doit être examinée sévèrement ;

2° Qu'il résulte de tous les renseignements pris sur la conduite de M. d'Oncieu aîné, maire de Chambéry, que ce fonctionnaire a obtempéré aux ordres du général ennemi baron de Zechmeister, dans ce qui a rapport aux subsistances et aux fonds qui devraient être appliqués à ce service.

Mais que M. d'Oncieu a refusé avec une énergie remarquable, en présence du général Zechmeister, de reconnaître comme gouverneur général nommé par le roi de Sardaigne un sieur de Sonnaz auquel le général en chef autrichien comte de Bubna donnait ce titre et qu'il avait ordonné de faire reconnaître en cette qualité.

Que le général Zechmeister ayant fait insérer dans le *Journal du Mont-Blanc* une adresse du Sr de Sonnaz aux habitants de la Savoie, M. d'Oncieu a fait appeler le rédacteur de ce journal et l'imprimeur, les a blâmés d'avoir inséré une pièce aussi contraire à la fidélité qu'ils devaient à leur souverain, S. M. l'empereur Napoléon ; a fait retirer les exemplaires du numéro qui étaient déjà à la poste et en a fait brûler la totalité en sa présence.

Que M. d'Oncieu a répété plusieurs

fois en public au général ennemi Zechmeister ce principe qu'il avait pris pour sa conduite : « Je suis militaire. Après avoir servi vingt-huit ans, je ne veux pas manquer à l'honneur. Jamais l'occupation d'un pays par un corps d'armée quelconque n'a suffi pour délier les sujets du serment de fidélité prêté à leur souverain. »

Que la résistance pleine d'énergie apportée par le maire de Chambéry aux projets de levée du Sr de Sonnaz, projets dont l'exécution était impérieusement ordonnée par le comte de Bubna, a empêché la formation[1] de régiments savoyards.

Que, par suite de ce système de conduite, M. d'Oncieu a empêché quelques gens égarés d'arborer la cocarde bleue et la croix du ci-devant souverain de la Savoie, que le maire de Chambéry a empêché ainsi que les sieurs Delaunay [et d'Etiolaz] [2] et Sonnaz fils, trouvassent des imitateurs parmi leurs compatriotes.

Que le général Zechmeister persistant dans le projet de faire des levées, le maire a présenté sur-le-champ sa démission, ce qui est constaté par la réponse du général ennemi. Qu'il a refusé formel-

1. Il y avait d'abord *levée*.
2. Pour *De Thiollaz*. Ce nom a été barré.

lement de reconnaître le Sr de Sonnaz en sa prétendue qualité de gouverneur général de la Savoie, qu'il a arrêté tous les passeports délivrés par le Sr de Sonnaz au nom du roi de Sardaigne et présentés au visa de la mairie.

Que le prince de Liechtenstein envoyé par le général Bubna pour installer le Sr de Sonnaz ayant fait appeler le maire pour convenir du mode de cette installation, celui-ci a représenté à cet envoyé, en présence du général Zechmeister, que cette installation aurait les suites les plus funestes pour le département, dans lequel elle allumerait la guerre.

Que les justes reproches à faire au maire de Chambéry se réduisent à avoir pris des mesures pour rassembler des fonds destinés au paiement des subsistances consommées par les troupes ennemies.

Que le maire, pour éviter que les Croates et autres soldats indisciplinés de l'ennemi ne pillassent ses concitoyens, a engagé une partie de sa fortune pour le paiement des denrées qu'on leur distribuait dans les casernes [1].

Que si M. d'Oncieu a reçu chez lui, une seule fois, le général ennemi et ses officiers

1. Passage biffé.

principaux, il a obtenu par ces égards, condamnables d'ailleurs, que l'ennemi renonçât au projet de s'emparer du plomb et des sels existant à Moustier, projet d'une exécution d'autant plus facile qu'un négociant génevois était à Chambéry et offrait une somme de 47.000 francs payée comptant pour le prix des sels de Moustier, et que c'est en gagnant la confiance du général ennemi que le maire l'a engagé à ne pas frapper les contributions de guerre dont il menaçait chaque jour.

Que le général ennemi a plusieurs fois adressé de vifs reproches à M. d'Oncieu du peu d'égards qu'on témoignait à ses troupes et des propos qui étaient tenus, et que ce général a fini par faire braquer des canons sur la ville de Chambéry.

Que c'est à l'insu du maire que le général Zechmeister a fait paraître quelques exemplaires d'une protestation signée de ces mots : *le marquis d'Oncieu* [1].

Qu'enfin il résulte de tous les renseignements que M. d'Oncieu, homme de la plus haute probité, a voulu par-dessus tout empêcher en Savoie le rétablissement du souverain qui avait renoncé à

1. Passage biffé et remplacé par le suivant, d'une autre écriture : « a fait insérer diverses pièces dans le *Journal du département du Mont-Blanc* ».

ce pays par un traité, et sauver ses concitoyens des vexations que les soldats ennemis auraient commises s'ils avaient été logés dans les maisons particulières, qu'il a engagé pour ce noble but une partie de sa fortune [1].

Que l'ensemble de sa conduite doit faire pardonner quelques erreurs de détail, telles que d'avoir demandé des moyens aux maires ses collègues pour pourvoir à la subsistance de l'ennemi et d'avoir reçû chez lui une seule fois les officiers ennemis.

Qu'enfin M. d'Oncieu est environné de la reconnaissance de ses concitoyens.

Arrête :

Article Ier. — M. d'Oncieu aîné continuera d'exercer ses fonctions de maire de la ville de Chambéry ; sa conduite est approuvée dans son ensemble.

Art. II. — M. le préfet du Mont-Blanc est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à S. E. le ministre de l'Intérieur.

1. Passage biffé.

556. — I

Chambéry, le 5 mars 1814.

Vu les rapports qui m'ont été faits sur l'entrée prochaine des troupes françaises dans la ville de Genève,

Vu la nécessité de réorganiser le plus promptement possible les services administratifs dans cette place,

Nous autorisons le Commissaire ordonnateur de la 7e division militaire qui d'après nos ordres se rend à Genève, à employer tous les moyens que les circonstances exigeront pour assurer d'une manière sûre les subsistances en tout genre aux troupes, soit par voie de réquisition, soit par saisie de magasins dont les quantités de denrées seront légalement constatées par le commissaire des guerres et un commissaire civil, dans le cas de refus et de lenteur dans l'exécution de cette mesure de la part des autorités civiles provisoires.

Nous invitons MM. les généraux à appuyer de leur autorité les opérations de M. le Commissaire ordonnateur.

557. — I

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE MINISTRE DE LA POLICE

Chambéry, le 6 mars 1814.

Monsieur le Duc,

D'APRÈS les renseignements que j'ai eu l'honneur de transmettre avant-hier à Votre Excellence et tous ceux qui me sont parvenus depuis, j'ai cru nécessaire au service de Sa Majesté de prendre l'arrêté dont copie est ci-jointe.

J'envoie en surveillance à Lyon MM. de Thiollaz, grand-vicaire ; Rey, chanoine honoraire, déjà en surveillance ici, et le sieur Lazzari, qui a porté ici, pendant l'occupation, la croix de Saint-Maurice. C'est un mauvais sujet qui n'a jamais obtenu cette croix, il s'est servi de celle de son père. On l'accuse d'avoir invité le peuple, dans les rues de la ville, à baiser cette croix qui leur annonçait la fin de tous leurs maux. J'ai envoyé le Sr Bigex, aussi grand-vicaire, en surveillance à la Tour-du-Pin, bourg de 2.000 habitants très tranquille et où nous avons un bon sous-préfet. Le Sr Bigex est animé du

plus mauvais esprit, mais il s'est conduit pendant l'occupation avec une entière prudence. J'ai cru devoir mettre une nuance entre sa punition et celle des Srs de Thiollaz et Rey. Le Sr de Thiollaz ne se trouve point à Chambéry et est peut-être à Genève avec le curé de cette ville, qui a travaillé à faire déclarer la Savoie en faveur du roi de Sardaigne pendant l'occupation. Le Sr de Thiollaz a porté par ses conseils le Sr Delaunay à trahir son souverain. Enfin c'est un des prêtres qui ont le plus contribué à donner au clergé de Savoie le mauvais esprit qui l'anime. Il est très probable que, sans l'opposition de M. d'Oncieu, maire de Chambéry, les curés seraient parvenus à fournir un régiment ou deux à M. le comte de Sonnaz, qui était à Chambéry, gouverneur général au nom du roi de Sardaigne et qui est mort la veille de notre entrée.

Je prendrai demain un arrêté pour faire venir au séminaire de Chambéry les sept à huit curés dont nous avons le plus à nous plaindre. Je laisserai au respectable M. Dessoles la faculté de les employer partout, excepté dans les cures d'où je les aurai tirés.

J'enverrai peut-être à Lyon un ancien officier au service du roi de Sardaigne auquel on a à faire les mêmes reproches,

dit-on, qu'à M. Lazzari : on est occupé à prendre des informations.

Enfin, j'ai fait arrêter et je vais faire passer à un conseil de guerre un paysan nommé *Foliet*, habitant aux Marches, près Chambéry, accusé et probablement avec raison, d'avoir répandu la proclamation de l'ennemi. Un espion arrêté par ordre de nos généraux arrivera aujourd'hui à Chambéry.

Il est très heureux pour nous que le général ennemi baron de Zechmeister n'ait pas eu plus d'activité et se soit laissé détourner du projet de lever des régiments en Savoie.

J'ai lieu d'être content de M. Massot, capitaine commandant à Chambéry depuis neuf ans. Il a de l'activité et convient très bien à ce pays.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de mon très respectueux dévouement, et de ma très haute considération.

Le Cte DE SAINT-VALLIER.

558. — I

Chambéry, le 6 mars 1814.

Le sénateur comte de l'Empire, etc.

Considérant que la haute piété de M. le baron Dessoles, évêque de Chambéry, et la pureté bien connue de ses intentions le met à l'abri de tout reproche relativement au *Te Deum* chanté dans la cathédrale de Chambéry pendant l'occupation du Mont-Blanc par l'ennemi et aux mauvais conseils donnés par le clergé de la Maurienne aux conscrits qui passaient dans cette vallée.

Mais qu'il importe d'éloigner de ce respectable évêque les membres du clergé qui, au mépris de leur devoir et de leur serment, n'ont pas gardé à Sa Majesté la fidélité qu'ils avaient jurée,

Arrête :

Art. premier.

Le Sr de Thiollaz s'abstiendra à compter de ce jour de ses fonctions de grand vicaire dans l'étendue de l'évêché de Chambéry. Il quittera cette ville dans les vingt-quatre heures et se rendra à Lyon où il se présentera devant M. Saulnier, commissaire général de police, sous la surveillance duquel il est placé.

Art. 2.

Le Sr Rey, chanoine honoraire, qui se trouve actuellement en surveillance à Chambéry, se rendra également à Lyon, sous la surveillance de M. le commissaire général de police.

Art. 3.

Le Sr Bigex s'abstiendra à compter de ce jour de ses fonctions de grand vicaire dans l'étendue du diocèse de Chambéry. Il se rendra à la Tour-du-Pin où il aura à se présenter tous les jours à M. le maire, sous la surveillance duquel il est placé.

[*Art.* 4 [1]].

[Le sieur Lazzari, qui a paru à Chambéry avec la croix de l'ancien souverain de la Savoie, pendant l'occupation du Mont-Blanc par l'ennemi, se rendra dans les vingt-quatre heures [2] à Lyon, où il restera à la disposition de M. le commissaire général de police.]

Art. 5.

Les autorités civiles et militaires de la 7e division militaire sont chargées de

1. Article barré.
2. Il y avait d'abord « sera conduit par la gendarmerie ».

l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à LL. EE. les ministres de la Police générale et des Cultes.

559. — I

A MONSEIGNEUR DESSOLES, ÉVÊQUE DE CHAMBÉRY

Chambéry, le 6 mars 1814.

Monseigneur,

C'est avec le plus profond regret que je me suis vu forcé de prendre l'arrêté que je vous envoie ci-joint. Il est très essentiel au bien de la religion, Monseigneur, que vous choisissiez de nouveaux grands-vicaires, parmi les membres les plus sages de votre clergé.

Le général commandant à Turin m'a mandé qu'il avait les plaintes les plus graves à former contre les curés de la Maurienne. Tous les rapports sont à leur charge.

Rappelez-les au sentiment de leur devoir et à l'exécution des serments qui les lient à notre souverain.

Agréez...

560. — I

A SON EXCELLENCE, M. LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU, MINISTRE DES CULTES

Chambéry, le 6 mars 1814.

Monsieur le Comte,

J'AI l'honneur de transmettre à Votre Excellence, copie d'un arrêté que j'ai pris aujourd'hui relativement à plusieurs membres du clergé du département du Mont-Blanc.

D'après tous les renseignements qui me sont parvenus depuis mon arrivée à Chambéry sur la conduite que ces messieurs ont tenue pendant le séjour des ennemis dans ce pays, j'ai cru nécessaire au service de l'Empereur de prendre à leur égard respectif les mesures un peu sévères contenues au dit arrêté.

Le Sr de Thiollaz a manifesté dans toutes ces circonstances le plus mauvais esprit et a profité de l'influence qu'il pouvait avoir sur celui des curés des environs pour leur inspirer les mêmes sentiments. Il est même très probable que sans l'opposition de M. d'Oncieu, maire

de Chambéry, il serait parvenu avec leur aide à fournir un ou deux régiments à M. le Comte de Sonnaz qui était dans cette ville comme gouverneur général au nom du roi de Sardaigne et qui y est mort la veille de notre arrivée. M. de Thiollaz a de plus engagé un jeune homme, qui jusqu'alors avait été fort bien vu des autorités et en paraissait digne à tous égards, à trahir son souverain et l'a enfin porté à la révolte. Convaincus tous deux de leur faute et de la justice qui en devait être faite, ils ont quitté Chambéry et se sont retirés à Genève.

On a à peu près des fautes aussi graves à reprocher au Sieur Rey, aussi j'ai cru devoir le traiter de même.

Si j'ai mis quelque différence entre leur peine et celle infligé au sieur Bigex, c'est que celui-ci, quoique animé d'un aussi mauvais esprit, a été au moins plus prudent dans la manière de le manifester.

En définitif je dois prévenir votre Excellence qu'on ne trouve pas dans les différents membres du clergé de ce département, principalement chez les curés de la Maurienne, des sentiments bien français et tels que l'Empereur pourrait les désirer ; aussi je suis décidé à réunir au séminaire de Chambéry sept ou huit de ces curés dont nous avons le plus à nous plaindre en

invitant leur respectable évêque M. Dessoles à essayer de les ramener à des sentiments plus convenables en lui laissant la faculté de les employer partout où il voudra excepté pourtant dans les cures dont je les aurai tirés.

J'espère, Monsieur le Comte, que ces différentes mesures auront votre approbation en considération des motifs qui les ont dictées.

Agréez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération et de mon bien respectueux attachement.

561. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE

Chambéry, le 6 mars 1814.

Nos troupes sont toujours à Carouge. Nos canons sont en batterie depuis hier et prêts à foudroyer Genève. Les magnifiques seigneurs ont donné leur démission le 3 mars entre les mains du comte de Bubna et remis l'autorité au maire.

La ville a été sommée le 3 par le comte Defaux.

Le 4 elle a envoyé en parlementaire le sieur Fabry.

Il parait que Genève sera occupé aussitôt l'arrivée à Nyons de la division Musnier.

Son Altesse Impériale le prince Borghèse nous envoie d'après les ordres de S. M. une division de neuf à dix mille hommes et de douze mille s'il est possible.

Un colonel aide-de-camp du ministre de la guerre va à Turin au devant de ces troupes.

Il est probable que le maréchal duc de Castiglione va entrer en Suisse. Il est à Lons-le-Saulnier depuis trois jours.

L'Armée du Comte de Bubna est en désordre.

562. — I

A M. LE COMTE MARCHAND

Chambéry, le 6 mars 1814.

Monsieur le Comte,

J'ai vu ce matin un colonel aide-de-camp de M. le ministre de la guerre qui a quitté Sa Majesté à Arcis-sur-Aube, qui a vu avant-hier M. le duc de Castiglione à Lons-le-Saulnier et qui

va à Turin hâter l'arrivée de 8 à 10.000 hommes demandés à S. A. I. le prince Camille.

J'ai conclu de divers renseignements qu'il m'a donnés que le maréchal Augereau a ordre de se rapprocher de Besançon et, pour peu qu'il y trouve jour, de marcher sur le pont de Bâle. Ce projet a, ce me semble, fait arrêter le mouvement du général Musnier, qui doit être arrêté dans ce moment à Morez.

Des lettres particulières de Paris feraient croire que Sa Majesté ne veut accorder d'armistice aux coalisés qu'autant qu'ils repasseront le Rhin. Dans ce système, l'armée de notre maréchal devrait hâter leur retraite en les inquiétant pour leurs derrières. Ce que le prince Camille pourra donner au brave maréchal Augereau passerait rapidement le Rhône et se porterait au nord de Lons-le-Saulnier.

D'après ces considérations, nous pourrions être exposés à Genève. Si on entre dans cette place, comme il y a lieu de l'espérer, il faudra peut-être songer à nous y bien garder, et peut-être même à résister à un coup de main du général Bubna.

Si l'on ne peut pas prendre Genève actuellement, on pourrait peut-être profiter dans quelques jours du passage près de cette ville du corps envoyé par le prince

Camille et du détachement de 800 à 1.000 hommes que le vice-roi doit aussi nous envoyer.

Recevez, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Cte DE ST-VALLIER.

563. — I

AU PRÉFET DE D'ISÈRE

Chambéry, le 7 mars 1814 à 5 heures.

RIEN de nouveau sous Genève. On se tâte toujours. Hier on a tiré de Genève deux coups de canon sur Carouge dont on est venu faire sur-le-champ des espèces d'excuses. Nous avons enfin des nouvelles de la division arrivant d'Italie.

Le général Vedel qui la commande a écrit au commandant de Chambéry d'arrêter ses domestiques, qui allaient le joindre à Turin. L'arrivée du général Vedel paraît très prochaine.

M. Beyle a l'honneur de présenter ses respects à M. Fourier et de recommander à l'obligeance de M. Lepasquier la lettre ci-jointe qu'une ordonnance pourra porter, rue de Bonne, Maison LAVALONNE.

564. — I

EXTRAIT du rapport adressé le 10 *mars à M. le Comte de Saint-Vallier, commissaire extraordinaire de Sa Majesté dans la* 7e *division militaire, par MM. de Beyle et Delamarre, auditeurs attachés à la commission extraordinaire, et envoyés en mission au quartier général de l'armée de M. le Comte Marchand*[1].

Monsieur le Comte,

Notre imagination, frappée des tristes récits que nous avons entendus pendant cette tournée sur la manière atroce et barbare avec laquelle l'ennemi s'est comporté durant le séjour qu'il a fait dans cette partie de la 7e division et au moment surtout où il a été forcé de l'abandonner, nous en retrace encore trop vivement les affreux détails pour que nous ne cherchions pas à vous les faire connaître et à vous intéresser en faveur de ces malheureux habitants qui ont eu trop longtemps à en souffrir.

Vous aurez occasion de remarquer, Monsieur le comte, que si cet ennemi

1. Extrait paru dans le *Journal du Département de l'Isère*, le mercredi 16 mars 1814.

farouche, pour sa propre sûreté et dans la crainte d'irriter une trop grande masse d'individus rassemblés, conserve encore dans les grandes villes quelques ménagements et ne se livre pas à tous les excès, il s'en dédommage amplement dans les bourgs, dans les hameaux où ses cruels soldats, ne connaissant plus de frein, s'abandonnent sans réserve à toute la férocité de leur caractère.

Il n'est d'ailleurs peut-être pas inutile de faire voir à quelques personnes égarées s'il en est encore d'assez simples et d'assez crédules pour ajouter foi aux promesses trompeuses des chefs de Croates, de Kalmoucks et autres barbares, ce qu'elles doivent en attendre et de leur montrer quelle est la confiance que doivent inspirer leurs vaines protestations d'amitié et de générosité. Alors, que ces personnes viennent, qu'elles lisent, qu'elles écoutent, elle frémiront bientôt.

Nous les prévenons avant tout que nous n'écrivons pas d'après de simples paroles, de stériles discours, mais bien d'après des faits, des preuves dont l'authenticité ne peut être mise en doute, puisqu'elle est constatée par la signature des maires et des principaux habitants de ces mêmes communes où les événements se sont passés.

Dans la commune de Thoiry

Le 22 février dernier, le maire, après avoir fourni à une patrouille autrichienne les vivres qu'elle demandait et qui paraissaient plus que suffisants à sa subsistance, fut pris au collet par quatre de ces brigands, et maltraité à coup de crosses de fusils pour n'avoir pu s'empêcher de faire quelques observations à une nouvelle demande qui lui fut aussitôt adressée, de donner encore une pareille fourniture.

Le 1er mars, le nommé Coëy, s'étant refusé à se laisser fouiller et prendre ce qu'il avait sur lui, fut frappé de trois coups de sabre très violents sur la tête, et sa maison mise au pillage, tandis que ce malheureux était étendu sans connaissance sur le plancher de sa chambre.

Le même jour, le sieur Beyman, conseiller municipal, aussi de la même commune, a été pillé sur sa personne de tout ce qu'il portait, et dépouillé de ses vêtements ; on lui a pris trois louis doubles, deux simples, sa montre, etc.

A la même époque et pour se venger apparemment de la honte qu'ils ressentaient de leur défaite à Saint-Julien où, occupant des positions superbes et pourvues d'une nombreuse artillerie, ils ne purent

résister à l'impétuosité et à la valeur de nos jeunes conscrits, ils mirent en se retirant toute la commune au pillage et incendièrent tous les meubles et effets qu'ils ne purent emporter. Les maisons appartenantes au sous-préfet de Thonon et au Sr Pinet, boulanger, sont celles qui ont le plus souffert ; il n'y est rien resté.

Le Sr Roussey, fils d'un notaire très estimé des environs de Carouge, étant allé voir sa belle-mère dans un village voisin encore occupé par l'ennemi, est arrêté comme espion et conduit au commandant de la troupe, homme dur et féroce. Celui-ci l'interroge, n'écoute pas ses raisons et ordonne qu'aussitôt il soit fusillé. Le malheureux jeune homme, bien innocent du crime qu'on lui impute, voyant qu'on ne veut rien entendre pour sa justification, cherche au moins à obtenir de la pitié de son juge ce qu'il n'espère plus de sa justice ; il se jette à ses pieds, les mouille de ses larmes et lui demande grâce ; mais tout est inutile, le barbare demeure inflexible, le repousse et fait exécuter à l'instant la sentence fatale qu'il a prononcée.

Enfin, monsieur le comte, les femmes, les enfants en bas âge, les êtres faibles et sans défense n'ont pas été même à l'abri des insultes et des menaces de ces

forcenés. Plusieurs d'entre eux, logés à Carouge chez Mme H..., femme du commissaire des guerres, l'ont si fort épouvantée, en la menaçant, à différentes reprises, de la faire périr, elle et ses trois petits enfants, uniquement parce que son mari était employé dans l'armée française, que cette dame n'a pu résister à de si violentes secousses, et est tombée dans un état de dépérissement tel qu'il fait craindre pour ses jours.

Mais il est temps, monsieur le comte, de détourner vos yeux d'un tableau aussi triste et de mettre fin à l'énumération de tant d'horreurs. Ce n'est pas qu'il ne nous en reste beaucoup à dire, mais nous vous les épargnons, persuadés que celles-là suffisent pour vous affliger profondément et vous faire, comme nous, gémir sur le sort des malheureux habitants de notre belle France qui n'ont pu être garantis de l'invasion de l'ennemi.

Si quelque chose dans la mission que vous nous avez confiée a pu nous consoler des tristes spectacles qu'elle nous offrait à chaque pas, c'est de voir avec quel zèle et quel empressement les habitants des départements du Mont-Blanc et du Léman accueillent nos troupes, les reçoivent et leur portent tout ce qui peut leur être nécessaire, soit pour leur subsistance,

soit pour les aider à supporter plus facilement les fatigues et les privations auxquelles elles sont naturellement exposées dans une saison aussi rigoureuse. Ils sont bien persuadés que d'elles seules dépendent aujourd'hui leur sûreté, la conservation de leurs biens et enfin leur tranquillité, aussi nous croyons pouvoir vous assurer qu'il est désormais inutile de le leur faire sentir et demeurons convaincus que l'Empereur n'a nulle part des serviteurs plus dévoués et la France de plus braves défenseurs.

Agréez, monsieur le comte, l'assurance de notre profond respect.

Signé : De Beyle et Delamarre.

Pour extrait conforme :

Le comte de Saint-Vallier.

565. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Chambéry, le 12 mars [1814.]

Ma chère amie, lundi 14, le patron [2] va à Grenoble, et moi à la Tour du Pin, et de là, à Thuélin, ou bien, de Pont-de-Beauvoisin, j'irai chez toi. Ne manque pas de me donner l'itinéraire par deux lettres, l'une à Chambéry, l'autre au Pont, à la poste.

J'ai obtenu de partir avec une peine infinie. Cet excellent patron voulant absolument me garder ; c'est réellement un brave homme.

J'attendrai chez toi 6 ou 7 jours la prise de Genève [3] ; si les superbes remparts de Jéricho ne tombent pas, je tâcherai de me glisser à Paris au travers des Cosaques. 3.483 hommes de secours, arrivant d'Italie, passeront le Mont-Cenis le 14. 700 sont déjà à Saint-Jean-de-Maurienne. Cela est officiel. Prie Périer

1. Chambéry. — Mme Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.
2. Le sénateur de Saint-Vallier.
3. Genève ne fut pas prise, mais Lyon en revanche dut capituler devant les Autrichiens le 21 mars.

de l'écrire à M. Sappey, ainsi que les suivantes :

On ne veut plus publier de bulletin ; l'ennemi, qui les avait quelque temps après leur apparition, en tirait parti contre nous ; cela lui dessinait nos mouvements.

Mme Derville[1] me pardonne-t-elle de ne pas lui donner des nouvelles de ce pauvre capitaine ? Il connaît tout l'intérêt qu'il inspire, à en juger par 3 ou 4 lettres écrites au patron, de Grenoble, et même de Chambéry, pour lui donner des nouvelles d'une incommodité fâcheuse qui l'appelait trop souvent en certain lieu.

Je t'embrasserai lundi 14.

DES CHAPONS.

Je ramènerai à Périer sa chaise de Lyon. Afin que la présente tragédie soit tout à fait dans le genre de Shakspeare, le roi de Naples[2] devient fou, dit-on. Il s'occupe à aller sans cesse de Bologne à Ferrare, et de Ferrare à Bologne. Il pleure à tous bouts de champ ; c'est le bouffon de la présente tragédie. Après un très

1. De son vrai nom Sophie Boulon, épouse de M. Gauthier. Beyle ne la désigne que sous le nom de Mme Derville. C'est sous ce nom qu'il la mettra en scène dans *Le Rouge et le Noir*. Voir les lettres du 30 avril 1807 et du 11 août 1810.

2. Murat.

beau combat, nous avons repris Parme, et nous sommes avancés, dit-on, jusqu'à Reggio.

Le pape est à Savonne. Il me semble que vous n'avez rien à craindre du côté de Lyon. On a intercepté une lettre de M. de Schwarzemberg à M. de Bubna [1], laquelle portait la force du corps envoyé à Lyon. C'est 15.000 hommes. Le maréchal [2] en a 30, dont 15.000 venant d'Espagne.

Il y a des cosaques en corps près Lyon.

566. — I

A M. LE PRÉFET DE L'ISÈRE, BARON DE L'EMPIRE

Chambéry, le 13 mars 1814.

MONSIEUR le ministre de l'Intérieur paraît désirer, Monsieur le Préfet, de faire connaître à tous les Français de quelle manière se conduisent les troupes ennemies dans les pays qu'elles ont envahis et fait publier journellement, ainsi que vous l'avez pu voir, les différents

1. Ferdinand, comte de Bubna-Littiz, commandant l'armée autrichienne qui menaçait le sud-est de la France.
2. Augereau.

rapports qui lui sont adressés sur ce sujet.

MM. de Beyle et Delamarre dans le compte qu'ils m'ont rendu, d'une mission que je les ai chargés de remplir auprès de l'armée de M. le comte Marchand, ayant cru devoir y joindre une courte énumération des atrocités commises par les troupes alliées dans la partie de ma division qu'elles ont un instant occupée, j'ai pensé que ce serait remplir les intentions de Son Excellence que de les rendre publiques.

Je vous invite. en conséquence, Monsieur le Préfet, à vouloir bien faire insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, l'extrait ci-joint[1], qui contient d'affreux détails sur les faits qu'on peut reprocher à nos ennemis.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée et de mon sincère attachement.

Le Cte DE ST VALLIER.

1. L'extrait que nous avons donné, à la date du 10 mars, sous le n° 564, et qui parut le 16 mars dans le *Journal du département de l'Isère*.

567. — A

A SA SŒUR PAULINE

Chambéry, 14 mars 1814.

Je me sens tout autre depuis que je suis sorti du quartier général de la petitesse. J'y ai perdu cinquante-deux jours ; je n'ai eu de consolation que le plaisir de connaître madame Derville, la dispute du petit homme [1] et la lecture de cinq à six lettres anonymes.

Ici, la nature du ridicule est différente ; nous sommes depuis trois jours à Saint-Julien, village à une heure et demie de Genève. Le 1er, il y a eu bataille ; nous avons gagné du terrain, malgré beaucoup de pièces de douze qu'avait l'ennemi et qui, allant deux fois plus loin que nos pièces de quatre, rendaient celles-ci inutiles ; nous avons fait soixante prisonniers. Le gendre du comte Dessaix, voyant un boulet de douze venir en ricochet, a jeté rudement son beau-père

1. En note de son manuscrit de *Lucien Leuwen*, vingt ans plus tard Stendhal rappellera cette scène entre le petit préfet Fourier et un colonel de Grenoble dans le cabinet du comte de Saint-Vallier. Scène qui lui sert de modèle pour la fin du chapitre LI de son roman (édit. du Divan).

dans un fossé heureusement plein de neige ; une seconde après, le boulet a fait un sillon de six pouces de profondeur à la place que venait de quitter le pauvre général, qui, comme tu te le rappelles peut-être, n'a presque plus d'os dans les bras.

En récompense, on le fera gouverneur de Genève, si nous y entrons. Je ne mets ce *si*-là que pour n'avoir pas l'air de vendre la peau de l'ours.

Le courrier part et je finis impromptu. J'avais cependant l'histoire de madame Humbert du Bouchage !

568. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Lyon, le 16 mars [1814].

HÉLAS, hélas ! Mme Ciment m'a montré le pouce de sa main gauche empaqueté. Elle ne peut presque pas s'en aider depuis trois semaines. C'est un rhumatisme. Quelques personnes avaient prétendu que c'était un rhuma-

1. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.

tisme goutteux. Rien que ça. Elle en a écrit à son cousin Périer ; mais apparemment il n'y a pas fait attention, car il ne lui en a pas parlé dans ses réponses. Enfin, d'après le conseil d'une amie, elle a enveloppé le doigt souffrant dans un petit morceau de peau de chat sauvage. Si cela ne fait pas de bien, cela au moins est bien innocent.

Voilà ce que j'ai à te dire pour aujourd'hui, excepté tous mes souhaits pour le bonheur de Mme Derville.

La maîtresse de l'Hôtel du Commerce remettra à Girerd ta lorgnette. Je ferai un paquet de 3 chemises, 3 mouchoirs et 1 cravate, je crois, que j'ai à toi, et te le remettrai à ta première course à Paris.

Si tu veux le domestique Garnier, écris à M. Frédéric, valet de chambre de M. le baron Finot, préfet à Chambéry.

Les cosaques sont très cruels, à ce que m'a dit Mlle Ciment qui a beaucoup parlé avec moi. Ils n'épargnent pas les femmes. Je lui ai dit qu'ils avaient bien raison.

569. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, 1er avril 1814.

Je me porte fort bien ; il y a eu avant-hier une fort belle bataille à Pantin et à Montmartre ; j'ai vu prendre cette montagne.

Tout le monde s'est bien conduit, pas le moindre désordre. Les maréchaux ont fait des prodiges. Je désire avoir de vos nouvelles. Toute la famille se porte bien. Je suis chez moi.

570. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

P[*aris*], nº 3, le 4 avril [1814].

Dans la crainte que tu ne sois inquiète de moi, j'écris chaque jour une petite lettre insignifiante. Nous nous portons tous bien. Z [2]. et son frère

1. Paris. — Mme Pauline Périer, à Thuélin, Isère.
2. Pierre Daru.

ont quitté Paris. M. Doligny[1] est puissant. Rien de brûlé, rien de grillé jusqu'ici.

Demande à mon père officiellement de me donner des terres rapportant deux mille francs ou cent louis. Il le faut pour vivre. Fais-toi passer l'acte, que Périer, Zénaïde et toi signerez. Demande-lui un *oui* ou un *non*.

Je vous crois tranquilles. Ecris-moi vite. Les Edouard se portent bien et il a quitté Paris. Donne-moi des nouvelles de mon excellent patron[2].

571. — C

ADHÉSION AUX ACTES DU SÉNAT

Paris, le 7 avril 1814.

MONSIEUR Henri de Beyle, aud. adjoint aux commissaires des guerres, adhère avec empressement aux actes passés par le Sénat depuis le 1er avril 1814.

DE BEYLE.

Rue Neuve du Luxembourg, n° 3.

1. Le comte Beugnot.
2. Le comte de Saint-Vallier.

572. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

P[*aris*], n° 3, le 15 avril [1814].

J'ai vu de bien près un bien grand spectacle. Tout cela s'est passé avec la dernière simplicité. Grands et petits ont suivi leurs intérêts sans songer au *qu'en dira-t-on.*

Je crois M. le comte d'A[rtois] bien embarrassé de concilier toutes les prétentions : 30.000 nobles qui ne savent rien faire affluent par toutes les diligences pour tout demander. Heureusement, il y a là un hom[me] de beaucoup d'esprit, M. de Talleyrand et digne d'être premier ministre.

Je crois que ton frère perdra ses appointements. Sa charge deviendra une charge d'honneur sans salaire. Demande par une lettre au digne père de ce pauvre diable de lui remettre des terres rapportant un revenu net de 2.400 francs. Il lui faut bien cela pour vivre. (Il est parti avant-hier pour Versailles.) Il ne demande cela

1. A Mme Pauline Périer-Lagrange, à Thuélin, par la Tour-du-Pin.

qu'en cas de cessation totale d'appointements.

S'il est refusé, le pauvre hère est dans le plus grand embarras avec des dettes pour tout bien.

FLORISE.

Bien des choses à Mme Derville. Que fait-elle ?

573. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[*Paris*], nº 3, le 28 avril [1814].

MA chère amie, j'ai reçu ta petite lettre. je n'ai rien compris aux événements que tu supposais connus. Chose étonnante ! A Paris, on ne parle pas de Grenoble ; nous avons été 22 jours sans courriers. Enfin, une lettre de Colomb, marchand terre à terre, m'a appris que tu avais été la proie des Autrichiens et que tu accueillais fort bien un jeune officier de Liechtenstein. *Bon pro ti faccia !* [2]

Probablement plus d'au[diteurs]. Plus de crédit pour monter ailleurs.

1. Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.
2. Grand bien te fasse.

Ainsi, il faut se brûler la cervelle tout de suite, ou chercher à vivre comme je pourrai. Il faut que vous arrangiez votre fortune et que vous me prêtiez 1.200 fr. par an pour vivre à un 4e étage à Rome où ma vanité ne souffrira pas, et que le généreux bâtard me fasse une pension. Ecris-lui là-dessus.

Je chercherai bien à avoir une petite place ; mais j'y compte peu. Me voilà culbuté de fond en comble, au moment où on demandait tout pour moi. Ohimé ! Je vendrai mon mobilier et filerai dans 2 mois. Mille choses à Mme Derville. Que devient-elle ?

Il faudrait que le bâtard me remît des terres rapportant 2.400 fr. net. J'aurai encore bien des privations, moi, accoutumé à 9.000 fr. d'appointements.

Mène ta fortune. Liquide, arrange-toi, ou, ma foi, je suis à la mendicité. Il faut presser l'affaire de mon oncle. Tu sens que s'il me lâche 16.000 fr., j'ai de quoi vivre pendant 4 ans. Je dois chaque année 2.000 fr. d'intérêts.

Et cependant, je ne me brûlerai pas la cervelle. *Adio, scrivi ed ama mi*[1].

IMPAVIDO.

1. Adieu, écris et aime-moi.

Je suis retenu chez moi, depuis 22 jours, par un rhume avec point de côté menaçant de devenir fluxion de poitrine.

M. Doligny me donne peu d'espoir.

Mille amitiés à François. Dis-lui franchement où j'en suis.

574. — B

A SA SŒUR PAULINE

N° 3, samedi 7 mai [1814].

J'ai eu une demi-fluxion de poitrine pour avoir trop couru, par curiosité. C'est un péché de femme, tu me le pardonneras. Je sors seulement depuis 3 jours, après 15 jours au moins de réclusion et de tisanes rafraîchissantes. L'ambition, ou plutôt l'envie de ne pas me brûler la cervelle ont fait sortir le loup hors du bois. J'avais 9.000 fr. à Paris. Il n'y faut plus songer. J'ai pour unique appui M. et surtout Mme Doligny. Ils demandent pour moi une petite place en Italie. Suivant tous les rapports et suivant ma propre expérience, il y fait moins cher vivre qu'à Paris. D'ailleurs, vivre ici dans une demi-misère m'est impossible aujourd'hui, lié comme je suis, presque seulement

avec des gens riches. Obtiendrai-je une place de 4.000 fr. à Naples ou à Rome ? Voilà le problème que Crozet et Béli[sle] discutent toute la journée avec moi et qui tous les soirs, me fait faire 2 ou 3 visites, malgré l'air frais qui me fait tousser. Ce qui rend ma position noire, c'est 37.000 fr. de dettes. Il me faut 6.000 fr. par an, dont deux mille pour payer de gros intérêts. Comment avoir cela ? Il faudrait que le bâtard me fît une pension ou me donnât une dot en terres, ou, ma foi, je vais vendre la maison, me faire payer 16.000 fr. par M. Gagnon et emprunter comme un perdu. En un mot, me ruiner, attendu qu'il vaut mieux se ruiner que se tuer. Ecris au bâtard pour demander 40 séterées de terre rapportant net mille écus, dans le cas où je n'aurais rien du gouvernement. Avoue les 37 mille fr. de dettes.

Envoie-moi sa réponse. Demande des conseils à l'excellent François. Ma foi, ma position n'est pas belle. Elle allait devenir superbe : on demandait 3 ou 4 choses pour moi à l'ancien gouvernement.

Mais c'est assez de sérieux. Comment t'amuses-tu ? Où es-tu ? Toujours à Voiron, au milieu des vainqueurs, des vainqueurs du monde, ou à Thuélin ? Donne-moi des détails. Avez-vous une contri-

bution de guerre ? Je pense que les Alliés vont vous quitter. Z. a pris tout ceci très bien.

Je vais tout vendre et quitter Paris pour toujours, dans 2 ou 3 mois au plus. Il faut savoir prendre son parti. Adieu. Mille choses à Mme Derville. Vous viendrez toutes deux me voir dans mon hermitage à Naples. Ce n'est plus le palais où je comptais vous recevoir. Une seule chose nous gênait : le nombre immense des salons à traverser pour parvenir à vos appartements. Ohimé !

FAVIER.

575. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

14 mai [1814].

Tu verras, ma chère Pauline, dans le journal d'aujourd'hui, *the total fall of my hope* [2]. Ainsi il faut finir. Je passerai à Lyon dans un mois ; de là, à Gênes et à Rome. J'ai écrit officiellement au bâtard pour lui demander des terres rapportant 2.400 fr. J'ai écrit

1. Paris. — Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.
2. La chute totale de mon espérance.

à Félix de me dire si je ne pouvais pas donner une procuration générale à M. Ennemond Hélie, procureur[1]. Je vends mon mobilier et mon cabriolet. Le produit de cette vente me donne le voyage et quelques mois. Ensuite, l'argent que paiera M. Gagnon.

Le difficile est de faire entendre raison aux 37.000 fr., créanciers d'ici. Si tu peux, pousse le bâtard à être honnête homme une fois en sa vie.

J'ai beaucoup à me louer de l'excellente Mme Doligny et de M. le comte de Saint-Va[llier] qui est monté à mon 4e étage pour me faire toutes sortes d'offres de services. Nous nous donnerons rendez-vous à Lyon vers la fin de juin. Mais, où es-tu ? Toujours au Plantier[2] ? En ce cas, bien des choses à notre bon parent. Ne fais pas mystère de ma misère. La pitié fera tomber la haine fondée sur l'envie, et peut-être, donnera un peu de vergogne au bâtard, qu'au reste j'espère bien ne plus revoir, ni Cularo non plus.

F. Brenier.

1. On va retrouver souvent ce nom dans la correspondance de Stendhal. Ennemond Hélie, procureur à Grenoble, soutint constamment les intérêts d'Henri Beyle, jusqu'à la liquidation de la succession de son père.

2. Le Plantier, près Voiron, était une propriété qui appartenait à des cousins des Beyle, les Allard. Voir la lettre à Pauline du 24 septembre 1814.

576. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[*Paris*], le 23 mai [1814].

Je reçois ton aimable lettre. Elle est fort claire. Je suis bien aise que tu aies vu la guerre. C'est amusant. (Il faut tirer cet avantage de nos malheurs.) Je suis aux prises avec la perspective de l'infortune. Je n'ai d'autre ressource que de manger ce que me doit M. Gagnon, de vendre la maison, de payer mes créanciers et, au bout de 3 ans, de mourir de faim. Le bâtard, indigné de me voir vendre la maison, me déshérite et je suis un pauvre diable.

Je t'ai envoyé le 3e volume de Madame de Staël. J'ai eu la bêtise de prêter les 2 premiers. Sitôt qu'ils rentreront, tu les auras. C'est bon à lire en province. Malgré une enflure exécrable, il y a des idées, surtout sur les mœurs des dames allemandes. Le 3e volume est de beaucoup le plus mauvais. Kant qui croit aux idées innées et Madame de Staël qui réfute Elvezio [2] par des phrases sont du der-

1. Paris. — Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin à la Tour-du-Pin, Isère.
2. Helvétius.

nier ridicule. Ne te laisse pas encroûter en province. Ecris aux dames Edouard. Je leur ai fait faire des compliments de ta part ce matin. J'avais occasion d'écrire au mari. Rappelle-toi ce que j'écrivis sur ta cheminée en te quittant à Thuélin: M. F. T. Il faut être prêt à tout et pouvoir défier les événements. Ne te laisse pas engourdir par la lenteur provinciale. Alexandre [1] comblé de l'offre *of our sister* [2], enchanté, etc... a cependant conclu à ne rien faire, tant les caractères les plus vifs se laissent rouiller par l'humidité du lieu.

Après avoir lu Madame de Staël, fais-la passer à M. Plana, à Turin, par la poste. On te prendra 1 sou par 16 pages, 26 sous par volume à peu près. Ne le garde pas longtemps. Madame P., qui se figure que Madame de Staël a du génie, sera bien aise d'avoir, la première, son nouveau livre, et cet exemplaire courra tout Milan.

J'ai toujours le projet de me retirer à Milan ou à Naples. 6.000 fr. en valent 12 dans ces climats heureux. La vente de la maison me vaudra 25 ou 30.000 fr..... 30.000 fr.
M. Gagnon doit ..... 16.000 ».
46.000 fr.

1. Alexandre Mallein qui devait l'année suivante épouser Zénaïde-Caroline Beyle, leur sœur.
2. De notre sœur.

Je dois 37.000, reste 9 mille francs pour vivre. Comment résoudre ce problème ? Voilà à quoi je m'escrime. Mon mobilier et mon cabriolet me vaudront 5.000 ou 6.000 fr. Mettons 6.000 fr. J'ai : 15.000 fr. Je les mettrai à fonds perdu à 9 % ou 10 %, je pourrai me faire un revenu de cent louis. Là-dessus, le Bâtard furieux me déshéritera et ne me laissera que le quart de sa fortune. Mettons que, dettes payées, il laisse 16.000 fr. de rente ; j'en aurai 4 qui, avec cent louis, font 6.000 fr.

Voilà mon sort vu dans le plus beau. Je vous demande pardon de mettre à fonds perdus, mais je n'ai pas d'autre moyen. Comme je ne paierai l'intérêt d'une partie de mes dettes qu'à cinq pour cent, il me sera avantageux de n'en payer que le moins possible. Mes fonds à fonds perdu me donneront le 9, et je ne paierai que le 5.

Ce qu'il y a de pis, c'est l'habitude de vivre avec 10.000 fr., et le mépris des sots qui suit la pauvreté, et les cris du bâtard de me voir vendre la maison. Il me fera passer pour un monstre à Grenoble. Cependant, comment faire ?

La poste venant mal de Naples à Cularo, je vais tâcher de mettre mes affaires en train et donner ma procuration à M. Ennemond Hélie, ou à tout autre procureur

honnête homme. Je mange ici beaucoup d'argent. Comme la source en est tarie. j'y ai du regret. Dès que mes créanciers auront entendu raison, je me mettrai en route. La peur de la pauvreté m'empêche de jouir des derniers regards de Paris. Je profite de mes entrées au Français. J'ai vu l'enthousiasme avec lequel notre bon Roi y a été reçu, et je l'ai bien partagé. Pour diminuer l'odieux de mes ventes, je désire que, dans l'occasion, Périer et toi vous me plaigniez et disiez que je ne puis pas faire autrement, ce qui est la pure vérité. Si Périer, qui est financier, voit un autre moyen, qu'il m'illumine. Ecris de ta belle main, et *tout de suite*, à M. Dumortier pour lui demander si un garçon de 31 ans, très usé et qui promettra de mourir le plus tôt possible, pourrait placer à fonds perdu sur sa tête une somme de 16.000 fr. ; s'il en aurait le 9 ou le dix pour cent par an. J'avoue que je n'ose pas l'espérer ; je suis trop jeune. Ecris tout de suite, je t'en prie et mande-moi le résultat ici. Je crois Edouard aussi bien embarrassé. J'ai eu une bonne idée de ne pas me marier.

F. Maisseang.

Ecris-moi souvent. Les officiers autrichiens t'ont-ils fait la cour ?

Mille choses à Madame Derville. Elle et moi sommes presque dans un embarras aussi inextricable. Avec du courage, nous nous en tirerons peut-être, mais quand le bien-être viendra, plus de cœur pour en jouir.

Il a paru un chef-d'œuvre qui coûte 3 fr. 10 s. C'est le livre de Benjamin Constant. C'est une allusion continuelle au gouvernement de Bonaparte. Les pages 102 à 107 sont meilleures que Montesquieu.

Demande ce livre à Lyon [1].

577 [2]

Paris, 23 *mai* 1814.

SPIRITUELLE lettre au sujet d'un emploi qu'il désire obtenir dans l'administration uniquement pour jouir du titre ; elle débute ainsi :

> « *Qui n'a pas l'esprit de son âge,*
> *De son âge a tout le malheur.*

C'est d'après ce grand principe que la nation ou plutôt la tourbe française, n'étant

1. Le livre de Constant : *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*. Imprimé en Allemagne en janvier, en Angleterre, en mars, cet ouvrage venait d'être édité à Paris en avril.

2. Analyse parue dans *le Dauphiné*, 27 juillet 1913.

mue que par la vanité, je tiens à pouvoir faire pompe en province, auprès de mon voisin badaud, du titre d'*Inspecteur honoraire du mobilier.* »

578. — B

A FRANÇOIS PÉRIER-LAGRANGE [1]

Paris, le 24 mai 1814.

Mon cher ami, je reçois une lettre de Pauline qui me dit de prendre courage, mais voici ma position :

Passif : 37.000 fr. de dettes.

Actif :

M. Gagnon doit.....	16.000 fr.
Mon mobilier et mon cabriolet, au plus	6.000 fr.
	22.000 fr.

Il faut donc vendre la maison. Je dois sur cet effet 45.000 fr. Je la vendrai au plus 80.000 fr. Le reste sera de 35.000 fr. Mettons 30.000.

1. M. François Périer-La-Grange, chez M. Beyle, adjoint à la mairie, place Grenette, à Grenoble.

L'actif s'élèvera à.....	52.000 fr.
payant.....	37.000 fr.
reste net :	15.000 fr.

qui, mis à fonds perdu, me rendront cent louis avec lesquels ce pauvre diable accoutumé à manger dix mille francs et à travailler, vivotera dans quelque coin de l'Italie, pays qui convient à sa santé altérée et où l'on vit à meilleur compte.

Comment faire autrement ?

Ecris à Paris pour la vente. Tu es caution et tu as intérêt à ladite vente. Mets aussi ce bilan sous les yeux de qui tu sais. Il criera, me déshéritera, me fera un procès, mais...

Comment faire autrement ?

Garde ma lettre et ne la brûle pas.

Je ne paierai que 5 % d'une partie des 37.000 fr. Il me conviendrait de placer à fonds perdu à 9 ou 10 ; je gagnerais une rente de 40 francs par mille francs.

Demande à Dumortier si une tête de 32 ans, usée par Moscou et par mille malheurs trouverait 9 ou 10 % d'une somme de 16.000 fr.

Ecris sur le champ, je t'en prie.

579. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Paris, le 15 juin 1814.

Ma chère amie, comme mes appointements sont supprimés à dater du 1er avril dernier, je suis pressé de finir mes affaires et d'aller vivre en pauvre diable à Rome. J'ai donné ma procuration à M. Ennemond Hélie pour retirer de mon oncle 16.000 fr., s'il le peut sans choquer vos intérêts.

Songez que je n'ai pas de temps à perdre. Si je restais ici deux mois encore il faudrait emprunter à Grenoble pour partir.

Je donnerai procuration pour vendre la maison. Je toucherai net 35.000 fr. C'est ma dot. J'ai offert à mon père de ne pas vendre s'il me cédait un immeuble quelconque rapportant 3.500 fr. parce que je puis placer à 10 %. Dis à ton mari de me répondre sur la question de savoir si je nuis à vos intérêts en prenant 16.000 de M. Gagnon au lieu d'attendre que mon père ait fait faire le tiers en nature, chose

1. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.

à laquelle il mettra l'activité la plus lente qu'il pourra.

Il faut avouer que je suis un pauvre diable d'en être réduit à avoir affaire à cet homme-là, après avoir travaillé 14 ans.

CHAMPEL.

580. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Paris, le 24 juin [1814].

Il paraît, ma chère Pauline, que sur un certain article vous vous laissez prendre aux *blagues* des journaux. Pour le bonheur de la France, les gens qu'on persécutait ont pris la conduite des affaires. Plus de massacres, plus de guerre ; la conscription ne viendra plus prendre l'artiste de 20 ans. Une suite bien naturelle est que les protégés des anciens puissants n'ont plus de protecteurs. Le hasard fait que je connais la charmante Madame Doli[gny] à laquelle je t'aurais présentée, il y a trois mois, si elle eût été à Paris. Voilà mon seul moyen. Or son mari demande pour M. de Béli[sle], mon

1. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.

ami, et ne peut demander pour deux ; ce serait le moyen sûr de ne rien obtenir. J'avais gardé ma place d'adjoint. Tous les adjoints sont supprimés. On renvoie enfin 500 commis dans chaque ministère, de manière qu'à moins de me faire chirurgien, je ne vois pas le moyen de tirer parti de mes talents. Je considère que dix ou 20 ans de misère viennent me tomber sur le corps.

Que faire ? Résister tant qu'il sera honnêtement possible. Je voudrais bien pouvoir mettre mes affaires en train avant de passer les Alpes. Félix me propose de passer un mois ou à Grenoble, ou dans quelque village voisin. Il ne me manquerait plus que cela pour me perdre sur le champ. Je ne veux pas m'empoisonner par la vue du personnage de qui je dépends, et hors des griffes duquel je croyais bien être. Tu sens qu'il faut que mes amis mettent toute l'activité possible. Engage le bon François à ne pas m'oublier. Au reste son rôle n'est pas long. M. Ennemond Hélie va demander 16.000 fr. à M. Gagnon et faire annoncer la vente de la maison.

Je vais bien voir l'excellente Mme D[oligny], mais M. D[oligny] pousse mon ami B[élisle] et, dans ce pays-ci, il ne faut pousser qu'une personne à la fois. Quant

aux Z [1], ils sont à la campagne et il ne leur convient de demander pour personne.

Les souverains d'Italie se faisant détester, on oubliera d'y haïr les Français. M. l'évêque de Saint-Malo [2], notre ambassadeur à Rome, part un de ces jours. J'espère avant un mois quitter la terre des soucis et du froid, car nous avons depuis huit jours un temps de mois de février. Je vais commencer une rude épreuve, et qui peut être longue. Je ne crains qu'une chose, c'est que, malgré moi, un peu de fierté me portera à ne voir personne. Adieu. Presse ton mari pour qu'il écrive au bâtard. Peut-être que, voyant tout le monde d'accord à solliciter une légitime [de] cent louis de rente pour un fils âgé de 31 ans, il se résoudra à me traiter comme un autre homme, avec sa fortune, traiterait une fille de 18 ans, en la mariant.

Bien des choses à Madame Derville.

CHAMPEL.

As-tu envoyé l'*Allemagne* à M. Jean Plana [3] à Milan par le courrier qui passe à la Tour du Pin ?

1. Les Daru.
2. Gabriel Cortois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, nommé ambassadeur à Rome, en 1814.
3. Jean Plana devait être en 1814 professeur à Milan. Voir sur lui les lettres des 29 janvier 1803 et 16 juillet 1813.

J'hésite à faire le voyage de Londres. Cela me paraît une folie dans l'état de mes finances.

As-tu lu la brochure de Benjamin Constant ? Si tu la comprends, elle te fera beaucoup de plaisir. On annonce une traduction de Schiller. Ne manque pas de l'acheter.

581. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[*Juillet*, 1814].

Je pars le 20 à midi. Mon colonel ayant un accident, nous couchons les nuits, je ne serai donc que le 24 ou le 25 à La Tour.

Si tu pouvais ramasser 400 fr., nous irions doucement à Genève ; de là, par le Simplon à Milan, et tu reviendrais par Turin et le Mont Cenis.

Presse le bâtard par tous les moyens possibles. Adieu.

DOMINIQUE.

1. Paris. — Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.

2. Voir la lettre précédente. Beyle, par économie, dut voyager avec la suite de l'ambassadeur à Rome.

582. — A

AU GÉNÉRAL DUPONT, MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, le 18 juillet 1814.

Monseigneur,

J'ai été nommé adjoint aux commissaires des guerres à Kônigsberg le 11 juin 1807.

J'ai fait, en cette qualité, toutes les campagnes de Prusse et celle de Vienne en 1809.

Nommé auditeur en 1810, j'ai été mis à la demi-solde d'activité. Je suis le plus ancien des adjoints aux commissaires des guerres. Je supplie Votre Excellence de me conserver avec les appointements de non-activité (900 francs par an).

Mes services sont bien connus de M. le baron Joinville et de M. le comte Dumas, avec lesquels j'ai fait les campagnes de Moscou et de Silésie en 1813. Le 7 avril, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence mon serment à l'auguste maison de Bourbon.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence le très humble et très obéissant serviteur.

De Beyle,
chez M. de Longueville,
rue de Grammont, 13.

583. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

M[*ilan*], le 22 août 1814.

Ma chère amie, as-tu vu le médecin de Genève ? Je crois que ce pays-ci me conviendra ; seulement la présence des Français a excité de telles jalousies dans la société de Madame Simonetta [2], que je suis obligé, pour ne pas trop la compromettre, d'aller passer deux mois à Gênes. Ecris-moi là. Il est inutile de parler de mes migrations en Italie. La réponse aux amis du commun, c'est : il se porte bien, il est en Italie, il vous fait bien des compliments.

1. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, département de l'Isère.
2. Angelina Pietragrua.

As-tu écrit à Madame de Longueville[1]? Elle te dit mille choses dans une des lettres que tu m'as envoyées de Thuélin. Je les ai reçues aujourd'hui : d'où je conclus qu'elles ont été honorées de ta plume sublime, à Thuélin, le 14 août ; elles devaient y être arrivées plus tôt. Donc, Madame Pauline a couru les champs. Avait-elle l'aimable Derville ?

Je me recommande à toutes deux. Presse François de terminer ses affaires et les miennes avec le jésuite [2]. J'ai trouvé une musique charmante à Turin et une chanteuse qui avait les plus beaux yeux du monde, qui est philosophe et qui refusa de se marier. Toute la salle s'est essuyé les yeux pendant dix minutes, pleurant à force de rire ! Fais partir mes quatre caisses d'effets pour Milan. Plana y reste et y soignera mes [intérêts]. Ecris-moi à Gênes. Heureusement, j'ai un ami du grand monde qui, dit-il, me fera observer les étoiles les plus brillantes de ce pays-là.

MINGRAT.

Si François écrit à M. Hélie, qu'il le prie en mon nom de requérir signature

1. Joséphine Martin, cousine germaine de Henri et de Pauline Beyle, avait épousé un M. Bazine de Longueville. Voir la lettre à Pauline du 17 août 1811.
2. Leur père, Chérubin Beyle.

de l'arrangement présenté le 29 juillet en vente. Je lui ai écrit mais il faut se méfier des courriers et des malentendus. J'ai rencontré sur le Mont-Cenis le courrier du Roi de Sardaigne ; cela fait pitié ; un enfant sur un tombereau attelé d'un couiat. Ohimé ! Pauvres amants qui confiez à cela vos soupirs !

584. — A

A SA SŒUR PAULINE ET A LA COMTESSE BEUGNOT

Milan, 28 août 1814.

Ma chère Pauline,

Je n'ai pas la patience de recopier les faits ci-joints. C'est les débris d'une lettre que j'ai trouvée de style lourd après l'avoir finie.

Suivent les commissions.

« Madame [1],

« Tant de choses se sont peut-être passées à Paris, depuis un mois, qu'il est fort possible que vous n'ayez que bien peu d'attention à donner aux récits d'un voyageur.

1. Cette lettre était adressée à Mme la comtesse Beugnot.

Ma lettre vous trouvera-t-elle au château de M. C[urial][1], qui, ce me semble, doit être charmant, ou aura-t-elle le malheur d'arriver un mercredi, comme un compte de pain pour les pauvres ? Si j'écrivais pour la campagne et pour la douce sérénité que doit inspirer une société si aimable ; je donnerais plus d'étendue à la partie intéressante de mon voyage ; si c'est pour Paris, je vous parlerais des parades politiques que j'ai rencontrées.

« Après un serrement de cœur très vif en quittant Paris et les lieux qui me rappelaient des illusions charmantes, mais qui n'étaient pas que des illusions, je suis venu passer huit jours au milieu des forêts bien vertes et bien solitaires, avec des gens sur l'affection desquels je puis entièrement compter. Je partais à cheval le matin, tout seul, et je faisais deux ou trois lieues dans la forêt silencieuse, belle occasion pour faire des réflexions. J'y ai vu de nouveau que je n'avais aimé que des illusions, et je ne vous dirai pas le nom de la seule personne que j'aie trouvée sincèrement à regretter. Je trouve ennuyeuse la société des hommes et le raisonnement sérieux. Vous aurez peut-

1. Sans doute le château de Monchy, près de Compiègne, où, dix ans plus tard, Beyle aura de tendres rendez-vous avec la fille de Mme Beugnot, la comtesse Curial

être remarqué, madame, que ces beaux raisonnements finissent toujours par conclure à quelque chose de triste. Je parle des meilleurs raisonnements ; les trois quarts font seulement hausser les épaules par l'ignorance ou la platitude de leurs discours. Tout l'avantage qu'on peut tirer de ces conversations prétendues importantes, c'est que, si les personnes avec lesquelles vous avez bavardé s'appellent X ou Z, les bavards qui vous voient partir de chez eux vous marquent du respect. Il ne reste donc à l'homme qui est un peu sensible et un peu désabusé de la vanité des uniformes, que la société des femmes ; or, cette société vaut infiniment mieux en Italie, parce qu'en France les femmes ne sont que des hommes pendant vingt-trois heures et demie de la journée. J'ai vu à Turin un petit roi qui a quelque courage personnel ; il va presque tous les jours seul se promener à pied. Du reste, comme le lui a dit ce lord Bentinck qui a poussé à Paris, il est en arrière de trente ans dans l'art de régner, et s'il reste sur le trône, ce ne sera pas sa faute ; il mécontente vingt mille soldats qu'il laisse rentrer en Piémont ; Milan est plein de toutes les grandes familles de son pays qu'il a disgraciées pour avoir servi un autre.

« J'aime beaucoup les amis qu'on fait en voyage ; il faut qu'ils trouvent en vous quelque chose d'agréable, puisqu'ils vous aiment sans savoir qui vous êtes.

« J'ai fait à Turin la connaissance d'un général italien dont probablement je ne saurai jamais le nom. Il m'a fait voir le roi et, qui plus est, une charmante actrice qui a dix-huit ans, et avec les plus beaux yeux du monde, prend la vie du côté gai, se moque de tout, sur la scène comme chez elle, et a la sagesse profonde de ne pas vouloir épouser les gens riches qui lui offrent un carrosse, une livrée et l'ennui de leur triste société. Ce caractère, qui est bien franc, fait qu'elle chante et qu'elle joue d'une manière très rare, c'est-à-dire parfaitement naturelle. J'ai vu toute une salle rire aux larmes pendant dix minutes, tout le monde s'essuyait les yeux, et tout le monde en sortant répétait le duo comique qu'elle avait chanté avec un amant ridicule.

« Voilà de ces plaisirs que l'on ne trouve pas de l'autre côté des Alpes : on aurait été révolté de l'indécence du duo.

« Mais je m'apercois que j'abuse de la permission que vous avez daigné me donner de vous écrire une espèce de journal. Jugez, madame, de mon dévouement ; si vous montrez ma lettre, je suis imman-

quablement ridicule. Vous savez la maxime générale : une femme ne doit compter sur un amant italien qu'autant qu'elle lui a fait faire quelque faute de conduite, sur un adorateur allemand qu'autant qu'elle l'a rendu vif, sur un amant français qu'autant qu'elle lui a fait faire une chose ridicule.

« Voyez, madame, quelle peut être l'étendue de mes prétentions, après la cruelle longueur de la présente lettre ; mais je compte sur la promesse que vous avez bien voulu me faire, et je crois que, si elle est lue, ce sera tout au plus par vous. Je m'étais bien promis de ne pas passer les deux pages, et c'est pour cela que j'avais pris une plume taillée en fin et du grand papier ; mais on a toujours trop à dire aux personnes qu'on aime sincèrement.

« C'est ce qui fait que mes conversations avec une dame de Milan[1] ne finissent pas ; c'est ce qui fait que toute sa société est jalouse du Français, et, comme elle a beaucoup de ménagements à garder, c'est ce qui fait qu'elle vient de m'exiler à Gênes ; j'y serai le 31 août ; pour combien de temps ? je l'ignore. Je ne puis être juge de la haine qu'on a contre le Français, puisqu'on le reçoit très poli-

1. Mme Angèla Pietragrua.

ment et que ce n'est qu'à elle qu'on a osé la témoigner. Je puis donc avoir des soupçons et la croire inconstante ; c'est ce que je viens de prendre la liberté de lui dire : de là, des larmes, une scène, et, comme j'ai enfin consenti à partir, je quitte Milan avec les tourments de la jalousie. Je lui ai offert d'aller habiter Venise ou toute autre ville, grande ou petite, qu'elle voudra ; elle doit m'écrire sa résolution à Gênes. Elle m'a fait demander son portrait et, pendant que j'écrivais cette lettre, on vient de me le rapporter dans un livre.

« Adieu, madame, il faut que je finisse brusquement sous peine de ne jamais finir. Ordonnez à mon ambassadeur de ne jamais finir de m'aimer et de demander constamment un petit titre diplomatique dans ce pays. Il faut absolument quelque chose d'officiel pour mettre à l'abri des menées jésuitiques.

« Daignez présenter mes respects à madame Curial et à M. Beugnot, et si jamais, après une semaine de constance, vous parvenez à cette quatrième page, jetez vite ma lettre au feu et pensez que vous avez à Gênes un esclave fidèle. »

585. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Gênes, le 7 septembre 1814.

Un de mes créanciers fait le diable à Paris. Pour qu'il ne fasse rien de désagréable pour moi, prends 500 fr. dans le petit coffre et envoie-les par un exprès à Grenoble à M. Barthelon [2], en lui demandant une lettre de change à 30 jours de date au plus, c'est-à-dire payable à Paris 30 jours après celui où l'argent aura été compté à M. Barthelon.

Fais-moi le plaisir d'envoyer cette lettre de change à M. Louis Crozet à Troyes. Je lui écris toute l'histoire du susdit juif qui me prête à 9 %, et qui, malgré cela, veut être remboursé à l'échéance qui était au 15 août. Tu vois si je suis pressé de terminer mes affaires avec le Jésuite.

Donne le moins de publicité possible à tout ceci et en général à tout ce qui me concerne. Je désire être oublié.

1. Genova. — A Mme Pauline Périer de Thuélin à la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.
2. M. Barthelon était banquier à Grenoble

La mère de mon ami de Gênes m'a fait loger chez elle à la campagne.

Cette maisonnette est à 200 toises au-dessus de la mer et on distingue les souris qui trottent sur les vaisseaux. Madame P[allavicini][1] a l'extrême bonté d'inviter les jolies femmes de sa connaissance pour me faire connaître le pays. Les parties se succèdent avec rapidité. Nous partons dans une heure pour aller, avec trois des plus aimables femmes du pays, à un village à trois lieues d'ici, vers Chiavari, voir des feux d'artifice que l'on doit tirer ce soir en l'honneur de l'aimable Marie, mère de Jésus-Christ. Nous ne reviendrons que le troisième jour [2].

Cependant on met tant de mystère ici dans la manière de faire des c... et l'on y aime si peu les arts, que je me crois rentré en France. Milan me convient bien davantage. Ecris-moi toujours sous le couvert de Plana au collège de Brera, à Milan. C'est ce qu'il y a de plus sûr. Comme c'est le diable pour faire accepter

1. Beyle avait connu à Paris un Fabio Pallavicini. Est-ce de sa mère qu'il est ici question ? Beyle nomme encore dans son *Journal* en 1810 une dame Pallavicini, peut-être la femme de Joseph Pallavicini, conseiller du royaume d'Italie à Paris. Sans doute ses relations avec les Pallavicini dataient-elles de là.

2. Il est assez piquant de rapprocher ces lignes d'un fragment intitulé *Rivages de la mer*, daté de 1818 et publié dans les *Pages d'Italie*, édition du Divan, p. 176.

à Plana le remboursement des ports de lettres, affranchis les tiennes.

Ecris-moi par qui mes quatre caisses ont été transportées à Milan, et fais écrire par la maison de roulage de La Tour qu'on les remette à M. Plana, professeur à Brera ; autrement je ne les aurai de ma vie. Tu sens que la maison de roulage de Milan ne me connaissant pas, et moi ne connaissant pas son nom, c'est à n'en jamais finir. Je te recommande l'affaire des 500 fr. Envoie demain 25 napoléons à M. Barthelon et après-demain, la lettre de change de 500 francs à M. Crozet, à Troyes.

Si tu en trouves l'occasion, fais presser Ennemond de finir mes affaires. Adieu ; mille chose à Madame Derville. J'embrasse ton mari.

Alex. CHAPPUIS.

586. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Florence, le 24 septembre 1814.

Me voici en fort bonne santé au milieu des fêtes par lesquelles on célèbre le retour de Ferdinand III, prince chéri [2]. J'ai couru les mers avec le plus grand succès, n'ayant mis que 55 heures de Gênes à Livourne, malgré les vents irrités. Je t'écris en courant pour te recommander : 1° d'écrire vite à Plana, à Milan, le nom de la maison qui a mes quatre caisses, autrement je ne les aurai qu'au jugement dernier, ou plus tard. Fais écrire à cette maison de remettre les quatre caisses à M. Plana ou à M. Carlini, car Plana quitte Milan vers le 10 octobre.

2° Envoie 500 fr. à Crozet pour ce créancier endiablé.

3° Réclame auprès de M. Gagnon les 800 fr. d'intérêts qu'il nous doit à chacun.

4° Fais demander par Girerd ou tout autre

1. Firenze. — Mme Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, près Lyon, France.

2. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand III, était rentré dans ses états le 7 septembre.

à Madame Lambert, de Lyon, des nouvelles de son fils, mon ami. Je suis très inquiet sur son compte.

5° As-tu envoyé à Madame de Longueville la lettre après l'avoir lue et sans qu'il y parût ?

Voilà bien des choses pour une personne aussi tranquille. Mais je t'écraserai bien plus dans un mois en te demandant d'envoyer 50 plants de pêcher des meilleures espèces, lesdits plants pris dans la pépinière de Lyon, à Madame la Marquise Pallavicini à Gênes par Marseille. Prépare-toi à cette grande affaire qui doit avoir lieu en octobre ou novembre. Voici ma marche : à Florence jusqu'au 10 octobre ; de là, à Rome. Mon embarquement ne m'a coûté que 18 fr. Cela convient tout à fait à un pauvre diable. Si Périer voit Ennemond, dis-lui de le remercier des peines qu'il se donne pour moi. Je suis étonné d'avoir rencontré un homme si simple et si actif. Ma foi, voilà le génie des affaires. Mille choses à Madame Derville et à ton mari.

En [allant] à Livourne, j'ai vu...[1] à l'île d'Elbe... a reçu 16 millions... Angleterre. Il économise... que ton serviteur.

1. Déchirure du papier.

Que devient Colomb ? Mes compliments à M. Allard[1].

N'oublie pas mes caisses. Il commence à faire frais le soir et elles contiennent tous mes habits d'hiver.

Veux-tu me faire geler comme un chat écorché, sœur barbare ?

Ce 26 septembre.

Ne manque pas de mettre fidèlement cette lettre à la poste après en avoir pris lecture, si cela t'agrée.

587. — A

AU BARON DE STROMBECK [2]

Florence, le 6 octobre 1814.

Mon cher et excellent ami, je ne sais si ce sont mes courses qui m'ont empêché de recevoir de vos nouvelles depuis huit mois ou si les lettres se perdent en Allemagne. Je vais, à cette

1. Les Allard du Plantier, qui demeuraient au Plantier, près Voiron, étaient les cousins des Beyle. Le plus connu (1721-1801) avait été avocat au Parlement de Grenoble et en 1788 député du Tiers-État aux États-Généraux. Voir la *Vie de Henri Brulard*, chapitre XX.

2. Au baron de Strombeck, président de la Cour de Celle à Wolfenbüttel (Hanovre).

heure, à Milan ; de grâce, écrivez-moi bien vite dès que vous aurez reçu mon billet. Ne pouvant prévoir s'il ne sera pas pour d'autres que pour vous, je coupe court.

Je ne suis plus rien après avoir été employé très activement pendant les premiers mois de 1814. Je me trouve très content en Italie où je passerai peut-être un an ou deux. Donnez-moi de vos nouvelles dans le plus grand détail à Milan.

Dites mille et mille choses pour moi à Mme de Str[ombeck], à Φιλιππιδιον et à votre aimable fils. Donnez-moi, de grâce, mille détails sur votre famille et votre position. Adieu, je désire bien que cette lettre vous parvienne.

Tout à vous pour jamais.

H. Beyle.

588. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, le 17 octobre 1814.

Les cinq caisses sont enfin découvertes. Elles gisent à la douane depuis le 4 septembre.

Je suis arrivé le 13, après avoir bien vu Bologne et les fresques sublimes de Parme. Je n'ai mangé pendant ces deux premiers mois d'Italie que 1.080 fr. au lieu de mille. Ainsi mes calculs sont justes, et, avec une sévère économie sur la vie physique, je puis aller.

Mais les intérêts de la vie morale vont fort mal. Je suis tout troublé et tout malheureux. Si je romps avec la comtesse Simonetta, je serai bien malheureux. Je ne vois guère qu'un accès de travail qui puisse me faire passer ce détroit de malheur.

Ecris-moi et mets sur l'adresse le nom de baptême Henri.

Mes compliments à Madame Derville. Comment va l'affaire Pestalozzi ?

Ecris-moi à mon adresse exacte que voici :

1. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin.

M. Henri B., contrada Belgiojoso nº 1.175, vicino al palazzo Belgiojoso.

Fais mettre à la poste de La Tour.

Es-tu allé à Genève ?

Envoie 500 fr. à Crozet pour ce diable de créancier. Ecris-moi directement, car P[lana] étant à Turin, cela ferait un retard considérable.

Tâche de savoir à Lyon de Madame Lambert, petite rue Sainte-Catherine, maison Mauvernet, ce qu'est devenu mon ami Lambert.

589. — A

A SA SŒUR PAULINE

28 octobre 1814.

Tu as fait mes commissions comme si tu étais l'élève de cet Anglais qui allait à la Grande Chartreuse, c'est-à-dire avec exactitude, chose sur laquelle je ne comptais guère ; mais je crois que la présence de madame Derville y aura beaucoup contribué et je l'en remercie. Comme elle a de plus grandes difficultés à vaincre que toi, elle a plus de caractère, c'est tout simple. Tous les êtres ont à peu près les qualités qui leur sont indispensables. Le plus gauche des

gens de Cularo, placé au milieu de l'Océan sur un vaisseau faisant eau, deviendra l'activité même pour épuiser l'eau avec une pompe, boucher le trou s'il est possible, et enfin vivre.

J'espère que voilà de la philosophie ; c'est que, depuis que j'ai reçu mes cinq caisses, je me fortifie non pas en environnant mon cœur de vingt verres de vin comme Lafleur, mais en lisant Tracy. Je vois que nos malheurs, nos désappointements viennent presque toujours de désirs contradictoires. En raisonnant juste, d'après Tracy, je vais à la chasse du contradictoire qui peut se trouver encore dans mon cœur.

Il pleut à seaux depuis quatre jours, mais on joue *Don Juan* tous les soirs avec la *Falsa Sposa*, ballet d'une magnificence dont on n'a pas idée en France. Pour huit sous, un bon Milanais s'amuse, le bec en l'air devant des choses superbes, depuis sept heures un quart jusqu'à minuit et demie.

Quant à moi, je m'occupe trop de ce que je vois ; au bout de deux heures, je suis fatigué et je vais faire des visites dans les loges. Je voudrais vous tenir, toi et madame Derville, à ce spectacle étonnant ; mais tout cet enchantement tient au jeu. Il y a des salles superbes

attenant au théâtre qui valent deux cent mille francs par an à l'entrepreneur.

On a tant de piété à Vienne que l'on craint beaucoup ici que les jeux ne soient interdits ; auquel cas, adieu le bonheur des Milanais, car ils ne vivent que pour manger, faire l'amour et aller au théâtre. Quelque peu de politique, quand un acte de l'opéra est mauvais ; alors on ne l'écoute pas et on se perd dans les conjectures. Celle d'hier était que le *King of Naples*[1] ne veut pas céder la couronne et que M. de B... va à Bologne avec son armée, pour lui présenter la main et le faire descendre du trône de Naples à celui du grand-duché de Berg où, dit-on, on l'envoie ; c'est ce dont je me moque.

Je m'aperçois que mon crédit baisse parmi les dames de Milan depuis que je ne peux plus leur offrir du cachou. Les petites graines étaient célèbres et celles qui m'aimaient prenaient les petites graines dans la boîte avec la langue. Tous les soirs, on faisait deux fois la remarque, et quelquefois trois, qu'il était impossible de prendre les petites graines avec les doigts.

J'avais six boîtes de cachou de la veuve Derosne dans mon porte-manteau :

1. Le roi de Naples : Murat.

les fonds sont partis et les petites graines avec les fonds. Comment réparer la brèche que cela fait à mon crédit ? en priant Girerd d'acheter six boîtes de quarante sous de la veuve Derosne, à l'œillet, à la cannelle, au jasmin et de les remettre à la diligence.

Ici toutes les petites choses qui font l'aisance de la vie manquent ; mais, en revanche, un homme en habit gris, qui a dans sa chambre pour trente-six francs de meubles, fait bâtir un palais d'un million, tel que la *Casa Clerici*[1] que l'on fait dans ce moment à la porte Orientale.

Adieu, etc., etc.

1. On trouve dans les Archives historiques de Milan, nous assure M. Dollot, trois palais Clerici, aucun du côté de la Porte Orientale. L'un était Corsia del Broletto, le second Porta Comacina, et le troisième dans la vieille ville. C'est de celui-ci, que dans *Rome, Naples et Florence* (édit. du Divan, tome I, p. 45), Beyle nous dit que les tribunaux étaient dans la Casa Clerici, ainsi nommée du nom du propriétaire.

590. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Rue Belgiojoso n° 1175, 14 novembre 1814.

COMMENT, Madame, on prétend tout communément à Milan que les honneurs pleuvent dans la famille, et vous restez dans un honteux silence ! Devant avoir mille choses à me conter sur ce qui s'est passé à Montluel, à Meximieux, à Crémieu et autres pays connus pour l'esprit des habitants. Ceux de Crémieu ont-ils fait une garde d'honneur ? Ont-ils parlé tous ensemble comme c'est assez leur usage [2] ?

Pour nous, nous sommes très occupés ici d'un opéra de Mayer [3] qui vient de tomber, ce qui nous donne encore *Don Juan* pour 15 jours à ma grande satisfaction.

Les petites Mombelli, les premières chanteuses de l'Italie, ouvrent leur théâtre

1. Milan. — Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, Isère.

2. Allusion au passage du comte d'Artois dans l'Isère du 17 au 20 octobre 1814. Chérubin reçut la légion d'honneur à cette occasion.

3. *Le due duchesse*, représenté à la Scala de Milan.

demain, de manière que ma mélomanie est charmée *da ogni latto*.

Le bruit courait à Grenoble que le bâtard avait vendu pour 36.000 fr. comptant un domaine aux Granges. Si cela est vrai, je crois qu'il faut en remercier le brave François qui aura fait feu pendant le temps du jury. On ajoute que M. Gagnon a vendu une partie de sa maison. J'ai engagé M. Hélie à imiter cette grande action, à moins que M. Beyle ne donne 26.000 comptant, ou au moins 18.000 et de bonnes sûretés pour le reste, car, au moment de payer, ce sera le même embarras et, grâce aux intrigues, voilà trois mois de perdus.

Engage Périer à faire vendre le plus possible et à faire liquider. L'exemple de M. Tarfa, qu'il m'a conté, me fait peur. Je tremble d'être réduit à mourir de faim, genre de mort fort triste. Il faut que Périer demande ce qui lui est dû.

Et il faut que toi, tu m'écrives. Quel ridicule silence ! Pour te punir, j'ai envie de me transporter à Thuélin et de t'enlever, conjointement avec Madame Derville. Ici vous vous amuserez et ne ruinerez pas votre trésor. Pestalozzi a-t-il répondu, ou est-il aussi paresseux que Madame Pauline ?

Tout est fort tranquille ici, quoique en

disent vos journaux ; il y a tout au plus quelques voleurs sur les routes.

On croit que l'archiduc Charles sera vice-roi à Milan. Il épouse la duchesse d'Oldenbourg, femme fort aimable et qui ne se laisse pas manquer d'amants [1]. Venise sera libre, dit-on. Je pourrais bien y aller, vu le bon marché et la gaîté.

Croz[et] a reçu les 500 fr. Je crains bien d'être obligé de payer encore.

Il faut presser le paiement des 800 fr. d'intérêts. J'ai écrit à M. Hélie que tu m'avais avancé cette somme.

Quand tu écriras à Girerd, demande-lui du cachou pour moi et en volume. Envoie le tout à Plana, à Turin.

J'ai trouvé dans mes caisses une pauvre petite *Gerusaleme* à toi. C'est bien grélé sur le persil. J'en ai quatre ici actuellement.

Mon adresse est : rue Belgiojoso n° 1175.

Mille compliments aux Allard et aux Tivollier. Que devient Colomb ? Compliments à sa mère. J'embrasse Périer et le félicite de la vente, si elle est vraie. Dis à Madame Derville que je compte réellement vous voir toutes deux en Italie. Ecrivez, Madame la Hollandaise. Et les reins ?

Charles CHARBONEL.

1. En réalité l'archiduc Charles épousa en 1815 la princesse de Nassau-Weilbourg.

591. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

N° 1175, le 3 décembre 1814.

Je suis charmé de voir que tu aies un peu de cette chose nommée caractère. Quand on en a, on trouve qu'il n'y a rien de si simple. C'est comme savoir lire, et cependant rien ne produit des effets plus étonnants. Quand je te quittais en août, j'augurais bien de toi. Il me semblait que si tu n'avais pas plus de volonté, c'était uniquement par paresse. Ton caractère dort.

As-tu vu des médecins à Lyon ? Voilà l'affaire essentielle. Il y a rarement du caractère sans bonne santé. Aujourd'hui à 28 ans, tu as un million de rente, et tu négliges une petite rente de dix mille francs que tu es obligée de faire à la douleur, mais quand, à 50 ans, tu n'auras plus que pour 12 ou 15 mille francs de santé, tu te repentiras de ne pas avoir éteint la petite rente avec une bouteille d'eau de Seltz tous les deux jours et 30 douches tous les étés. Je t'en supplie ; ne néglige pas de voir les

1. Milan. — Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.

deux ou trois meilleurs chirurgiens de Lyon. Ecris les symptômes de tes douleurs à mesure que tu les sens et bien clairement. Au bout de six mois, tu auras huit ou dix feuilles d'écriture. Rien ne plaira tant à un médecin sage qu'un tel journal. Il verra si cela coïncide avec les observations qu'il a vues dans ses livres ou à l'hôpital. Car voilà tout ce que peut être de mieux un médecin. C'est un homme qui se rend comme une éponge pour tous les faits physiques.

J'ai grand intérêt à ta santé, car j'espère que nos affaires s'arrangeront de manière que nous pourrons passer ensemble notre vieillesse, si nous y parvenons. Or, quand on a la sagesse comme nous l'aurons, le bonheur de la vieillesse dépend de la santé. Et les femmes doivent soigner les reins.

Je ferai demain la commission du livre de M. Jullien ; il se rend à Paris, je crois même que le titre de Milan était un faux-titre exigé par la police. Je te dirai cela avant de plier ma lettre. Ce M. Jullien-là [1] est un homme d'esprit qui, à 17 ans, étant représentant du peuple à Bordeaux, faisait couper une trentaine de

1. Marc-Antoine Jullien (1775-1848), chargé de missions par le Comité de Salut public, commissaire des guerres sous l'Empire, et journaliste sous la Restauration.

têtes tous les matins, ce qui fit dire dans une satire :

et les têtes coupées
à cet enfant cruel ont servi de poupées.

Il s'est fait philosophe, et ne pouvant pas tomber dans le sentiment à cause des poupées, il s'est mis à raisonner juste. Je ne sais pas s'il est d'accord avec le 3e volume de Tracy que j'admire comme aussi vrai que l'Évangile pour le moins et aussi clair. Lis de temps en temps la table analytique de la *Logique ;* cette table a 10 ou 15 pages, vers la page 300 du 3e volume. Cela est comme de bon kina ; cela fortifie l'estomac pour une maladie à venir. Dès qu'on s'embarrasse ou qu'on se trompe, regarde si l'on ne part pas de quelque souvenir inexact. Je suis très content de cette méthode.

Je suis bien triste de la mort de ce pauvre père Ducros [1]. C'est le seul grand homme que j'ai vu dans ma jeunesse :

Full many a flower is born to blush unseen
And waste its sweetness in the desert air...
Some mute inglorious Milton here may rest [2].

1. Le P. Ducros, cordelier, puis bibliothécaire de Grenoble, est évoqué dans la *Vie de Henri Brulard* et au début de cette correspondance.

2. Que de fleurs naissent et se colorent sans qu'on les voie, et prodiguent leurs suaves odeurs dans l'air d'un désert ! Là peut-être repose un Milton muet et sans gloire. — Vers de l'*Élégie* de Gray.

Voilà l'histoire du Père Ducros, et ce dernier vers pourrait lui servir d'épitaphe. Quand je ne serai plus si gueux, je lui ferai un tombeau avec ces vers. Le Jésuite a-t-il eu la croix ? Ce pauvre Crozet l'a eue ; j'en suis enchanté. Ne manque pas de faire sa connaissance. Il va à Cularo en mars, ce qui est un secret. Il est un peu timide ou paresseux à avoir de l'esprit ; il ne faut pas avoir l'air de s'en douter, le faire dîner avec de bon vin. Tout philosophe a réinventé le fameux précepte de Rabelais sur l'oracle qui se trouve au fond de la dive bouteille.

Tu ne sais que m'écrire, parce que tu ne me donnes aucun détail sur la forme de ta chambre à Lyon. Est-elle claire ? N'y fume-t-il point ? Ce qui fait mon malheur ici, c'est qu'à 3 h. 1/2 je t'écris à la lumière. Tu es probablement chez les Dumortier. Informe-toi tout doucement des occasions de fonds perdus. Si le bâtard me donne 25.000 fr., il faut que j'en mette une partie au 8 ou au 9 pour avoir une griche[1] chaque jour.

Montre à Madame Dumor[tier] que tu n'es pas contraire à ce projet qui te déshérite. Peut-être le hasard lui fera-t-il connaître quelque occasion. Fais demander

1. Un petit pain.

à la famille Lambert, rue ou maison Mauvernet, petite-rue Sainte-Catherine, ce qu'est devenu Lambert, de Naples. Il ne répond point à mes lettres. Le bâtard me calomnie ferme à Grenoble. Il s'est épuisé pour me soutenir à Paris, et pour récompense, je lui vends sa maison. Dis, dans l'occasion, que depuis 1805, on peut voir par le registre des banquiers s'il m'a envoyé plus de mille écus en tout, que la maison ne m'a jamais rendu un sou, qu'il n'a pu rien me donner, même au retour de Moscou quand Joséphine[1] m'offrait de l'argent avec tant de grâce. Avec cinq ou six amis qui diront tout doucement cela, la calomnie tombera. Je voudrais que le brave Allard... savoir ce fait. Fais faire des compliments à Madame Colomb. Que devient le beau Rodolphe ?

Voilà le bon effet de la société : sans Genève, c'était un sot ennuyeux ; par l'éducation de la Polonaise, c'est un homme comme il faut qu'il y en ait beaucoup dans un cercle.

Ne néglige pas de demander la traduction de Schiller en *prose* quand elle paraîtra. Je l'ai demandée pour moi à Théophile qui me répond fort bien. Outre

1. Joséphine Martin, Mme de Longueville.

la *Jérusalem*, j'ai à toi cinq ou six cravates. Apprends par cœur avec Madame... 50 vers ou une page de prose italienne. Si vous avez ce fonds, en huit jours vous vous tirerez d'affaires ici, car vous y viendrez, cela est décidé dans ma tête. Mettez chaque mois quatre napoléons à part. Dis-moi tout ce que tu sais de Victorine, de son frère. Que deviennent-ils ? As-tu écrit à Joséphine ?

4 janvier 1815.

Ma chère amie, on cherche ton livre. Le 11 décembre, le libraire me dit avoir quelque espoir de le trouver. Depuis j'ai été tellement occupé *by love* [1] et tellement au désespoir que je t'avoue n'avoir pas songé au livre. J'y penserai aujourd'hui. Adieu. Ecris-moi. Heureux et mille fois heureux qui n'a pas de passions.

Embrasse Périer pour moi ; mes compliments de nouvel an à Madame Derville.

1. Par l'amour.

592. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Janvier 1815.

Ma chère amie ; par la première occasion que tu auras pour Lyon, fais-moi le plaisir d'envoyer les 75 nap[oléons] à M. Dumortier avec prière de prendre une lettre de change payable à Milan à un mois de date, à mon ordre. Je serais bien aise d'avoir cet argent vers le 10 février.

Agis pour te faire payer les 800 fr. que M. Gagnon te doit depuis le 22 septembre 1814, et, en même temps, les 800 qui me reviennent. Charge-toi de cette affaire et écris directement à M. Ennemond Hélie, rue Pertuisière.

Je serai à Turin depuis le 12, jusqu'au 25 janvier. Si tu m'écris dans cet intervalle, mets les lettres sous le couvert de Plana. Je crois qu'après ce temps j'irai directement à Venise qui, vu le bon marché, convient à ton pauvre diable de frère. *My affairs of love* [2] vont mieux, grâce au

1. Milano. — Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.
2. Mes affaires d'amour.

génie de feu M. Lovelace que j'ai invoqué. Accuse-moi la réception de la présente par une ligne. Ne fais confidence de mes folies à aucun mâle. Les cœurs tranquilles sont trop contents quand ils voient une pauvre âme tendre, malheureuse par les passions qui ne sont pas de l'argent.

Victor THERMIN, fils aîné.

J'ai un libraire à Paris, M. Joubert, rue du Paon-Saint-André, n° 1, Théophile m'a puissamment recommandé audit libraire. Adresse-toi à lui en mon nom si tu as besoin de quelque livre. Songe que l'âme est un feu,

qui s'éteint s'il ne s'augmente.

Je porterai Pestalozzi à Turin et te l'enverrai de là.

Brûle cette lettre. Plana a reçu trois boîtes de cachou, il y a quinze jours.

593. — A

A SA SŒUR PAULINE

Turin, 14 janvier 1815.

Si jamais, ma chère amie, tu te donnes les airs d'avoir un amant, tu sauras qu'on ne se trahit jamais davantage que quand il y a de la brouille. La jalousie de *sangsue* étant hors des gonds, madame Simonetta m'a représenté qu'il fallait faire une absence. Elle a ajouté qu'un vainqueur de Moscou ne craignait pas le froid et que, puisque Italie n'avançait pas à Cularo, je devrais y aller faire un tour ; que cela nous épargnerait une séparation, quand une fois nous serions établis à Venise. J'ai voulu plaider, inutile. Je suis donc venu à Turin ; mais sortir d'une salle de bal charmante, bien éclairée, où l'on danse avec sa maîtresse, arriver dans la rue par un temps humide et tomber dans un trou à fumier, tout cela n'est qu'une faible image de ce qu'aurait éprouvé mon cœur en abandonnant l'aimable Italie pour le plat Cularo, où nous avons gémi il y a un an, si tu t'en souviens.

Je me suis donc arrêté à Turin.

Le 23, j'écrirai à la Comtesse Simonetta

que je suis de retour et que je n'ai point été engouffré dans les neiges du Mont Cenis.

Mets à la poste la lettre ci-jointe d'un jeune officier espagnol qui a une maîtresse charmante à Milan, ce qui le rend très considérable à mes yeux. Cultive les Allard en mon nom, afin qu'ils ne me croient pas un monstre parce que, à trente-deux ans, ruiné, je prends une légitime de vingt-cinq mille francs.

Ah ! ma chère amie, quelle affreuse nouvelle m'apprend le journal qu'on m'apporte ! La mort de madame Daru[1]. C'était, après toi, la meilleure amie que j'eusse au monde ; je ne puis t'écrire. Adieu.

Achille est mort, grands dieux, et Thersite respire !

1. C'est alors qu'en tête d'un de ses volumes verts où il écrivait les ébauches de l'*Histoire de la peinture en Italie*, Beyle, oubliant la dédicace tracée trois ans auparavant pour Mme Pietragrua, écrivait alors : « *To the everlasting memory of Milady Alexandra* Z. Even in our aches love. »

594. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, 13 février 1815.

Eh vite, eh vite ! ma chère Hollandaise, envoie-moi 1.200 fr. Demande une lettre de change payable tout de suite. Tu as dû recevoir le 15 janvier la lettre par laquelle je te demandais la réserve. Si jamais tu lis *Clarisse*, tu verras que M. Lovelace, notre digne modèle, ne peut séduire les Joseph Léman que par l'argument irrésistible et l'accord parfait de l'or. J'espérais avoir les 60 nap[oléons] le 5 ou le 6 février et rien ne paraît.

Crozet s'est chargé de payer pour moi 300 fr. qu'il faut rembourser sans délai. Si la lettre de change de 300 fr. n'est pas adressée à Troyes, envoie les 15 napoléons ou la lettre de change à M. Félix Faure, maison Lescalonne, car je crois que L. Crozet se détermine à venir enrager et arranger ses affaires à Cularo.

Pour moi, je me fortifie chaque jour davantage dans le projet de Venise ou de

1. Milano. — Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour du-Pin, dép. de l'Isère.

Padoue, pays admirable quand on a 5 ou 6 fr. à dépenser par jour. Tous les pères de Paris font des pensions à leurs fils jetés en bas de l'échelle. Mais à Grenoble où l'on n'a pas la corruption des capitales... Oh bah ! c'est une autre affaire.

Heureusement d'Eglantine a dit :

J'abandonne ces gens à leur triste métier,
Et dans les noirs détours de leur dédale infâme
Je ne me mêle point [1].

Je ne crois pas que dans la vieillesse, et avec la perspective du dénouement qui termine le voyage, on puisse être heureux par les passions basses et par l'injustice. Cela est aussi vrai que le vrai en l'évangile ou dans Helvétius.

Donne-moi des nouvelles de Madame Derville. Ecris à Joséphine qui est bien bonne pour moi.

Que devient Oronce ? Annonce-t-il un peu d'âme ?

Avez-vous quelques projets de voyage pour l'an 1815 ?

Allons, allons, monte sur tes grands chevaux d'activité et envoie-moi bien vite 1.200 fr. Comme je ne suis pas riche, je ne veux jamais emprunter de mes amis,

1. Citation de l'*Intrigue épistolaire* de Fabre d'Églantine, qui a écrit : « Et dans le clair-obscur de leur dédale infâme ».

autrement on ne verrait plus dans mes gentillesses que l'intérêt de faire ma cour, et l'amitié est flambée.

Je ne te parle pas de la perte que j'ai faite [1]. Elle est telle que rien ne la réparera jamais, et que certainement je ne retournerai jamais à Paris.

On ne pourrait m'y faire que maître des requêtes avec 2.000 fr. et comment m'y soutenir, ayant pour père l'honorable chevalier B[eyle] ?

Actuellement, on m'y donnerait ce que j'y avais, que la Seine ne me reverra jamais qu'en passant. Quelle perte pour elle et pour la France !

Allons, allons, monte chez toi et dépêche Jean à Lyon à Girerd. Dis mille choses pour moi à ce bon neveu, et donne-moi quelques nouvelles. Tu me dois des réponses à cinq lettres.

CHAMIER.

1. Mme Pierre Daru venait de mourir. Voir la lettre précédente.

595. — B

A FRANÇOIS PÉRIER-LAGRANGE [1]

Milan, le 23 février 1815.

Mon cher ami,

On sait calculer à Grenoble. C'est même là le côté brillant de cette ville.

Comment les gens de bon sens pourront-ils croire que je ruine ou décrédite un père *par ma conduite actuelle*, quand, depuis 1807, il ne m'a pas donné un centime ?

A cause de moi, il vend pour payer une partie de ces dettes.

De plus, il me donne une légitime de 20 à 25.000 fr.

J'ai quitté le nid paternel en octobre 1799. J'ai repris du service à la bataille d'Iéna, en octobre 1806. Pendant ces sept ans, il m'a fait d'abord une pension de 120 fr. par mois (par Louis Tivollier), ensuite 1.800, ensuite 2.400, enfin une année à mille écus, en tout 18 ou 20.000 fr.

1. Milano. — A M. François Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin (Isère).

Si, comme tu le dis, il peut être exposé à donner son bilan, ce que je ne crois nullement, pour peu qu'il ait le courage de vendre, je me présenterai hardiment avec les faits que je crois vrais et qu'on peut prouver par les registres des banquiers.

M. Bilon [1], par exemple, n'a-t-il pas dépensé davantage pour son fils ? Il est vrai avec un meilleur succès, mais aussi le cœur de cet excellent père était digne d'un meilleur succès.

Ton père n'a jamais passé pour se ruiner pour toi, cependant ne lui as-tu pas coûté 8 ou 10.000 fr.

Ne t'en laisse donc pas imposer, mon cher ami, par les calomnies et les propos interrompus de mon père. Raisonne d'après les faits. Dans dix ans, quand tu auras engagé ton beau-père à vendre pour te payer ce qu'il te doit, tu verras cette affaire sous son vrai point de jour. En lui, un M. Champel [2], un père avare et même dur ; en moi, un pauvre diable, ruiné par le plus grand événement du siècle, mais qui n'ai point contribué au mauvais

1. Chirurgien de Grenoble. Beyle parle de son fils dans la *Vie d'Henri Brulard* et le *Journal*. Voir également la lettre à Pauline du 28 décembre 1805.

2. Henri Beyle avait eu autrefois à Grenoble un ami de ce nom-là. Peut-être est-ce lui ou son père qui fut pour quelques achats de biens associé avec Chérubin Beyle. Voir la lettre à Pauline du 6 février 1806.

aspect que les affaires de M. Beyle ont pris depuis 1807.

Si tu as confiance en quelque homme froid et sage, montre-lui ma lettre. Quant à ce que je puis faire de mon corps, mon père ne m'a jamais prouvé assez d'amitié pour avoir le droit de me parler de cette propriété.

Dis à Pauline que j'attends une réponse de Son Excellence.

Garde, je t'en prie, ma lettre pour nous éviter de revenir sur ce triste historique et crois-moi ton ami.

H. BEYLE.

Montre ma lettre à Alphonse[1], par ex[emple] ou à M. Bottu.

596. — A

A SA SŒUR PAULINE[2]

Milan, 1er avril 1815.

MA chère amie, la première lettre de toi depuis le mois de novembre dernier, c'est celle du 15 mars reçue aujourd'hui.

1. Alphonse Périer, voir la lettre à François Périer-Lagrange du 26 janvier 1806.

2. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin (Isère).

La lettre de change est égarée. M. Robert[1] a reçu l'avis depuis longtemps. Demande une seconde à M. Barthelon, et envoye-la-moi en *affranchissant*. Pourquoi le Chinois[2] retournerait-il rue du Luxembourg ? Avec un père tel que le sien, il faudrait encore faire des dettes, et toujours de nouveaux embarras. Je ne retournerais que si le bâtard me faisait une pension ; il n'en fera point, ni je ne lui en demanderai. Donc je reste. La mort de madame Daru m'ôte tout regret.

DON FLEGME.

597. — B

A SA SŒUR PAULINE[3]

Milan, le 4 avril [1815].

ENVOIE-MOI un second double de la lettre de change. Il paraît que le premier est égaré. Ne perds pas de temps pour cette queue de commission

1. Les Robert frères étaient ces banquiers de Lyon et de Milan, avec qui Henri Beyle était en relation et au compte de qui il disait travailler en Italie pour justifier aux yeux de l'administration militaire son séjour en ce pays.
2. Beyle lui-même.
3. Mme Pauline Périer de Thuélin, à la Tour-du-Pin (Isère).

et prie le banquier de Grenoble d'écrire à MM. Robert de me payer sur mon reçu, si par hasard la seconde lettre de change se perdait comme la première.

MM. Robert m'ont offert de l'argent, mais j'aime mieux vivre d'économie et être en règle.

Bien des choses à Madame Derville. Que faites-vous cet été pour vous égayer ? Vous avez l'excellent prétexte de la guerre pour ne pas sortir du nid à rat. Cependant le monde pourrait bien ne pas durer trois semaines. Il y a un mois que cette maxime était littéralement vraie pour le pauvre Frédéric Faure[1].

Retourner à Paris pour faire de nouvelles dettes, ce à quoi je serais obligé si mon père ne me faisait pas de pension, me semble une duperie. Probablement je reste. Je n'y ai pas beaucoup de regrets. L'avarice de ce tendre père m'empêchera de me marier et de porter un uniforme de préfet.

Adieu, presse-toi pour la dernière fois de ta vie.

D. Flegme.

1. Frédéric était le frère de Félix Faure, l'ami de Beyle. Il venait de mourir à Valence où il était capitaine d'artillerie.

598. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, 6 mai 1815.

DEMANDE à M. Barthelon un double de la lettre de change. MM. Robert m'ont payé par honnêteté, mais je me suis engagé à leur fournir le titre.

Demande à M. Chaulat si les rouliers portent sans trouble les ballots en Italie. S'il dit *oui*, envoie-moi deux de mes caisses de livres à l'adresse de M. Louis Asti (ASTI), à Novare. Remarque bien cette adresse : à Novare.

Je suis las d'être sans livres. Pour que la censure ne s'empare pas des miens, écris sur le ballot : Livres usés, en plusieurs endroits, et *libri usati*.

Il ne passe rien ; ni lettres, ni journaux. Je vis dans une complète ignorance. Pardonne-moi mes pieds de mouche. Je t'écris de mon lit, où je suis depuis longtemps retenu par une inflammation de poitrine. Des saignées nombreuses m'ont fort affaibli ; cela durera, et je veux avoir des livres pour la convalescence. Mais,

1. Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, à la Tour-du-Pin, dép. de l'Isère.

je t'en prie, demande mille détails à M. Chaulat. D'après les nouvelles informations que je viens de prendre, je te prie d'adresser deux ballots de livres à M. Asti à Novare en Piémont[1].

Mets dorénavant l'adresse de tes lettres en italien de cette manière :

All'ornatissimo signore,
il signor Luigi Asti,
terazzo di porta Vercellina n° 2750.

Ensuite, adresse-les à un ami de Genève qui les mettra à la poste à Genève ou dans une autre ville de Suisse. Sans toutes ces précautions, il est inutile d'écrire. Plana me mande de Turin que les lettres passent encore, mais cela durera-t-il ? Si, étant à La Tour du Pin pour parler à M. Chaulat, on pouvait m'abonner à la « Gazette de Lausanne » ou à celle de Genève, tu me ferais un grand plaisir. Un journal se paie 6 fr. ici. Donc, prends un abonnement de trois mois ; fais adresser ledit journal à M. Lastra, à Lugano ; c'est la dernière ville de Suisse. De là, je le ferai venir tous les huit ou dix jours. Le maître

1. Phrase en surcharge remplaçant une phrase biffée : « Je connais un ami de M. Borizoni, expéditionnaire à Milan. J'aimerais mieux que les deux caisses me parviennent par M. Borizoni que par un autre. En cas de retard j'aurais plus de moyens de réclamer. »

de poste de Bellegarde, de Chambéry ou de la Tour te pourra abonner à la « Gazette de Lausanne », ou, si faire ne se peut, à la « Gazette de Genève ». Ne renvoie pas trop cette commission : à M. Lastra, à Lugano, en Suisse.

J'ai reçu une lettre d'Alexandre Mal-l[ein]. Je ne sais comment elle a passé. L'adresse était en italien. Je vois avec plaisir qu'il entrera dans la famille [1]. C'est un honnête homme qui contribuera peut-être à nous préserver de la ruine où nous conduit l'union trop commune d'un mauvais cœur et d'une mauvaise tête. Adieu, j'embrasse Madame Derville. Cela est permis de si loin. Continue-t-elle à avoir du caractère ?

LAUZANNE.

Mes compliments à nos cousins Allard et à Madame Colomb. J'ai écrit à son fils par désespoir. Par M. Arnold, de Vizille, homme si obligeant, tu peux abonner Lastra, de Lugano, à Lausanne.

Toutes les adresses en Italie à M. Luigi Asti, à Milan, par la Suisse, sans cela rien ne passe. J'embrasse François et le prie de presser Ennemond.

1. Alexandre Mallein épousa Zénaïde-Caroline Beyle le 30 mai 1815.

599. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Milan, le 14 août [1815].

Ma chère amie, je me rétablis lentement. La perspective assurée de mourir de faim dans quelques mois n'est pas un bon auxiliaire pour le kina. J'apprends que mon père a donné 30.000 à Zénaïde en la mariant. Comment se justifiera-t-il aux yeux des honnêtes gens, en ne traitant pas un fils à cheveux blancs comme une de ses filles ?

Ma seule ressource est la maison. Mais il paraît que les intrigues de mon père font peur et que personne n'a le courage de servir un pauvre diable absent.

Consulte M. Chaulat, et, s'il y a sûreté, envoie-moi à Milan *tous* mes livres. D'abord j'en profiterai, et ensuite je les vendrai pour subsister ; après quoi je quitterai la compagnie, sans aller donner à Grenoble le spectacle inutile de ma misère.

Tu sais que j'ai bien jugé les circonstances politiques. Il y a un an et demi que

1. Déb. 84 Chambéry. — Mme Pauline Périer-Lagrange, à Thuélin, près la Tour-du-Pin, chez M. Chaulat. — Dans le coin à gauche, Beyle a écrit : « Pas de politique ; laissez passer. »

je jugeai de même le bâtard en lui annonçant à quoi sa politique me réduisait.

Si j'en suis réduit là, je ferai en bonne forme les actes nécessaires pour que mes créanciers exigent les 37.000 et quelques cents francs que je dois.

De plus je ferai connaître la conduite du père jésuite, dans un petit article qu'on lira parce qu'il sera piquant et qu'on est toujours curieux des derniers écrits des suicidés.

Mon père achèvera sa vieillesse au milieu des huées des gens de bien.

Tout ceci n'est qu'un épisode *que je te prie de garder pour toi.*

De tels projets pour être approuvés veulent être exécutés.

Ce qui m'importe dans ce moment, c'est d'avoir toutes mes caisses de livres adressées :

Al signor B. Luigi Asti, in Novara.

Pour les lettres, les trois adresses suivantes sont également bonnes :

Al signor B. Luigi Asti, contrada San Pietro all' Orto n° 909, in Milano.

Al signor Bella, contrada San Pietro all'Orto n° 909.

Enfin *al signor Enrico B.*

J'ai reçu avant-hier neuf lettres, imprimées de la poste de Paris, qui m'annoncent que des lettres non affranchies sont à

mon adresse à Vienne, Grenoble, Paris, etc.,

J'ai reçu en même temps ta lettre du 2 avril avec la lettre de change de M. Dumortier. Vois par là les malheurs des pauvres diables d'absents. Mais qu'aurais-je de mieux à Grenoble ? Le plaisir d'être moqué par les envieux de mon ancienne fortune.

Mille choses à Madame Derville. Si tu vas à Grenoble, tâche de voir M. Hélie et de le réchauffer un peu pour la vente de la maison. D'ici à deux ou trois mois, les affaires reprendront. Si tu veux voir l'histoire de France écrite d'avance, lis les trois derniers volumes des *Stuarts*, de Hume, et la *Pologne* de Rulhière.

Il serait important pour moi que tu écrivisses une lettre d'amitié à Joséphine, rue de Grammont, n° 13 [1]. Ne lui dis rien de la profondeur de l'abîme. Il est important qu'on ait de l'amitié pour moi dans cette maison.

Adieu ; bien des choses dans la famille. Si tu es à Grenoble, donne-moi des nouvelles de M. Bérenger, le repr[ésentant] [2].

V. AUBIER.

1. Leur cousine Mme de Longueville habitait à cette adresse. Cf. lettre du 18 juillet 1814.
2. Alphonse Bérenger de la Drôme, député en 1815.

600. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

N° 909, le 12 septembre [1815].

COMMENT passes-tu ton temps, ma chère Pauline ? Es-tu aussi heureuse en officiers autrichiens cette année que l'autre ? As-tu été à quelques vendanges ?

Je ne suis pas encore remis. Après avoir demandé son avis à M. Chaulat, envoie-moi mes livres, mes derniers amis, *al signor B. Luigi Asti in Novara*, à M. B. Luigi Asti, à Novare.

Fais cet envoi le plus tôt possible en deux fois, deux envois de quatre caisses chacun.

Pour ne pas mourir de faim, il faut vendre ; pour vendre il faut ma présence. Dès que la peur aura permis aux bourses de se délier, j'irai à Cularo, puisqu'il le faut. Ton mari comprend-il enfin que le jésuite se moque aussi bien de lui que de moi et qu'il doit plus d'amitié à un beau-frère qui l'a averti de l'attrape, il y a

1. Milano. — Mme Pauline Périer, chez M. Chaulat (près Thuélin), à la Tour-du-Pin, Isère.

dix ans, qu'à un vieux jésuite qui de père n'a que le nom.

Adieu ; écris-moi ; je te recommande mes livres. Donne-moi des nouvelles de Madame Derville et fais-lui mes compliments. Quand tu achèteras du cachou pour toi, prends-m'en [10] ou 12 boîtes.

BOECE.

601. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

M[*ilan*],... 1815.

Ma chère amie,

ENVOIE-MOI en deux envois mes huit caisses de livres, quatre à Novare, *al signor B. Luigi Asti ;* quatre à Milan, *al signor B. Luigi Asti.* Je t'ai déjà fait cette prière trois fois. Consulte M. Chaulat.

Mais ce n'est pas là l'objet de la présente. Plusieurs de mes amis ici, sachant que j'ai une sœur habitant près de Lyon, me demandent de leur faire venir par la diligence de Bonafoux quelques nouveautés. Prie le libraire qui te loue des

1. Mme Pauline Périer-La Grange, chez M. Chaulat, à la Tour-du-Pin, Isère.

livres ou le bon Girerd, qui irait chez le libraire de Lyon qui fait des affaires avec l'Italie, d'acheter et *couper* les livres dont la note est ci-jointe, d'y écrire le nom : Bella, *San Pietro all'Orto* n° 909 et de mettre lesdits livres à la diligence Bonafoux qui les portera à Turin, là, les passera à la diligence de Milan.

La première fois que tu écriras à Girerd, prie-le de passer chez Madame Lambert, afin de savoir des nouvelles de Lambert, qui était à Naples.

Pour surcroît de précautions, voici une lettre au libraire de Lyon ; paye-le comptant, et quand tu iras à Grenoble, M. Félix Faure te remboursera.

B.

Prie Girerd de payer ces cinq ouvrages environ 18 fr. que Faure te rendra. Je voudrais que ce bon Girerd me trouvât un libraire exact auquel j'écrirais tous les mois. Envoie mes livres. Je n'ai pas de lettre de toi depuis trois mois.

Ecris tout de suite à Girerd pour cette commission. Je voudrais n'avoir pas l'air de la négligence.

602. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

9 octobre [1815].

Je crois, ma chère amie, qu'on ne risque rien d'écrire à double à une bonne Hollandaise. Je vais en conséquence, te demander un service pour la septième fois, et te prier d'une commission seulement pour la seconde.

Je t'ai priée, en juillet, de m'envoyer mes huit caisses de livres. Je n'ai pas reçu de lettres de toi depuis trois mois.

Il faut envoyer les livres, quatre caisses *al signor B. Luigi Asti in Novara ;* les quatre autres *al signor B. Luigi Asti in Milano.* Je veux lire mes livres et puis les vendre ; ne manque pas de t'occuper de cela. Consulte M. Chaulat ; demande-lui s'il est prudent d'expédier ces caisses ; s'il dit *oui*, expédie, et donne-moi avis du jour du départ, afin que je fasse agir auprès de la censure.

S'il dit *non*, écris-moi encore. Affranchis tes lettres. Mon adresse est : *al*

1. Milan. — Mme Pauline Périer-Lagrange, chez M. Chaulat à la Tour-du-Pin, Isère.

signor B. Luigi Asti, San Pietro all'Orto, n° 909, *in Milano.*

Comprends-tu ?

2° Il s'agirait d'écrire au bon et exact Girerd : connais-tu quelque petit libraire de Lyon, exact, et bien aise de vendre pour 20 ou 25 louis de livres, à l'année, à un amateur de Milan ?

Va, et donne-lui la liste ci-jointe. La diligence Bonafoux, de Turin, porte les paquets de Lyon à Milan. Il faut y mettre les livres, après les avoir coupés, toutefois, sans cela rien ne passe.

Paie-les comptant.

Voici la note :

Des dangers actuels de la France, par M. le comte de Montlosier..... 3 fr. 50

Carnot : *Justification.*

Correspondance dédiée à M. de Blacas, par M. Fiévée ..... 2 fr. 50

(et deux autres dont je ne me souviens plus, mais dont je t'ai donné la note il y a huit jours).

Un ami, qui me prête des livres anglais, me demande de lui faire venir ces brochures ; j'aurais mauvaise grâce de refuser, et si tu fais trop la Hollandaise, j'aurai l'air de la mauvaise volonté, chose que ne pardonne pas la sagacité italienne.

M. Girerd fera l'avance de 18 à 20 fr.

que peuvent coûter ces cinq brochures. M. F. Faure de Grenoble, te rendra cette avance dès que le bon François la lui demandera. Si cela convient au libraire de Lyon, on lui fera de pareilles demandes une fois par mois. Il faut *couper* les livres ; — *affranchir* les lettres.

Je t'ai demandé, il y a trois mois, des nouvelles de Lambert, de Naples ; prends la peine un jour d'activité de tracer ce nom à Madame Dumortier qui saura le sort de Lambert, de sa famille ; petite rue Sainte-Catherine.

Autre effort. Rappelle-moi au souvenir de Madame Derville ; fais-lui mes compliments.

Fatiguée de tant d'efforts, étends les bras et reprends ton sommeil.

Luigi Asti.

603. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Le jour de Toussaint.

[1er *novembre* 1815].

Ma chère amie, je monte encore d'un étage en raison de la légèreté spécifique et relative de ma bourse.

Mes livres me seraient d'une double ressource. Ils me désennuieraient, et je pourrais vendre de temps en temps certains ouvrages rares en Italie. Je te prie donc de me les envoyer :

4 caisses *all'ornatissimo signor B. Luigi Asti in Novara ;*

4 caisses *all'ornatissimo Bella* n° 1217 *corsia del Giardino.*

J'aimerais aussi recevoir de tes nouvelles : tu ne m'as pas écrit depuis avril. Avant d'aller *ad patres*, je ferai encore un petit voyage *ad patrem*, pour voir si je puis tirer quelque argent,

Et chercher les soutiens d'une mourante vie.

On m'a mis actuellement six onces de

1. Milan. — Mme Pauline Périer-Lagrange de Thuélin, chez M. Chaulat, à la Tour-du-Pin, Isère.

mercure dans le corps pour guérir le fameux point de côté. Je m'intéresse médiocrement au gain de cette partie. C'est comme cet anglais [Raleigh] qui ne voulait pas se faire raser avant de savoir si le Roi lui laisserait sa tête.

Mes compliments à Madame Derville et à François.

CHAMPEL.

604. — A et C.

AU BARON JOINVILLE, COMMre ORDONNATEUR EN CHEF[1]

Grenoble, le 18 mai 1816.

Monsieur,

SERAIT-CE abuser de la bonté que vous m'avez témoignée quelquefois chez M. Daru que de vous prier d'envoyer au bureau de la solde ou à celui des commissaires des guerres la note suivante ?

« M. Henri Beyle, nommé adjoint aux commissaires des guerres à Königsberg

1. Sur le baron Louis Joinville, voir les lettres des 17 septembre 1803 et celle du 4 octobre 1812.

en 1807, fit comme tel les campagnes de Berlin et de Vienne. Nommé auditeur au Conseil d'Etat en 1810, LL. EE. MM. le duc de Feltre et le comte de Cessac décidèrent qu'il toucherait la demi-solde de son grade. M. le sous-inspecteur Baudon fit les revues. M. Henri Beyle a touché cette demi-solde jusqu'au 31 décembre 1814. Vérifier si, comme il semble, M. Beyle, adjoint aux commissaires des guerres, a droit à toucher la demi-solde de son grade. Ecrire à cet effet à l'inspecteur aux revues de la 7e division. M. Beyle est domicilié à Grenoble. »

Je prends la liberté de joindre à cette note mon livret qui est une pièce probante. Je désirerais qu'il fût renvoyé à M. l'inspecteur de la 7e division ou à moi. Daignez, Monsieur, pardonner mon importunité. Cette demi-solde est tout ce qui me reste.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Beyle,
commissaire des guerres adjoint.

605. — A et C

A M. CLARKE, DUC DE FELTRE, MINISTRE DE LA GUERRE

Grenoble, le 19 mai 1816.

Monseigneur,

MONSIEUR Henri Beyle, adjoint aux commissaires des guerres, demande de toucher à Grenoble, sa patrie et son domicile, la demi-solde de son grade d'adjoint aux commissaires des guerres.

M. H. Beyle, nommé à Kônigsberg en 1807, a fait toutes les campagnes. Il était à la demi-solde comme auditeur au Conseil d'Etat en 1814. Malade par suite de la campagne de Moscou, il n'a exercé depuis aucune fonction publique. Il a servi sous les ordres de M. le baron de Joinville, commissaire-ordonnateur, qui, en cas de besoin, pourrait donner connaissance de ses services.

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

DE BEYLE.

commissaire des guerres adjoint.

606. — G

A LOUIS CROZET

[*Grenoble*, 16 *juin* 1816.]

To Mr. Seyssins [1]

Mon cher Seyssins,

En dépeçant les volumes, renvoie-moi tout ce qui est pour l'Appendice. Corrige ces pièces. Dis-moi si la note des copies de la *Cène* sera trop longue. Je reverrai le tout, y joindrai la note sur le commerce, et te le renverrai. Fais cet envoi par la diligence. Les nerfs me tourmentent trop ici, pour revoir cet appendice.

Le second volume commence avec le livre IVe comme celui-ci. Cela sera peut-être corrigé par l'expérience. Il faut voir si 100 pages de ce manuscrit rendent 71 pages imprimées. Les volumes doivent être de 340 à 380 pages.

Si les 3 ou 4 gravures de Landon [2] te

1. Seyssins, bourg près de Grenoble et surnom donné par Beyle à son ami Louis Crozet. Toutes les lettres écrites par Henri Beyle à son ami en 1816 ont trait à la publication de l'*Histoire de la Peinture en Italie*, à laquelle Crozet donna des soins assidus.

2. Beyle pensait alors illustrer son livre avec des reproductions de tableaux. On sait que l'ouvrage parut sans gravures.

semblent mériter la peine d'être annoncées au titre mets :

HISTOIRE
DE LA
PEINTURE
EN ITALIE
ornée de gravures
au trait.

Je tiens beaucoup à la dédicace[1]. Presse M...[2] pour faire annoncer l'H[istoire] aussitôt qu'il s'occupera de l'impression de la première feuille, ainsi qu'il le promet dans sa lettre. M. Schmidt pourra dire à qui il faut donner des exemplaires *in Eng*[3].

Une chose fera un mauvais effet si elle n'est pas soignée, ce sont les titres au haut des pages. Le compositeur peut supprimer ceux qui par le serrement se trouveraient au-dessus de rien. Mais il ne faut pas les imprimer sans vérifier s'ils se rapportent à la matière. Change ceux de ces titres qui te sembleront ridicules. Je les mets parce que cela intéresse à

1. Sur cette dédicace, voir la lettre 609 du 28 septembre.
2. Le nom est illisible. Ce doit être celui d'un employé de Firmin-Didot.
3. En Angleterre. — Sur Schmidt, que Beyle appelle encore Smidt ou Van Bross ou Van Croutt, on consultera les *Souvenirs d'Égotisme*, édition du Divan, pp. 90-91, et Gustave Charlier : *Stendhal et ses amis belges*, édition du Divan, 1931, pp. 12-14.— Voir encore plus loin la lettre du 1er mai 1818.

l'ouverture du livre. D'ailleurs souvent le titre donne une idée, non exprimée dans le texte.

L'Introduction a toujours les mêmes titres ; à gauche :

Histoire de la Peinture ;

à droite :

Introduction.

Fais-moi le plaisir de traduire en anglais la note de la page 733. Ce sera une note originale de Sir W. E[1].

Propose à M. Landon de faire graver au trait les quatre profils des tempéraments dans Lavater ; prendre l'édition in-folio. Cette gravure est frappante, et soulage l'attention dans l'endroit le plus sec. Cela fera quatre gravures :

La Cène à 15 fr. : mille font	150
Sainte-Anne	150
Mansuetus	150
Les quatre Temp[éraments]	150
	600

Si tu as quelqu'un, consulte sur ces prix de Landon, qui sont, ce me semble, un peu élevés.

1. Un peu plus loin, lettre du 28 septembre, Beyle livre le nom entier du personnage : Sir William Eton. Il y a dans les deux volumes de l'*Histoire de la Peinture* de très nombreuses notes signées des initiales de ce personnage, et à lui attribuées.

2 vol. à 370 pages font 740 pages, $\frac{740}{16} = 46\ 1/4$.

46 1/4 × 59 = 2.729 + 600 de Landon = 3.329 fr.

Achille a 2.600, et je suppléerai au reste. M. Rayn[1], pourra fournir deux ou trois cents francs pour les...

Prier M. Didot d'annoncer ces deux volumes sous le nom de : première livraison ornée de gravures de l'*Histoire de la Peinture en Italie.*

Il faut les vendre le plus cher possible ; par exemple, à cause des gravures, 14 francs les deux volumes, ce qui donnerait 12 francs net pour M. de Barett.

Je te prierais de soigner la partie des annonces. Moyennant finance, faire annoncer dans les journaux de la Belgique, dans le journal de Lausanne. Tout cela coûtera six sous par ligne, mais il faut que M. Didot écrive ; sur la foi de son nom, les journalistes annonceront. La dépense étant de 3.500 francs, il faut 300 exemplaires vendus pour couvrir le fils du bâtard.

Le goût des arts étant dans le sang des Belges, il faut qu'ils jugent l'ouvrage en même temps que Paris. Envoyer

1. Rayn ou Rayer : la lecture est assez douteuse.

300 exemplaires à Bruxelles avant de mettre en vente à Paris.

Je n'ai pu trouver à la bibliothèque le *Corpus historicum medii aevi*, Georgio Eccardo, Leipzig, in-folio. Le second volume ou le premier de cet ouvrage, à la page ou colonne 2.800, donne le singulier écrit de Burchard qui doit être mis en latin et en note dans l'*Introduction*[1]. Je pars le 18[2] et t'enverrai cela vers le 30 juin.

607. — G

A LOUIS CROZET[3]

[*juin* 1816.]

En revenant des bords charmants d'un lac (de Paladru)[4] que tu verras un jour j'espère, j'ai enfin vu ta lettre. J'ai été charmé de la *charmante* prétention. Voilà le vrai bon ton. J'ai trouvé un peu de sérieux comme toi, mais c'est pour les sots. En un mot c'est

1. On trouvera cette longue note dans l'*Histoire de la Peinture*, édit. du Divan, pp. 34-37.
2. Pour Milan.
3. M. le chevalier Louis Crozet, chez M. Payan l'aîné, à Mens (Isère).
4. Joli lac dans l'Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin.

fort bien, il n'y a qu'une faute : au lieu de 450 il faudrait 296 p. et la première fois que tu auras des relations avec Renou... dis-lui d'en faire remettre 3 ex. à Londres au bureau de l'*Edinburgh-Review*, chez M. Longmann à Londres. Un ex. pour M. Jeffrie d'Edimbourg, un pour M. Mackintosh, un pour M. Smith, les 3 principaux rédacteurs de cet excellent livre. C'est le meilleur ouvrage qui ait paru depuis trente ans. Tracy excepté. L'histoire de Rulhière vaut mieux pour Rulhière, mais la collection de l'*Edinburgh Review* est bien autrement intéressante et instructive. De même il faudra envoyer 3 opus à ces braves *gentlemen*[1].

Epigraphe du 2e volume : *To the happy few.*

Je viens de corriger M[ichel-Ange] jusqu'à la page 93, il partira bientôt. Il convient de mettre l'épilogue, c'est-à-dire le cours de cinquante heures après la vie de Michel-Ange.

Epigraphe du deuxième tome :

To THE HAPPY FEW sur le titre.

Je vais faire la commission du collier, — idem gravure, —

La lettre pour Rome offre plus de difficultés.

1. C'est une répétition, mais je n'ai pas les yeux pour copier ce qu'il y a de bon. (*Note de Beyle.*)

608. — A

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU *CONSTITUTIONNEL*

Rouen [1], 26 septembre 1816.

Monsieur,

M. Louis-Alexandre-César Bombet [2], mon frère, étant à Londres, fort vieux, fort goutteux, fort peu occupé de musique, et encore moins de M. Carpani, permettez que je réponde pour lui à la lettre de M. Carpani que vous avez insérée dans votre numéro du 20 de ce mois [3].

J'ai lu l'hiver dernier les deux lettres italiennes adressées par M. Carpani à M. Bombet, et qui furent annoncées dans votre journal. Elles me portèrent à lire ce que M. Carpani appelle ses *Haydine*, gros volume interminable sur le compo-

1. Cette lettre et la suivante sont datées de Rouen. Beyle était alors à Milan. — On a attribué à Crozet cette lettre au *Constitutionnel*. Peut-être Crozet l'a-t-il retouchée, mais il ne me paraît pas douteux que Beyle ne lui en ait fourni le texte. Voir la lettre à Crozet du 5 novembre 1816.

2. Pseudonyme sous lequel Beyle avait publié ses *Lettres sur Haydn*, etc.

3. Bombet se trompe, c'est le 20 du mois passé (*note d'Ad. Paupe*).

siteur Haydn. Je démêlai, à travers beaucoup de paroles et de détails sans intérêt, que plusieurs faits de la vie de Haydn, consignés dans le livre en question, avaient été *dérobés* par M. Bombet. Comment se tirer de ce mauvais pas ? Je m'en consolais, et je crus en conscience l'honneur de mon frère à couvert lorsque je me mis à réfléchir que Hume n'était point le plagiaire de Rapin-Thoiras, pour avoir dit, après lui, qu'Elisabeth était fille de Henri VIII ; que M. Lacretelle n'était point le plagiaire de M. Anquetil pour avoir traité après lui le sujet de la guerre de la Ligue.

Je fus plus que consolé, et presque joyeux, quand je me fus dit que Hume et M. Lacretelle avaient envisagé leur sujet d'une manière différente, et souvent opposée à celle de leurs prédécesseurs ; que ces deux historiens avaient tiré des mêmes faits des conséquences inaperçues avant eux ; qu'enfin ils avaient fait oublier leurs devanciers. Je crains bien que ce ne soit là le cas de ce pauvre M. Carpani, qui, l'hiver dernier, était si fier de pouvoir tirer quelques plaisanteries du nom et des prénoms de M. Bombet, et qui, aujourd'hui, s'annonce comme un Hercule, parce que, dit-il, on n'a su que lui répondre. M. Carpani dit qu'il a déployé des preuves

terribles contre M. Bombet ; il voudrait une réplique en forme. Ce combat ferait peut-être penser un peu aux *Haydine* de notre *Athlète* qui moisissent à Milan chez Buccinelli. M. Bombet et M. Carpani peuvent faire leurs preuves ensemble et de bon accord. Le moyen est simple. Que M. Carpani fasse traduire trente pages de ses *Haydine*, qu'il choisisse lui-même ces pages et qu'il en fasse imprimer en regard trente des *Lettres sur Haydn* de M. Bombet, ces dernières seront au choix encore de M. Carpani lui-même.

Le public jugera.

S'il fallait d'autres preuves, je dirais que l'ouvrage de M. Bombet, imprimé chez Didot, ne contient que 250 petites pages sur Haydn, tandis que celui de M. Carpani se compose de près de 550 pages ; je demanderais à M. Carpani s'il revendique aussi la *Vie de Mozart*, l'excellente digression littéraire sur Métastase, la *Lettre sur l'état actuel de la musique en France et en Italie*, la *Lettre* de Montmorency sur le *beau idéal*. Je le prierais de nous faire connaître ses droits sur les questions que M. Bombet a approfondies le premier touchant les vraies causes des plaisirs produits par les arts, et particulièrement par la musique ; sur les jugements exquis que M. Bombet nous

donne sur les grands compositeurs ; je prierais encore M. Carpani de nous dire s'il aurait la charmante prétention d'avoir servi de modèle *au style plein de grâce, plein d'une sensibilité sans affectation, et qui n'exclut pas le piquant qui, peut-être, est le premier mérite de l'ouvrage de M. Bombet.*

Mais je m'aperçois qu'à mon tour je deviens un Hercule, que je pille M. Carpani, que je tombe dans le sérieux et dans l'ennuyeux. M. Bombet, qui n'aime pas ce style moderne, et qui pour tout n'a eu garde de dérober le sien à M. Carpani, M. Bombet, qui est mon frère aîné, me fera sûrement de grands reproches de la liberté que je prends d'ennuyer le public en son nom. Ainsi je m'arrête, je renouvelle à M. Carpani le défi des trente pages ; ce n'est qu'en y répondant qu'il prouvera sa bonne foi.

J'ai l'honneur, etc.

H. C. G. Bombet.

609. — G

A LOUIS CROZET

[*Rouen*], 28 septembre 1816.

Je reçois ta lettre n° 9, du 15 septembre.

Je suis vraiment enchanté du motif qui te fait retarder ton départ. Cela prouve amour sincère *for the country*[1], et heureux ici-bas ceux qui ont un amour sincère.

Il me semble que la poste nous sert assez bien. Hier 27, deux énormes lettres sont parties par occasion pour Mens[2]. Elles contenaient réponse à tes observations sur le 1er volume. Je te renvoie tes huit pages avec mes observations en marge. Plus dix pages de mon cru contenant les apôtres et deux petites choses pour Léonard. Je vais avoir la patience de recopier cette phrase pour la joindre à la présente qui cependant n'arrivera sous tes yeux que dans les montagnes du Dauphiné.

D'abord il faudra changer la note de Sir William Eton, supposé que tu ne

1. Pour le pays.
2. Gros bourg de l'Isère où résidait Louis Crozet.

l'aies pas totalement supprimée. Cependant les Révolutions sont le fruit de la somme des passions d'un peuple, et ces passions dépendent des gouvernements.

Tu as sans doute reçu une lettre pour Achille. Plus de Landon. Prenons le papier de l'*opiskile*.

Un hasard le plus heureux du monde vient de me donner la connaissance *of* 4 ou 5 *Englishmen of the first rank and understanding*[1]. Ils m'ont illuminé, et le jour où ils m'ont donné le moyen de lire *the Edinburgh Review* sera une grande époque pour l'histoire de mon esprit ; mais en même temps une époque bien décourageante. Figure-toi que presque toutes les bonnes idées de l'*H*[istoire], sont des conséquences d'idées générales et plus élevées, exposées dans ce maudit livre. *In England if ever the H.* [2] y parvient, on la prendra pour l'ouvrage d'un homme instruit et non pas pour celui d'un homme qui écrit sous l'immédiate dictée de son cœur.

La note sur le romantique dans les tempéraments est bien mauvaise. Ces plats allemands toujours bêtes et emphatiques se sont emparés du système romantique, lui ont donné un nom et l'ont

1. De quatre ou cinq Anglais du plus haut rang et intelligents.

2. En Angleterre si jamais l'*Histoire*...

gâté. Ce système tel qu'il est pratiqué par Lord Ba-ï-ronne (Lord Byron, jeune fou, Lovelace de 36 ans) et tel qu'il est enseigné par l'*Ed*[*inburgh*] *Review* est sûr d'entraîner le genre humain. Schlegel reste un pédant ridicule. Il dit qu'il voudrait que la littérature française n'eût qu'une tête pour la couper, que la perfection dans tous les genres est antérieure aux Grecs, nous allons toujours en diminuant, les Allemands seuls conservent encore un peu le feu sacré, l'italien n'est que de l'allemand corrompu. Du reste, il est absolument l'original des trois procureurs sortant du *Cid*, dans Helvétius ; il précipite dans le néant la littérature française. « Je crois avoir prouvé aux Anglais qu'ils n'ont pas de littérature, disait-il un jour. Il n'y a que l'Allemagne. Schiller n'est qu'un élève de Shakspeare. Gœthe est immoral et a éparpillé « son génie en petits morceaux. Restent mon frère et moi, et il semble que les *Leçons de littérature dramatique* sont le livre du siècle. »

Si tu peux, ridiculise ce sot, autrement M. B. A. A.[1] semblera faire cause commune avec ce monstre de vanité qui un de ces jours sera jeté dans la boue.

1. C'est sous ces initiales qu'a paru l'*Histoire de la Peinture*. L'usage est de les lire ainsi : Monsieur Beyle, ancien auditeur.— Beyle parfois en a formé ce pseudonyme : Monsieur B. A. Aubertin.

Byron, Byron est le nom qu'il faut faire sonner ferme. *L'Ed*[*inburg*] *R*[*eview*] le place immédiatement après Shakspeare pour la peinture des passions énergiques. Ses ouvrages sont des histoires d'amour tragiques. *Le Corsaire*, poème en trois chants ; *le Giaour* (un Chrétien qui enlève une Turque ; son amante est tuée, il la venge et meurt de douleur) poème en trois chants ; *la Fiancée d'Abydos*, en trois chants, plus tendre et moins tragique. Trois ou quatre des premiers hommes d'Angleterre regardent ces ouvrages comme sûrs d'aller à l'an 2.500. La moitié de ce que nous admirons est renversé en Angleterre. Nous ignorons leurs progrès depuis 1790, et eux sans s'embarrasser du continent ont suivi hardiment leur raison. Platon, Cicéron, Aristote, etc., sont dans la boue, *pour l'utilité actuelle*, mais admirables comme ayant été grands de leur temps. Les imitateurs de ces gens-là sont des sots qui ne savent pas interroger leur propre cœur sur ses plaisirs. Il y a vingt volumes *of the Ed*[*inburgh*] *Review ;* chaque numéro comprend quatre mois, quatre numéros par an[1]. Chaque n° coûte à Londres 6 shillings ou 7 fr. 4 sous. Je

1. Sic.

n'hésite pas à te conseiller de sacrifier 8 fr. × 8 = 64 francs pour acquérir les années 1815 et 1816 de ce recueil. Pour nous, il y a plus de vérités nouvelles là que dans cent volumes français. L'inconvénient c'est que les principes politiques sont jacobins, mais il y a trente pages au plus, dans chaque n° qui est de 270 pages in-8° serré, infectées par ces plats raisonnements. Ce venin n'empêchera pas, je pense, Théophile, de te les procurer. Je lui ai écrit pour moi. Je ne veux plus acheter d'autre livre. Celui-ci donnant les extraits de tout ce qui a paru depuis 12 ans parle de tout. Je lis le n° 45, d'avril 1814 ; à 4 par an tu vois où l'entreprise remonte. Les premiers hommes *of England* envoient gratis des articles. S'ils sont bons on les insère. Les ministres alarmés paient cher pour faire publier une *Quaterly-Review*, mais ce second journal reste *plat* devant l'autre. J'ai lu ce second.

En un mot il y a depuis deux mois révolution dans mes idées. J'ai connu sept à huit personnes du premier rang par les cordons et par la tête. J'ai eu des succès d'amour-propre. Ils ont goûté ma loquelle. Cela m'a ôté la timidité que j'ai envers les gens que j'estime *grands*. Dans une de mes premières lettres je mettrai les noms de ces connaissances.

Je reviens aux moutons.

Je tiens à M. B. A. A.

Si la dédicace[1] pèche comme hardie, laisse-la, car avec la Rom ..... [2] du moins cela passera.

Si elle pèche comme plate, ôte-la. Mais songe au malheur exécrable qui peut me tomber sur la tête. Je suis dans les griffes d'un jésuite 70 *years old; if he reaches the years of the grand-father, viz.* 82, *how will I pass those twelve years*[3] ? Il promet sans cesse de me donner trente-mille francs comme à mes sœurs, mais à chaque moment un obstacle jésuitique arrête tout. En un mot je suis aussi avancé qu'en mars 1814.

I have but 1.600 fr. *per annum*[4]. Aurais-tu assez de sympathie et d'esprit pour voir qu'accoutumé depuis dix ans à une aisance croissante je ne puis pas vivre à moins de quatre mille francs. Plutôt que

1. Beyle entendait placer en tête de son livre la dédicace assez sibylline qu'on lit sur les premières éditions. Dans sa pensée elle s'adressait à l'Empereur de Russie, car il imaginait qu'il pourrait peut-être finir comme professeur d'esthétique en Russie. Ce n'est que plus tard qu'il composera la dédicace à Napoléon qu'on trouve sur l'édition de 1854. Voir à ce sujet la belle étude de M. Paul Arbelet : *Stendhal a-t-il dédié à Napoléon son Histoire de la Peinture*, dans les *Soirées du Stendhal-Club*, 2e série, Mercure de France, 1908.

2. Un mot illisible.

3. Agé de 70 ans ; s'il atteint l'âge du grand-père, c'est-à-dire 82, comment passerais-je ces douze années.

4. Je n'ai que 1.600 fr. par an.

de languir et de mourir de chagrin par une phtisie *if the old jesuit goes till* 82, *I prefer to go as a professor in Russia*[1].

La louange ne paraît jamais plate à la personne louée. *If the history is bad*[2], ce n'est pas une dédicace qui la fera tomber plus vite. Si elle est bonne cela donnera au lecteur de l'humeur qui ne tiendra pas contre quarante pages de l'Introduction. Et cela me fera un moyen *for the Russia.* Je me persuade moi-même en t'écrivant. Donc bien résolument, à moins que cela ne compromette Seyssins, LAISSE LA DÉDICACE.

J'avais une ressource pécuniaire, mais il parait que la vertu meurt ou languit dans tous les cœurs. Tu frémiras toi-même, comme .....[3], quand je te ferai l'horrible confidence. Au reste, ce n'est que par misanthropie que je prévois qu'on se conduise mal avec moi. Cela se décide dans un moment. Il s'agit de neuf cents francs de rente de plus ; 900 frs ne sont rien, pour moi c'est les neuf vingt-cinquième de mon revenu.

Si le jésuite tient enfin sa promesse de me donner trente mille francs, cette

1. Si le vieux jésuite arrive à 82, je préfère partir en Russie comme professeur.
2. Si l'histoire est mauvaise...
3. Un mot illisible.

somme au 10 %, fonds perdus, me donne 2.500 plus 1.600 = 4.100. Je suis heureux. Sinon il faut songer à remuer avant que la rage d'une colère impuissante ne me fasse crever dans un coin, comme un chat enragé. J'ai un Ambassadeur qui me protège *comme savant*, avec l'appui d'un bon *book*, il me fait professeur avec 5.000 fr. qui joints à mes 1.600 fr. me font prendre patience sur l'horrible froid. Maintenant tu en sais autant que moi sur la DÉDICACE. Arrange-la de la manière la plus flatteuse *for his northern Majesty*[1]. Il est très possible que dans mon enthousiasme pour le beau *je manque de tact*. Il me semble impossible que je n'aie pas prêté au ridicule par cet endroit. Songe combien mes idées sont différentes, je ne dis pas de celles d'Ouhéhihé et Shephendrie [2], mais même de celles de Fairisland [3] et de Rin.....

Pour ce MANQUE DE TACT défaut général de l'opus, je ne puis pas avoir de

1. Pour Sa Majesté nordique.

2. Ces deux noms désignent deux amis de Beyle : Camille Basset et la Bergerie. La Bergerie était le frère des trois demoiselles Rougier de la Bergerie dont l'aînée, Blanche, avait été aimée de Crozet et dont la seconde, Jules, deviendra l'amie de Beyle. Pour Camille Basset de Châteaubourg, ancien polytechnicien, Beyle et Crozet avaient, dès 1805, tracé de lui un portrait sous le nom d'Ouéhihé dans leurs *Caractères*. Voir les *Mélanges de Littérature*, tome II, p. 92

3. Bélisle.

meilleur Conseil des Anciens que toi qui me sembles incliner beaucoup au genre de Swift. Ta vie continuelle au milieu du ridicule et loin de l'enthousiasme te perfectionnera dans ce genre : une raison profonde exposée d'une manière ironique et spirituelle.

Je relis ta lettre, il me semble que nous sommes d'accord sur tout :

1° Je t'ai envoyé une lettre pour Achille.

2° Papier comme l'*opiskile*.

3° par M. B. A. A.

4° avec la dédicace à moins qu'elle ne compromette Seyssins. Dans ce cas mettre en style et lettres lapidaires sur la page qui suit le titre ces mots

To
THE HAPPY FEW

Ça a été mon projet pendant deux ans. Cela explique tout le livre. Je le dédie aux âmes sensibles. Les gens comme Mgr Z. n'y comprendront rien et il leur sera *odieux*.

5° Au lieu d'appendice je te fais Michel-Ange tant que je puis. Le copiste commence son affaire le 30 septembre. Pour suivre ton conseil je sacrifie une charmante partie sur les Lois, gaie et pas

chère. Je compte t'envoyer à Mens chez M. P[ayan] l'aîné le dit M[ichel-Ange] le 12 octobre. Tu l'auras le 20 octobre. Le paquet sera adressé à Félix. Tu le liras pendant 6 jours, et enfin il sera chez Pierre vers le 10 novembre.

Le dit M[ichel-Ange] aura 200 pages manuscrites c'est-à-dire 71 + 71 = 142 p. *as the opiskile.* Le premier volume sera donc d'environ 360 pages et le second d'environ 460.

Un petit appendice de luxe formera vingt ou trente pages, une feuille ou deux en petit caractère que nous pourrons nicher à la queue du plus petit des deux volumes. Cette foutaise est absolument indépendante. Je te l'enverrai en octobre. Enfin de Rome je t'enverrai seize pages ou une feuille qu'on placera à la fin du second volume. Si nous ne sommes pas à temps même pour ces seize pages qui donnent la description de trois chefs-d'œuvre de Michel-Ange, il n'y a pas de mal. Tout cela est expliqué au long dans ma lettre de dix pages qui sera à Mens le 3 octobre au plus tard.

As-tu reçu des nouvelles de Travel[1] ?

1. Travel est sans doute un pseudonyme. Il semblerait qu'il s'agisse ici d'un cousin de Mme Louis Crozet qui, à la tête d'une industrie ou d'un commerce à Naples, donnait par sa conduite des inquiétudes à ses associés.

Il se flatte, mais ses associés veulent mettre un autre à sa place. (Il joue et il est prouvé qu'il a perdu plus de 600 louis cette année, d'ailleurs il est plus attaché que jamais à la Conti, jolie danseuse). La difficulté est de savoir qui l'on mettra. Ils s'écrivent beaucoup pour cela. Tout me semble renvoyé à la foire de Beaucaire de l'année prochaine, ou au moins au printemps. Mais il me semble très probable que l'amour et le jeu ont fait tomber ce pauvre diable. Je parierai dix contre un. Cependant s'il donnait des preuves qu'il ne jouera plus, s'il abandonnait la Conti, si... si... je n'en sais pas assez pour décider. (Ecris-lui un mot de consolation).

J'avais déjà remarqué l'ordonnance de l'Ecole. Quel bonheur pour toi et pour moi que tu sois au centre des lumières. Agis ferme. Je te vois vraiment heureux *with* Pr[axède][1] *and* 10 (500 + 300). Je soupçonnais que tu n'écrirais pas assez, que tu n'agirais pas assez ferme, mais je vois qu'il n'y a pas de tempérament flegmatique dans tes démarches. Continue-les de Mens.

Je te remercie pour l'*opiskile*. Tâchons de faire annoncer ferme la première livraison de l'*Histoire de la Peinture*.

1. La femme de Louis Crozet.

La roche est escarpée, l'eau est profonde, et le jésuite n'a que 70 ans ! ! ! ! ! Si cela te révolte songe que je suis *harassé* par toutes les ruses de la mauvaise foi, depuis deux ans... Et voilà ce que devient l'humanité.

610. — G

A LOUIS CROZET

Paris, le 30 septembre 1816 [1].

Raisons pour ne pas faire les troisième, quatrième, cinquième et sixième volumes de [*l'*Histoire de la peinture en Italie].

DEPUIS qu'à douze ans j'ai lu Destouches, je me suis destiné *to make co*[*médies*]. La peinture des caractères, l'adoration sentie du comique ont fait ma constante occupation.

Par hasard, en 1811, je devins amoureux de la comtesse S[imonetta] et de l'Italie. J'ai parlé d'amour à ce beau pays en faisant la grande ébauche, en douze volumes, perdue à Molodetchno. De retour à Paris, je fis recopier ladite ébauche sur le manuscrit original, mais on ne put

1. Beyle était encore probablement à Milan le 30 septembre.

reprendre les corrections faites sur les douze jolis volumes verts, petit in-folio, mangés par les cosaques.

En 1814, battu par les orages d'une passion vive, j'ai été sur le point de dire bonsoir à la compagnie, du 22 décembre 1814 au 6 janvier 1815 ; ayant le malheur de m'irriter du jésuitisme du bâtard, je me trouvais hors d'état de faire du raisonnable, à plus forte raison du léger. J'ai donc travaillé quatre à six heures par jour, et, en deux ans de maladie et de passion, j'ai fait deux volumes. Il est vrai que je me suis formé le style, et qu'une grande partie du temps que je passais à écouter la musique *alla Scala* était employé à mettre d'accord Fénelon et Montesquieu qui se partagent mon cœur.

Ces deux volumes peuvent avoir cent cinquante ans dans le ventre. La connaissance de l'homme, si mon testament est exécuté [1] et si l'on se met à la traiter comme une science exacte, fera de tels progrès qu'on verra, aussi net qu'à travers un cristal, comment la sculpture, la musique et la peinture touchent le cœur. Alors ce que fait Lord Byron on le fera pour tous les arts. Et que deviennent les conjectures de l'abbé Dubos quand on

1. Testament du 1er septembre 1810. Voir l'édition du Divan des *Mélanges intimes*.

a des Lord Byron, des gens assez passionnés pour être artistes, et qui d'ailleurs connaissent l'homme à fond ?

Outre cette raison sans réplique, il est petit de passer sa vie *à dire comment les autres ont été grands. Optumus quisque benefacere*, etc.

C'est dans la fougue des passions que le feu de l'âme est assez fort pour opérer la fonte des matières qui font le génie. Je n'ai que trop de regrets d'avoir passé deux ans à voir comment Raphaël a touché les cœurs. Je cherche à oublier ces idées et celles que j'ai sur les peintres, non décrits. Le Corrège, Raphaël, Le Dominiquin, Le Guide sont tous faits, dans ma tête.

Mais je n'en crois pas moins sage, à 34 ans moins 3 mois, d'en revenir à *Letellier*[1], et de tâcher de faire une vingtaine de comédies de 34 ans à 54. Alors je pourrai finir la P[einture], ou bien, avant ce temps, pour me délasser de l'art de *komiker*. Plus vieux, j'écrirai mes campagnes ou mémoires moraux et militaires. Là, paraîtront une cinquantaine de bons caractères.

At the jesuit's death, if I can, I will go in England[2] pour 4.000 fr. et en

1. Voir le Théâtre.
2. A la mort du jésuite, si je puis, j'irai en Angleterre.

Grèce pour autant, après quoi, j'essaierai Paris, mais je crois que je viendrai finir dans le *pays du beau*. Si, à 45 ans je trouve une veuve de 30 qui veuille prendre un peu de gloire pour de l'argent comptant, et qui de plus ait les 2/3 de mon revenu, nous passerons ensemble le soir de la vie. Si la gloire manque, je resterai garçon.

Voilà tout ce que je fais de ma vie future.

Le difficile est de ne pas m'indigner contre le Bâtard et de vivre avec 1.600 francs. Si je puis accrocher 30.000 fr. viz. trouver un acquéreur pour une maison de 80.000 fr., pour laquelle je dois 45.000 fr., je suis heureux avec 4.600 fr. et la comédie s'en trouvera bien.

Critique *ferme tout cela*. Peut-être que tu ne vois en moi nul talent comique. Il est sûr que seul je suis toujours sérieux et tendre, mais la moindre bonne plaisanterie, celle de la table de l'*opisk*, par exemple, me font mourir de rire pendant deux heures. Ensuite je vois mille corrections même au grand Molière et en entendant une comédie de tous les autres je la refais, sans conserver une seule de leurs paroles. En tout temps, avec un copiste je me charge de faire une comédie en cinq actes en 8 heures de temps, prises

dans une seule journée. Ta conversation me serait fort utile pour perfectionner mes raisonnements sur l'art de komiker et les caractères. Peut-être le séjour de Paris est-il indispensable pour ce genre, car vous ne ririez pas des gens d'ici, comme trop différents et trop inférieurs aux yeux des Ouéhihé, des Shephendrie, etc., etc.

Il me faudrait deux ans pour finir l'H[istoire] par 4 volumes. D'autant plus qu'il faut inventer le beau idéal du coloris et du clair-obscur, ce qui est presque aussi difficile que celui des statues. Comme cela tient de bien plus près aux cuisses de nos maîtresses, les plats bourgeois de Paris sont trop bégueules pour que je leur montre ce beau spectacle.

Garde cette feuille en la collant dans quelque livre pour que nous puissions partir de ces bases à la première vue.

Alex. de Firmin.

De plus, en faisant quatre nouveaux volumes, je ne gagnerai pas deux fois autant de réputation (si réputation [il] y a) que par les deux premiers. Le bon sera de voir dans vingt ans d'ici les Aimé Martin continuer cette histoire. Moi-même je pourrai composer un demi-volume de

cette continuation dans leur genre. Quel abominable pathos ; quelles phrases pour la connaissance de l'homme !

Les copies me coûtent trop cher, 15 cent. par page, et les copistes me font donner au diable !

611. — G

A LOUIS CROZET

Rome, 1re octobre 1816 [1].

Tu sens bien qu'un homme délicat ne cherche point à entrer dans la confidence de pauvres diables. Ainsi je ne puis pas dire : *je suis sûr*, mais bien : il est infiniment probable. Des gens au fait des affaires de Tr[avel], des gens titrés, [2] (pour cela) me l'ont assuré. (Il joue et se ruine avec la Conti, jolie danseuse, jadis les amours de Pierre Borghèse, mais il y a loin d'un prince à un pauvre gérant), ceci entre nous. Les autres, occupés de leurs affaires ne peuvent être tranquilles tant ils craignent les bêtises de Tr[avel] ; mais qui mettre à la place ? Voilà l'unique

1. Beyle était encore à Milan.
2. Un mot biffé et illisible.

difficulté (si ce pauvre Lambert leur était connu, il ferait bien leur affaire). Trois personnes sont en vue. On se dispute là-dessus. Si Tr[avel] se corrigeait tout à fait cet hiver, peut-être aurait-on pitié de lui. (Ce qui les choque le plus, c'est cette jolie danseuse, ces vieux requins sont jaloux des plaisirs du jeune homme). Je crois qu'au printemps on le rappellera.

Je reçois ta lettre du 19. Elle lève bien des doutes. Moi, comme moi, je mènerais Pr[axède] sauf à l'embarquer dans une honnête diligence. Mais je sens qu'un homme prudent la laisserait, car il est infiniment probable qu'elle verra son cousin donner son bilan. Si tu pouvais te mêler un peu de leurs affaires, cela te donnerait de l'expérience et te serait avantageux en te faisant connaître. (Naples est si joli à voir gratis pro deo.)

Je suis né malheureux car je n'ai pas vu l'*opisk* annoncé *une seule fois* quoique je lise deux journaux et même trois. J'invoque donc l'indulgence *pro lunginquis*. Tous nos petits malentendus viennent de là.

Deux copies des saints sont en route. As-tu laissé l'ordre de t'envoyer à Mens les lettres venant d'ici ? Le 29 septembre il en est parti une bonne à lire pour te

donner une idée de la littérature anglaise.

Note Romantique[1] :

Séparés du continent pendant 20 ans, ils sont devenus plus eux-mêmes. Tout ce qui n'est pas prouvé clair comme Tracy est impitoyablement renversé. Parmi les tombés j'ai trouvé MM. Cicéron, Platon, Aristote. La supériorité logique des Anglais, produite par la discussion d'intérêts chers, les met à cent piques au-

1. Cette note romantique que Beyle envoie à Crozet pour prendre place dans son *Histoire de la peinture* était destinée à remplacer quelque envoi antérieur. Peut-être celui-ci dont nous relevons le brouillon sur un feuillet isolé des manuscrits de Grenoble :

« Je suis bien fâché de ne pas avoir su ce que je sais aujourd'hui en faisant ma grande note sur les romantiques dans les tempéraments, je crois. Voici le fait :

« Les romantiques allemands ne sont que de lourds pédants. Le véritable genre romantique est celui qui est enseigné par l'*Edinburgh-Review* et pratiqué par lord Byron et MM. Southey, Campbell et Scott. Les ouvrages de lord Byron sont de petits poèmes en 3 ou 4 chants contenant des histoires d'amour malheureux. Le plus beau qui est vraiment divin c'est *le Corsaire* en 4 chants (la scène se passe sur un rocher de l'Archipel). Lord Byron est allé passer 3 ans dans ce pays inspirant, c'est l'original de Lovelace ; *Giaour* en 3 chants, la *Fiancée d'Abydos* en 3 chants sont délicieux. Tout cela en est à la 20e édition en Angleterre. Tâche de nicher ces faits.

« J'ai eu le plus grand tort de dire : les romantiques n'ont pour eux que le grand nom de Shakspeare. Byron et Scott iront certainement à la postérité et Byron est égal à Racine supérieur à Pope. »

Au verso.

« ERREUR.

« A RÉPARER un jour que M. Seyssins sera en verve. Lord Byron, MM. Scott, Southey, Campbell. »

dessus de ces pauvres gobe-mouches d'Allemands qui croient tout. Le système romantique, gâté par le mystique Schlegel, triomphe tel qu'il est expliqué dans les vingt-cinq volumes de l'*Edinburgh Review* et tel qu'il est pratiqué par Lord Ba-ï-ronne (Lord Byron). *Le Corsaire* (trois chants) est un poème tel pour l'expression des passions fortes et tendres que l'auteur est placé en ce genre immédiatement après Shakspeare. Le style est beau comme Racine. *Giaour* et la *Fiancée d'Abydos* ont confirmé la réputation de Lord Byron [1], qui est généralement exécré comme l'original de Lovelace, et un bien autre Lovelace que le fat de Richardson. Lorsqu'il entre dans un salon toutes les femmes en sortent. La représentation de cette farce a eu lieu plusieurs fois à Coppet [2]. Il a trente ans, et la figure la plus noble et la plus tendre. Il voyage accompagné d'un excellent maquereau, un médecin italien. On l'attend ici au premier jour, je lui serai présenté. Le courrier part, sans quoi j'avais le projet de dicter

1. Ici, Beyle sur sa lettre a tiré un trait vertical et ajouté le mot : Fin, indiquant par là à Crozet ce qu'il convenait d'utiliser pour la note romantique. Il ajoutait en marge : « Tâcher de couler ces vérités. Mon ancienne note est ce qu'on appelle en musique : *perruque*, mesquin, vieux petit, éloignant la sympathie. »

2. Chez Mme de Staël.

pour toi la traduction de six pages de l'*Edinburgh*, nº 45, qui exposent toute la théorie romantique. Tâche de glisser le commencement de cet alinéa dans ma note romantique. Il faut bien séparer cette cause de celle de ce pauvre et triste pédant Schlegel, qui sera dans la boue au premier jour. Une fois les mille exemplaires imprimés, en envoyer sur le champ cinq cents à Bruxelles. Que dis-tu de cette idée ? Le Corrège est impossible à faire. Je ne sais même si tu me passeras certains morceaux de Michel-Ange. — Il partira le 12 octobre, et moi vers le commencement de novembre pour la patrie de Brutus. Ne dis rien de cela à personne. Toujours la même adresse, nº 1.117. J'attends avec impatience les premières feuilles. La lettre sur Coppet court les champs ; je n'ai pu la rejoindre.

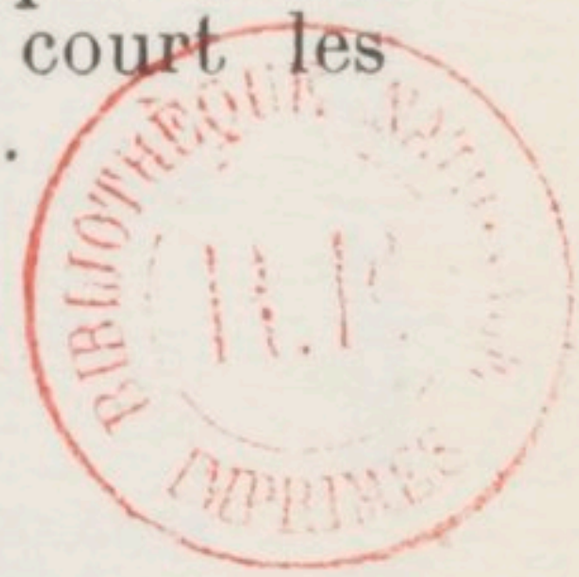

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

TABLE
DU QUATRIÈME VOLUME

430. A sa sœur Pauline (9 janvier 1812) 7
431. — (1812)..... 9
432. — (18 janvier 1812) 10
433. A S. Exc. M. le duc de Cadore (13 février 1812)..... 11
434. A sa sœur Pauline (27 février 1812). 17
435. A M. Desmazis (13 mars 1812)..... 22
436. A S. Exc. M. le duc de Cadore (1812) 23
437. — — 28
438. — — 34
439. A M. Van Praet (4 mai 1812)..... 36
440. — (6 mai 1812)..... 37
441. — 38
442. A S. Exc. M. le duc de Cadore (3 juin 1812)..... 39
443. — — (1812)... 45
444. A M. Van Praet (21 juin 1812)..... 48
445. A M. Van Praet..... 49
446. Aux journaux et aux libraires (1812).. 50
447. A sa sœur Pauline (14 juillet 1812) 51
448. — (23 juillet 1812). 54
449. A François Périer-Lagrange (23 juillet 1812)..... 56
450. A sa sœur Pauline (27 juillet 1812). 58
451. A Félix Faure (19 août 1812)..... 60
452. — (24 août 1812)..... 64

453. A Félix Faure (2 octobre 1812).... 67
454. — (4 octobre 1812).... 70
455. A M. le chevalier de Noue (15 octobre 1812)..... 80
456. A M. Fesquet (15 octobre 1812)..... 84
457. Au comte de Pastoret (15 octobre 1812)..... 87
458. A M. Rousse (15 octobre 1812)..... 91
459. A la comtesse Pierre Daru (16 octobre 1812)..... 93
460. A sa sœur Pauline (16 octobre 1812). 97
461. A Félix Faure (7 novembre 1812).. 97
462. — (9 novembre 1812).. 98
463. A la comtesse Pierre Daru (9 novembre 1812) 101
464. — (10 novembre 1812). 105
465. A son père (10 novembre 1812)..... 109
466. A Martial Daru (10 novembre 1812). 110
467. A sa sœur et a la comtesse Beugnot (20 novembre 1812)..... 112
468. A sa sœur Pauline (7 décembre 1812) 116
469. — (28 décembre 1812) 116
470. — (20 janvier 1813). 118
471. — (23 janvier 1813). 119
472. A Félix Faure (fin janvier 1813).. 120
473. A sa sœur Pauline (4 février 1813). 121
474. — (mars 1813).... 122
475. — (13 avril 1813). 124
476. — (18 avril 1813). 126
477. — (21 avril 1813). 127
478. Au baron de Strombeck (26 avril 1813)..... 128
479. A sa sœur Pauline (29 avril 1813). 130
480. A M. le comte Dumas (11 mai 1813). 131
481. Déclaration sur l'affaire du 24 mai 1813..... 132
482. A sa sœur Pauline (9 juin 1813)... 135
483. — (15 juin 1813).. 136
484. A Félix Faure (16 juillet 1813)..... 137
485. A sa sœur Pauline (26 juillet 1813). 141

486. A Félix Faure (30 juillet 1813). . . . 143
487. A sa sœur Pauline (25 août 1813).. 144
488. — (1er septembre 1813) 145
489. — (4 septembre 1813). 146
490. — (8 octobre 1813). 147
491. — (15 octobre 1813) 150
492. — (24 octobre 1813) 152
493. — (28 octobre 1813) 153
494. — (7 novembre 1813) 154
495. — (9 novembre 1813) 155
496. — (11 novembre 1813) 156
497. Au duc de Cadore (17 décembre 1813) 159
498. Au baron d'Hastrel (17 décembre 1813). 160
499. A l'Empereur Napoléon (Décembre 1813). 162
500. Décret (décembre 1813). 163
501. A M. de Montalivet (27 décembre 1813). 164
502. Proclamation (6 janvier 1814). 165
503. Arrêté (7 janvier 1814). 167
504. A M. le baron de La Roche (9 janvier 1814). 169
505. A M. le baron Fourier (9 janvier 1814). 173
506. Au duc de Feltre (12 janvier 1814) 174
507. — (12 janvier 1814) 177
508. — (13 janvier 1814) 179
509. Arrêté (13 janvier 1814). 180
510. Au duc de Feltre (15 janvier 1814) 182
511. — (15 janvier 1814) 183
512. A M. de Montalivet (15 janvier 1814) 184
513. Au duc de Feltre (16 janvier 1814) 185
514. Arrêté (16 janvier 1814). 187
515. — (16 janvier 1814). 188
516. Au duc de Feltre (17 janvier 1814) 190
517. A M. de Montalivet (18 janvier 1814). 193
518. Au duc de Feltre (19 janvier 1814). 194
519. Arrêté (19 janvier 1814). 195
520. — (19 janvier 1814). 196

521. Au duc de Feltre (20 janvier 1814). 197
522. — (20 janvier 1814). 198
523. A M. le baron Fourier (20 janvier 1814). 199
524. A M. le comte Marchand (21 janvier 1814). 200
525. Au duc de Feltre (21 janvier 1814). 202
526. A M. le Préfet de l'Isère (21 janvier 1814). 203
527. Au duc de Feltre (22 janvier 1814). 204
528. Arrêté (22 janvier 1814). 206
529. Au duc de Feltre (25 janvier 1814). 207
530. — (26 janvier 1814). 208
531. — (26 janvier 1814). 209
532. — (28 janvier 1814). 210
533. Arrêté (29 janvier 1814). 211
534. A M. de Montalivet (30 janvier 1814). 213
535. A S. Exc. M. le comte Daru (31 janvier 1814). 215
536. A M. de Montalivet (fin janvier 1814). 218
537. Au duc de Feltre (1er février 1814). 220
538. Arrêté (1er février 1814). 221
539. Au directeur des postes (3 février 1814). 222
540. A M. de Montalivet (4 février 1814). 223
541. Arrêté (4 février 1814). 224
542. — (7 février 1814). 228
543. — (13 février 1814). 229
544. — (18 février 1814). 231
545. — (21 février 1814). 232
546. A M. de Montalivet (22 février 1814) 233
547. — (22 février 1814) 236
548. Arrêté (24 février 1814). 237
549. A M. le Préfet de l'Isère (27 février 1814). 239
550. Arrêté (27 février 1814). 240
551. A M. le Préfet de l'Isère (2 mars 1814). 242
552. — (2 mars 1814) 243
553. — (3 mars 1814) 244

554. A M. le Préfet de l'Isère (4 mars 1814)..... 247
555. Arrêté (4 mars 1814)..... 248
556. — (5 mars 1814)..... 254
557. A S. Exc. Mgr le Ministre de la Police (6 mars 1814)..... 255
558. Arrêté (6 mars 1814)..... 258
559. A Mgr Dessoles, évêque de Chambéry (6 mars 1814)..... 260
560. A S. Exc. M. le comte de Préameneu (6 mars 1814)..... 261
561. A M. le Préfet de l'Isère (6 mars 1814)..... 263
562. A M. le comte Marchand (6 mars 1814)..... 264
563. Au Préfet de l'Isère (7 mars 1814). 266
564. Extrait du rapport adressé a M. le comte de Saint-Vallier (10 mars 1814)..... 267
565. A sa sœur Pauline (12 mars 1814). 273
566. A M. le Préfet de l'Isère (13 mars 1814)..... 275
567. A sa sœur Pauline (14 mars 1814). 277
568. — (16 mars 1814). 278
569. — (1er avril 1814). 280
570. — (4 avril 1814).. 280
571. Adhésion aux actes du Sénat (7 avril 1814)..... 281
572. A sa sœur Pauline (15 avril 1814). 282
573. — (28 avril 1814). 283
574. — (7 mai 1814)... 285
575. — (14 mai 1814). 287
576. — (23 mai 1814). 289
577. A *** (23 mai 1814)..... 293
578. A François Périer-Lagrange (24 mai 1814)..... 294
579. A sa sœur Pauline (15 juin 1814).. 296
580. — (24 juin 1814).. 297
581. — (juillet 1814).. 300
582. Au général Dupont (18 juillet 1814). 301

583. A sa sœur Pauline (22 août 1814). 302
584. A sa sœur Pauline et a la comtesse Beugnot (28 août 1814)..... 304
585. A sa sœur Pauline (7 septembre 1814) 310
586. — (24 septembre 1814) 313
587. Au baron de Strombeck (6 octobre 1814)..... 315
588. A sa sœur Pauline (17 octobre 1814) 317
589. — (28 octobre 1814) 318
590. — (14 novembre 1814) 322
591. — (3 décembre (1814) 325
592. — (janvier 1815). 331
593. — (14 janvier 1815) 333
594. — (13 février 1815) 335
595. A François Périer-Lagrange (23 février 1815)..... 338
596. A sa sœur Pauline (1er avril 1815). 340
597. — (4 avril 1815).. 341
598. — (6 mai 1815)... 343
599. — (14 août 1815). 346
600. — (12 septembre 1815) 349
601. — (1815)..... 350
602. — (9 octobre 1815) 352
603. — (1er novembre 1815) 355
604. Au baron Joinville (18 mai 1816). 356
605. A M. Clarke (19 mai 1816)..... 358
606. A Louis Crozet (16 juin 1816)..... 359
607. — (juin 1816)..... 363
608. Au rédacteur en chef du *Constitutionnel* (26 septembre 1816) 365
609. A Louis Crozet (28 septembre 1816). 369
610. — (30 septembre 1816). 380
611. — (1er octobre 1816). 385

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE LETTRES

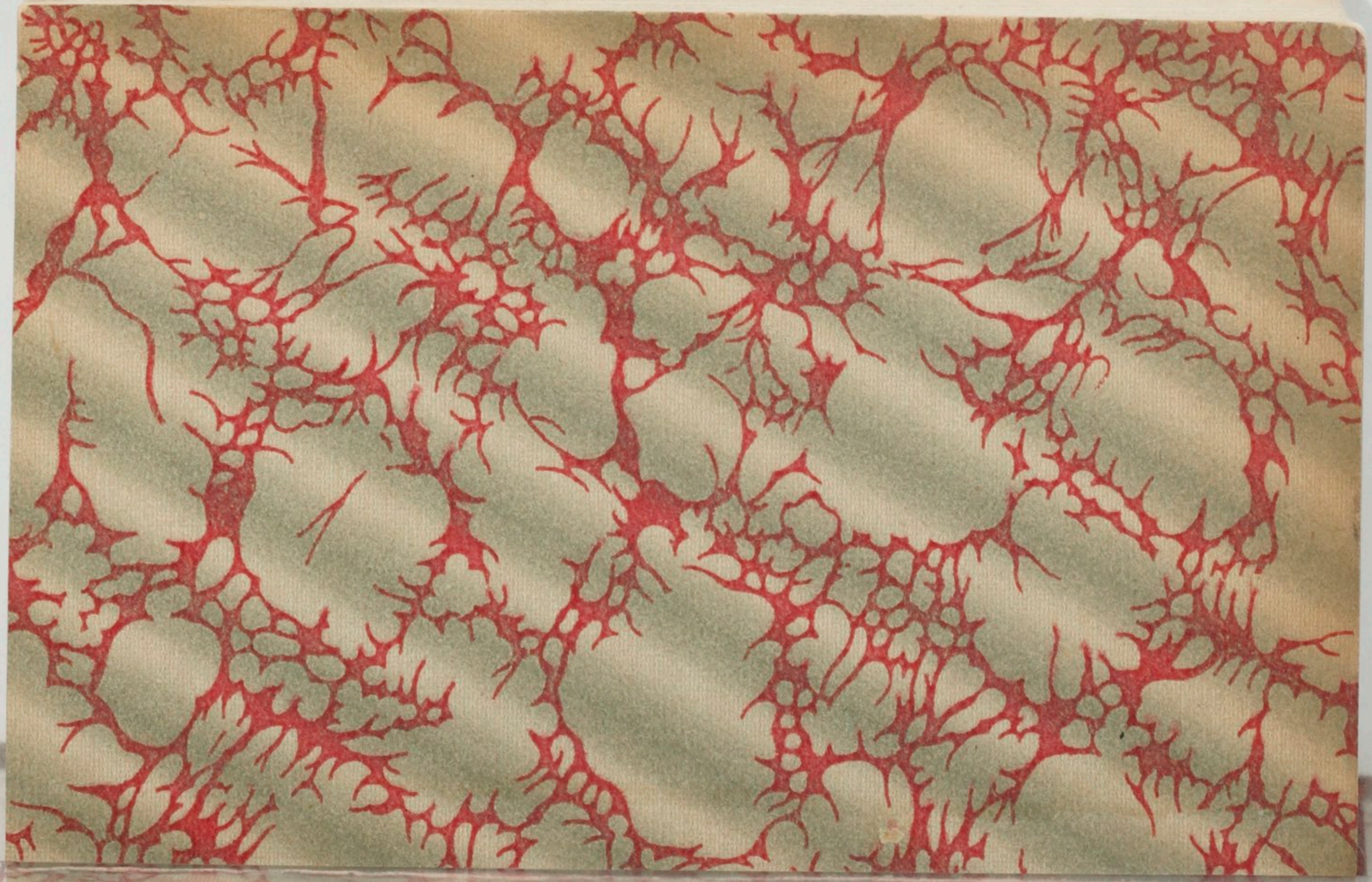

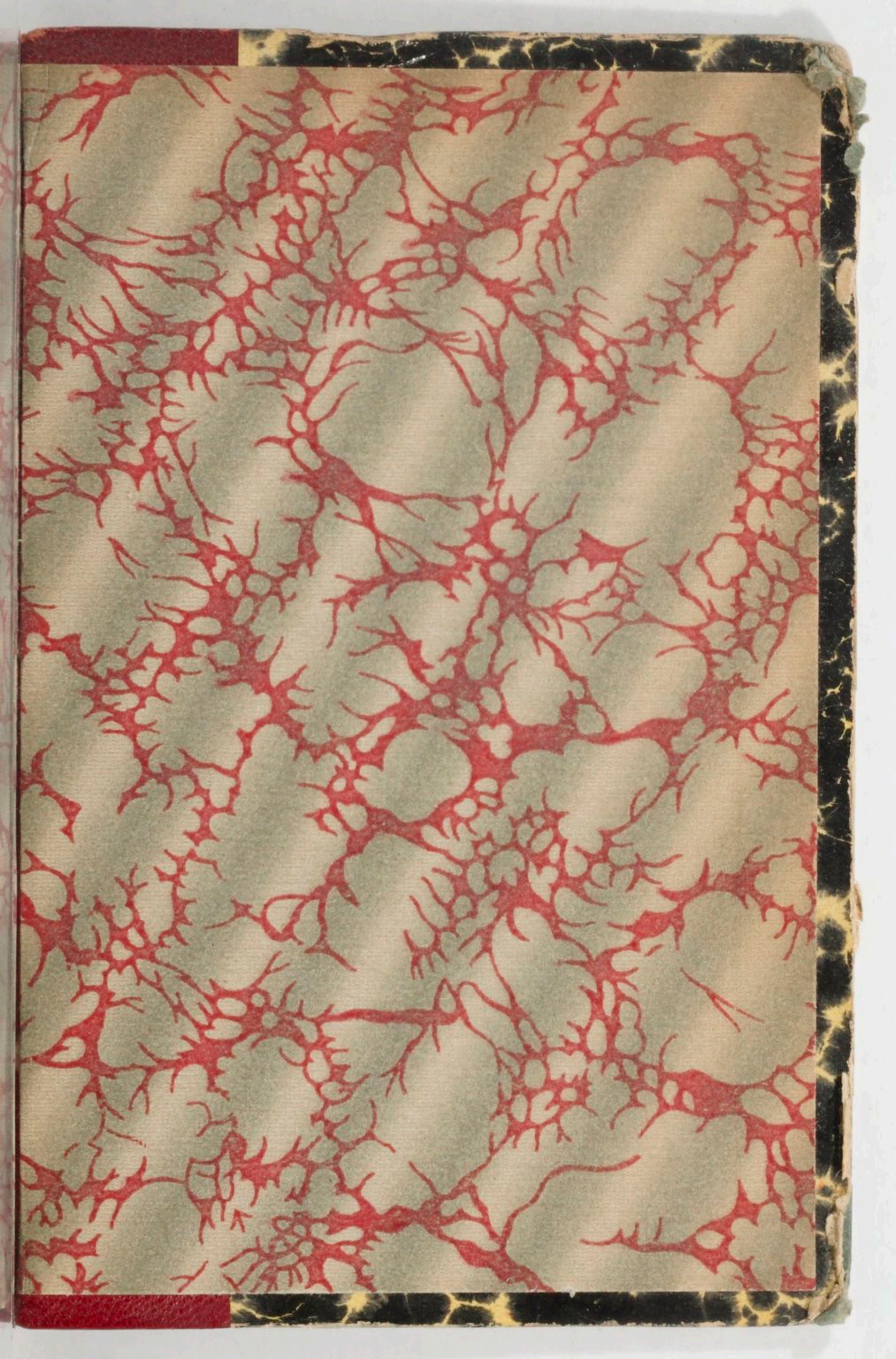

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00246952 7